

BANK OF AFRICA



Document de référence relatif à l'exercice 2022

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 16/06/2023 sous la référence EN/EM/009/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 16/01/2020, sous la référence EN/EM/001/2020 et disponible sur le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_%20BMCE_Bank_001_2020.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations

ABREVIATIONS

AFH	African Financial Holding
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	AssetLiability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BBI	BANK OF AFRICA International Plc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDM	Banque de Développement du Mali
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BES VIDA	Banco Espirito Santo VIDA (filiale à 100% de Banco Espirito Santo)
BMCD	Banque Malienne de Crédit et de Dépôts
BFCM	Banque Fédérative Du Crédit Mutuel
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BPA	Bénéfice par action
BOA	Bank Of Africa
CA	Chiffre d'Affaires
CACI	Comité d'Audit et de Contrôle Interne
CES	Créances en souffrance
CAM	Caja De Ahorros Del Mediterraneo
CID	Conseil Ingénierie et Développement
CCA	Comptes courants d'associés
CDM	Crédit du Maroc
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CSIS	Center for Strategic International Studies
CTM	Compagnie de Transport Marocaine
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts à Terme
DPA	Dividende par action
EUR	Monnaie unique européenne
ESI	Espirito Santo International
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCP	Fonds Commun de Placement
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GBP	Livre sterling - Royaume Uni
GNS	Global Network System
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IG	Intégration Globale
IPE	Impression Presse Edition

ITB	Institut Technique de Banque
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
LCB	La Congolaise de Banque
M	Million
MAD	Dirham Marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Md	Milliard
MEE	Mise en Equivalence
MRE	Marocain Résident à l'Étranger
MSIM	Morgan Stanley Investment Management
Nb	Nombre
ND	Non disponible
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPV	Offre Publique de Vente
Pb	Point de base
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
RMI	Radio Méditerranée Internationale
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFCM	Société Financière Crédit du Maghreb
SFI	Société Financière Internationale
TCN	Titres de Créances Négociables
UBP	Union Bancaire Privée
USD	Dollar américain

SOMMAIRE	
AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	3
SOMMAIRE	5
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BANK OF AFRICA	7
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
III. L'ORGANISME CONSEIL	10
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
V. AGENCES DE NOTATION	11
PARTIE II : PRESENTATION DE BANK OF AFRICA	12
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	13
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	14
III. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL	22
IV. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	24
V. ENDETTEMENT	25
VI. NOTATION (EXTRAITS TRADUITS)	31
VII. GOUVERNANCE DE BANK OF AFRICA	33
VIII. ORGANES DE DIRECTION	55
IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	55
PARTIE III : ACTIVITE DE BANK OF AFRICA	73
I. HISTORIQUE DE BANK OF AFRICA	74
II. APPARTENANCE DE BANK OF AFRICA A O CAPITAL GROUP	81
III. FILIALES DE BANK OF AFRICA	90
IV. SECTEUR BANCAIRE	151
V. ACTIVITE DE BANK OF AFRICA	162
VI. DEMARCHE RSE	167
VII. LA GOUVERNANCE ESG AU NIVEAU DU GROUPE BANK OF AFRICA	172
VIII. FINANCE DURABLE ET INCLUSIVE	174
IX. UN ACTEUR DE PREMIER PLAN DANS L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL	178
X. LES AXES STRATEGIQUES DE LA FONDATION BMCE BANK	180
XI. LA FONDATION BMCE BANK, VECTEUR DE L'ENGAGEMENT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL DE BANK OF AFRICA ..	182
XII. UNE PERFORMANCE DD RSE RECONNUE	184
XIII. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	185
XIV. ACTIONS CORRECTIVES	185
XV. CAPITAL HUMAIN	185
XVI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	194
XVII. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	196
XVIII. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION	201
PARTIE IV: SITUATION FINANCIERE DE BANK OF AFRICA - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2020-2022	203
I. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES ENTRE 2020 ET 2022	204
II. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS	231
III. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS L'ELABORATION DES COMPTES 2022	237
IV. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS	239
V. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS	258
PARTIE V : PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS DE BOA AU 31/03/2023 (NON	274
AUDITES)	274
PARTIE VI : PERSPECTIVES	281
I. PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE	282
PARTIE VII : FAITS EXCEPTIONNELS	283
PARTIE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	285
PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUES	287
I. RISQUES AFFERENTS A LA BANQUE ET A SON SECTEUR	288
PARTIE X : ANNEXES	300

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA

1. Identité

Dénomination ou raison sociale :	BANK OF AFRICA
Représentant légal :	Othman BENJELLOUN
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	140 avenue Hassan II
Téléphone :	05 22 49 80 05
Télécopie :	05 22 22 01 23
E-mail :	nechcherki@bankofafrica.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BANK OF AFRICA. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 15/06/2023

Othman BENJELLOUN
Président Directeur Général, BANK OF AFRICA

II. Les Commissaires aux Comptes

1. Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	BDO Audit, Tax & Advisory
Représenté par / signataire :	Mostafa FRAIHA
Fonction :	Associé
Adresse :	23, rue Brahim Lemtouni - Quartier Oasis 20410 - Casablanca - Maroc
Téléphone :	05 37 63 37 02
Télécopie :	05 37 63 37 11
E-mail :	mfraiha@bdo.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2020
Date de renouvellement du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2022
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025
Dénomination ou raison sociale :	FIDAROC GRANT THORNTON
Représenté par / signataire :	Faiçal MEKOUAR
Fonction :	Associé
Adresse :	7 Boulevard Driss Slaoui, Casablanca -20160
Téléphone :	05 22 54 48 00
Télécopie :	05 22 54 23 21
E-mail :	faical.mekouar@ma.get.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2008
Date de renouvellement du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2022
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025

Il est à noter que Fidaroc Grant Thornton devrait être mandaté pour un nouveau mandat de 3 ans, lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022 pour la période [2023 ; 2025].

En février 2022, Le cabinet d'audit et de conseil KPMG SA a changé de dénomination sociale et d'affiliation mondiale pour devenir « BDO AUDIT TAX ADVISORY SA », membre du réseau BDO.

Le cabinet BDO SARL devrait être mandaté pour un nouveau mandat de 3 ans, lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022 pour la période [2023 ; 2025].

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en norme IFRS de BANK OF AFRICA pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31/12/20, au 31/12/21 et au 31/12/2022.
- Les états de synthèse annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31/12/20, au 31/12/21 et au 31/12/2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 14/06/2023

BDO Audit, Tax & Advisory
Mostafa FRAIHA

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR

III. L'Organisme Conseil

1. Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital Conseil
Représentant légal :	Ali SKANDRE
Fonction :	Directeur Général
Adresse :	63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca
Téléphone :	05 22 42 91 00
Télécopie :	05 22 43 00 21
E-mail :	a.skandre@bmcek.co.ma

2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de BANK OF AFRICA à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de BANK OF AFRICA ;
- L'analyse des comptes sociaux (2020–2022) et consolidé en normes IFRS (2020-2022), les rapports de gestion 2020, 2021 et 2022 ainsi que la lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de BANK OF AFRICA tenues en 2020, 2021 et 2022 et l'exercice en cours jusqu'à la date de l'enregistrement, les comptes agrégés de BANK OF AFRICA (2020-2022) et le rapport financier annuel au titre de l'exercice 2022 ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés IFRS au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023 ;
- L'analyse des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs aux exercices clos au 31/12/2020, 2021, 2022 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les principales caractéristiques du métier des établissements bancaires.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BANK OF AFRICA. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

BMCE Capital Conseil est une filiale à 100% du groupe BANK OF AFRICA. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 14/06/2023

BMCE Capital Conseil
 Ali SKANDRE
 Directeur Général

IV. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Brahim BENJELLOUN TOUIMI
Fonction :	Administrateur Directeur Général Délégué
Adresse :	140 avenue Hassan II
Adresse électronique :	bbenjelloun@bankofafrica.ma
Téléphone :	05 22 49 80 11 / 12
Télécopie :	05 22 26 49 65

V. Agences de notation

Agence	MOODY'S INVESTORS SERVICE
Adresse :	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205
Adresse électronique :	olivier.panis@moodys.com
Téléphone :	0097142 37 95 33
Télécopie :	-

Agence	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse :	30 North Colonnade
Adresse électronique :	ramy.habibialaoui@fitchratings.com
Téléphone :	+44 (0) 203 530 1464
Télécopie :	+44 (0) 203 530 2538

PARTIE II : PRESENTATION DE BANK OF AFRICA

I. Renseignements à Caractère Général

Dénomination sociale :	'BANK OF AFRICA' par abréviation "BOA"
Siège social :	140, avenue Hassan II, Casablanca.
Téléphone :	05 22 49 80 04/03
Télécopie :	05 22 26 49 65
Site Web :	www.bankofafrica.ma
Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration.
Date de constitution :	31 août 1959.
Durée de vie :	99 ans.
Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :	27 129 Casablanca
Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social : (Article 3 des statuts)	<p>BANK OF AFRICA a pour objet dans le cadre de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'effectuer toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant et toute forme de crédit à court, moyen et long termes ; contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ; acheter, vendre ou céder tous biens mobiliers ou immobiliers ; pratiquer toutes opérations de transit ou de commissions, de commerce de métaux précieux ; ▪ d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et ventes en bourse ou autrement, au comptant ou à terme de titres et d'effets de toutes mesures ; ▪ de prendre, de détenir et de gérer des participations dans toutes entreprises bancaires financières, immobilières, industrielles et commerciales pour elle-même ou pour le compte de tiers ; ▪ et plus généralement, d'effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social au 31/03/2023	MAD 2 087 698 270 composé de 208 769 827 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
Documents juridiques :	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de BANK OF AFRICA.
Liste des textes législatifs applicables :	<p>De par sa forme juridique, BANK OF AFRICA est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 telle que modifiée et complétée;</p> <p>De par son activité, BANK OF AFRICA est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;</p> <p>De par la cotation de ses actions sur la Bourse de Casablanca ainsi que par ses émissions obligataires et son programme d'émission de certificats de dépôts, BANK OF AFRICA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;

- Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- La loi 43-12 relative à l'AMMC ;
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie des finances n° 2169-16 ;
- Les circulaires de l'AMMC ;
- La loi n°35-96 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables ;
- La loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété ;
- le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée.

Régime fiscal : BANK OF AFRICA est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (taux cible de 40% à horizon 2026) et à la TVA (10%).

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

1. Composition du capital

Au 31/03/2023, BANK OF AFRICA est doté d'un capital social de MAD 2 087 698 270, composé de 208 769 827 titres d'une valeur nominale de MAD 10, entièrement libéré, de même catégorie et jouissant des mêmes droits.

2. Historique du capital

Tableau 1 Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en MAD)	Nombre d'actions émises	Montant de l'augmentation valeur (en MAD)	Capital après opération (en MAD)	VN (en MAD)	Prix d'émission (en MAD)
1992	Attribution d'actions gratuites	750 000 000	750 000	75 000 000	825 000 000	100	NA
1992	Souscription en numéraire	825 000 000	1 750 000	175 000 000	1 000 000 000	100	200,00
1996	Attribution d'actions gratuites	1 000 000 000	2 857 142	285 714 200	1 285 714 200	100	NA
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 285 714 200	1 369 394	136 939 400	1 422 653 600	100	330,00
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 422 653 600	205 409	20 540 900	1 443 194 500	100	330,00
2000	Attribution d'actions gratuites	1 443 194 500	1 443 194	144 319 400	1 587 513 900	100	NA
2008	Split de l'action	1 587 513 900	158 751 390	-	1 587 513 900	passage de 100 à 10	NA
2010	Augmentation de capital réservée à la BFCM	1 587 513 900	10 712 000	107 120 000	1 694 633 900	10	235,00
2010	Augmentation de capital réservée au personnel	1 694 633 900	2 500 000	25 000 000	1 719 633 900	10	200,00
2012	Augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence	1 719 633 900	7 500 000	75 000 000	1 794 633 900	10	200,00
2019	Augmentation de capital par conversion optionnelle en actions des dividendes	1 794 633 900	4 083 101	40 831 010	1 835 464 910	10	180,00
2019	Augmentation de capital par apport en numéraire	1 794 633 900	5 550 414	55 504 140	1 850 138 040	10	180,00
2019	Augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC	1 890 969 050	10 723 555	107 235 550	1 998 204 600	10	180,00
2020	Augmentation de capital par conversion optionnelle en actions des dividendes	1 998 204 600	5 786 188	57 861 880	2 056 066 480	10	137
2022	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 056 066 480	3 163 179	31 631 790	2 087 698 270	10	200

Source : Bank of Africa

L'attribution d'actions gratuites par incorporation de réserves, ayant porté le capital social à MAD 1 587 513 900, a été décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 13 juin 2000.

En 2010, BANK OF AFRICA a procédé à un renforcement de ses fonds propres à travers :

- Une augmentation de capital réservée à la BFCM pour un montant de MAD 2,5 milliards en octobre 2010 ;
- Et, une augmentation de capital réservée au personnel du Groupe pour un montant de MAD 500 millions en décembre 2010.

En 2012, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence du Groupe et ce pour un montant de MAD 1,5 milliards.

En 2019, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire par appel public à l'épargne avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant global de 1 734 032 700 MAD.

En 2019, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC pour un montant de MAD 1,9 milliards.

En 2020, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital portant sur une conversion optionnelle totale ou partielle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global de MAD 792 707 756.

L'AGE du 28/06/2022 a autorisé l'augmentation de capital de MAD 632 635 800 par émission de 3 163 179 actions à libérer par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour 65 actions détenues.

3. Evolution de la structure d'actionariat

Dans le cadre de la consolidation de son actionariat et de sa stratégie de s'ériger en Banque des Réseaux d'alliances internationales, BANK Of Africa a conclu, en 2004, un accord de partenariat avec le Crédit Industriel et Commercial - CIC, filiale du Groupe Crédit Mutuel – France avec une prise de participation de 10% du capital de Bank Of AFRICA.

S'appuyant sur une convergence des orientations stratégiques des deux banques, le partenariat conclu sert les ambitions de développement régional de BANK Of Africa et du CIC. Il devrait également dynamiser leur positionnement sur le continent africain, en particulier au Maghreb, en leur permettant de saisir les opportunités offertes par l'ouverture croissante des marchés algérien, tunisien, libyen et mauritanien sur de nouvelles zones de libre-échange.

Par ailleurs, Morgan Stanley Investment Management - MSIM -, a acquis sur le marché boursier 3%¹ du Capital de BANK Of Africa en septembre 2004. Morgan Stanley Investment Management est la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley & Co, firme multinationale au service d'une clientèle mondiale institutionnelle tels que les gouvernements et sociétés, les caisses de retraite et fonds de pension, les fondations ainsi que la clientèle patrimoniale.

En 2005, et au vu du succès de l'opération d'intéressement du personnel réalisée en février 2003, et dans le cadre de sa politique d'encouragement de l'actionariat des salariés et de renforcement de l'appartenance des membres du personnel au Groupe BANK OF AFRICA, La Banque a mis en place un nouveau Programme de Participation de Capital. Ce dernier portait sur 628 841 actions BANK OF AFRICA, représentant 3,96% du capital. Au 28 mai 2007, les salariés de la Banque ont eu la possibilité de céder un tiers de leurs participations au cours de MAD 2 750 (avant split de l'action).

En date du 19 avril 2007, la Caja De Ahorros Del Mediterraneo -CAM- rejoint le tour de table de BANK Of Africa à hauteur de 5%. Cette nouvelle alliance constitue un véritable partenariat industriel (i) dans le domaine de l'immobilier au Maroc, (ii) en faveur des Marocains Résidant en Espagne (iii) dans les métiers de Banque d'Affaires et de l'International, (iv) dans le domaine de la coopération technique et (v) en matière sociétale.

Le 26 mars 2008, BANK Of Africa a cédé 5% de parts supplémentaires de son capital au profit du Groupe français Crédit Mutuel au prix unitaire de MAD 3 000 (avant split de l'action). Cette nouvelle acquisition porte ainsi la participation du CIC dans le capital BANK OF AFRICA à 15%.

Par ailleurs, dans le cadre d'un reclassement de ses actifs et participations, CIC a opéré en date du 30 décembre 2008 un transfert de l'intégralité de sa participation dans BANK Of Africa au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.

Le 5 février 2009, le Groupe CIC a procédé à l'acquisition à travers la BFCM de 4,9% de parts supplémentaires de capital de Bank Of Africa, soit au total plus de 7,7 millions d'actions au prix unitaire de MAD 290 dirhams (après split de l'action). Ainsi, sa participation dans le capital de BANK OF AFRICA est passée de 15,05% à 19,9%.

¹ Cette participation a entièrement été cédée en mai 2007.

Le 22 mars 2010, BANK Of Africa a cédé au profit de la Caisse de Dépôts et de Gestion 8% de son capital pour un montant de MAD 3,4 Milliards.

En octobre 2010, le Groupe BANK OF AFRICA a procédé à une augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). Consécutivement à cette opération, le groupe a procédé début décembre 2010 à une augmentation de capital en faveur du personnel pour MAD 500 millions.

En août 2011, Caja De Ahorros Del Mediterráneo -CAM- se retire du tour de table de BANK Of Africa en cédant sa participation au profit de FinanceCom.

En 2012, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence du Groupe (RMA, BFCM, FINANCECOM, CDG, MAMDA/MCMA, CIMR, BES VIDA) et ce pour un montant de MAD 1,5 milliards.

Entre 2013 et 2015, CDG renforce sa participation de 3,07%.

Entre 2013 et 2014, FINANCECOM cède 2,07% de sa participation à un cours de MAD 200.

En 2016, BANCO ESPIRITO SANTO cède 2,84% de sa participation à un cours de MAD 210.

A noter qu'au titre de l'AG mixte en date du 30 mai 2016, a eu lieu le renouvellement de l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros. Parallèlement à une autorisation demandée pour la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant maximum égal à la contrevaletur en dirhams de 70 millions d'euros, par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale, et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. L'emprunt a été remboursé par anticipation en date du 21/03/18.

En 2019, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire par appel public à l'épargne avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant global de 1 734 032 700 MAD.

En 2019, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC pour un montant de MAD 1,9 milliards.

En 2020, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global de MAD 792 707 756.

En 2021, FINANCECOM cède une participation de 7,1% dans BANK OF AFRICA à Holding Benjelloun Mezian à un cours de MAD 155,95 dans le cadre de la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian.

En 2022, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites pour un montant global de MAD 632 635 800.

En date du 14/02/2023, British International Investment plc, a déclaré avoir cédé sur le marché central 791 500 actions Bank of Africa au cours unitaire de MAD 151, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque. Suite à cette transaction, la société British International Investment plc déclare détenir 10 412 113 actions BOA, soit 4,98 % du capital de ladite banque.

Tableau 2 Historique de l'actionnariat au 30 avril 2023

Acquisitions de participations				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix d'acquisition par action en MAD
2010	CDG	12 700 111	8,00%	267
2010	GroupeCréditMutuel-CIC (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	10 712 000	5,00%	235
2010	Salariés du Groupe (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	2 500 000	1,64%	200

2011	Financecom	7 937 500	4,62%	200
2012	BES VIDA COMPAHIA DE SEGUROS SA	4 401 240	2,56%	192
2012	BFCM	2 300 000	1,34%	200
2012	Augmentation de capital réservée (RMA, Financecom, CIMR, CDG, MAMDA/MCMA, BES, BFCM) (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	7 500 000	4,36%	200
2013	CDG	2 691 957	1,57%	200
2014	CDG	897 317	0,50%	200
2015	CDG	1 951 456	1,00%	divers cours
2019	Divers actionnaires (dont noyau dur) (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	9 633 515	5,37%	180
2019	BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC	10 723 555	5,37%	180
2020	Divers actionnaires (dont noyau dur)	5 786 188	2,9%	137
2021	HBM	14 523 580	7,1%	155,95
Cessions de participations				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix de cession par action en MAD
2010	Programme de Rachat	12 589 826	7,93%	267
2011	Caja de Ahorros del Mediterraneo	7 937 500	4,62%	200
2012	BancoEspirito Santo	397 220	0,23%	192
2012	BES / FUNDO PENSOES	4 004 020	2,33%	192
2012	Financecom	2 300 000	1,34%	200
2013	Financecom	2 691 957	1,57%	200
2014	Financecom	897 317	0,50%	200
2016	Banco Espirito Santo	5 096 108	2,84%	210
2021	Financecom	14 523 580	7,1%	155,95
2023	British International Investment	791 500	0,4%	151

Source : Bank Of Africa

Pactes d'actionnaires

En 2019, dans le cadre de l'entrée de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group dans le capital de Bank Of Africa, un pacte d'actionnaires a été signé entre BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, RMA, FinanceCom, BANK OF AFRICA et BOA Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de Business Integrity conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de BANK OF AFRICA

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre FinanceCom/RMA et BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT pour influencer les décisions de BANK OF AFRICA, (ii) de droit de veto au profit de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions BANK OF AFRICA.

De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur FinanceCom/RMA pour l'achat des actions BANK OF AFRICA que BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT détiendra.

Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT.

4. Structure de l'actionariat

Le capital de BANK OF AFRICA s'établit à MAD 2 087 698 270 composé de 208 769 827 actions d'une valeur nominale de MAD 10.

Depuis 2018, l'actionariat de BANK Of Africa se présente comme suit :

Tableau 3 Evolution de l'actionariat² depuis 2018

Actionnaires	2018	2019	2020	2021	2022
Bloc de contrôle	36,34%	34,68%	35,53%	35,51%	35,51%
RMA	29,87%	28,01%	28,22%	27,41%	27,41%
FinanceCom	5,82%	5,8%	5,84%		
O Capital*				7,22%	7,16%
Société Financière Crédit du Maghreb -SFCM-	0,65%	0,87%	0,88%	0,88%	0,94%
Participations stables	44,26%	47,06%	47,2%	47,2%	47,2%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	26,21%	24,51%	24,56%	24,56%	24,56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	8,71%	8,29%	8,32%	8,32%	8,31%
British International Investment	-	5,37%	5,38%	5,38%	5,38%
MAMDA/MCMA	5,24%	4,98%	5,01%	5,01%	5,02%
CIMR	4,11%	3,91%	3,93%	3,93%	3,93%
Autres	19,40%	18,28%	17,30%	17,29%	17,28%
Personnel BANK OF AFRICA	1,37%	1,13%	1,09%	1,07%	1,07%
Flottant	18,03%	17,15%	16,21%	16,22%	16,21%
Total	100%	100,0%	100,0%	100%	100%

*O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian

Source : Bank Of Africa

Pour soutenir son programme de développement 2019-2021, la banque a concrétisé avec succès une bonne partie de son plan de refinancement, en réussissant une injection de capitaux Tier 1 de l'ordre de 3,6 MMDH en 2019 :

- ✓ Conversion d'une large proportion de dividendes en actions, au titre de l'exercice 2018 pour près de +0,7MMDH réalisée en 2019 ;
- ✓ Injection d'une enveloppe globale de près de +2,9 MMDH en Fonds Propres Durs :
 - Augmentation de capital réservée aux actionnaires actuels pour un montant de 1,0MMDH ;

² Les pourcentages de participation correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote.

- Augmentation de capital réservée à l'entrée de la BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT dans le capital de Bank of Africa pour un montant de 1,9MMDH.

A noter que la Banque a réalisé en 2020 une 2^{ème} conversion de dividendes en actions au titre de l'exercice 2019 pour près de 0,8 MMDH.

En 2021, afin d'accompagner le développement du Groupe, BANK OF AFRICA a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 620 MDH.

En 2022, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves est prévue, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 630 MDH.

Actionnariat actuel :

L'actionnariat de BANK OF AFRICA au 31/12/2022 se présente comme suit :

Tableau 4 : Actionnariat au 31/12/2022³

Actionnaires	31/12/2022	
	Nb d'actions	% du capital
Bloc de contrôle	74 123 015	35.51%
RMA*	57 214 824	27.41%
O CAPITAL GROUP	14 955 000	7.16%
SFCM	1 953 191	0.94%
Participations stables	98 528 715	47.20%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	51 268 825	24.56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	17 351 202	8.31%
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group plc	11 226 315	5.38%
CIMR	8 213 256	3.93%
Groupe MAMDA/MCMA**	10 469 117	5.02%
Autres	36 118 097	17.28%
Personnel Bank Of Africa	2 231 883	1.07%
Divers et flottant	33 886 214	16.21%
Total	208 769 827	100%

Source : Bank Of Africa

- L'établissement de cette répartition du capital est basé sur :

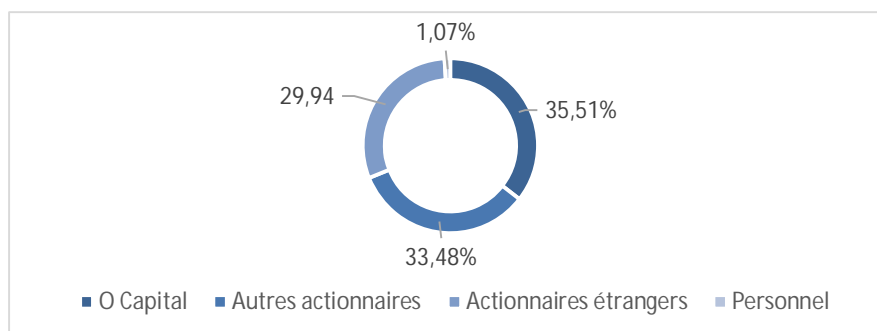
- La situation du dépositaire BOA pour les actionnaires dont les titres sont déposés chez BOA

(*) Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés de RMA (2 975 095 actions)

(**) Détail Groupe MAMDA/MCMA Situation déclarée par l'actionnaire :

MCMA : 6 378 938

MAC : 4 090 172



³ Actionnariat non disponible à une date plus récente. A noter qu'un franchissement de seuil de 5% à la baisse a été effectué en date du 14/02/2023 par BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour une quantité de 791 500 titres et un cours de MAD 151.

Présentation des actionnaires détenant plus de 5% du capital⁴

BFCM

Groupe bancaire de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique. Ces filiales couvrent les domaines de la bancassurance, les services financiers spécialisés (crédit consommation, crédit-bail...) de la monétique et de l'informatique.

Le Groupe BFCM est constitué de :

- Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- Différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger ;
- Suite à la convergence entre Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Alliance Fédérale en janvier 2022, la BFCM détient 51% des titres de Beobank, élargissant la présence géographique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en Belgique.

Au 31 décembre 2022, la BFCM enregistre un PNB consolidé de 12,7 Milliards d'Euros et un résultat net part du Groupe de 2,3 Milliards d'Euros. Ses capitaux propres s'établissent à 36,2 Milliards d'Euros.

A fin 2022, la BFCM est détenue à hauteur de 91,7% par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

CDG

1^{er} investisseur institutionnel au Maroc et acteur de référence à l'échelle nationale, sur les métiers tels que le financement public de l'investissement, la gestion de l'épargne.

Au 31 décembre 2022, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) enregistre un PNB consolidé de 5,7 milliards de dirhams, un RNPG de – 2 022 millions de dirhams et des Fonds propres consolidés de 18,1 milliards de dirhams.

British International Investment (BII)

Créée en 1948, British International Investment, auparavant connu sous le nom de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC, est un groupe britannique entièrement détenu par le gouvernement britannique. Il intervient pour promouvoir le développement durable en matière économique, sociale et environnementale dans ses pays d'implantation. British International Investment participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique et en Asie du Sud. En effet, son action vise les secteurs clés du développement notamment les infrastructures, l'agro-industrie, les institutions financières, la santé ou encore le secteur industriel.

A fin 2021, ses capitaux propres d'établissent à 7,7 milliards de GBP. Le CA s'établit à 110,3 millions de GBP tandis que le RN ressort à 463,5 millions de GBP.

5. Déclarations de franchissement de seuil :

Les actionnaires de BANK OF AFRICA sont soumis aux obligations réglementaires applicables aux franchissements de seuil de participation, notamment les articles 97 et 98 de la loi 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

Au cours des 5 dernières années et de l'exercice en cours, 3 franchissements de seuil ont été effectués :

- Le premier concerne un franchissement de seuil de 5% à la hausse effectué en date du 05/11/2019 suite à l'augmentation de capital de la Banque réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour une quantité de 10 723 555 titres et un cours de MAD 180 ;

⁴ Hors O Capital Group (cf. pages 96) et RMA (cf. page 96).

- Le deuxième porte sur un franchissement direct du seuil de 5% à la hausse et un franchissement indirect à la baisse du seuil de 33,3% dans le capital de BANK OF AFRICA par O CAPITAL GROUP, effectués en date du 14/05/2021 dans le cadre de la fusion-absorption de la société FINANCECOM par la société O Capital Group (toutes deux contrôlées par la famille Benjelloun).
- Le troisième concerne un franchissement de seuil de 5% à la baisse effectué en date du 14/02/2023 par BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour une quantité de 791 500 titres et un cours de MAD 151.

Suite à cette opération, la société British International Investment Plc Group déclare détenir :

- Directement 10 412 113 actions Bank Of Africa, soit 4,98% du capital de ladite banque et ;
- Indirectement 10 actions Bank Of Africa représentant <0,01% du capital de ladite société.

Ainsi, la participation totale (directe et indirecte) de la société British International Investment Plc dans le capital de Bank Of Africa reste de 10 412 113 actions soit 4,98%.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la société British International Investment plc envisage d'arrêter ses cessions sur la valeur BOA.

6. Evolution future du Capital

Le Conseil d'Administration de la Banque devrait proposer à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 20/06/2023 une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 626,3 MDH, à raison d'une action nouvelle pour 55 actions détenues.

III. Négociabilité des titres de capital

1. Restrictions en matière de négociabilité :

Les actions BANK OF AFRICA sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BANK OF AFRICA conformément à la loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

La valeur BANK OF AFRICA est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code ISIN MA0000012437.

A fin 2022, le flottant du titre BANK OF AFRICA est de 16,21% du capital, représentant 33 886 214 actions.

Sur les 3 dernières années, l'évolution du cours boursier de BANK OF AFRICA peut être divisée en 3 phases distinctes :

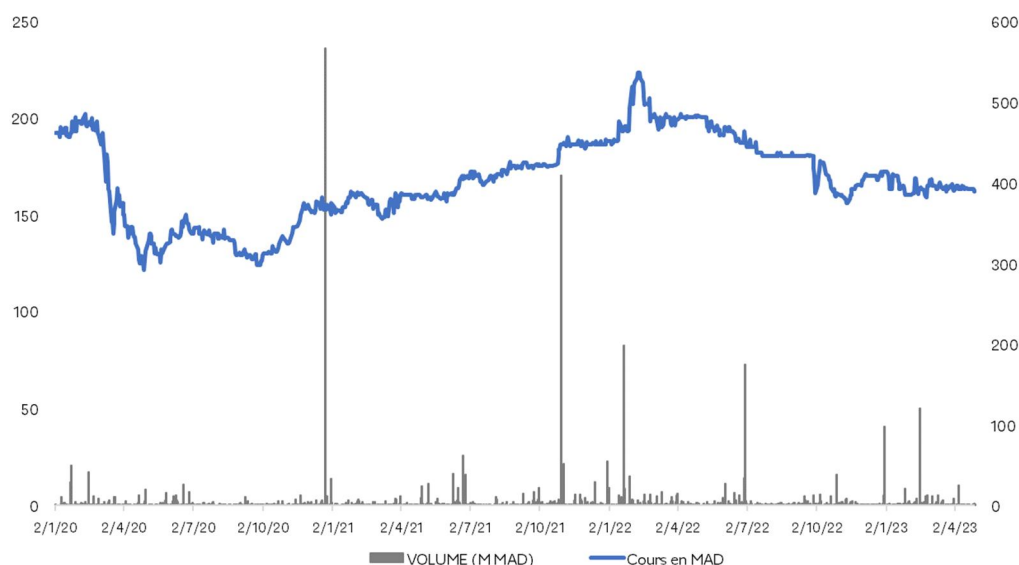
- **Période allant du 18/02/20 au 31/12/20** : Le cours de l'action BOA a perdu -21,3%, impacté par les effets de la crise sanitaire sur l'économie marocaine. Dans ce sillage, le MASI accuse un repli de -8,5%. Le cours boursier le plus haut enregistré par la valeur BOA sur la période est de MAD 199,9 tandis que le cours le plus bas est de MAD 121,5.
- **Période allant du 31/12/20 au 31/12/21** : Le cours de l'action BOA gagne +20,6% profitant vraisemblablement de la reprise de l'économie nationale en 2021 tandis que le MASI gagne +18,35%. Sur cette période, le cours boursier le plus élevé enregistré par la valeur BOA est de MAD 189,95 pour un cours le plus bas de MAD 148,05.
- **Période allant du 31/12/21 au 31/12/22** : Le cours de l'action BOA a reculé de -8,51%, pénalisé principalement par le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'annonce de l'état de sécheresse au Maroc. Ainsi, le MASI enregistre une baisse de -19,75%, au moment où le cours boursier le plus haut enregistré par la valeur BOA sur la période est de MAD 223,0 tandis que le cours le plus bas est de MAD 156,0.

- Période allant du 31/12/22 au 28/04/23** : Sur les 4 premiers mois de l'année en cours, l'action BOA affiche une contre-performance de -5,81% en y-t-d dans le sillage des hausses successives du taux directeur tandis que le MASI enregistre une baisse de -1,82% depuis le début de l'année. Le cours boursier le plus haut affiché par la valeur BOA en 2023 est de MAD 165,0 pour un cours le plus bas de MAD 162,0.

L'évolution du cours du titre BANK OF AFRICA ressort à -5,81% entre le 31 décembre 2022 et le 28 avril 2023, à -8,51% entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, à +20,6% entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 et à -18,8% entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

Au titre de l'exercice 2022, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende unitaire de MAD 4 (contre MAD 4 en 2021) fixant le rendement de dividende à 2,3% sur la base d'un cours de clôture au 30/12/2022 de MAD 172.

Evolution du cours de BANK OF AFRICA depuis janvier 2020 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

		En MAD		
		Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions
Sur les trois dernières années	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	121,6	202,0	1 160 762 207
	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	148,1	190,0	1 258 912 233
	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	156,0	223,0	1 184 820 845
Par trimestre sur la dernière année	T1 2022	186,0	223,0	439 065 057
	T2 2022	187,0	201,9	370 231 956
	T3 2022	161,0	188,8	111 106 723
	T4 2022	156,0	177,8	264 417 109
	T1 2023	159,0	172,0	296 370 754
Par mois sur les 6 derniers mois	nov.-22	156,0	165,5	53 672 028
	déc.-22	168,0	172,0	124 676 207
	jan.-23	160,0	172,0	48 118 298
	fév.-23	159,0	168,8	185 502 078
	mar.-23	162,0	168,2	62 750 378
	avr.-23	162,0	165,0	29 897 033

Source : Bourse de Casablanca

Principaux indicateurs boursiers

	PER		D/Y		P/B		Capitalisation (MAD Md)	
	BOA	Secteur	BOA	Secteur	BOA	Secteur	BOA	Secteur
2020	43,5x	35,5x	3,2%	3,0%	1,4x	1,6x	32,1	192,1
2021	19,3x	21,8x	2,1%	2,9%	1,6x	1,8x	38,7	225,3
2022	15,6x	15,1x	2,3%	3,7%	1,4x	1,4x	35,4	187,2

Source : Bourse de Casablanca, BMCE Capital Global Research

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le titre BANK OF AFRICA n'a pas subi de suspension à la cote de la Bourse de Casablanca au cours des 3 derniers exercices et l'exercice en cours.

IV. Politique de distribution de dividendes

Conformément aux articles 42 et 43 des statuts, les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel est attribué le premier dividende.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, pour attribuer tout superdividende ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial en vue d'être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

En cas d'inobservation par la Société des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la Loi n°103-12 et des textes pris pour leur application, Bank Al-Maghrib peut limiter ou interdire la distribution de dividendes aux actionnaires.

Les actions formant le capital social de la Société sont toutes de même catégorie et jouissent des mêmes droits, notamment en matière de droits aux dividendes.

Bank Of Africa a distribué au titre des exercices 2017, 2016 et 2015 un dividende de 5 DH, soit un payout moyen de près de 65%.

Pour les exercices 2018 et 2019, la Banque a reconverti en actions près de 80% des montants des dividendes respectifs prévus d'être distribués.

Concernant l'année 2020, Bank Of Africa a distribué un dividende de 5 DH, soit un *payout* de 142%.

La politique de distribution opérée par la banque relative à la période 2018-2020 s'est basée sur un dividende stable de MAD 5 par action depuis 2015. En 2019 et 2020 la distribution a été assortie d'une option de conversion en actions sur les dividendes relatifs aux exercices 2018 et 2019 distribuables respectivement en 2019 et 2020

permettant à la Banque de concilier entre la rémunération de ses actionnaires et le renforcement de ses fonds propres.

S'agissant de l'année 2021, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 4DH par action (un pay-out de 55%), outre l'attribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour 65 actions détenues et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 632,6 MDH.

Pour l'année 2022, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 4DH par action (un pay-out de 55%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 626,3 MDH, devant être proposée par par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 20/06/2023.

Tableau 5 : Taux de distribution de dividendes de la Banque sur la période 2020-2022

K MAD	2020	2021	2022
Dividendes distribués au titre de l'exercice	1 028 033	822 427	853 079 ⁵
Premier Dividende	123 364	123 364	125,3
Superdividende ⁶	904 669	699 062	709,8
Résultat net	724 181	1 500 873	1 525 093
DPA ⁷	5	4	4
Nombre d'actions	205 606 648	205 606 648	208 769 827
BPA ⁸	3,5	7,3	7,3
BPA Ajusté*	4	8,5	8,5
Taux de distribution ⁹	142%	55%	55%

*Résultat net de l'année / Nombre de titres avant opérations sur le capital (Augmentation de capital en deux tranches + Augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT + Augmentation de capital par conversion des dividendes de l'année 2019 + Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites en 2022), soit 179 463 390 titres.

V. Endettement

1. Programme d'émission de certificats de dépôt au 31/03/2023

En 2001, BANK Of Africa a lancé un programme d'émission de certificats de dépôts dont le plafond s'élève à MAD 5 000 000 000. Les émissions opérées en mai 2001 ont été entièrement remboursées.

En Août 2008, BANK Of Africa a procédé à l'extension de son plafond d'émission, après validation de l'AMMC en date du 1^{er} août 2008, le portant à MAD 10 000 000 000 (Dix Milliards de Dirhams).

En janvier 2013, BANK Of Africa a procédé à l'extension du plafond de son programme de certificat de dépôt à MAD 15 milliards.

Caractéristiques du programme :

Nature	Certificats de dépôt
Plafond du Programme	15 000 000 000 MAD

⁵ A noter que la distribution de dividendes demeure tributaire de l'approbation de l'AG.

⁶ Le super dividende est attribué en plus du premier dividende, lorsque le bénéfice distribuable après les différentes répartitions le permet. (Cf. article 46 Statuts en annexe)

⁸ Résultat net / Nombre d'actions

⁹ Dividendes distribués au titre de l'exercice/résultat net social

Montant de l'encours à fin Mars 2023 (hors intérêts courus)	6 626 300 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 000 MAD
Nombre de titres restant à fin Mars 2023	66 263 certificats

Source : Bank Of Africa

Tableau 6 : Caractéristiques des certificats de dépôt à fin Mars 2023

Code isin	Date début	Échéance	Valeur Nominal	nbre de bons	Volume	Taux	Prime de risque	Type d'intérêt	Mode de remboursement
MA0001523689	26/04/2021	26/04/2023	100 000	8 650	865 000 000	1,99%	30	Fixe	In fine
MA0001523697	26/04/2021	26/04/2024	100 000	10 500	1 050 000 000	2,13%	35	Fixe	In fine
MA0001523713	06/05/2021	06/05/2023	100 000	4 200	420 000 000	2,00%	30	Fixe	In fine
MA0001523721	06/05/2021	06/05/2024	100 000	4 200	420 000 000	2,13%	35	Fixe	In fine
MA0001524331	18/10/2021	18/10/2023	100 000	3 251	325 100 000	2,03%	30	Fixe	In fine
MA0001524349	18/10/2021	18/10/2024	100 000	1 075	107 500 000	2,18%	35	Fixe	In fine
MA0001524356	18/10/2021	18/10/2026	100 000	6 137	613 700 000	2,48%	45	Fixe	In fine
MA0001524885	26/04/2022	25/04/2023	100 000	10 000	1 000 000 000	1,91%	25	Fixe	In fine
MA0001525965	18/01/2023	19/04/2023	100 000	4 750	475 000 000	3,34%	15	Fixe	In fine
MA0001525973	18/01/2023	19/07/2023	100 000	1 400	140 000 000	3,55%	20	Fixe	In fine
MA0001526518	07/03/2023	06/06/2023	100 000	3 300	330 000 000	3,19%	15	Fixe	In fine
MA0001526526	07/03/2023	05/09/2023	100 000	2 300	230 000 000	3,35%	20	Fixe	In fine
MA0001526534	07/03/2023	05/03/2024	100 000	6 500	650 000 000	3,66%	25	Fixe	In fine
Total				66 263	6 626 300 000				

Source : Bank Of Africa

*La date de jouissance correspond à la date d'émission

A noter que Bank Of Africa n'a pas effectué de rachat de ses certificats de dépôts sur la période.

L'évolution de l'encours des certificats de dépôts¹⁰ sur les trois dernières années se présentent comme suit :

en K MAD	2021	2022	2023
Certificats de dépôts	8 035 000	6 401 300	6 626 300

Source : Bank Of Africa

A fin 2021, l'encours des CD de la Banque ressort en hausse de 5,9% à MAD 8 Md comparativement à 2020.

¹⁰ Hors intérêts courus

Au terme de l'année 2022, l'encours des CD de la Banque se déprécie de -20% à MAD 6,4 Md par rapport à 2021.

A fin Mars 2023, l'encours des CD de la Banque ressort en hausse de 3,5 % à 6,6 Md comparativement à fin 2022.

2. Emissions d'emprunts obligataires ordinaires et subordonnés (Mars 2023)

L'état des emprunts obligataires ordinaires et subordonnés émis depuis l'exercice 2008 et non échus se présente comme suit :

Emprunt Obligataire	Date de Jouissance	Montant de l'émission en M MAD	Tranche en M MAD	Cotation de la Tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêts en vigueur 31/03/2023	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de Remboursement
Perpétuel Subordonné	15/10/2008	1 000	100	Cotée	100 000	1 000	6,95%	125 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10ème année	<i>in fine</i>
	15/10/2008		50	Cotée	100 000	500	4,30%	100 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
	15/10/2008		50	Non Cotée	100 000	500	6,95%	125 pbs	Fixe		<i>in fine</i>
	15/10/2008		800	Non Cotée	100 000	8 000	4,30%	100 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
Perpétuel Subordonné	03/06/2009	1 000	50	Non Cotée	100 000	500	5,30%	120 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10ème année	<i>in fine</i>
	03/06/2009		950	Non Cotée	100 000	9 500	3,75%	100 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
Subordonné	24/09/2014	1 000	154,5	Non Cotée	100 000	1 545	5,64%	120 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	24/09/2014		845,5	Non Cotée	100 000	8 455	3,27%	110 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
Subordonné	16/06/2015	2 000	626	Non Cotée	100 000	6 260	4,74%	110 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	16/06/2015		1374	Non Cotée	100 000	13 740	2,86%	110 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
Subordonné	28/06/2016	2 000	447,2	Non Cotée	100 000	4 472	3,74%	90 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	28/06/2016		1473,9	Non Cotée	100 000	14 739	2,66%	90 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
	28/06/2016		78,9	Cotée	100 000	789	3,74%	90 pbs	Fixe		10 ans
Perpétuel Subordonné	23/06/2017	1 000	200	Non Cotée	100 000	2 000	7,05%	375 pbs	Révisable chaque 10 ans	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10ème année	<i>in fine</i>
			800	Non Cotée	100 000	8 000	5,01%	325 pbs	Révisable Annuellement		<i>in fine</i>
Subordonné	05/12/2017	400	400	Non Cotée	100 000	4 000	3,74%		Révisable annuellement	10 ans	<i>in fine</i>
			90	Non Cotée	100 000	900	4,63%	240pbs	Révisable annuellement		Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10ème année
Perpétuel Subordonné	13/09/2021	1 000	910	Non Cotée	100 000	9 100	4,58%	260pbs	Révisable chaque 5 ans	10 ans	<i>in fine</i>
Subordonné	29/06/2022	1000	1000	Non Cotée	100 000	10 000	2,57%	80 pbs	Révisable annuellement	10 ans	<i>in fine</i>
Perpétuel Subordonné	26/12/2022	500	500	Non Cotée	100 000	5 000	5,09%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au-delà de la 5ème année	<i>in fine</i>
TOTAL		10 900	M MAD								

Source : BANK OF AFRICA

Les émissions perpétuelles de 2007 et 2008 ne sont pas assorties d'un mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation du paiement des coupons.

L'Assemblée Générale Mixte du 28/06/2022 a autorisé un programme d'émissions obligataires portant sur (i) l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1 Milliard de Dirhams à réaliser, en une ou plusieurs tranches, par appel public à l'épargne, à placer sur le marché local afin d'accompagner le développement du Groupe, et (ii) l'émission au Maroc d'un emprunt obligataire de type "Social Bond" d'un montant global de 500 Millions de Dirhams. Dans ce sillage, BANK OF AFRICA a réalisé une émission obligataire subordonné d'un montant de MAD 1 Md en juin 2022.

Le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022 a autorisé un programme d'émission d'obligations subordonnées à durée déterminée ou perpétuelles d'un montant global de 5 milliards de dirhams en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 5 ans, par appel public à l'épargne. Dans ce cadre, BANK OF AFRICA a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant de M MAD 500 en décembre 2022. La Banque devrait également émettre en juin 2023 un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant de M MAD 500

Evolution de l'encours des obligations ordinaires et subordonnées au 31/12/2022

en K MAD	2020	2021	2022
Encours des obligations subordonnées	9 400 000	10 400 000	11 900 000
Encours des obligations ordinaires	500 000	-	-

Source : BANK OF AFRICA

L'encours des obligations ordinaires et subordonnées ressort en hausse de +14% à fin 2022 comparativement à 2021.

A fin 2022, l'encours des obligations ordinaires ressort nul.

3. Evolution des Dettes bancaires

en K MAD	2020	2021	2022
Dettes bancaires	37 034 499	40 581 191	41 534 120

Source : BANK OF AFRICA

Les dettes bancaires augmentent de 2,3% à MAD 41,5 milliards en 2022 comparativement à 2021. Cette situation s'explique essentiellement par la hausse des valeurs données en pension à terme entre 2021 et 2022 de +5%.

Dans le cadre de son financement et de son activité d'intermédiation bancaire, Bank Of Africa recourt aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés et dépôts de la clientèle.

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de Bank Of Africa s'élèvent à MAD 41,5 milliards en 2022. Au cours de 2022, BOA a déboursé la somme totale de 55 MEUR auprès d'institutions Multilatérales :

- ✓ 30 MEUR auprès de la BERD au titre de deux lignes dédiées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (GEFF II & GVC) ;
- ✓ 25 MEUR au titre d'une ligne PME auprès d'un nouveau partenaire FINANCE IN MOTION.

Dans le cadre de son endettement auprès des institutions financières multilatérales et internationales, Bank Of Africa est engagée à respecter des covenants usuels notamment ceux qui se rapportent aux exigences de la Banque Centrale à savoir les ratios prudentiels (ratio Tier I, ratio de solvabilité, ratio RWA, exposition aux crédits, exposition aux parties liées, exposition sur une seule partie liée, position en devises...).

4. Engagements hors bilan

Evolution Engagements donnés par signature au 31 décembre 2022

K MAD	2020	2021	2022
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	418 241	239 827	200 370
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 661 576	6 840 594	8 921 779
Engagements de garantie d'ordre d'EC	4 027 365	4 455 476	5 370 037
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 539 868	10 385 685	11 176 425
Titres achetés à réméré	78 358	-	-

Autres titres à livrer	95 437	5 440 096	5 348 239
Total	20 820 845	27 361 678	31 016 880

Source : BANK OF AFRICA

Les engagements donnés par signature augmentent de 13% à MAD 31 016 millions en 2022 comparativement à 2021 suite principalement à la hausse de 30% des engagements de financement en faveur de la clientèle.

Evolution Engagements reçus par signature au 31 décembre 2022

K MAD	2020	2021	2022
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 598 222	21 169 699	19 518 360
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 410 428	3 342 285	3 785 953
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	96 394	178 661	-
Total	21 105 044	24 690 645	23 304 312

Source : BANK OF AFRICA

Les engagements reçus par signature diminuent de -5,6% à MAD 23 304 millions en 2022 comparativement à 2021 suite principalement à la baisse de -8% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

5. Nantissement d'actifs

Néant

VI. Notation (extraits traduits)

1. Moody's (05/07/2022)

Moody's a annoncé avoir maintenu la note de dépôts à long terme et l'évaluation du risque de crédit intrinsèque (Baseline Credit Assessment – BCA) de BANK OF AFRICA à « Ba1 » et « b1 », respectivement. Moody's a ainsi modifié les perspectives de la note des dépôts à long terme, de négatives à stables.

Le maintien de la note Ba1 attribuée aux dépôts à long terme reflète la réaffirmation de son évaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA) à b1, associée au maintien par Moody's d'une probabilité très élevée de soutien gouvernemental en cas de besoin (ce qui se traduit par une révision à la hausse de trois crans de la note de soutien gouvernemental).

L'affirmation de la note BCA à b1 reflète la solide rentabilité intrinsèque de la banque, la stabilité de son financement par les dépôts et sa grande liquidité (38,9 % d'actifs liquides en décembre 2021). Ces éléments positifs sont modérés par l'affaiblissement progressif de la qualité des actifs de la banque (les créances douteuses s'élevaient à 9,9 % en décembre 2021) et par un niveau de capitalisation relativement modeste, bien que stable.

2. Fitch Ratings – BANK OF AFRICA (06/02/2023)

Fitch Ratings a confirmé la notation par défaut de l'émetteur (IDR) à long terme, en devises étrangères et locales, de BANK OF AFRICA à «BB, perspectives stables », confirmant également la note de viabilité (VR) de BANK OF AFRICA à « bb- ».

Les ratings IDR de BOA sont basés sur le soutien potentiel des autorités marocaines, si nécessaire, comme le reflète la note de soutien gouvernemental (GSR) de la banque, "bb". La perspective stable reflète celle de la note souveraine.

La note de viabilité de la Banque prend en compte sa solide franchise au Maroc et sa présence panafricaine, qui offre des avantages de diversification au business model, mais aussi son exposition à des marchés moins développés et à des conditions d'exploitation plus volatiles. La performance stable de BOA et son financement et sa liquidité relativement solides sont contrebalancés par une position de capital faible et des pressions sur la qualité des actifs.

Les ratings nationaux de BOA sont en ligne avec ceux de ses confrères locaux directs, mais inférieurs à ceux des filiales de grands groupes bancaires français qui bénéficient d'un soutien potentiel de leurs actionnaires étrangers.

Soutien Gouvernemental : Le rating GSR de BANK OF AFRICA de 'bb' prend en considération l'importance systémique de la banque en tant que troisième banque marocaine, mais aussi les limites de la flexibilité financière de l'Etat. Fitch considère BANK OF AFRICA comme une banque d'importance systémique domestique (D-SIB) au Maroc sur la base de sa part de marché de 13% en termes de crédits et de dépôts.

Environnement opérationnel stable : Le PIB réel du Maroc devrait croître de 2,8 % en 2023 et de 3,2 % en 2024. La récession dans la zone euro, principal partenaire commercial du Maroc, la sécheresse et l'inflation élevée pèseront sur l'activité commerciale. Les banques devraient demeurer résilientes, ayant surmonté la pandémie. Le rating de l'environnement opérationnel de BANK OF AFRICA de "bb-" est un cran en dessous du rating standard pour les banques marocaines, en raison de son exposition à des marchés régionaux plus faibles et plus volatiles.

Franchise adéquate au Maroc : BANK OF AFRICA a une franchise solide et le statut de D-SIB sur son marché domestique (qui représentait 70% du total des actifs à la fin du premier semestre 22), mais sa part de marché de 13% est inférieure à celle des deux autres D-SIB, Attijariwafa Bank (BB/Stable) et le Groupe Banque Centrale Populaire (non noté). BOA opère dans 32 pays, et les opérations hors-Maroc représentent 51% du revenu net part du groupe au premier semestre 2022, ce qui est bien supérieur à celui des D-SIB nationales.

Renforcement du profil de risque : L'amélioration du profil de risque se traduit notamment par une plus grande harmonisation des contrôles des risques dans l'ensemble du groupe, une approche prudente de la croissance au cours des dernières années dans le but de préserver le capital, ainsi que plusieurs cycles de renforcement du capital.

Pressions sur la qualité des actifs : Le ratio des crédits de niveau 3 de la Banque (Fin S1 22 : 10,2%) est plus élevé que celui des autres grandes banques marocaines, ce qui s'explique en partie par des dépréciations plus importantes au niveau de ses filiales africaines. Les crédits de niveau 2 sont élevés, à 8,7 % des crédits bruts, bien qu'en ligne avec la moyenne des banques du même secteur, qui est de 9 %. La couverture des crédits de niveau 3 (85%) est raisonnable.

Rentabilité acceptable : Le ratio résultat d'exploitation/actifs pondérés de BANK OF AFRICA s'est encore amélioré, passant de 1,5 % en 2021 à 1,8 % au premier semestre 22 (annualisé) (principalement en raison de la baisse des charges de dépréciation des prêts) et est largement en ligne avec le secteur. Les dispositifs de maîtrise des charges de BANK OF AFRICA ont été renforcés mais restent plus faibles que ceux de ses confrères, principalement en raison des opérations à l'étranger.

Faible capitalisation : Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de BANK OF AFRICA de 8,4 % à la fin du premier semestre 22 est inférieur à la moyenne du secteur (10 %) et est étroitement maintenu au-dessus de l'exigence réglementaire minimale (8 % à la fin de 2022). La Banque a procédé à des mesures de renforcement des fonds propres en 2020 et 2022 et a émis des titres Tier 1 supplémentaires pour un montant de 1,5 milliard de dirhams depuis 2021.

Bon financement et liquidité : BANK OF AFRICA est principalement financée par des dépôts granulaires. La liquidité est adéquate avec un ratio prêts/dépôts de 91% et un ratio de couverture des liquidités de 154% à fin S1 22. BANK OF AFRICA a continué à réduire la part des dépôts coûteux et à les remplacer par des comptes courants afin de préserver son coût de financement.

Les notations de BANK OF AFRICA sur la période 2019-2023 se présentent comme suit :

	Catégorie	2019	Mai 2020	Décembre 2020	Février 2021	Juillet 2022	
Moody's	Perspectives	Stables	Négatives	Négatives	Négatives	Stables	
	Dépôts bancaires - devise étrangère	Ba2/NP	Ba2/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	
	Dépôts bancaires - monnaie locale	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	
	Evaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA)	b1	b1	b1	b1	b1	
	Evaluation de base du crédit ajustée	b1	b1	b1	b1	b1	
	Evaluation du risque de contrepartie	Ba1(cr)/NP(cr)	Ba1(cr)/NP(cr)	Ba1(cr)/NP(cr)	Ba1(cr)/NP(cr)	Ba1(cr)/NP(cr)	
	Catégorie	2019	Février 2020	Novembre 2020	Février 2021	Février 2022	Février 2023
Fitch Ratings	Perspectives	Stables	Négatives	Stables	Stables	Stables	Stables
	Notation en devise à long terme	BB+	BB+	BB	BB	BB	BB
	Notation en devise à court terme	B	B	B	B	B	B
	Notation en monnaie locale à long terme	BB+	BB+	BB	BB	BB	BB
	Notation en monnaie locale à court terme	B	B	B	B	B	B

Source : Rapports de notation FITCH RATINGS, MOODY'S

VII. Gouvernance de BANK OF AFRICA

1. Dispositions régissant les assemblées générales

Conformément à l'article 29 des statuts de la banque, les actionnaires de la société se réunissent en assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, et en assemblées spéciales dans les conditions fixées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques à l'émetteur et dérogoires à la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée et qui régissent les assemblées générales.

En somme, les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de BANK OF AFRICA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Délai de tenue de L'Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration. Les assemblées générales ordinaires peuvent également être convoquées, en cas d'urgence, par :

- ✓ Les commissaires aux comptes ;
- ✓ Un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- ✓ Les liquidateurs, le cas échéant ;
- ✓ Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblée Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales trente (30) jours au moins avant la date fixée pour lesdites Assemblées. Cet avis doit contenir les indications prévues à l'article 124 de la Loi, le texte des projets de résolutions qui seront présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée, complétées par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

L'avis de réunion peut ne pas comprendre les informations citées ci-dessus lorsque celles-ci sont publiées sur le site internet de la Société, au plus tard le jour même de la publication dudit avis de réunion. Dans ce cas, ce dernier mentionne l'adresse du site Internet précisé.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans les avis de convocation, sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'Assemblée.

Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Conditions de quorum et de majorité

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social¹¹ et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

Sauf convention contraire notifiée à la Société les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la Société ; toutefois, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires ou spéciales ; en cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles en numéraire, l'exercice du droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles est réglé selon les dispositions du paragraphe A) VI de l'Article 7 des Statuts.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote tel qu'il est prévu à l'article 34 ci-dessus.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, tel qu'il est prévu ci-dessus à l'article 34. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées et, dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi.

Les Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Ordinaire.

Attributions et pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire - quorum et majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

¹¹ Hormis les actions privées de droit de vote (Cf. Article 34 des Statuts)

Elle a, entre autres pouvoirs, ceux de :

- 1) Approuver ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- 2) Statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- 3) Donner ou refuser quitus de leur gestion aux Administrateurs,
- 4) Nommer et révoquer les Administrateurs, nommer les Commissaires aux Comptes,
- 5) Approuver ou rejeter les nominations d'Administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- 6) Fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration,
- 7) Statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration,
- 8) Autoriser les émissions d'obligations, ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées.

Et, d'une manière plus générale, statuer sur tous les objets qui n'emportent pas directement ou indirectement modification des statuts et qui, par suite, ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Attributions et pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire - quorum et majorité

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à autoriser toute opération de cession d'actifs immobilisés représentant plus de 50% des actifs de la Société, conformément aux conditions et modalités prévues à l'article 70 de la Loi n°17-95. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne peut changer la nationalité de la Société.

Elle peut, notamment, décider ou autoriser, sans que l'énumération qui va suivre ait un caractère limitatif :

- ✓ l'augmentation, la réduction ou l'amortissement du capital social,
- ✓ l'émission d'obligations convertibles en actions ou obligations échangeables contre des actions,
- ✓ la création de certificats d'investissement,
- ✓ la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société,
- ✓ le transfert du siège social en dehors de la même ville, préfecture ou province,
- ✓ la modification, directe ou indirecte, de l'objet social,
- ✓ la modification de la dénomination sociale,
- ✓ la transformation de la société en société de toute autre forme, à la condition de respecter les dispositions légales prévues ci-après sous l'article 46,
- ✓ la division ou le regroupement des actions, sans toutefois que leur valeur nominale puisse être inférieure au minimum légal,
- ✓ la modification de la forme des actions ou des conditions de leur cession ou transmission,
- ✓ le changement du mode de direction et d'administration de la société en conformité avec les dispositions légales applicables en la matière,
- ✓ la modification des modalités d'affectation et de répartition des bénéfices,
- ✓ l'apport total ou partiel du patrimoine social à une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer, par voie de fusion ou de fusion-scission,
- ✓ l'absorption, au même titre de fusion ou de fusion-scission, de tout ou partie du patrimoine d'autres sociétés,
- ✓ la fixation du nombre maximal de voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire

Le tout, le cas échéant, aux conditions qu'elle détermine en se conformant aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conditions d'acquisition de droits de vote double éventuels.

Les statuts de la Banque ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double. Le droit commun en pareille matière tel que régi par les dispositions de la loi sur la S.A (art. 257) demeure applicable.

2. Conseil d'Administration

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous les actes d'administration et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

POUVOIRS GENERAUX :

- Administrer, tant activement que passivement, tous les biens et affaires de la société.
- Prendre en toutes circonstances toutes les mesures qu'il juge opportunes pour sauvegarder les valeurs appartenant à la société ou déposées par des tiers.
- Déterminer le placement des fonds disponibles.
- Faire tous traités, transactions, compromis, prêts et emprunts avec ou sans garanties, tous retraits de fonds et transferts, tous abandons de droits réels ou personnels.
- Prendre toutes garanties hypothécaires ou autres, conventionnelles ou judiciaires.
- Débattre, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs, créanciers, dépositaires et tiers quelconques; en fixer les reliquats, les recevoir ou les payer.
- Retirer des mains de tous dépositaires et de toutes caisses publiques ou privées tous objets, sommes, titres ou valeurs quelconques et en donner décharge.
- Exécuter tous mandats qui pourront être donnés à la société.
- Contracter toutes assurances contre tous risques.
- Autoriser l'acquisition, l'aliénation, même gratuite, et l'échange, avec ou sans soulte, de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers et notamment, en application des dispositions de la Loi n°17-95, autoriser la cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé. Toutefois, lorsque la cession ou les cessions d'actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de douze (12) mois, une autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire est exigée.

La demande d'autorisation doit être accompagnée d'un rapport établi par le Conseil d'Administration, qui précise les motifs de la ou des cessions et leur impact sur l'activité de la société, fixe les modalités de cession, les actifs à céder, leur nature, leurs prix de cession et les méthodes de fixation desdits prix, leur valeur comptable et leur poids dans l'actif de la société. En outre, lorsqu'il s'agit de cession d'actifs immobiliers, le Rapport du Conseil d'Administration doit inclure une évaluation desdits biens, réalisée par un tiers indépendant qualifié.

Ce rapport doit comprendre aussi bien le pourcentage des actifs de la société objets des opérations de cession réalisées au cours de la période de douze (12) mois précitée que les opérations de cession objet de la demande d'autorisation. Le seuil de 50% est calculé sur la base du dernier bilan de la société. Toutefois

lorsqu'un ou plusieurs actifs objet de la ou des cessions ont fait l'objet d'une évaluation faisant ressortir une valeur supérieure à leur valeur nette comptable, ce sont les valeurs d'évaluation qui sont prises en compte pour le calcul du seuil précité.

- Aux effets ci-dessus et ci-après, signer tous actes et pièces, élire domicile partout où besoin sera, substituer.

OPERATIONS BANCAIRES :

- Faire toutes opérations de banque ou de bourse.
- A l'égard de Bank Al-Maghrib notamment et de toutes banques en général ou de tous établissements financiers, accepter, souscrire, endosser, acquitter toutes lettres de change, tous billets, chèques et autres effets de commerce, présenter et signer tous bordereaux d'escompte et d'encaissement, acquitter toutes factures, déposer toutes valeurs en garantie d'escomptes, les retirer, signer tous reçus, mandats ou chèques, souscrire tous engagements.
- Retirer toutes pièces et en donner décharge, approuver tous règlements de comptes, acheter, vendre et transférer toutes actions, obligations, fonds d'États et autres valeurs financières, industrielles ou commerciales.
- Signer tous transferts, conversions et mutations, en toucher les prix, recevoir tous dividendes échus ou à échoir, signer tous acquits et émargements, commettre tous agents de change ou de bourse, donner tous ordres de change et de bourse.
- Emprunter toutes sommes sur dépôts de valeurs admises par Bank Al-Maghrib et tous autres établissements de crédit, en garantie d'avances, consentir à cet effet tous engagements, notamment envers Bank Al-Maghrib, retirer toutes valeurs déposées en garantie d'avance, les transférer au besoin et les vendre; recevoir tous arrérages ou dividendes échus ou à échoir sur lesdites valeurs, retirer les valeurs qui seront déposées au bureau des dépôts, en donner bonnes et valables quittances et décharges.
- Contracter tous emprunts, de la manière, aux taux, charges et conditions qu'il juge convenables, donner tous gages, nantissements, hypothèques et autres garanties mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient ; consentir toute subrogation.
- Cautionner et avaliser.
- Retirer également de toutes Trésoreries ou Établissements de crédit, toutes sommes ou valeurs qui pourraient s'y trouver consignées, tant par la société elle-même que par des tiers ; toucher également tous intérêts, arrérages et dividendes de sommes ou valeurs qui y seraient déposées, donner du tout quittances et décharges.
- Toucher les sommes provenant du remboursement de tous titres amortis, ainsi que le montant de tous lots que Bank Al-Maghrib ou tout Établissement de crédit aura encaissés pour le compte de la société, et généralement recevoir toutes les sommes qui sont et pourront être dues à la société, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en donner quittance et décharge.
- Payer celles qu'elle peut et pourra devoir.

OPERATIONS IMMOBILIERES :

- Faire tous achats d'immeubles, ainsi que toutes ventes et échanges d'immeubles.
- Consentir ou accepter, céder ou résilier tous baux ou locations, avec ou sans promesse de vente.
- Faire toutes constructions, installations et tous travaux.
- Consentir toutes hypothèques, tous nantissements, délégations, cautionnements, avals ou autres garanties mobilières et immobilières.
- Requérir l'immatriculation et l'inscription sur les Registres de la Conservation Foncière de tous immeubles ou de tous droits immobiliers généralement quelconques : servitudes, hypothèques, usufruits, antichrèse, emphytéose, portant au profit de la société sur des immeubles se trouvant dans la circonscription de la Conservation, à cet effet, faire traduire tous documents, constituer tous dossiers, signer et déposer toutes réquisitions contenant toutes déclarations utiles, élire domicile, assister à toutes opérations de bornage, faire toutes observations ou contestations, signer tous procès-verbaux et faire toutes dépositions.

PRISES DE PARTICIPATION :

- Prendre tous intérêts et participations dans toutes opérations et entreprises pouvant intéresser l'industrie, le commerce, l'assurance ou la banque et les établissements financiers ou de bourse et dans toutes

- opérations immobilières ; créer toutes succursales et agences tant au Maroc qu'à l'étranger; fonder et concourir à la fondation de toutes sociétés marocaines ou étrangères, faire à des sociétés existantes ou à créer tous apports en nature aux conditions qu'il jugera convenables ; souscrire, acheter et revendre toutes actions, obligations et parts d'intérêts.
- Fixer les conditions auxquelles la société prend à sa charge et négocie tous emprunts publics ou autres, nationaux ou étrangers ; participer à tous emprunts, souscriptions, émissions et opérations financières, industrielles, commerciales ou autres.
 - Représenter la société aux Assemblées Générales de toutes autres sociétés dont elle pourra être actionnaire et y faire le nécessaire.
 - A défaut de paiement de la part des débiteurs et en cas de difficultés quelconques avec qui que ce soit, exercer toutes poursuites, contraintes et diligences nécessaires, prendre toutes mesures conservatoires, exercer toutes actions, agir tant en demandant qu'en défendant, devant tous juges et tribunaux compétents, constituer tous avocats ou défenseurs, les révoquer, en constituer d'autres, nommer tous experts ou arbitres ou acquiescer à leur nomination, obtenir tous jugements, sentences, arrêts et décisions, en poursuivre à l'exécution par les moyens et les voies de droit notamment par la saisie immobilière en donnant tous Pouvoirs spéciaux à cet effet ou s'en désister, acquiescer à tous moyens, ou voies de droit, provoquer tous ordres et contributions, y produire, affirmer toutes créances, se faire délivrer tous bordereaux de collocations, en toucher le montant.
 - Faire toutes offices et consignations, opérer le retrait de toutes sommes consignées.
 - Traiter, transiger et compromettre en tout état de cause, consentir toute prorogation de délai.
 - Donner ou retirer quittances et décharges de toutes sommes reçues ou payées, consentir toutes subrogations, désister la société de tous droits, actions, privilèges ou hypothèques, donner et recevoir mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, saisies mobilières ou immobilières, oppositions et autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans paiement, donner et recevoir mainlevée de tous nantissements, signer tous transferts à titre de rétrocession.
 - Consentir toutes antériorités.

ORGANISATION INTERNE :

- Régler l'organisation des directions, services et bureaux, nommer, révoquer tous employés, fixer leurs appointements fixes ou proportionnels et leurs gratifications, déterminer, s'il y a lieu, le chiffre de leurs cautionnements, en autoriser la restitution.
- Fixer les dépenses générales d'administration.
- Gérer, remplir toutes formalités, notamment pour se conformer aux dispositions légales au Maroc et dans tous pays étrangers, envers les gouvernements et toutes Administrations, désigner notamment le ou les agents qui, d'après les lois de ce pays, doivent être chargés de représenter la société auprès des autorités locales, d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration, dont l'effet doit se produire dans ces pays ou de veiller à leur exécution. Ce ou ces agents peuvent être les représentants de la société dans ces pays, et munis à cet effet de procurations constatant leurs qualités d'agents responsables.

RAPPORTS AVEC LES ACTIONNAIRES :

- Dans le cas où l'Assemblée Générale n'en a pas prescrit un emploi spécial, régler l'emploi des capitaux composant les fonds de réserves légales et facultatives ; il peut en disposer comme bon lui semble pour les besoins sociaux.
- Régler la forme et les conditions d'émission des titres de toute nature, bons à vue, à ordre ou au porteur, bons à échéance fixe, à émettre par la société.
- Arrêter les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale, faire un rapport sur les comptes et sur la situation des affaires sociales.
- Convoquer les Assemblées Générales.
- Proposer la fixation des dividendes à répartir.
- Déterminer les traitements fixes ou proportionnels, les parts de bénéfices ou la rémunération à allouer aux membres des comités, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes, aux Directeurs et aux Sous-Directeurs, ainsi qu'aux agents de la société, au Maroc ou à l'étranger, lesquels traitements et parts seront prélevés sur les frais généraux.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Avant toute nouvelle nomination d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut solliciter le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations afin d'établir un état des lieux des compétences, des connaissances et de l'expérience déjà existante.

Le Conseil d'Administration veille à ce que toute nomination, ou renouvellement de mandats d'un Administrateur, permette de maintenir l'équilibre des compétences et de l'expérience requises pour la bonne conduite à long terme de l'activité de la Banque.

Il veille également à la qualité d'indépendance du tiers au moins de ses Membres conformément à la Lettre circulaire relative aux modalités d'application de la circulaire n°5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

Les Administrateurs doivent disposer individuellement et/ou collectivement des compétences dans les domaines des opérations de crédit, des systèmes de paiement, de la planification stratégique, de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle interne, de la comptabilité, de la responsabilité sociétale et environnementale ainsi qu'en matière légale et réglementaire en liaison avec l'activité bancaire.

La qualité d'Administrateur Indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement au vu des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions au moins de l'une quelconque des catégories existantes, pendant toute la durée de ses fonctions.

Les Administrateurs indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Société avec ou sans droit de vote.

Le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations tient informé le Conseil d'Administration et l'ensemble des Actionnaires de tout changement dans la qualité d'indépendance d'un de ses Administrateurs.

Concernant la parité Homme/Femme, parmi les missions du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations figure celle de veiller à la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans le Conseil d'Administration. Celle-ci s'est matérialisée par la nomination de d'une Administratrice Indépendante, Mme Nezha LAHRICHI, qui assure la présidence du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, ainsi qu'une Administratrice issue du Groupe BANK OF AFRICA, Mme Myriem BOUAZZAOUJ.

Les convocations sont accompagnées de l'ordre du jour de la réunion et de toutes les informations nécessaires pour permettre aux Administrateurs de se préparer aux délibérations.

BANK OF AFRICA est administrée par un Conseil d'Administration composé de douze (12) membres dont 2 Administrateurs Indépendants, et présidé par Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général.

Tableau 1 : Membres du Conseil d'Administration (avril 2023)

Administrateurs	Date de 1 ^{ère} nomination	Présentation	Expiration du mandat
M. Othman BENJELLOUN	1995	Président Directeur Général	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2024

RMA représentée par M. Azeddine GUESSOUS	1994	Le 31 janvier 2023, RMA a informé BANK OF AFRICA du changement de son représentant permanent en la personne de M. Azeddine Guessous	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2024
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (<i> Holding du Groupe Crédit Mutuel / Alliance Fédérale</i>) représentée par M. Lucien MIARA	2005	M. Lucien MIARA est le représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire de BANK OF AFRICA. Il a effectué l'ensemble de sa carrière au sein du Groupe Crédit Mutuel- Alliance Fédérale.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2025
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION représentée par M. Khalid SAFIR	2010	CDG a siégé au sein du CA de BANK OF AFRICA de 1966 à 1997 puis a été renommée à l'AGO du 26/05/2010. M. Khalid SAFIR est Directeur Général de la CDG depuis juillet 2022, actionnaire de BANK OF AFRICA	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2027
O CAPITAL GROUP Représenté par M. Hicham EL AMRANI	2001	O Capital Group est issu de la fusion absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian. FinanceCom fut Administrateur de la Banque de 2001 à 2021.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
M. Azeddine GUESSOUS	2017	M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur intuitu personae de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur intuitu personae en 2017. En janvier 2023, il est de nouveau désigné représentant permanent de RMA.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2022. Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le renouvellement de mandat d'Administrateur intuitu personae de M. Azeddine Guessous
British International Investment Représenté par M. MARC BEAUJAN	2019	M. Marc BEAUJAN est Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de British International Investment. Il est fondateur et principal associé de Beaujean & Partners depuis 2019, spécialisé dans le conseil stratégique en banque et assurance. Dans ce cadre, il exerce la fonction de Chief Executive Officer auprès de Atlantic Financial Group S.A.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2023

M. Mohamed KABBAJ	2021	Administrateur Indépendant M. Mohamed KABBAJ fut Administrateur de la Banque entre 1997 et 2000	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
Mme Nezha LAHRICHI	2021	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
M. Abdou BENSOUDA	2018	Administrateur intuitu personae Dirigeant au sein du Groupe O Capital Group, actionnaire de référence de BANK OF AFRICA	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2023
M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI	2004	Administrateur Directeur Général Délégué Président du Conseil de BOA GROUP (Luxembourg)	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2027
Mme Myriem BOUAZZAOUI	2021	Administrateur Intuitu Personae Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026

Source : BANK OF AFRICA

La qualité d'Administrateur Indépendant est établie à l'aune des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

La Banque respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Actuellement, le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA compte 2 Administrateurs indépendants et 2 femmes (dont une est indépendante). Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de juin 2023, le renouvellement du mandat d'Administrateur intuitu personae de M. Azeddine Guessous.

Par ailleurs, la Banque poursuit sa recherche active de nouveaux profils d'Administrateurs Indépendants afin de se conformer à la proportion d'indépendants requis par Bank Al-Maghrib.

3. Comités issus du Conseil d'Administration (avril 2022)

Le Conseil a institué en son sein un certain nombre de Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives et ce, conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

Il s'agit du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, du Comité des Risques Groupe et du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations.

La Banque a mis en conformité les chartes de fonctionnement de ces instances aux dispositions des circulaires 4/W/ 2018 et 5/W/2018.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a institué en son sein un Comité Stratégique - *Strategy Task Force*.

- *Strategy Task Force*

La *Strategy Task Force* est une émanation du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont le périmètre est de dimension Groupe. Elle est chargée par le Conseil d'Administration de travailler sur tout sujet stratégique du Groupe.

La *Strategy Task Force* est responsable de contribuer à la définition et à la formulation des ambitions stratégiques du Groupe à Moyen et Long termes et de superviser la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement.

La *Strategy Task Force* se réunit au moins 4 fois par an.

Composition (avril 2023)

<u>Président</u>
M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant
<u>Membres</u>
M. Azeddine Guessous, Administrateur <i>intuitu personae</i>
British International Investment – BII – (CDC Ltd), Représentée par Marc Beaujean
M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué
M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence
<u>Membres invités</u>
La <i>Strategy Task Force</i> associe à ses travaux les Membres de la Direction Générale Exécutive ou d'autres membres désignés.
<u>Secrétaire</u>
Salma Tazi, Directrice Générale Adjointe, Stratégie Groupe

- Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations – GNR -

Instance émanant du Conseil d'Administration, le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération émet avis et recommandations au Conseil d'Administration sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance, la conception, le suivi et le bon fonctionnement du système de rémunération, et la mise en œuvre du processus de nomination et de renouvellement de ses Membres ainsi que ceux de la Direction Générale. Ce Comité se réunit annuellement ou chaque fois que nécessaire à la discrétion des Membres du Comité.

Composition

<u>Président</u>
M. Azeddine Guessous, Administrateur <i>intuitu personae</i>
<u>Membres permanents</u>
BII (CDC Ltd), représentée par M. Marc Beaujean
M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence
<u>Membres invités</u>
Le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA – BMCE Group ou de son Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.
<u>Secrétariat</u>
M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

Source : BANK OF AFRICA

- Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe –CACI Groupe-

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI Groupe) est un comité spécialisé émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont le périmètre de ses prérogatives, dans les domaines du contrôle interne et de l'information financière, est de dimension Groupe.

Le CACI Groupe est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la qualité et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité du Groupe ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le CACI Groupe est tenu de rendre compte au Conseil d'Administration des résultats de ses travaux et l'informer de tout évènement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du système de contrôle interne ou à la situation financière de l'établissement.

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe est composé, de quatre Administrateurs Non Exécutifs dont 2 Indépendants parmi lesquels le Président ainsi que du Conseiller auprès de la Présidence. Également, les membres de la Direction Générale de la Banque sont associés aux travaux du CACI Groupe.

Composition (avril 2023)

Président

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Membres

RMA, Administrateur Non Exécutif , représenté par M. Azeddine Guessous,

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour

Secrétaire

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

Source : BANK OF AFRICA

(*) Le 31 janvier 2023, RMA a informé BANK OF AFRICA du changement de son représentant permanent en la personne de M. Azeddine Guessous

- Comité des Risques Groupe

Le Comité des Risques Groupe est une instance émanant du Conseil d'Administration, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de Consolidation du Groupe.

Le *Comité des Risques* Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de surveillance et gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la Banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

Se réunissant à une fréquence trimestrielle et chaque fois que nécessaire, le Comité des Risques Groupe est composé de trois Administrateurs Non Exécutifs dont deux au minimum sont indépendants.

Le Comité est présidé par un Administrateur Indépendant.

Des Membres de la Direction Générale de la Banque peuvent être associés aux travaux du Comité des Risques Groupe.

Le Comité peut s'adjoindre une (des) personnalité(s) externe(s) éventuellement, désignée(s) par le Conseil d'Administration, eu égard à son (ou leur) expertise dans le domaine bancaire et de gestion des risques.

- Composition (avril 2023)

Président

M. Hicham El Amrani, Administrateur Non Exécutif (*)

Membres

RMA, Administrateur Non Exécutif, représenté par M. Azeddine Guessous,

O Capital Group, Administrateur Non Exécutif, représenté par M. Hicham El Amrani,

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

BII (CDC Ltd), Administrateur Non Exécutif, représenté par M. Marc Beaujean,

Mme. Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du CIB & Maroc (**)

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique (**)

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe

M. Abderrazak Zebdani, Directeur Général Adjoint en charge des Risques de BOA Group

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

Pôle Risques Groupe

Source: BANK OF AFRICA

(*) À titre provisoire et dérogatoire

(**) ou le/la représentant(e) qu'il désigne

4. Curriculum Vitae des Administrateurs

M. Othman BENJELLOUN,
Président Directeur Général

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et de la Médaille «Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica» par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –,

M. BENJELLOUN, marié au Docteur Leïla MEZIAN BENJELLOUN, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

M. Lucien Miara,
Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

M. Lucien Miara, Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Il a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranée en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen. Ensuite, il fut Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

M. Khalid Safir,
Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

M. Khalid Safir est né le 13 décembre 1967 à Settat, Maroc.

Lauréat de l'Ecole Polytechnique de Paris (1991) et de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique de Paris (1993), M. Khalid Safir a entamé sa carrière à l'Office d'Exploitation des Ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des Pensions au même département à partir de 1998, et enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des Systèmes d'information, à la Trésorerie Générale du Royaume de 2004 à 2006.

En 2006, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Al-Fida-Mers-Sultan, puis Gouverneur de la préfecture d'arrondissements de Casablanca-Anfa en 2009, avant d'être nommé, en 2011, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le 15 octobre 2013, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Wali de la Région du Grand Casablanca et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, puis Wali de la Région de Casablanca-Settat et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, le 13 octobre 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau découpage du Royaume.

Le 25 Juin 2017, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales.

Le 13 juillet 2022, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

M. Hicham El Amrani,
Représentant Permanent de O Capital Group

M. Hicham EL AMRANI cumule une expérience de plus de 27 années dans les domaines de l'investissement Private Equity, du financement et de la stratégie d'entreprises multisectorielles.

A la création de FinanceCom (aujourd'hui O CAPITAL GROUP) en 2001, M. EL AMRANI était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. EL AMRANI a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a ainsi mis en place les Best Practices de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding.

De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. EL AMRANI a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de Portugal Télécom & Telefónica dans Medi Telecom-Orange et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010. Il est, à ce titre, Administrateur et membre permanent des différents organes de Gouvernance de Medi Telecom-Orange.

En sus de ses fonctions, M. EL AMRANI est Administrateur de BANK OF AFRICA, RMA, O TOWER, CTM, RISMA, Air Arabia Maroc, Finatech, Colliers International Maroc, Fondation Othman BENJELLOUN, Brico-Invest et Président du Comité d'Audit de Air Arabia Maroc, Medi Telecom-Orange, RISMA & CTM.

M. EL AMRANI est Ingénieur de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et titulaire d'un MBA et d'un Graduate Certificate dans le Manufacturing and Service Management de la Southern New Hampshire University, de l'Executive Program de la Singularity University ainsi que du Leadership Executive Program de l'Université de Yale.

Né en 1973, M. EL AMRANI est marié et père de deux enfants.

M. Azeddine Guessous,
Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae

M. Azeddine GUESSOUS est Président Directeur Général de Maghrébaïl depuis 2004.

Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA (ex BMCE Bank), BOA Group, BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE Bank International Madrid), Sonasid, et Imperial Tobacco Maroc. Il est également Administrateur de l'Université Al Akhawayn. Il a également siégé jusqu'à récemment au Conseil d'Administration de Al Mada et Lydec.

En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance Al Watanya et en 1995 de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite -CIMR-.

De 2010 à 2012, M. GUESSOUS a également présidé le Directoire de RISMA.

De 1978 à 1994, M. GUESSOUS a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur du Maroc en Espagne de 1986 à 1993.

M. GUESSOUS a été décoré du Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français de la Médaille de Chevalier et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.

M. Marc Beaujean,
Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)

M. Marc BEAUJEAN est fondateur et principal associé de Beaujean & Partners depuis 2019, spécialisé dans l'exercice de mandats et le conseil stratégique en banque et assurance.

Auparavant, il a été Partenaire Senior et Administrateur chez McKinsey & Co, de 1993 à 2012, en charge du développement des relations clientèle en Afrique notamment dans les domaines de la banque de détail, banque privée, fonds de placement, assurances vie et non-vie.

De 1997 à 2014, il a été Administrateur non-exécutif au sein de Blue Orchard à Genève, et co-fondateur du groupe, devenu l'un des plus importants acteurs au monde en microfinance, récemment vendu à Schroeders Asset Management, plus spécialement en charge de la réflexion stratégique et des partenariats.

De 2012 à 2018, il a été Administrateur Exécutif chez P&V Assurances, Belgique, - institution financière systémique au sens de la Banque Centrale Européenne- Directeur des Opérations notamment l'informatique et les Ressources Humaines, en charge du renouvellement des systèmes Coeur en assurances et des programmes de transformation en général.

Depuis 2019, il est Administrateur chez Broptimize (Belgique), start-up en très forte croissance active dans le domaine de l'utilisation optimale des énergies.

Depuis 2021, il est Administrateur auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) à Tunis, où il est également Président du Comité des Risques et en charge de la task-force stratégique de la Banque.

Depuis 2022, il est Administrateur de Enabling Capital Luxembourg S.A., un fonds de placement spécialisé dans la finance à impact et les placements éthiques.

De 2019 à 2021, il a accompagné, au travers de sa société, la banque luxembourgeoise CBP Quilvest (Luxembourg), en tant que Chief Operating Officer (2019-2020), de même que Atlantic Financial Group (Luxembourg) en tant que CEO ad interim (2021).

Par ailleurs, il est co-investisseur de Profinpar, fonds d'un montant de 40 millions€ spécialisé dans le financement de la croissance, la transmission et l'optimisation de PME matures à potentiel de développement.

Il fut Maître de conférences à HEC Liège entre 2010 et 2020.

Né en 1965, il est titulaire d'un Master in Business Administration de Columbia Business School et d'une licence en Administration des Affaires de l'École d'Administration des Affaires de Liège.

M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

M. Mohamed Kabbaj est actuellement Chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre.

Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la Royale Marocaine d'Assurance.

Il est lauréat des prestigieuses École Française Polytechnique et École Nationale des Ponts et Chaussées, de même que titulaire du diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris. Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de bien des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé Wali de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Parmi ses anciennes activités socio-professionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 - 2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - Fondation Esprit de Fès, Fès-Saïss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde -, la présidence de la société Lafarge Holcim Maroc et du Comité de Développement du FMI et de la Banque Mondiale. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe Lafarge international,

Coordonnateur du Comité interministériel permanent des entreprises publiques et Président du Comité de Vigilance des Entreprises Publiques ainsi que Vice-chancelier de l'Université Al Akhawayn.

Mme Nezha Lahrichi,
Administratrice Indépendante

Mme Nezha LAHRICHI est titulaire d'un Doctorat d'État ès sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc. Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'Université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale et, parallèlement, en tant que membre du Think Tank « Centre Marocain de Conjoncture ».

Mme LAHRICHI a été Conseillère de trois Premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant que Présidente

Directrice Générale de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la Présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en Observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale.

Mme LAHRICHI a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications - ANRT- durant deux mandats. Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME- et a été Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

La majorité de ses publications classées par thèmes ainsi que ses articles récents sont consultables sur le site www.nezhalahricchi.com.

M. Abdou Bensouda,
Administrateur intuitu personae

M. Bensouda dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, du capital-risque, des opérations de fusions/acquisitions et de la restructuration d'entreprises.

Il occupe actuellement le poste d'Administrateur Directeur Général de O Capital Europe, l'entité qui pilote les activités de gestion d'actifs et de conseil en investissement financier du Groupe O Capital Group à l'international.

Depuis 2008, M. Bensouda a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe O Capital Group, notamment Président Directeur Général de Finatech Group, un intégrateur de solutions spécialisé dans les infrastructures numériques et énergétiques.

Il était auparavant gérant fondateur associé à Finaventures Advisors en Californie où il a participé à la création de Fonds technologiques en partenariat avec la société de gestion TLVentures. Son expérience dans le secteur du Private Equity remonte à 1995 à New York.

Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à Westinghouse, où il a occupé les postes d'ingénieur logiciel et de chef de projet.

M. Bensouda est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes informatiques de l'Université de Boston et d'un Master en Administration des Affaires -M.B.A.-, spécialité Finance et Entrepreneuriat du Babson College, Massachusetts.

M. Brahim Benjelloun Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA. A cet égard, il est Membre de la Strategy Task Force, instance issue du Conseil d'Administration chargée de l'assister dans la définition des ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long terme et la supervision de la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement ainsi que Membre du Comité Présidentiel, instance en charge du pilotage stratégique du Groupe.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim Benjelloun Touimi est Président de BOA Group, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA et présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la Fondation BMCE BANK pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim Benjelloun-Touimi est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE BANK en 1990. Marié, il est père de 3 enfants.

Mme Myriem Bouazzaoui,
Administratrice Intuitu Personae

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Myriem Bouazzaoui a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

M. Brian Mck Henderson,
Conseiller auprès de la Présidence

M. Brian C. McK. Henderson est Associé Fondateur de Henderson International Advisors, LLC.

Au cours de 43 ans d'expérience au sein du secteur bancaire international, il a tissé des relations clientèles importantes aussi bien dans les secteurs privés et publics internationaux, de même qu'il a développé une expertise en gestion et gouvernance d'entreprise.

Chez Merrill Lynch à laquelle il a consacré la majeure partie de sa carrière, M. Henderson a occupé plusieurs postes de responsabilités notamment en tant qu'Assistant Exécutif du Président et du Directeur Général, Vice-Président de Merrill

Lynch Europe, Moyen Orient et Afrique, et Président du Global Public Sector. De même, il a été Président de Prime Merrill S.p.a Italie et Membre du Conseil d'Administration de Merrill Lynch South Africa -Pty- Ltd.

M. Henderson a débuté sa carrière à la Chase Manhattan Bank au sein de laquelle il a assumé plusieurs postes notamment au sein du Groupe Institutionnel Européen, en tant que Vice-Président et Directeur de l'Afrique subsaharienne ou encore au sein de la Banque d'affaires. Il a également été membre du Conseil d'Administration de la Banque Ivoirienne du Développement Industriel, de la Chase Bank Cameroun SA ainsi que Vice-Président & Trésorier de l'Atlantic Council des Etats-Unis.

Actuellement, il est Président non-exécutif de Augustea Bunge Maritime Ltd., Malta, Conseiller de Cremades & Calvo Sotelo, Madrid, et Senior Advisor de Rockefeller Capital Management.

Ses engagements civiques incluent Président du Chatham House Foundation, Honoring Nations Board of Governors, le projet sur le Développement Economique de l'Américano- indien au sein de JFK School of Government, Université de Harvard, Fort Apache Heritage Foundation - Administrateur -.

M. Henderson est titulaire d'un Bachelor of Science, International Economic Relations, Georgetown University, School of Foreign Service, Washington DC.

5. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA¹² (avril 2023)

OTHMAN BENJELLOUN, Président Directeur Général de BANK OF AFRICA

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général de O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général de O CAPITAL AFRICA
- Président Directeur Général de Cap Estate
- Président Directeur Général de Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général de O Tower
- Président Directeur Général de Ranch Adarouch
- Président Directeur Général de Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration de BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration de Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration de MBT
- Président du Conseil d'Administration de Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration de RMA
- Président du Conseil d'Administration de RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration de RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration de RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration de RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président Directeur Général de Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Représentant de O CAPITAL GROUP, Administrateur de Medi 1 Radio
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

LUCIEN MIARA, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

- Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

M. Khalid SAFIR, Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

- Administrateur de CIH Bank
- Administrateur, représentant permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion, de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur de Barid Al Maghrib (BAM)
- Administrateur, représentant permanent de CDG, de Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'Administration de CDG Invest
- Président du Conseil d'Administration de CDG Capital

¹² Source : BANK OF AFRICA

- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de Université Internationale de Rabat (UIR)
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation CDG
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation AHLY
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Membre du Conseil de Surveillance de Tanger Med Special (TMSA)
- Président du Conseil d'Administration de CDG Développement
- Président du Conseil d'Administration de CGI
- Vice-Président du Conseil d'Administration de la SONADAC
- Président du Conseil d'Administration de l'AUDA
- Président du Conseil d'Administration de SAZ
- Président du Conseil d'Administration de Société de Développement de Saidia (SDS)
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)
- Président du Conseil d'Administration de MADAEF
- Administrateur de Université Al Akhawayn
- Membre du Conseil de Surveillance de Holding Al Omrane
- Administrateur de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Administrateur du GPBM

M. Hicham El Amrani, Représentant Permanent de O Capital Group

- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP, de BANK OF AFRICA
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et Membre du Comité des Risques Groupe de BANK OF AFRICA
- Administrateur, représentant permanent de INTERFINA et Président du Comité d'Audit de AIR ARABIA MAROC
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BLACKPEARL FINANCE
- Administrateur, représentant permanent de INTERFINA de BRICO-INVEST
- Administrateur, représentant permanent de FINANCIERE YACOUT, de CAP D'ARGENT
- Administrateur, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué de CAP ESTATE
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur et Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH de CTM
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Membre du Directoire de FINANCIERE YACOUT
- Administrateur de FINATECH GROUP
- Membre Fondateur et Administration de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH de MEDITELECOM (Orange)
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur de O CAPITAL AFRICA
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale)
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP, de O TOWER
- Administrateur, représentant permanent d'INTERFINA, de REVLY'S
- Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit de RISMA
- Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Président du Comité Stratégique de RMA
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP de SFCM

M. Azeddine Guessous, Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA

- Administrateur de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SETTAVEX
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de CFG
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN

M. Marc Beaujean, Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)

- Administrateur BOA Group SA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur indépendant, Banque Internationale Arabe de Tunisie
- Administrateur, Broptimize (Belgique)
- Administrateur, Enabling Capital Luxembourg S.A.

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

- Administrateur indépendant BANK OF AFRICA
- Président du Comité Strategy Task Force
- Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

- Administratrice indépendante, BANK OF AFRICA
- Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne
- Membre du Comité des Risques Groupe

M. Abdou Bensouda, Administrateur intuitu personae

- Président du Conseil d'Administration Olkad Group
- Président de O Capital IM
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur de O Capital Europe1
- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Bridges for Africa
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur de Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur de Infra Invest
- Administrateur de Argan Infra
- Administrateur de Green of Africa
- Administrateur de Dounia Productions
- Administrateur de Hoche Participations
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Moroccan Aerospace Investment Company
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Sensyo Pharmartech
- Gérant de FCOMI-L
- Gérant de la SCI O Capital Group

- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory

M. Brahim Benjelloun Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

- Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA
- Président de BOA GROUP Luxembourg
- Président de BOA WEST AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI BANK
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de O'TOWER
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA
- Administrateur de la BOURSE DE CASABLANCA, Représentant de BANK OF AFRICA

Mme Myriem Bouazzaoui, Administratrice *Intuitu Personae*

- Administratrice de BANK OF AFRICA
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administratrice de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management (Tunisie)

6. Rémunération octroyée aux membres des organes d'administration

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration peut également autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la Société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail ou un mandat spécial et temporaire dans les conditions prévues par la Loi.

Dans le cadre du mandat spécial et temporaire conclu en novembre 2021 avec M. Mohamed Kabbaj, Administrateur indépendant de la Banque, approuvé par l'AGO de juin 2022, il lui est alloué une rémunération annuelle d'un million de dirhams.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2022, il a été approuvé une enveloppe de jetons de présence allouée aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021 de 10,3 millions de dirhams. Il est prévu de soumettre à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023, une enveloppe de jetons de présence de 9,3 millions de dirhams.

	31/12/2022(*)			31/12/2021(*)			31/12/2020(*)		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	9 613	2 563	7 050	3 771	971	2 800	3 842	992	2 850
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 823	573	3 250	4 118	618	3 500	3 235	485	2 750
TOTAL	13 436	3 136	10 300	7 888	1 588	6 300	7 077	1 477	5 600

Source : BANK OF AFRICA

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent

Les jetons sont versés aux administrateurs au titre de l'exercice précédent en rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés.

VIII. Organes de direction

Aux termes d'une vision à l'horizon 2030 établie par son Conseil d'Administration sous la présidence de M. Othman BENJELLOUN, le Groupe BANK OF AFRICA ambitionne de consolider son positionnement en tant que Groupe panafricain multimétiers, présent dans plus de 25 pays. Leader en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale et représentant un dispositif robuste physique et digital de financement en quête d'impact positif sur les territoires où il exerce, le Groupe BANK OF AFRICA promeut les échanges et les investissements dans le continent africain et au service des Africains du monde.

IX. Gouvernement d'Entreprise

Nouveau dispositif de gouvernance

BANK OF AFRICA dispose d'un système de gouvernance conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Ainsi, BANK OF AFRICA est administrée par un Conseil d'Administration qui a institué en son sein des Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives.

Il s'agit notamment du Comité des Risques Groupe et du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe ainsi que du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations.

En outre, aux termes d'une vision établie à l'horizon 2030, le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021 a entériné la mise en place d'une nouvelle Gouvernance visant à renforcer davantage l'intégration du Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficacité au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Aussi, est-il désormais créé au sein du Conseil, un Comité chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030 et, auparavant, la mise en place de la nouvelle Gouvernance. Institué en tant que *Strategy Task Force*, ce Comité présidé par un Administrateur Indépendant, est composé d'Administrateurs représentant les actionnaires marocains et étrangers.

La création de la *Strategy Task Force*, dont le périmètre est de dimension Groupe, a été approuvée par le Conseil d'Administration en sa séance du 20 novembre 2020.

Aussi, la *Strategy Task Force* est-elle chargée par le Conseil d'Administration de travailler sur tout sujet stratégique du Groupe. Organe consultatif au service du Président du Conseil d'Administration et du Conseil d'Administration, la *Strategy Task Force* a un rôle de recommandations, d'orientations et non de décision.

Par ailleurs, le Pôle Stratégie Groupe a été mis en place, reportant à la *Strategy Task Force*, dont les missions portent notamment sur l'accompagnement de la Vision stratégique du Groupe et le suivi et coordination des chantiers et projets décidés par la *Strategy Task Force*.

Entités rattachées à la Présidence

Au niveau de la Présidence, compte tenu de leurs missions intrinsèques ou parce qu'elles relèvent des prérogatives du Président, des entités lui sont rattachées telles que la *Fondation BMCE Bank*, le *Bureau du Président* ou des missions dévolues à l'Administrateur Directeur Général, M. Brahim Benjelloun-Touimi. Celui-ci supervise par ailleurs des fonctions régaliennes telles que la *Conformité* ainsi que celles qui lui sont déléguées par le Président telles que le *Capital Humain*, la *Communication* ou les fonctions liées à l'animation du Gouvernement d'Entreprise, à la *RSE*, aux *Partenariats* et aux *Relations Institutionnelles*.

Le Contrôle Général Groupe est dorénavant, comme les Risques Groupe, directement rattaché au Président Directeur Général. Le Pôle Risques Groupe englobe le Management des Risques, l'Analyse des engagements, la Surveillance des engagements et les Risques de Contreparties Afrique et Projets transverses

Pour sa part, le Contrôle Général Groupe veille à la mise en place des politiques et des procédures de contrôle interne. Le périmètre du Contrôle Général Groupe englobe l'ensemble des filiales et succursales de BANK OF AFRICA, au Maroc et à l'étranger.

Un *Comité Présidentiel* assure le Pilotage stratégique du Groupe. Il est présidé par le Président Directeur Général de même que le *Comité de Crédit Senior* qui examine et approuve les demandes de crédit formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation.

Structure managériale resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives

Cette nouvelle Gouvernance inclut la mise en place d'une structure managériale resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives :

Une *Direction Générale Exécutive* «*Maroc et CIB*», placée sous la responsabilité de M. Khalid Nasr, Directeur Général Délégué, regroupant les activités de financement intermédié de Banque Commerciale et désintermédié de Banque d'Affaires sous l'enseigne *BMCE Capital*. Ces activités commerciales sont mises au service des différents segments de clientèle - *Particuliers Professionnels*, *PME* et *Grandes Entreprises* issues du secteur public et privé, domiciliées au Maroc et à l'international, hormis l'Afrique.

Relèvent de cette Direction Générale Exécutive, les *Directions Régionales* au Maroc ainsi que les *filiales bancaires*, *l'établissement de paiement* et les *bureaux de représentation* établis en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, la plateforme Project & Investment Financing et le Global Transaction BankingEst mis au service de ces implantations un dispositif de pilotage et d'animation commerciale à travers des entités *Marketing*

adossées à chaque segment de clientèle ainsi que celle chargée de la relation avec les Institutions Financières étrangères, outre les Synergies Commerciales du Maroc

Est également rattaché à cette Direction Générale Exécutive un Pôle qui est en charge de dynamiser la gestion du *Contentieux* et du *Précontentieux* outre des *missions spécifiques* parmi lesquelles la représentation de la banque au sein de filiales dont l'activité ne s'inscrit pas dans la continuité de l'activité bancaire.

Une *Direction Générale Exécutive « Afrique »*, confiée à M. Amine Bouabid, Directeur Général Délégué, coiffe les activités menées sur le continent africain hormis le Maroc, à travers une vingtaine de filiales en Afrique Subsaharienne sous l'enseigne BANK OF AFRICA, LCB et la *Banque du Développement du Mali*.

Une *Direction Générale Exécutive « Fonctions Groupe et Opérations »*, placée sous la responsabilité de M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué, regroupe la fonction régalienne des Finances ainsi que les fonctions, transverses, liées à la *Technologie*, *Process* et *Organisation*, à la *Qualité*, la *Logistique* ou au *Juridique*, avec supervision des filiales qui s'inscrivent dans le prolongement de ces métiers.

En définitive, l'organisation réaménagée du Groupe BANK OF AFRICA ambitionne de conforter l'image forte que reflète le Groupe en termes de professionnalisme, d'innovation, de culture d'entreprise et de qualité des femmes et des hommes qui en sont la véritable force et richesse.

1. Comité Présidentiel

Le Comité Présidentiel est en charge du pilotage stratégique du Groupe. Il rend, par ailleurs, des arbitrages sur les thématiques transverses ou critiques, remontées notamment par le Comité Exécutif Groupe.

Le Comité Présidentiel, sous la signature de M. le Président Othman Benjelloun, délègue ses pouvoirs au Comité Exécutif Groupe pour la gestion opérationnelle et ce, dans le cadre des délégations de pouvoirs dudit Comité Exécutif Groupe et des budgets validés par le Conseil d'Administration.

Le Comité Présidentiel se réunit autant de fois que nécessaire sur demande de l'un de ses membres.

Tableau 2 : Membres du Comité Présidentiel

Comité Présidentiel	
Président	
Othman BENJELLOUN	Président Directeur Général
Membres	
Azeddine GUESSOUS	Administrateur Intuitu Personae
Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général Délégué
Mounir CHRAIBI	Directeur Général Exécutif, en charge des Fonctions Groupe et Opérations
Khalid NASR	Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Amine BOUABID	Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

Source : BANK OF AFRICA

(*) M. Azeddine GUESSOUS, Administrateur de la Banque, en supervisera les travaux en l'absence du Président.

2. Le Comité de Crédit Senior (Périmètre Groupe)

Le Comité de Crédit Senior examine et approuve 2 fois par semaine, en présentiel et dans le cadre de Comité tournant, les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe et ce, pour les activités au Maroc, en Europe & en Asie selon les seuils prédéfinis dans le cadre du schéma délégataire.

Composition

Président :

- Président Directeur Général.

Membres Seniors :

- Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
- Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique
- Responsables Risques Groupe

Autres Membres Permanents :

- Directeur Général Adjoint en charge de la Banque PME ;
- Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers & Professionnels ;
- Responsable des Grandes Entreprises ;
- Responsables des Directions Régionales
- Responsable du Pôle Analyse des Engagements.
- Responsable du Pôle Juridique Groupe.

Membres associés en fonction des dossiers soumis :

- Représentants des Filiales du Groupe ;
- Représentant désigné de BMCE Capital ;
- Responsable Institutions Financières Etrangères & Coopération Internationale ;
- Responsable Plateforme Investissement ;
- Spécialistes Métiers (à la discrétion des Membres Séniors).

Secrétariat :

Pôle Analyse des Engagements (PAE).

3. Le Comité de Crédit Elargi GROUPE (CCEG) – Périmètre Afrique

Le CCEG est un organe de décision qui se prononce sur le sort d'un dossier de crédit en provenance des filiales BOA, au-delà des délégations du pouvoir et des restrictions du Comité de Crédit Elargi Structures Centrales (CCESC).

Le périmètre couvert par le CCEG est :

- UEMOA, regroupant 7 filiales : BOA-Togo, BOA-Bénin, BOA-Burkina Faso, BOA-Côte d'Ivoire, BOA-Mali, BOA-Niger et BOA-Sénégal
- Afrique de l'Est, regroupant 7 filiales : BOA-Rwanda, Banque du Crédit de Bujumbura au Burundi (BCB), BOA-Ouganda, BOA-Tanzanie, BOA-Mer Rouge, BOA-Kenya
- Afrique Australe à travers la filiale BOA-Madagascar
- Afrique centrale à travers la filiale BOA-RDC et la LCB
- BOA-Ghana
- BOA-France

Composition :

- Directeur Général Adjoint BOA GROUP
- Directeur Risques BOA Group
- Directeur Régional Zone UEMOA *
- Directeur Régional Pays Anglophones *
- Directeur Régional Centre *
- Responsables Risques Groupe

() Les directeurs régionaux participent à la décision uniquement pour les dossiers relevant de leur périmètre de responsabilité.*

4. Comité Exécutif Groupe

Le Comité Exécutif Groupe est en charge de l'exécution de la stratégie et des Plans de Développement, sur la base des orientations du Conseil d'Administration. Il est en charge de la gestion et du pilotage de la performance sur le périmètre consolidé et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il rend, en outre, des arbitrages sur les thématiques opérationnelles transverses ou critiques remontées dans le cadre de ses délégations de pouvoirs.

Il veille au renforcement de la dimension Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficacité au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Le Comité Exécutif Groupe est placé sous l'autorité du Comité Présidentiel, lui rend compte de ses travaux et lui soumet les propositions pour validation en matière notamment, d'axes stratégiques de développement et de budget, de limites et d'allocation des ressources, de prise de risque et de schéma d'organisation du Groupe.

Le Comité se réunit à la demande d'un des Directeurs Généraux Exécutifs.

Sa composition se présente comme suit :

Comité Exécutif Groupe	
Président	
Désignation parmi les 3 Directeurs Généraux Exécutifs du Président de la séance	
Membres	
Mounir CHRAIBI	Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations
Khalid NASR	Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Amine Bouabid	Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

Source : BANK OF AFRICA

5. Comité Exécutif – Maroc & International

Le Comité Exécutif Maroc & International est l'instance décisionnelle en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi au niveau du périmètre Maroc et des filiales internationales hors Afrique subsaharienne et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il assure la gestion des opérations et des activités courantes et veille à la réalisation des objectifs annuels commerciaux et budgétaires et prend les mesures correctives nécessaires le cas échéant.

Il revoit la performance individuelle par Business Unit et des filières ainsi que les mesures prises, y compris les allocations de capital, les dépenses et les opérations.

Enfin, le Comité Exécutif Maroc & International remonte les sujets groupe ou les points de blocage pour arbitrage au Comité Exécutif Groupe.

Le Comité se réunit une fois par semaine ou à la demande d'un des Directeurs Généraux Exécutifs.

Membres du Comité Exécutif – Maroc & International:

Comité Exécutif – Maroc & International	
Président	
Alternativement tous les 3 mois parmi les 2 Directeurs Généraux Exécutifs	

Membres	
Mounir CHRAIBI	Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations
Khalid NASR	Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Zouhair EL KAISSI	Directeur Général Adjoint Finances Groupe
Moulay Bouraqadi Saadani	Contrôleur Général Groupe, Observateur
MM. Omar LAHBABI et Radouane ANOUA	Responsables Risques Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Houda SBIHI, Directrice Générale Adjointe, Gouvernance & RSE Groupe	
Membres Associés (en fonction de l'ordre du jour)	
M. Saad Benjelloun	Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe
Mme. Assia Berrada	Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe
Le Comité peut s'adjoindre, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les Responsables du Groupe BANK OF AFRICA – hors Afrique Subsaharienne.	
<i>Source : BANK OF AFRICA</i>	

6. Le Comité de Crédit régional

Le Comité de Crédit Régional dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur.

- Composition :

Membres Permanents :

- Directeur Régional
- Directeur Régional Adjoint ;
- Responsable Engagements Régions.
- Responsable Engagement Régional
- Directeurs de Centres d'Affaires
- Directeurs de Groupe
- Représentant Pôle Juridique Groupe

Membres associés en fonction des dossiers soumis :

- Représentant Plateforme Investissement

7. Le Comité de Surveillance des Engagements

Dans le cadre du suivi du portefeuille, le Comité de Surveillance des Engagements "CSE" se réunit mensuellement afin de suivre les actions de régularisation, de recouvrement et d'assainissement des différents comptes relevés en anomalie. Le Comité examine également les dossiers éligibles à un déclassement et décide de leur sort.

La mise sous contrôle de la situation des Engagements est canalisée par des instances de suivi et de surveillance en quatre niveaux, dont trois au niveau central. Leur composition se présente comme suit :

1. Comité Régional de Surveillance des Engagements « C.R.S.E » :

- Présidence : Directeurs Régionaux / Directeur Grandes Entreprises.
- Composition selon le marché :
 - PME : Directeur Régional Adjoint Entreprises, Directeurs des Centres d'Affaires
 - Grandes Entreprises : Senior Bankers, Responsable Centre d'Affaires Grande Entreprise Rabat

- Particuliers/Professionnels : Directeur Régional Adjoint Particuliers/Professionnels, Directeurs de Groupes.

2. Comité de Surveillance des Engagements « CSE » de niveau 1 par marché par région :

Périmètre : Dossiers en deçà de 5 MDH (Entreprise et GE) et Dossiers en deçà de 2 MDH (Part/Pro)

- Présidence : Responsable du Pôle Surveillance des Engagements.
- Composition :
 - Directeur Régional, Directeur Grandes Entreprises,
 - Responsable suivi de la gestion des Engagements (au niveau du Marché),
 - Responsable du Recouvrement précontentieux Particuliers/Professionnels ou Entreprises,
 - Responsable Recouvrement Contentieux Particuliers/Professionnels ou Entreprises

3. Comité de Surveillance des Engagements « CSE » de niveau 2 & 3 :

Périmètre : Dossiers au-delà de 5 MDH (Entreprise et GE) et Dossiers au-delà de 2 MDH (Part/Pro)

- Composition :
 - Responsables Risques Groupe
 - Responsable Recouvrement Précontentieux,
 - Directeurs Régionaux,
 - Directeur Général Adjoint Banque Particuliers/Professionnels,
 - Directeur Général Adjoint Banque PME,
 - Directeur Grandes Entreprises,
 - Responsable du Pôle Surveillance des Engagements,
 - Responsable Recouvrement Contentieux

8. Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe - PERIMETRE GROUPE (avril 2023)

Le *Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe* veille à la gestion et le suivi effectifs et opérationnels des dispositifs de contrôle mis en place sur le périmètre Groupe.

Le Comité se réunit trimestriellement et chaque fois que nécessaire.

Président

- L'Administrateur Directeur Général Délégué, et en son absence le Contrôleur Général Groupe

Membres Permanents

- Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations
- Contrôleur Général Groupe
- Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe
- Directrice Générale Adjointe en charge de la Compliance Groupe
- Les Responsables du Pôle Risques Groupe
- Responsable du Contrôle Permanent Groupe

Membres Associés

- Responsable des fonctions Risques, Contrôle Interne et Compliance des Filiales en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.
- Pôle Gouvernance & RSE Groupe

- Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non de BANK OF AFRICA ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

Pôle Gouvernance et RSE Groupe

9. Comité Technique ALM Groupe- PERIMETRE GROUPE (avril 2023)

Le *Comité Technique ALM Groupe* est l'instance en charge de l'élaboration et l'exécution de la stratégie de gestion Actif – Passif du Groupe et ce, conformément aux orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration.

Le *Comité Technique* est un Comité consultatif qui assiste le *Comité Exécutif Groupe* dans la gestion des équilibres bilanciaux à Moyen et Long Terme ainsi que l'appétence du Groupe aux risques de liquidité et de Taux d'intérêt au niveau des différentes Entités du Groupe BANK OF AFRICA.

Le dispositif de pilotage des risques de liquidité et de taux d'intérêt permet de suivre leur évolution de façon continue au regard de la tendance des marchés financiers et de l'activité.

Le Comité se réunit trimestriellement ou à la demande de l'un de ses membres.

Président

- Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations

Membres Permanents

- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe
- Financière Banque et Pilotage Fiscal Groupe
- Responsable ALM Groupe
- Responsables Risques Groupe
- Responsable Risques de marché
- Le Représentant du Maroc & CIB
- Le Directeur ALM et Risques de marché de BOA Afrique
- Responsable Trésorerie BOA Afrique

Membres Invités

- Responsables des Filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.
- A la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

- Le Responsable ALM Groupe

10. Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe - PERIMETRE GROUPE (avril 2023)

Le *Comité de Pilotage et Gestion des Risques Groupe* assiste le Comité Exécutif Maroc & International en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence de ses activités avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (*crédit, marché, pays et opérationnels*) et de la surveillance de la cohérence du profil de risque avec le niveau de l'appétit pour le risque.

Le Comité se réunit bimestriellement et chaque fois que nécessaire. Il se tient actuellement au sein du *Comité Exécutif Maroc et International*.

Président :

- Les Responsables Risques Groupe

Membres permanents :

- Le Directeur Général Exécutif en charge de Maroc & CIB
- Le Contrôleur Général Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe
- Le Représentant de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB
- Le Représentant de la Direction Générale Exécutive Afrique.

Membres associés :

- Présidents et Directeurs Généraux de la filiale concernée du périmètre de consolidation ;
- Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité.

Secrétaire du Comité

- Pôle Risques Groupe.

11. Comité de Fonctionnement (avril 2023)

Le *Comité de Fonctionnement* est l'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage de toute problématique liée au fonctionnement des activités de la Banque. Il apporte ainsi une expertise métier / technique et émet des recommandations au *Comité Exécutif Maroc & International* afin d'éclairer ses décisions sur ces aspects.

Le Comité se réunit à fréquence hebdomadaire, à la veille de la tenue du Comité Exécutif Maroc, et chaque fois que nécessaire.

Président

Responsable du Pôle Technologies, Process & Organisation Groupe

Membres permanents :

- Marchés Part Pro MRE Banque PME
- Risques Groupe
- Contrôle Permanent Groupe
- Direction Régionale Grand Casablanca
- Operations Global Services
- Corporate
- Gouvernance & RSE

Membres associés :

- Capital Humain Groupe
- Finances Groupe
- Qualité Groupe
- Juridique Groupe
- Conformité Groupe
- Direction Régionale Centre Atlantique
- Direction Régionale Centre Méridional

Tous les autres responsables de Pôles peuvent être considérés comme Membres Associés, et assistent comme membres à part entière pour tous les sujets qu'ils proposent aux délibérations du Comité de Fonctionnement, lors de leur inscription à l'ordre du jour.

Secrétaire du Comité

- Responsable de la Direction Organisation

12. COMITE ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ – PERIMETRE GROUPE (avril 2023)

Institué en novembre 2019, le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité –ESS- a pour objectif de surveiller et superviser la mise en œuvre et mise à jour des objectifs Environnementaux, Sociaux et de Soutenabilité définis.

Le Comité se réunit à fréquence quadrimestrielle et au minimum deux fois par an.

Président

- L'Administrateur Directeur Général Délégué

Membres Permanents

BANK OF AFRICA

- La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Gouvernance & RSE Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe
- Les Responsables Risques Groupe
- Le Responsable en charge de l'Intelligence Economique & Développement Durable
- La Responsable de Partenariats & Développement Groupe
- 5 représentants de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB - Corporate / PME / Investissement / International / Particuliers & Professionnels
- La Responsable en charge de la Diversité & Inclusion Groupe

BOA Group

- Le Secrétaire Général Groupe
- Le Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux

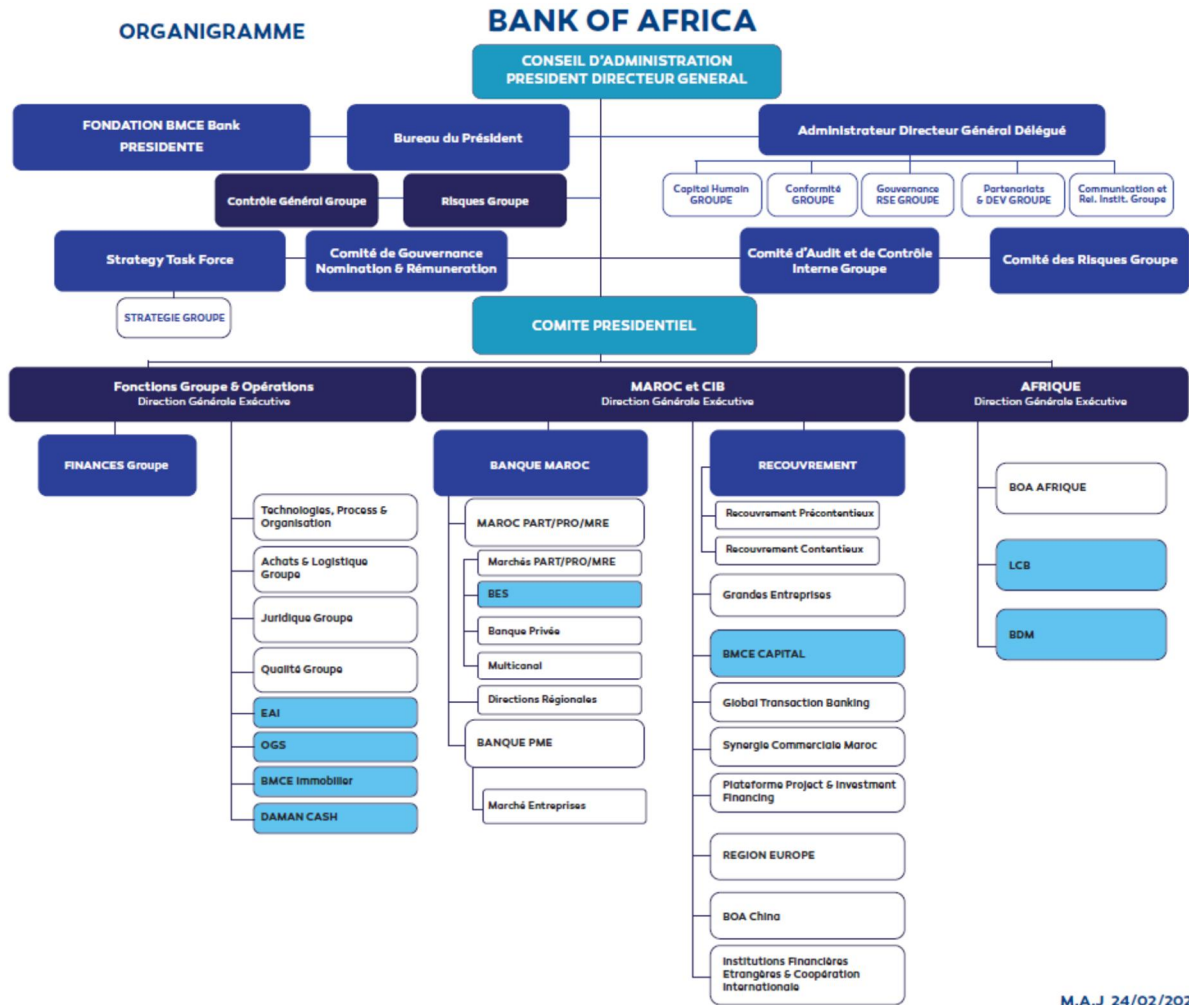
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT

- Le Responsable de la Responsabilité Sociale & Environnementale

Secrétaire du Comité

- Le Responsable de l'Intelligence Economique & Développement Durable

Organigramme de BANK OF AFRICA



M.A.J 24/02/2023

Source : BANK OF AFRICA

7. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Othman BENJELLOUN,
Président Directeur Général

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- L'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et de la Médaille «Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica» par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –,

M. BENJELLOUN, marié au Docteur Leïla MEZIAN BENJELLOUN, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

M. Brahim Benjelloun Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA. A cet égard, il est Membre de la Strategy Task Force, instance issue du Conseil d'Administration chargée de l'assister dans la définition des ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long terme et la supervision de la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement ainsi que Membre du Comité Présidentiel, instance en charge du pilotage stratégique du Groupe.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim Benjelloun Touimi est Président de BOA Group, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA et présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la Fondation BMCE BANK pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim Benjelloun-Touimi est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE BANK en 1990. Marié, il est père de 3 enfants.

Mounir CHRAIBI,
Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe
Directeur Général Délégué

En novembre 2021, M. Mounir CHRAIBI a été nommé Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe. Il a sous sa responsabilité les Finances Groupe ainsi que l'ensemble des activités technologiques, juridique, logistique, qualité et traitements bancaires de BANK OF AFRICA.

Il a rejoint BANK OF AFRICA en 2010 en tant que Directeur Général Délégué en charge du Pôle *Information Technology & Process Group*.

Dans ce cadre, il a conduit des chantiers stratégiques comme la réalisation du système d'information de la Banque et de l'Assurance (SIBEA), la convergence des plateformes technologiques des filiales nationales et internationales de BANK OF AFRICA, la filialisation des back-offices ainsi que le projet de transformation digitale de la Banque.

M. CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de BMCE Immobilier, filiale en charge de la gestion active du patrimoine Immobilier hors exploitation de BANK OF AFRICA ainsi que Président du Conseil de Surveillance de *EurAfric Information*, entreprise de référence, fournisseur de services IT et à fortes valeurs ajoutées ainsi que de *Operation Global Services*, plateforme spécialisée dans les prestations de services de traitements bancaires. Depuis 2020, il préside le groupement d'intérêt économique du paiement mobile Maroc (GP2M).

Il a débuté sa carrière en 1987 en tant que Chef de Projet du Schéma Directeur du Système d'Information du Crédit du Maroc puis, de 1989 à 1994, il dirige l'entité en charge de l'Organisation et des Systèmes d'Information de l'Office d'Exploitation des Ports.

En 1994, il est nommé Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail puis en 2001, Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

En 2005, M. CHRAIBI est nommé Wali de la Région de Marrakech Tensift Al Haouz qui connaît pendant son mandat un développement important des investissements du secteur privé et le lancement de grands projets publics structurants.

Né en 1963, M. Mounir CHRAIBI est ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris et Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris. Il a été décoré du Wissam Al Arch de l'Ordre de Chevalier, en 2008. Il est également décoré Chevalier de l'Ordre de Léopold du Royaume de Belgique.

M. Khalid NASR,
Directeur Général Exécutif en charge de CIB & Maroc
Directeur Général Délégué

En novembre 2021, M. Khalid Nasr a été nommé Directeur Général Exécutif de BANK OF AFRICA, en charge de CIB & Maroc. A ce titre, il supervise les activités de Banque au Maroc, de Corporate & Investment Banking, d'International (hors Afrique) et de Recouvrement.

M. Khalid Nasr est Membre du Comité Présidentiel et du Comité Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, Pôle Banque d'Affaires du Groupe.

Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment *BOA Group* - Administrateur -, *BOA Capital* - Président du Conseil d'Administration -, *Maghrebail* - Administrateur -, *BANK OF AFRICA United Kingdom* - Administrateur, *BOA Europe* - Administrateur, *Salafin* - Président du Conseil de Surveillance, *Maroc Factoring* - Président du Conseil de Surveillance, *BMCE EuroServices* - Président du Conseil d'Administration.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière en France au sein d'un assureur européen de premier plan. Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré *BMCE Capital* - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de *BMCE Capital* et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires (Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, *Real Estate*, Titrisation et Private Equity). Début 2019, M. Khalid Nasr a été nommé en charge du Pôle de Direction Générale *Corporate & Investment Banking* de *BANK OF AFRICA*.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un *Executive MBA* de *l'ESSEC Business School* - Paris -, d'un Mastère Spécialisé en Finance de *l'ESC Marseille* et d'une Maîtrise en Mathématiques de *l'Université Saint Charles de Marseille*. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en *Asset & Liability Management* - ALM - et en gestion des risques marchés.

Né en 1967, M. Khalid Nasr est marié et père de trois enfants.

M. Amine BOUABID

Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique
Directeur Général Délégué

En novembre 2021, M. Amine BOUABID a été nommé Directeur Général Exécutif de *BANK OF AFRICA* en charge de l'Afrique.

Par ailleurs depuis 2015, M. Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de *BOA Group Luxembourg*, société Holding appartenant au Groupe *BANK OF AFRICA*, opérant dans 17 pays d'Afrique et en France, avec un total de bilan consolidé de 10,3 milliards d'Euros en 2022 et comptant plus de 6 000 collaborateurs.

Entre 2007 et 2016, soit pendant près de 10 ans, M. BOUABID a été appelé à siéger au Conseil d'Administration de *BANK OF AFRICA-BMCE Group*, qui détient actuellement 72% de la holding *BOA Group S.A.*

En 1996, M. BOUABID s'est vu confier la mission de créer *SALAFIN*, établissement de crédit à la consommation, filiale de *BANK OF AFRICA-BMCE Group*. Il y a œuvré activement jusqu'en 2015.

En 2007, *SALAFIN* a fait son entrée à la Bourse de Casablanca. *SALAFIN* emploie actuellement plus de 340 personnes et enregistre un total bilan de plus de 400 millions USD.

En 1992, soit à l'aube de sa carrière professionnelle, M. BOUABID a œuvré en tant qu'analyste financier auprès de la Banque Commerciale du Maroc (BCM). L'année suivante, il a rejoint les fondateurs de *Casablanca Finance Group (CFG)* aux fins de participer à son démarrage et son développement. A cet effet, il a participé à la création de plusieurs lignes métiers au sein de la jeune banque d'affaires (recherche, analyse, gestion d'actifs, intermédiation), dont il devient le Directeur Général Adjoint.

M. BOUABID a contribué profondément à la réforme du marché financier marocain et a participé au lancement du premier indice boursier privé de la Bourse de Casablanca.

M. Amine BOUABID est titulaire d'un Master en Système d'Information et d'un MBA de *l'Université Drexel* de Philadelphie.

8. Liste des mandats des dirigeants (avril 2022)

M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL AFRICA
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Représentant de O CAPITAL GROUP, Administrateur de Medi 1 Radio
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

M. BRAHIM BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué

- Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA
- Président de BOA GROUP Luxembourg
- Président de BOA WEST AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI BANK
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de O'TOWER
- Administrateur de PROPARGO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA

- Administrateur de la BOURSE DE CASABLANCA, Représentant de BANK OF AFRICA

M. MOUNIR CHRAIBI, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations
Directeur Général Délégué

- Président du Conseil de Surveillance d'Eurafric Information
- Président du Conseil de Surveillance d'Operation Global Services
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Immobilier
- Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies
- Administrateur de RMA
- Administrateur de Tanger Med Zones
- Administrateur de OTower
- Administrateur de Banque de Développement du Mali
- Administrateur de Locasom
- Administrateur de Bti Bank
- Administrateur de BMCE EuroServices
- Administrateur de BMCE Capital Real Estate
- Administrateur de BMCE Assurances
- Administrateur de Docuprint
- Administrateur de Finashore
- Administrateur de Finacards

M. KHALID NASR, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Directeur Général Délégué

- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Gestion (filiale de BANK OF AFRICA)
- Président du Conseil de Surveillance de Salafin
- Président du Conseil d'Administration de RM Experts (*)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Euroservices (*)
- Président du Conseil d'Administration d'Africa MOROCCO LINK
- Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring (*)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Gestion sous Mandat (filiale de BMCE Capital Gestion)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Real Estate et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BOA Capital Holding et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Investments et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire) et Représentant permanent de la personne morale BOA Capital Holding S.A
- Président du Conseil d'Administration de BOA Capital Securities (Côte d'Ivoire) et Représentant permanent de la personne morale BOA Capital Holding S.A
- Président du Conseil d'Administration de la Sicav IRAD
- Président Directeur Général de BMCE Capital Gestion Privée
- Président Directeur Général de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Administrateur de BOA Group SA
- Administrateur de BOA WEST Africa
- Administrateur de Maghrébaïl
- Administrateur de BOA Europe
- Administrateur de BANK OF AFRICA UK
- Administrateur de BMCE Capital Bourse (filiale de Bank Of Africa)

- Administrateur de BMCE Capital Conseil et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
- Administrateur de BMCE Capital Solutions et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Administrateur de BMCE Capital Titrisation et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Administrateur de BMCE Capital Global Research
- Administrateur de BMCE Capital Tunisie et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital Tunisie S.A au sein de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administrateur BMCE Capital Asset Management (Tunisie) et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital Tunisie S.A
- Administrateur de la Banque de Développement du Mali (*)
- Administrateur d'ARPCSO
- Administrateur de LOCASOM
- Membre du Conseil de Surveillance d'EURAFRIC INFORMATION
- Administrateur de la Sicav Maroc Valeur
- Administrateur de Sicav Sicavenir
- Président du Directoire de BMCE Capital

() En cours de ratification*

M. Amine BOUABID, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique
Directeur Général Délégué

- Administrateur de BOA GROUP SA
- Administrateur, Représentant Permanent de BOA Group, de BANK OF AFRICA BENIN
- Administrateur de BANK OF AFRICA BURKINA FASO
- Administrateur de BANK OF AFRICA CÔTE D'IVOIRE
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA FRANCE
- Administrateur de BANK OF AFRICA MADAGASCAR
- Administrateur de BANK OF AFRICA MALI
- Administrateur de BANK OF AFRICA MER ROUGE
- Administrateur de BANK OF AFRICA NIGER
- Administrateur de BANK OF AFRICA RDC
- Administrateur de BANK OF AFRICA SENEGAL
- Administrateur de BANK OF AFRICA TOGO
- Administrateur de BANK OF AFRICA KENYA
- Administrateur de BANK OF AFRICA RWANDA
- Administrateur de BANK OF AFRICA TANZANIE
- Administrateur de BANK OF AFRICA UGANDA
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de SALAFIN
- Président du Conseil d'Administration d'AGORA
- Administrateur de BOA CAPITAL SECURITIES
- Administrateur de BOA CAPITAL ASSET MANAGEMENT
- Administrateur de BOA SERVICES
- Président du Conseil d'Administration de BOA SERVICES INTERNATIONAL
- Administrateur de AFH OCEAN INDIEN
- Administrateur de AFH SERVICES

13. Rémunération octroyée aux membres de la direction générale de Banque

KDH	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Avantages à court terme	9 782	26 579	26 048
Avantages postérieurs à l'emploi	263	915	2 870
Autres avantages à long terme	2 746	6 522	6 383

Source : BANK OF AFRICA

Eléments d'Endettement des Dirigeants

KDH	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
A. Encours crédits à court terme	34 467	58 975	64 423
B. Encours crédits immobiliers	4 487	20 560	20 716
Total des Encours	38 954	79 535	85 139

Source : BANKOF AFRICA

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçus au titre de l'année 2022.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

PARTIE III : ACTIVITÉ DE BANK OF AFRICA

I. Historique de BANK OF AFRICA

31 Août 1959	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur par les Pouvoirs Publics ;
1962	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absorption des agences marocaines de la Banca Commerciale Italiana ;
1965	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de l'Agence Tanger Zone Franche ;
1971	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absorption de la Société de Banque du Maghreb (ex-Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie) ;
1973	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de la première représentation à l'étranger destinée aux marocains en France ;
1975	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absorption de Banco Espagnol en Marruecos et des agences marocaines de Bank of America ;
1988	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de MAROC FACTORING, société d'affacturage ;
1989	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de BMCE International à Madrid ;
1992	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le capital de BANK OF AFRICA atteint le seuil du milliard de dirhams ;
1993	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution d'une filiale de droit espagnol ;
1995	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privatisation de la Banque (appel d'offre remporté par un consortium d'investisseurs nationaux et internationaux dont le chef de file est la Royal Marocaine d'Assurances) ; ▪ Création des premières entités des marchés de capitaux : BMCE Capital Bourse (ex. MIT) et BMCE Capital Gestion (ex Marfin) ;
1997	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de SALAFIN, société de crédit à la consommation ; ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Allemagne ;
1998	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de BMCE Capital, la banque d'affaires de BANK OF AFRICA ;
1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de participation aux côtés de RMA, de Commerzbank et de l'UBP, dans le capital d'Al Watanya et d'Alliance Africaine à hauteur de 67% et 85% respectivement. Pôle leader dans la bancassurance érigé avec 25% de parts de marché ; ▪ Lancement d'un emprunt de M EUR 160 destiné à financer la prise de participation dans les assurances et souscrit par 25 banques internationales ; ▪ Entrée à hauteur de 20% dans le capital de Méditélécom, en partenariat avec Telefonica et Portugal Telecom ;
2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du Holding FinanceCom ; ▪ Inauguration des bureaux de représentation de Londres et de Pékin ; ▪ Partenariat scellé avec le Groupe Espirito Santo, l'un des premiers groupes privés portugais ; ▪ Prise de participation à hauteur de 1,56% dans la PROPARCO, filiale de l'Agence Française de Développement ; ▪ Acquisition avec la Banque de Développement du Mali de 51% de la BMCD ; ▪ Inauguration des premières écoles Medersat.Com de la Fondation BMCE ;
2001	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture du bureau de représentation de Barcelone
2002	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du 1^{er} programme de rachat portant sur 9,45% du capital social, en vue de régulariser le cours de l'action BANK OF AFRICA sur le marché boursier ; ▪ Entrée en vigueur d'une nouvelle organisation centrée sur le client (projet d'entreprise Cap Client) ; ▪ Changement du statut de l'agence de Tanger Zone Franche qui devient une Banque Off Shore ;

2003	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la 1^{ère} Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BANK OF AFRICA. Les salariés se sont portés acquéreurs de 4,72 % du capital ;
2004	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première entreprise non européenne ayant fait l'objet d'un rating Social au Maroc ; ▪ Entrée de Morgan Stanley Investment Management dans le capital de la Banque ; ▪ Entrée du CIC au capital de BANK OF AFRICA à hauteur de 10%, devenant le 1^{er} actionnaire étranger de la Banque ; ▪ Entrée dans le tour de table de la Congolaise de Banque ;
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du projet d'extension du réseau via l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans ; ▪ Lancement de la 2^{ème} Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BANK OF AFRICA. Les salariés se sont portés acquéreurs de 3,96 % du capital ;
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la nouvelle identité visuelle ;
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature par BANK OF AFRICA d'une convention de partenariat visant l'entrée dans le capital de BOA Group SA à hauteur de 35%. ▪ Obtention de l'agrément bancaire pour la création d'une filiale au Royaume-Uni, MediCapital Londres;
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concrétisation de l'acquisition des 35% du capital de BOA Group SA ; ▪ Création de EurAfric Information, joint-venture technologique commun entre BANK OF AFRICA, RMA et le groupe français Crédit mutuel (CIC Assurances) visant la réalisation d'un schéma directeur informatique consolidé de la banque et de l'assurance et un projet de plate-forme technologique de rayonnement au Maroc et à l'étranger ; ▪ Renforcement de la participation du CIC dans le capital de la Banque, la portant de 10% à 15% pour une mise de EUR 209 millions ; ▪ Autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la conclusion de l'emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de EUR 70 millions consenti par la SFI ; ▪ Emission d'un emprunt subordonné consenti par PROPARCO pour un montant de EUR 50 millions ; ▪ Réduction de la valeur nominale de MAD 100 à MAD 10, portant le nombre d'actions à 158 751 390 ; ▪ Prise de participation par BANK OF AFRICA de 7,5% supplémentaires dans BOA Group SA portant la part dans le capital de cette dernière à 42,5% ; ▪ Transfert de l'intégralité de la participation du CIC dans BANK OF AFRICA au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition par le CIC, à travers la BFCM, de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BANK OF AFRICA, portant ainsi sa participation à 19,9%.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition par la Caisse de Dépôts et de Gestion de 8% du capital de BANK OF AFRICA, portant ainsi sa participation directe et indirecte à 9,40%. ▪ Renforcement dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 55,8%. ▪ Augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). ▪ Augmentation de capital de BANK OF AFRICA réservée au personnel du Groupe pour un montant de MAD 500 millions en décembre 2010.

2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation d'un Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA en tant que Président Directeur Général de BOA GROUP SA ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 57,15% ▪ Certification ISO 14001 pour l'environnement ▪ Cession des participations (4,6%) de CAJA DE AHORROS DEL MEDITERRANEO -CAM- dans BANK OF AFRICA à FinanceCom ▪ Renforcement dans le capital Locasom à 94,5%
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 59,40% ▪ Augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires de référence de la Banque pour un montant global de MAD 1 500 000 000.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la participation de BANK OF AFRICA dans le capital du Groupe panafricain Bank of Africa de 65% à 72,6% en 2013 ▪ Emission réussie du 1er Eurobond marocain Corporate, souscrit par une soixantaine d'investisseurs étrangers au montant de 300 millions de dollars en novembre 2013 ▪ Restructuration de BMCE International Holding regroupant les deux filiales européennes BBI Londres et BBI Madrid ▪ Création de BMCE EuroServices filiale qui propose aux MRE une gamme de solutions de transfert vers le Maroc ▪ « Top Performer RSE Maroc » par l'agence de notation Vigéo pour la 2^{ème} année consécutive pour l'engagement de la Banque dans la « Communauté et le développement local » et pour sa « Stratégie environnementale »
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite du développement du Groupe en Afrique Subsaharienne avec la création de la 16^{ème} banque du réseau BOA GROUP SA au Togo et l'ouverture d'un bureau de représentation en Ethiopie à travers BOA Mer Rouge (Djibouti). ▪ Organisation de la première édition du China -AfricaInvestment Meetings, rencontres du commerce B to B (Business to Business) ou commerce interentreprises et ce, en collaboration avec la China Africa Joint Chamber of Commerce and Industry (CAJCCI) et la filiale africaine BOA GROUP SA.
2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture d'un Bureau de Représentation au Canada dans le cadre d'un partenariat avec le Mouvement Desjardins portant notamment sur la promotion des investissements Canadiens au Maroc, l'accompagnement des Migrants Marocains installés au Canada ainsi que les Étudiants Marocains poursuivant leurs études supérieures dans ce pays. ▪ Élargissement du réseau de BMCE EuroServices à travers l'ouverture de nouvelles implantations aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique à Anvers. ▪ Démarrage de l'activité de BOA Capital Holding – dotée du statut de siège régional CFC en partenariat avec BMCE Capital. ▪ Renouvellement de la certification ISO 14 001 dans la gestion environnementale reflétant la maîtrise des impacts environnementaux directs et indirects ; la mise en place d'une ligne de financement pour l'efficacité des énergies renouvelables et modalités de son octroi; ▪ Signature de 4 mémorandums d'entente avec des opérateurs industriels et financiers chinois ; ▪ Nouvelle dénomination « BMCE BANK OF AFRICA » renforçant la dimension africaine du Groupe ; ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à 75%, de la Banque de Développement du Mali à 32,4% et de LCB BANK ¹³à 37% ; ▪ Expansion de BOA GROUP SA au Rwanda, suite à l'acquisition de Agaseke Bank ; ▪ Démarrage de l'activité de BMCE Capital Gestion Privée International.

¹³ Changement de dénomination opéré en 2014

2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BMCE Capital Gestion Privée première institution financière au Maroc à obtenir la certification ISO 9001 version 2015 pour ses activités de gestion de patrimoine ; ▪ Intégration de BMCE BANK, depuis décembre 2016, au palmarès 'EmergingMarket 70' de VigeoEiris, dédié aux pays émergents, consacrant les meilleures pratiques RSE ; ▪ BANK OF AFRICA, 1^{ère} banque à émettre un emprunt obligataire « Green Bonds », par appel public à l'épargne, destiné au financement des projets nationaux et internationaux écoresponsables de même que le soutien des initiatives privées et publiques pour la préservation des ressources naturelles ; ▪ Signature d'une ligne de financement de 20 millions d'Euros avec la BEI et FMO, en marge de la COP22, destinée à accompagner le financement de l'économie circulaire au Maroc dans le domaine de la collecte, recyclage et valorisation des matières résiduelles ; ▪ Adhésion à l'initiative « MainstreamingClimate Action » d'intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières en collaboration avec la BEI, l'AFD, la BERD, HSBC, Yes Bank et autres Institutions Financières ; ▪ Signature, en partenariat avec l'AFD & la BEI, d'un MOU pour la mise en place d'une première ligne en Afrique spécifique au financement de l'Adaptation au Changement Climatique, d'un montant de 20 M€ ; ▪ Organisation de la conférence Green Banking in Africa, en partenariat avec la BERD, regroupant des intervenants internationaux leaders dans le domaine de la finance verte.
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développeur de la tour la plus haute d'Afrique à Rabat aux côtés du groupe chinois China Railway Construction Corporation International (CRCCI) et du Groupe marocain TGCC. D'une hauteur de 250 mètres, l'édifice comprendra des bureaux, un hôtel ainsi que des unités résidentielles. ▪ Contributeur à l'alliance Sino-Marocaine avec un rôle d'investisseur et de banquier dans le cadre du lancement par Sa Majesté le Roi de la « Cité Mohammed VI Tanger-Tech » suite au partenariat scellé avec le groupe chinois HAITE et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. ▪ Obtention de l'accord de principe de la Banque Centrale Emiratie, pour l'ouverture d'un deuxième bureau de représentation aux Emirats Arabes Unis à Dubaï courant 2017. ▪ Renouvellement de la certification ISO 14001 pour l'ensemble des activités de la Banque et réalisation pour la 2^{ème} année du bilan d'émissions carbone de BMCE BANK. Une diminution de 7% des émissions CO2 par collaborateur met en exergue son programme Environnemental et Energétique appuyé par les démarches ISO 14 001 et ISO 50 001.
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement d'un nouveau service mobile payment «DabaPay», solution de portefeuille virtuel, adossée à un compte bancaire, à un compte de paiement ou à une carte prépayée, permettant de réaliser différentes opérations bancaires sécurisées, pratiques et rapides. ▪ Signature, en septembre 2018, avec la BERD d'une ligne de financement « Women In Business » dédiée aux femmes entrepreneurs proposant un accompagnement incluant formation, conseil et un appui financier solide. ▪ Formalisation de la Charte de Responsabilité Sociétale de BMCE Bank, marquant ainsi l'ancrage effectif de ses engagements RSE à l'ensemble de son périmètre Groupe. ▪ Proposition d'un financement clé en main comprenant le crédit bancaire et l'assistance technique gratuite, dans le cadre de la Ligne Bleue dotée d'un montant de 20 Millions d'Euros dédiée à la réalisation de projets au Maroc dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. ▪ Revue à la hausse par Fitch Ratings de la note de viabilité (viability rating) de "b+" à "bb-". Il s'agit du rating StandAlone - note intrinsèque- de la Banque et ce, en raison de l'amélioration du profil de risque permettant le soulagement des Fonds Propres.

2019

- Augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire pour un montant global de MAD 1 734 032 700.
- Augmentation de capital en numéraire réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour un montant global s'élevant à 200 millions de dollars soit un peu plus de 1,93 MMDH.
- Nouvelle dénomination sociale BANK OF AFRICA, par abréviation BOA - telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2020 - illustrant davantage l'engagement et l'ancrage panafricain de la Banque et de son Groupe.
- Suite au discours royal du 11 octobre 2019, Bank of Africa s'est engagée, à travers CAP TPE 2020, dans une nouvelle stratégie de renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs, et très petites et moyennes entreprises.
- Accélération de la mise en œuvre de la stratégie de digitalisation pour un accompagnement réussi des nouveaux usages des clients : (i) Refonte intégrale de la plateforme de la Banque à Distance BMCE Direct Web : crédit flexible, virement, dynamisation de Dabapay. (ii) Déploiement de la plateforme de crédit immobilier en ligne. (iii) Lancement du portail de Global Banking BMCE Business Online dédié à la clientèle Entreprise : Cash Management et Trade Finance.
- Mise en place d'un plan de financement sur 3 ans pour accompagner le Plan Stratégique de Développement 2019-2021, aboutissant à un renforcement des Fonds Propres durs (Common Equity Tier1, CET1) et additional Tier1 (AT1) ;
- Réaménagement organisationnel de la Banque.
- Démarrage des activités de sa succursale à Shanghai.
- Reconfiguration de la présence de la Banque en Europe.

2020

- Lancement officiel du programme " Intelaka" pour le soutien et le financement des entreprises.
- BMCE BANK OF AFRICA devient officiellement BANK OF AFRICA.
- BANK OF AFRICA met en place le « Crédit RELANCE ».
- Lancement par BTI Bank de BTI Connect pour les particuliers et BTi Business Connect pour les entreprises
- Lancement du portail de Crédit Habitat en ligne
- Inscription dans l'élan de la solidarité nationale en contribuant à hauteur de 1 Milliard de Dirhams au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie COVID19.
- Instauration d'une Gouvernance de Crise assurant la continuité d'activité dans le respect des conditions sanitaires pour répondre aux besoins et attentes de la clientèle tout en veillant à la garantie de la sécurité des collaborateurs.
- Implication de la Banque et de la filiale « DAMANE CASH » dans le versement des aides versées par l'Etat Marocain en faveur du secteur informel (bénéficiaires du RAMED) et traitement des indemnités CNSS.
- Accélération des opérations de digitalisation de la Banque à travers la poursuite de l'enrichissement de l'offre digitale et multicanal (déploiement de la plateforme crédit immobiliers en ligne, agence directe, Dabapay, Credit Business Online).
- Mise en place de moratoires des crédits et accompagnement rapproché des clients à travers des lignes de financement spécifiques garanties par la CCG : « Damane Oxygène » pour le financement des charges courantes et de fonctionnement et « Damane Relance » pour la relance de leur activité.
- BANK OF AFRICA et le Fonds de développement Chine-Afrique CADFund ont signé en janvier 2021 une convention de partenariat visant à cofinancer l'investissement chinois en Afrique.
- Cérémonie Virtuelle de Signature des Accords de Partenariat entre CCCC/CRBC et BANK OF AFRICA a eu lieu en novembre 2020 marquant le démarrage effectif du Projet de la *Cité Mohammed VI Tanger Tech*

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BANK OF AFRICA a signé un mémorandum d'entente avec Zhejiang China Commodity City Group (CCC Group), lors de la 3^{ème} édition de la <i>China International Import Expo</i> (CIIE) ▪ Signature d'un Mémorandum d'Entente entre BANK OF AFRICA et la <i>Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation</i> (SIACE) ▪ BANK OF AFRICA et <i>Export-Import Bank of India</i> (EXIM Bank) ont annoncé avoir signé un mémorandum d'entente visant à appuyer les entreprises marocaines et indiennes ▪ BANK OF AFRICA et le CMI accélèrent l'interopérabilité des services de paiement mobile «MAROC PAY» ▪ BANK OF AFRICA lance le service SWIFT GPI pour les paiements transfrontaliers ▪ BANK OF AFRICA et la Fédération des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de Services du Maroc (FCISM) ont signé une convention visant à promouvoir l'entrepreneuriat
2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de « www.agencedirecte.ma », une plateforme innovante permettant aux clients d'accéder à une panoplie de services en plus de l'ouverture de compte en ligne. ▪ BMCE Capital Gestion lance « www.jinvestis.ma », plateforme dédiée à l'accompagnement en ligne des particuliers. ▪ Changement de l'identité institutionnelle de FinanceCom qui devient O Capital Group suite à la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian. ▪ Lancement par BMCE EuroServices de « DabaTransfer », la 1^{ère} application mobile marocaine pour le transfert d'argent en ligne depuis l'Europe. ▪ Renouvellement des Certificats du Système Qualité ISO 9001 V2015 pour les activités Etranger, Monétique, Titres, Crédits aux Particuliers, Bancassurance, Ressources Humaines et Achats, et maintien de la certification des engagements de service du Centre de Relations Clients. ▪ Réalisation du 4^{ème} bilan carbone pour l'exercice 2020, dénotant d'une nette amélioration de l'empreinte carbone de BANK OF AFRICA. ▪ Changement de la dénomination sociale de la filiale madrilène qui devient BANK OF AFRICA EUROPE. ▪ Obtention par BMCE Capital Investments de l'agrément pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital -OPCC- par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration après avis de l'AMMC. ▪ Accord d'un prêt de 25 millions d'euros à BANK OF AFRICA par la BERD dans le cadre de la facilité de financement de l'économie verte - GEF - au Maroc soutenue par le Green Climate Fund ; ▪ Titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires d'un montant de 500 MDH ; ▪ Nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030.
2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature entre BANK OF AFRICA et la BERD d'un accord de coopération pour l'élaboration d'un cadre de finance durable en faveur d'émissions obligataires vertes, sociales et durables ; ▪ BANK OF AFRICA, 1^{ère} Banque Marocaine à rejoindre la communauté WEP « Women's Empowerment Principles », initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes ; ▪ Désignation de BANK OF AFRICA en tant que membre fondateur de l'African Business Leaders Coalition - ABLC ; ▪ Conclusion du partenariat stratégique BANK OF AFRICA - SANAD, portant sur une ligne de financement de 25 millions d'euros en faveur des PME au Maroc ; ▪ BANK OF AFRICA et la SFI - Société Financière Internationale signent un accord sur une enveloppe de 154 millions de Dollars de prêts pour les PME en Afrique ;

-
- Lancement d'une nouvelle version de la plateforme « Agence Directe » qui permet désormais de réaliser l'ouverture de compte à distance ;
 - Signature par BANK OF AFRICA de la technologie de prévention de la fraude « NetGuardians » à travers son alliance au singapourien « dltledgers » pour les opérations de Trade Finance ;
 - Lancement par Damane Cash de sa carte monétique connectée "Damane Pay" et d'un service de paiement Fintech, suite à son partenariat avec « Paysend » ;
 - Obtention d'un financement de 13 millions d'Euros de la BERD, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat – FVC – et de l'Union Européenne –UE pour promouvoir la transition verte des entreprises marocaines et soutenir les PME ;
 - Signature par BANK OF AFRICA de deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Energétique -AMEE- et le Cluster EnR pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc ;
 - Engagement de BANK OF AFRICA à rejoindre le réseau Africain pour la diversité, à travers la signature de la Charte Entreprise « Gender Diversity » ;
 - Mise en place par BANK OF AFRICA d'une « Charte Achats Responsables », dans le cadre de sa politique de prévention et lutte anti-corruption ;
 - Signature par la Fondation BMCE Bank d'une convention de partenariat sino-marocaine dans le domaine de la coopération culturelle avec l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut Confucius ;
 - M. Othman Benjelloun sacré « Personnalité Africaine » et BANK OF AFRICA « Meilleure banque africaine » de l'année 2022 lors du forum AIFA - Africa Investments Forum & Awards organisé par « Leaders League » ;
 - Dr. Leïla Mezian Benjelloun élue « Femme de l'année », reçoit le prix « Trophée Fès Gate » dans la catégorie « Action Sociale » par l'Association « Bouabate Fès » ;
 - Dr. Leïla Mezian Benjelloun désignée « Femme de la Méditerranée » par la Fondation des Trois cultures ;
 - BANK OF AFRICA élue « Meilleure Banque des PME au Maroc - Best SME Bank in Morocco » par « Global Finance Magazine » ;
 - Obtention par BANK OF AFRICA d'une double certification NM 50001 et ISO 50001 dans sa version 2018 pour son système de management de l'énergie par IMANOR et Bureau Veritas ;
 - BANK OF AFRICA primée lors du 15ème cycle des Arabia CSR Awards pour la 9ème année consécutive dans la catégorie « Financial Services Sector » de la Région MENA.
 - Conformité de BMCE Capital Gestion à la norme « International Standard on Assurance Engagements - ISAE » 3402 Type II.
 - Eurafric Information obtient l'agrément de Prestataire de Services de Certification Electronique, par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information - DGSSI- relevant de l'Administration de la Défense Nationale.
-
- 2023
- Engagement de BOA Holding en faveur des PME en Afrique à travers son alliance à la Société Financière Internationale -SFI- pour une enveloppe de 77 millions \$.
 - Lancement d'un cycle de rencontres régionales, en partenariat avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations -AMDIE, pour accompagner la mise en oeuvre de la nouvelle Charte de l'investissement.
 - Implantation d'un 2ème incubateur « BlueSpace » en faveur des Jeunes à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Ain Chock.
 - Lancement de la 5ème édition du programme « Open Innovation Territoriale » SMART Bank de BANK OF AFRICA, pour le développement d'idées et de projets innovants dans le domaine du Digital et Fintech.
 - Installation d'une centrale photovoltaïque pour la consommation énergétique au sein du Club BANK OF AFRICA.
-

- Lancement par BMCE Capital de « Cap'Women » un programme d'innovation collaborative 100% dédié aux femmes.
- Désignation de Dr. Leila Mezian Benjelloun, présidente de la Fondation BMCE Bank, « Prix méditerranéen de la femme » accordé par le gouvernement régional d'Andalousie, en partenariat avec la Fondation Trois Cultures de la Méditerranée.
- Obtention par BANK OF AFRICA du Prix « Meilleure Banque du Continent Africain » par « Global Finance Magazine ».
- Election de BANK OF AFRICA « Banque Partenaire la Plus Active au Maroc » en 2022 par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD.
- Consécration de BANK OF AFRICA en tant que marque financière la plus admirée au Maroc et dans le top 10 en Afrique par Brand Africa 100 en marge de la 9ème édition de l'African Digital Summit - ADS 2023.
- Désignation de BMCE Capital « Meilleure banque d'investissement au Maroc en 2023 » par 'International Investor Magazine'.
- Désignation de BANK OF AFRICA "Meilleure Banque en Afrique du Nord" par "the African Banker Awards 2023".

Source : Bank of Africa

II. Appartenance de Bank Of Africa à O CAPITAL GROUP¹⁴

Au 31/12/2022, BANK Of Africa est détenue à hauteur de 35,5% par O CAPITAL GROUP, directement et indirectement – (participations détenues par RMA et SFCM).

Tableau 3 : Liste des filiales de O CAPITAL GROUP par pôle d'activité¹⁵

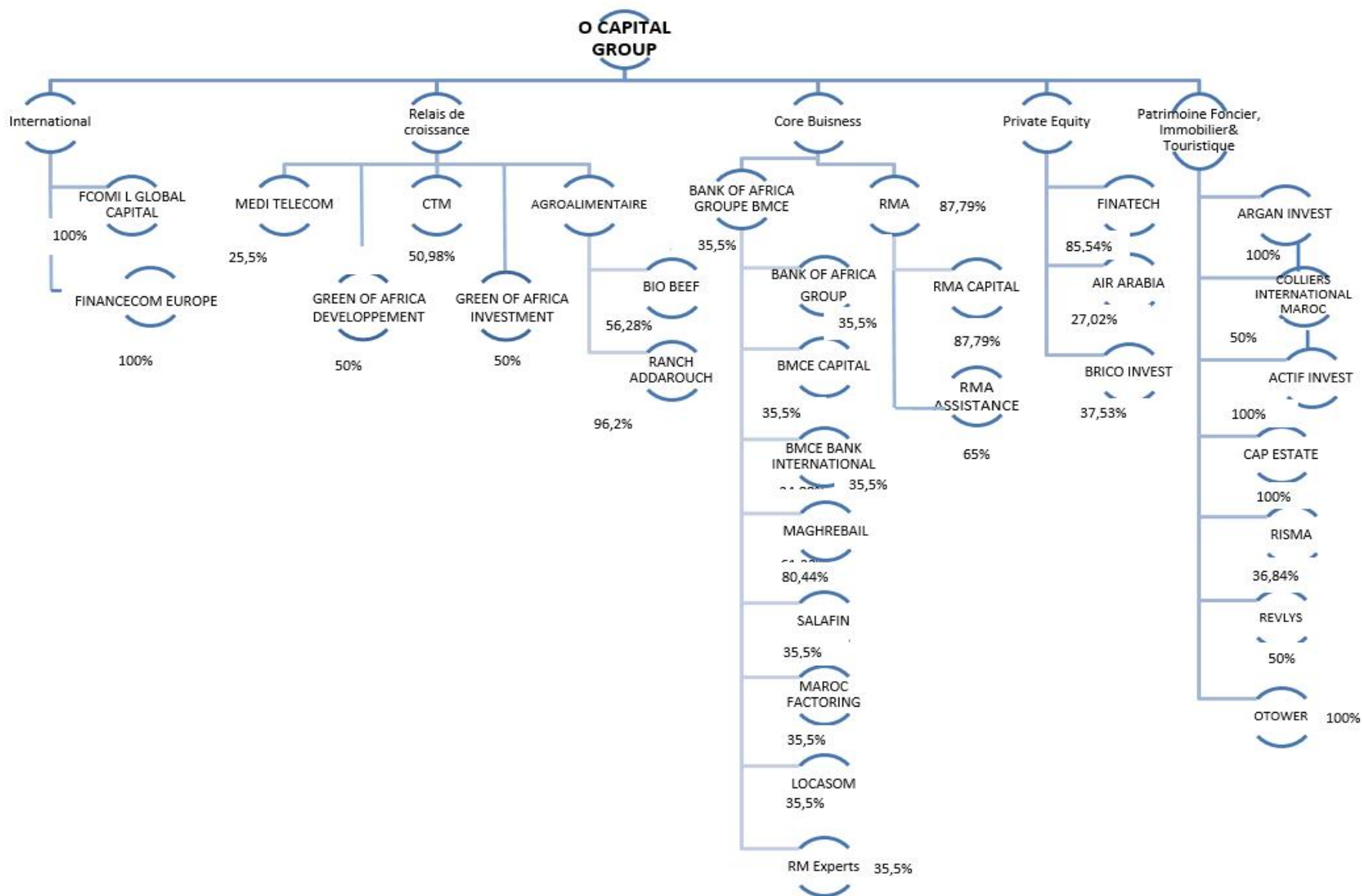
	% contrôle	% d'intérêt	Type de détention
INTERNATIONAL			
FCOM L GLOBAL CAPITAL	100,00%	100,00%	Directe
O CAPITAL FRANCE	100,00%	100,00%	Directe
RELAIS DE CROISSANCE			
MEDITELECOM	25,50%	22,69%	Directe et indirecte
CTM	50,98%	44,86%	Directe et indirecte
BIOBEEF	56,28%	56,28%	Indirecte
RANCH ADAROUCHE	96,20%	96,20%	Directe
GREEN OF AFRICA DEVELOPPEMENT	50,00%	50,00%	Directe
GREEN OF AFRICA INVESTMENT	50,00%	50,00%	Directe
CORE BUSINESS			
BANK OF AFRICA	35,50%	31,94%	Directe et indirecte
BANK OF AFRICA GROUP	35,50%	23,13%	Indirecte
BMCE CAPITAL	35,50%	31,94%	Indirecte
BMCE BANK INTERNATIONAL	35,50%	31,94%	Indirecte
MAGHREBAIL	80,44%	41,31%	Directe et indirecte
SALAFIN	35,50%	19,79%	Indirecte
MAROC FACTORING	35,50%	31,94%	Indirecte
LOCASOM	35,50%	31,11%	Indirecte
RM EXPERTS	35,50%	31,94%	Indirecte
RMA	87,79%	87,79%	Directe

¹⁴ Changement de l'identité institutionnelle de Holding Benjelloun Mezian en mai 2021 qui devient O Capital Group suite à la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian.

¹⁵Filiales présentées avec le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

<i>RMA CAPITAL</i>	<i>87,79%</i>	<i>87,79%</i>	<i>Indirecte</i>
<i>RMA ASSISTANCE</i>	<i>65,00%</i>	<i>57,07%</i>	<i>Indirecte</i>
PRIVATE EQUITY			
<i>FINATECH GROUP</i>	<i>85,54%</i>	<i>83,33%</i>	<i>Directe et indirecte</i>
<i>AIR ARABIA MAROC</i>	<i>27,02%</i>	<i>25,42%</i>	<i>Directe et indirecte</i>
<i>BRICO INVEST</i>	<i>37,53%</i>	<i>37,53%</i>	<i>Indirecte</i>
PATRIMOINE FONCIER, IMMOBILIER ET TOURISTIQUE			
<i>ARGAN INVEST</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>Directe</i>
<i>ACTIF INVEST</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>Indirecte</i>
<i>CAP ESTATE</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>Directe</i>
<i>RISMA</i>	<i>36,84%</i>	<i>32,34%</i>	<i>Directe et indirecte</i>
<i>Colliers International Maroc</i>	<i>50,00%</i>	<i>50,00%</i>	<i>Indirecte</i>
<i>REVLYS</i>	<i>50,00%</i>	<i>46,95%</i>	<i>Indirecte</i>
<i>O TOWER</i>	<i>100,00%</i>	<i>62,82%</i>	<i>Directe et indirecte</i>

Source : Bank Of Africa



So

1. Présentation de O CAPITAL GROUP et de ses principales filiales

O Capital Group est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales, s'articulant autour de cinq pôles :

- Core Business, représenté par (i) Groupe BOA, troisième groupe bancaire privé marocain et (ii) le Groupe RMA accaparant une part de marché de 14,8% en termes de primes émises en 2022. Au 31 décembre 2022, celles-ci atteignent plus de MAD 8 milliards ;
- Relais de croissance, représenté notamment par MEDI TELECOM, deuxième opérateur de téléphonie mobile au Maroc. Son CA et son RN 2022 s'établissent respectivement à M MAD 7 338,3 et à M MAD 733. Pour sa part, sa situation nette ressort à M MAD 3 548. Ce pôle comprend également les sociétés Green Of Africa dédiées à l'investissement dans les énergies renouvelables ;
- PrivateEquity, incluant notamment (i) Finattech Group, holding de sociétés de référence dans les nouvelles technologies de l'information, et (ii) Air Arabia Maroc, première compagnie aérienne low cost marocaine ;
- Patrimoine, regroupant notamment les filiales (i) CAP ESTATE, filiale immobilière du Groupe au capital de MAD 225 millions, (ii) Argan Invest, pôle de gestion des fonds d'investissements de O Capital Group et (iii) REVLY'S, société de financement touristique ;
- International, abritant notamment la filiale O CAPITAL FRANCE, entité de support et de coordination stratégique des principales Business units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe.

Au 31 décembre 2022, O Capital Group est détenu à hauteur de 100% par la Famille BENJELLOUN.

Son CA et son RN 2022 s'établissent respectivement à M MAD 142,9 et à M MAD 742,3. Pour sa part, sa situation nette ressort à M MAD 5 961,5.

2. Présentation des principales filiales du Groupe

1) Core Business

- RMA

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises.

Compte tenu de l'importance des liens capitalistiques unissant RMA, l'actionnaire de référence de BANK OF AFRICA SA, et des synergies existantes portant notamment sur la domiciliation de l'ensemble des comptes bancaires de RMA auprès de BANK OF AFRICA, la distribution des produits d'assurance par le Réseau bancaire et la mise en place d'un système d'information dédié « Convergence », ces deux institutions ont décidé de consolider leurs synergies commerciales et élargir leurs relations afin de saisir le potentiel de développement de la Bancassurance et en faire un levier important de croissance et de rentabilité, d'une part, et de conforter leur position d'acteurs de référence de ces activités au Maroc, d'autre part.

- BANK OF AFRICA

Troisième Groupe bancaire privé marocain, présent dans une trentaine de pays et avec une forte implantation panafricaine notamment via le réseau BOA Holding

2) Relais de croissance

- Meditelcom

Créé en 1999, MEDI TELECOM opère sur le marché marocain des télécommunications et s'adresse aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises. Depuis décembre 2016, les produits et services commercialisés par MEDI TELECOM sont brandés Orange

- CTM

Société leader des secteurs Transport de voyageurs et Messagerie au Maroc, première à être cotée à la Bourse de Casablanca en 1993

- RANCH ADAROUCH

Ranch Adarouch est le plus grand élevage d'Afrique de bovins de type Santa Gertudis avec environ 3 233 têtes au 31/12/2022, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares

- Green of Africa

Née de la fusion absorption entre Green of Africa Development (absorbée) et Green of Africa Investment (absorbante) courant 2022, Green of Africa est un opérateur spécialisé dans le développement de projet, financement, construction et exploitation de centrales électriques opérant à base d'énergies renouvelables.

3) PrivateEquity

- FINATECH Group

Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de l'information et de la communication, créé en juin 2007, FINATECH Group est un intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.

- Air Arabia Maroc :

Compagnie aérienne marocaine low-cost créée en 2019 en partenariat avec les groupes Air Arabia et Holmarcom.

- BRICO INVEST « Mr BRICOLAGE »

Chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement de la maison, basés dans plusieurs villes du Royaume.

4) Patrimoine

1. ARGAN INVEST

Argan Invest est une société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière. Elle détient à ce titre 100% d'Actif Invest et 50% de Colliers International Maroc.

- CAP ESTATE

Cap Estate est la filiale immobilière de O Capital Group.

- COLLIERS INTERNATIONAL MAROC

Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.

- REVLV'S

Société détenant l'hôtel Amanjena, détenue à parts égales entre O Capital Group et AMAN RESORT.

- RISMA

Société cotée à la Bourse de Casablanca, gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc de marque, Sofitel, SuiteHotel Pullman, Novotel et Ibis.

- TOWER

Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et O Capital Group, portant le projet de la Tour en cours de construction sur la vallée de Bouregreg à Rabat.

- VILLAJENA

Société détenue conjointement avec le groupe AMAN et disposant d'une réserve foncière au sein du site resort golfique Amelkis qui est destinée à l'édification d'un projet immobilier prime brandé AMAN.

5) International

- CAPITAL EUROPE (ex-FinanceCom International)

Société basée au Luxembourg spécialisée en stratégie patrimoniale et en investissement à destination de grands patrimoniaux.

- Capital France

Entité de support et de coordination stratégique des principales Business Units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe de O Capital Group.

- FCOMI-L GLOBAL CAPITAL

Fonds européen de gestion multi-stratégies

3. Relations entre BANK Of Africa, O CAPITAL GROUP et les parties liées

Les entités contrôlées par O CAPITAL GROUP entretiennent des relations bancaires durables avec la Banque. En effet, dans le cadre de ses activités courantes, BANK Of Africa octroie des crédits et offre des services à ces entités à des conditions normales applicables à la clientèle.

Tableau 4 : Engagements du groupe envers la société mère et les parties liées :

(en milliers de DH)	Société Mère (O CAPITAL GROUP)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
<i>Actif</i>				
Prêts, avances et titres	120 072	2 405 600	116 593	14 219 857
Comptes ordinaires	120 072	483 248	104 171	1 565 192
Prêts		719 865	12 422	10 513 192
Titres		1 202 487		2 141 473
Opération de location financement				
Actif divers				25 308
Total	120 072	2 405 600	116 593	14 245 165
<i>Passif</i>				
Dépôts	-	41 262	2 273	12 078 370
Comptes ordinaires		41 262	2 273	1 565 182
Autres emprunts				10 513 188
Dettes représentées par un titre				2 141 168
Passif divers				25 627
Total	-	41 262	2 273	14 245 165
<i>Engagements de financement et de garantie</i>				
Engagements donnés			2 031	544 942
Engagements reçus				544 942

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 5 : Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées
(en K MAD)

(en milliers de DH)	Société Mère (O CAPITAL GROUP)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		41 246	- 354	- 334 726
Intérêts et charges assimilées				394 558
Commissions (produits)		- 50 599		- 289 018
Commissions (charges)				76 064
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	48 809			
Loyers reçus		- 29 434	- 8 488	- 283 655
Autres		88 466		436 778

Source : Bank Of Africa

Notons que les sociétés sœurs comprennent les flux entre BANK OF AFRICA et RMA (yc ses fonds). Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période.

4. Les conventions liant le Groupe BANK Of Africa et O CAPITAL GROUP

FLUX FINANCIERS ENTRE BOA et O CAPITAL GROUP

Société concernée	Nature de la convention	2020				2021				2022			
		Encaissement	Décaissement	Produits	Charges	Encaissement	Décaissement	Produits	Charges	Encaissement	Décaissement	Produits	Charges
OTOWER	Convention de compte courant d'associés	-	-	-	-								
	Contrat d'ouverture de crédit	3 040	-	3 040	-	551		551	-	1 505		1 505	
	Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence	-	- 283 658	-	- 283 658	-	- 435 283	-	- 435 283		- 186 550		- 186 550
MEDI TELECOM SA	Protocole d'accord relatif à un partenariat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Convention de location de locaux	112	-	112	-	116		116	-	119		119	
O CAPITAL	Convention d'assistance et de prestations de services	-	- 44 265	-	- 44 265	-	- 45 630	-	- 45 630	-	- 48 757	-	- 48 757
	Convention de compte courant d'associés en faveur de « O'TOWER »	-	-	-	-								
RMA	Contrat de Prestation de services	-	-	-	-								
CDC, RMA, O CAPITAL, BOA GROUP	Pacte d'actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		3 152	-327 923	3 152	-327 923	667	-480 913	667	-480 913	1 624	-235 307	1 624	-235 307

A fin 2022, les encaissements augmentent de +2,4x à MAD 1,6 millions par rapport à 2021 en lien avec le contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque. Pour leur part, les décaissements baissent de -51,1% à MAD 235,3 millions en raison du contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE EN 2022

Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

- Personnes concernées :
 - Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
 - Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;

- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

- Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022, des avances d'un montant 186.550 KMAD.

Convention d'assistance et de prestations de services

- Personnes concernées :
 - Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
 - Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur des deux sociétés ;
 - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de FinanceCom.
- Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 48.757 KMAD.

Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

- Personnes concernées :
 - Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
 - Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
 - Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
 - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower.

- Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 1.505 KMAD.

Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

- Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et également Administrateur de MEDI TELECOM ;
- Monsieur Zouheir BENSALD Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Conventions de location de local

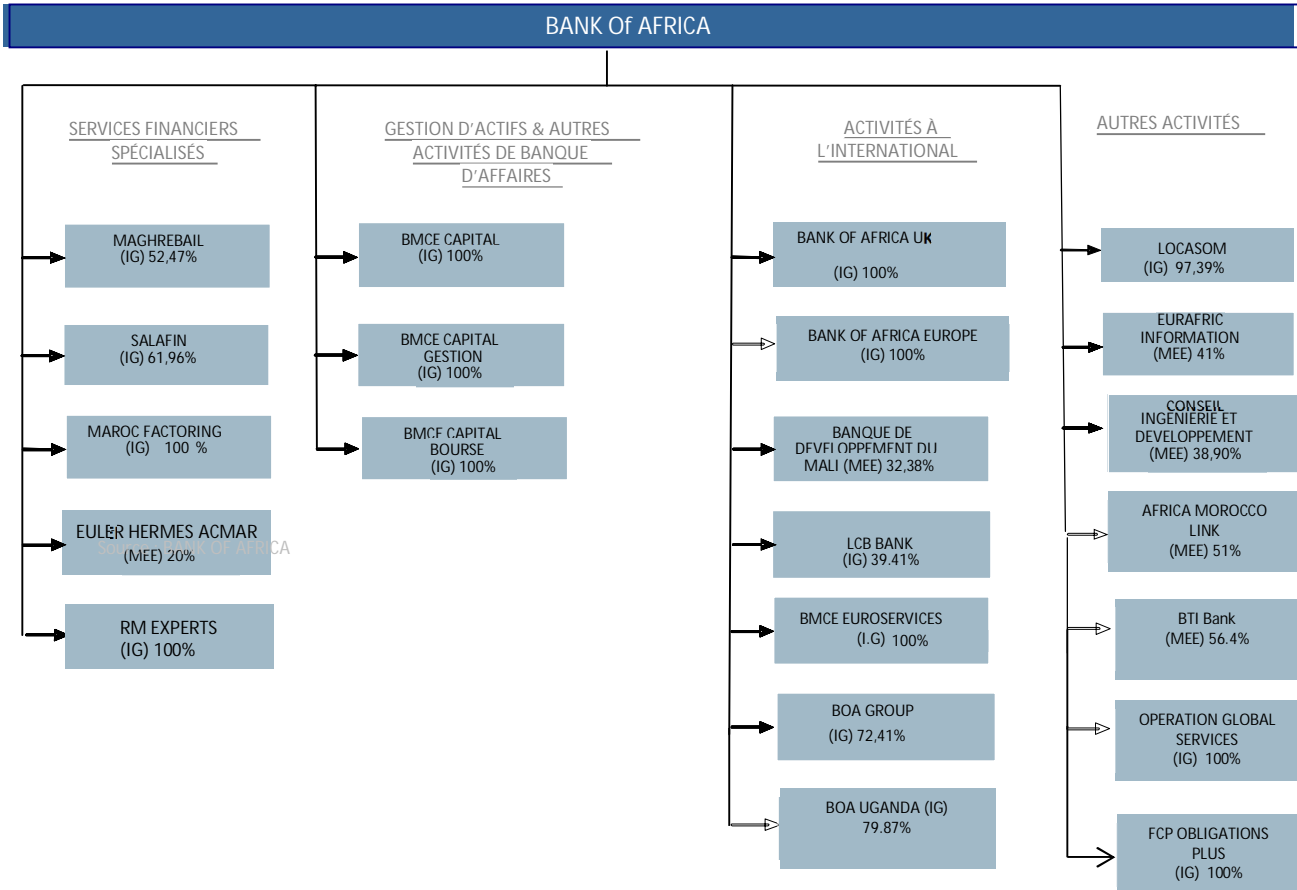
Cette convention prévoit la location d'un local à :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2022
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	119 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

III. Filiales de BANK OF AFRICA¹⁶

1. Organigramme¹⁷ au 31/12/2022



A noter que la Banque a créé en 2019 sa succursale à Shanghai « BMCE SHANGHAI BRANCH ».

Des synergies intra-groupe au service de l'Afrique

DES SYNERGIES AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS À TRAVERS LE CONTINENT

¹⁶ Les différences de leur nature provisoire
¹⁷ L'organigramme re



expliquent par

Le Groupe Bank of Africa prend un nouvel élan dans son positionnement en tant que Banque universelle, poursuivant sa stratégie de croissance nationale et internationale, et ce, plus spécifiquement à travers des implantations en Afrique, sous l'ombrelle de BOA GROUP SA; en Europe, à travers BANK OF AFRICA UK et BANK OF AFRICA Europe, regroupant les filiales européennes, BMCE EuroServices, établissement de paiement au service de la diaspora marocaine et africaine ; mais aussi à travers une représentation plus importante en Asie, notamment en Chine par la succursale BANK OF AFRICA Shanghai, en Amérique du Nord et aux Emirats Arabes Unis.

Avec l'ampleur de son exposition internationale et la valeur ajoutée de son expertise multi-métiers, BANK OF AFRICA a fait le choix du développement des synergies entre ses différentes composantes, un véritable levier de création de valeur.

Le développement des synergies fait l'objet d'un suivi particulier au niveau du Groupe, avec des organes de pilotage et des outils de reporting permettant d'évaluer régulièrement les avancées en la matière. Au Maroc, l'organisation par ligne métier et l'effort de connaissance client développé, par le réseau et les différentes

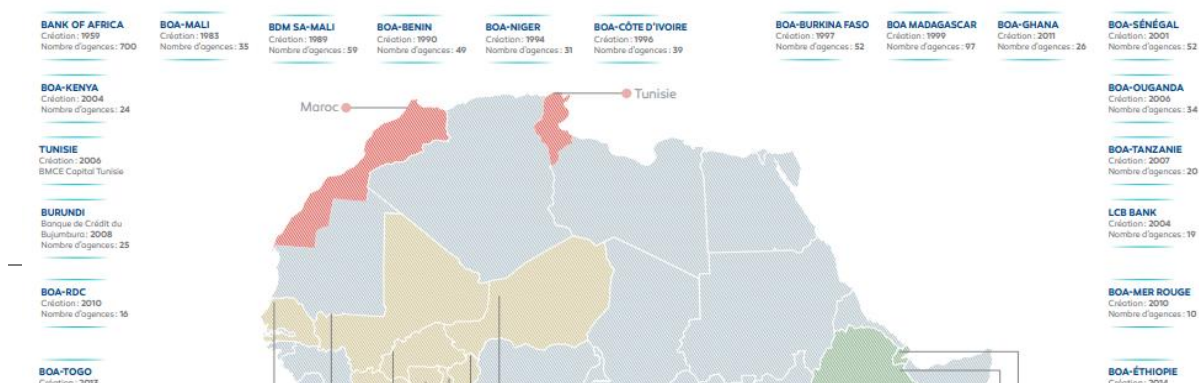
activités du Groupe contribuent à la mise à disposition des clients d'une offre d'accompagnement complète et ciblée.

2. Montant des dividendes destinés à BANK OF AFRICA entre 2021 et 2022

Participations En MMAD	Encaissé en 2021 au titre de 2020	Encaissé en 2022 au titre de 2021
BOA Group	234	264
BOA Europe	152	53
Salafin	101	101
BMCE Capital Gestion	48	50
BDM	37	22
Maghrebail	22	36
BMCE Assurances	23	21
Locasom	20	19
BMCE Capital	10	10
TANGER Med Zone	6	8
MUTANDIS SCA	7	7
CMI	0	0
Docuprint	0	3
Proparco	0	6
CID	0	4
BMCE Immobilier	3	3
SOGEPOS	1	2
RM Expert	0	1
Maroc Factoring	3	4
Kraker Immo	0	0
Bourse de Casablanca	0	1
BOA Uganda	7	0
BIH	136	0
ATFP	0	0
DYAR ALMADINA	0	0
Afrexim Bank	0	0
ACMAR	3	6
Foncière Emergence	1	0
Total	812	621

A noter que pour les dividendes perçus en 2021, le montant des dividendes non récurrents s'élève à 237,6 MMAD dont 135,5 MMAD remonté par BIH et 102 MMAD versé par BOA Europe au titre des exercices 2018 (53,5 MMAD) et 2019 (48,5 MMAD).

3. Présentation des filiales hors filiales spécialisées au 31/12/2022



Source: BANK OF AFRICA

Les cours de change ayant servi à la présentation des données en MAD se présentent comme suit :

Filiale	Devise utilisée	Taux de change Moyen		
		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
BDM	XOF	0.01654	0.01622	0,01701
LCB BANK	XAF	0.01654	0.01622	0,01701
BOA GROUP	EUR	10.8465	10.6402	11,1592
BMCE Euroservices	EUR	10.8465	10.6402	11,1592
BIH	GBP	12.1898	12.3957	12,589
BOA UGANDA	UGX	0.00254	0.00254	0,00295

1) BMCE Capital

Pôle Banque d'Affaires du Groupe BANK OF AFRICA, BMCE Capital propose une offre diversifiée de produits et services financiers destinés à une clientèle de Corporates, institutionnels et particuliers :

- Conseil et ingénierie financière : Accompagner les entreprises dans leurs décisions financières à travers BMCE Capital conseil,
- Gestion d'actifs : Solutions de placement diversifiées et innovantes à travers BMCE Capital Gestion, Axis Capital Gestion et BOA Capital Asset Management,
- Gestion Privée : Solutions dédiées à la gestion de patrimoine
- Intermédiation boursière : Conseil, négociation, animation et placement de titres en bourse
- Marchés des capitaux : Optimiser la gestion des flux et risques financiers à travers BMCE Capital Markets, BMCE FX Direct
- Recherche financière : Apporter aux investisseurs l'analyse nécessaire à leurs prises de décisions.
- Solutions Post-Trade : Garantir la gestion efficace et sécurisée de la conservation des instruments financiers et des flux Post-Trade
- Titrisation : Offres de financement optimisées à travers la titrisation d'actifs

En 2006, BMCE Capital a inauguré sa filiale tunisienne Axis Capital, spécialisée dans le conseil financier, l'intermédiation boursière et la gestion d'actifs.

En 2008, la Banque d'Affaires de BANK OF AFRICA s'est vue décernée par Bureau Veritas Certification la certification de sa Salle des Marchés à la norme ISO 9001 version 2000, avec un score de zéro écart. BMCE Capital dispose désormais de la première Salle des Marchés certifiée ISO au Maghreb.

En 2020, En dépit du contexte de la crise COVID-19, la Banque d'Affaires BMCE Capital a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et est parvenue à s'affranchir des difficultés grâce à l'activation de son plan de continuité d'activité aussi bien en accompagnement qu'en post phase de confinement.

Parallèlement, BMCE Capital a clôturé avec succès son programme d'open innovation « CAP'Tech by BMCE Capital ». Ce programme, démarré en septembre 2019, s'inscrivait dans le cadre de la transformation digitale de la Banque d'Affaires et avait pour objectif de concevoir des solutions visant l'amélioration de l'expérience client, le renforcement de la collaboration interne ou l'optimisation du processus de prise de décision au sein de BMCE Capital.

En outre, l'année 2020 a été marquée par le lancement de « BK Financial Bot », le premier chatbot dédié aux métiers de la Banque d'Affaires de la place.

BMCE Capital a enregistré une baisse de -26% de son résultat net consolidé qui s'établit à 40 millions de dirhams à fin 2020.

L'année 2021 a connu le lancement de la plateforme www.jinvestis.ma dédiée à l'accompagnement en ligne de la clientèle des particuliers dans la gestion de leur épargne. Au Maroc, l'activité a également réussi le renouvellement des certifications « Engagements de Services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par Bureau Veritas Maroc.

Au niveau de la filiale gestion d'actifs en Tunisie, BMCE Capital Asset Management s'est distinguée en étant la première société de gestion d'actifs en Tunisie à obtenir la certification ISO 9001 Version 2015 de son Système de Management de la Qualité.

En termes de développement, le Pôle a réussi en 2021 l'obtention de l'agrément de son entité BMCE Capital Investments pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital -OPCC-. L'offre du Pôle Banque d'Affaires du Groupe est ainsi renforcée, intégrant désormais l'activité Private Equity et Capital Investments.

En 2021, l'entité BMCE Capital Markets, en charge de la salle des marchés de BANK OF AFRICA a lancé la nouvelle version de sa plateforme de trading en ligne FX Direct.

Par ailleurs, l'entité Global Research, Bureau de recherche panafricain de BMCE Capital a lancé en 2021 la première plateforme digitale d'information financière panafricaine bmcecapitalresearch.com.

À fin 2021, BMCE CAPITAL affiche un chiffre d'affaires consolidé de MAD 282,9 millions et un résultat net consolidé de MAD 41,7 millions. Sa contribution au RNPG s'établit à MAD 38,3 millions contre MAD 39,3 millions en 2020. A noter que les revenus consolidés ont connu une augmentation de 10,8% comparativement à 2019. Cette augmentation est expliquée principalement par l'impact positif de la reprise des activités commerciales des filiales notamment en Afrique.

En 2022, BMCE Capital a lancé la solution « BK TradeChain », une plateforme pionnière basée sur la blockchain pour le traitement d'opérations de gré à gré sur le marché financier. L'année 2022 a également été marquée par le lancement par BMCE Capital du programme « Cap'Women » un programme d'innovation collaborative 100% dédié aux femmes et sa désignation « Meilleure banque d'investissement au Maroc en 2023 » par 'International Investor Magazine'.

En outre, BMCE CAPITAL INVESTMENTS a lancé son premier fonds OPCC au service du développement de l'écosystème de la startup au Maroc et les deux filiales BMCE CAPITAL Gestion et BMCE Capital Solutions ont obtenu avec succès la certification ISAE 3402 TYPE II attestant de la fiabilité et de la qualité des dispositifs de contrôle interne.

À fin 2022, BMCE CAPITAL affiche un chiffre d'affaires consolidé de MAD 259,8 millions et un résultat net consolidé de MAD 37,4 millions, avec une contribution au RNPG de MAD 29,9 millions en baisse de 22% contre MAD 38,3 millions en 2021.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	BMCE Capital				
Domaine d'activité	Banque d'affaires				
Siège social	Tour BANK OF AFRICA - Rond Point Hassan II - Casablanca				
Capital social	MAD 100 000 000				
Nombre d'actions détenues	100 000				
Montant du capital détenu	MAD 100 000 000				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenus	100%				
Indicateurs d'activité consolidé (En M MAD)	2020	2021	Var	2022	Var
Chiffre d'affaires	233	282,9	21,4%	259,8	-8,2%
Résultat net consolidé	39,9	41,7	5%	37,4	-10,4%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	39,3	38,3	-3%	29,9	-21,9%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	10	10	-	ND	-

Source: BANK OF AFRICA

2) BMCE Capital Bourse

Créée en 1995, et filiale à 100% de BANK OF AFRICA, BMCE Capital Bourse a réussi à s'imposer en tant qu'acteur dynamique du marché marocain de l'Equity avec un total de 60 millions de Dirhams de Fonds propres en 2022.

À fin 2020, BMCE Capital Bourse affiche un résultat net en baisse de 63% pour s'établir à MMAD 0,7.

Au fin 2021, le Chiffre d'affaires de BMCE Capital Bourse ressort à MAD 16,2 millions en repli de 28% par rapport à l'exercice 2020 suite à la non-réurrence des revenus de 2020 issus de l'enregistrement d'opérations d'augmentation de capital. Toutefois, les revenus de l'activité 'Courtage' se sont inscrits en hausse de 29%. Le résultat net est en baisse de 43% avec un montant de MAD 0,44 millions. Quant à la contribution au RNPG, elle s'élève à MAD 0,4 millions contre MAD 0,6 millions en 2020.

En 2022, le chiffre d'affaires de BMCE Capital Bourse a progressé de 6.8% à MAD 17,3 millions. Le chiffre d'affaires d'intermédiation a été stable à MAD 13,8 millions et les autres revenus ont augmenté grâce notamment aux commissions de placement du Marché Primaire.

Le résultat net est négatif à MAD -1,3 millions malgré un résultat financier de MAD 0,6 millions.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	BMCE Capital Bourse
Domaine d'activité	Société de Bourse
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca
Capital social	MAD 10 000 000
Montant du capital détenu	MAD 6 750 000
Nombre d'actions détenues	67 500
% du capital détenu	67,5%

Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BMCE CAPITAL 32,5%				
% des droits de vote détenus	67,5%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	22,6	16,2	-28%	17,3	6,8%
Résultat net	0,7	0,4	-43%	-1,3	-431,8%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	0,6	0,4	-33%	-1,2	-406,8%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	0	-	0	-

Source : BANK OF AFRICA

3) BMCE Capital Gestion

Acteur de référence en gestion d'actifs au Maroc, BMCE Capital Gestion est la 3ème société de gestion marocaine, totalisant près de 76 milliards MAD d'actifs sous gestion, soit une part de marché de 14% et 54 fonds gérés.

À noter que la société de gestion a obtenu, en mai 2016, des certifications « Engagements de Services » et « ISO 9001 version 2015 ».

BMCE Capital Gestion est notée « Af/S1+ FCP Capital Monétaire » par Standard & Poor's et certifiée « ISAE 3402 Type I – II » en termes de Conformité du Contrôle Interne. En outre, BMCE Capital Gestion a obtenu la notation « Excellent (mar) » par Fitch Rating dans le cadre de son « Investment Management Quality Rating ».

À fin 2020, BMCE Capital Gestion affiche un résultat net social de MAD 43 millions en recul de 28% par rapport à l'année écoulée.

Au terme de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires de BMCE Capital Gestion s'élève à MAD 155 millions en progression de 13,6% en raison essentiellement de la hausse des frais de gestion fixes sur l'ensemble des segments, liée à une augmentation des actifs sous gestion. Le résultat net social s'établit à MAD 56,6 millions soit une amélioration de 32% par rapport à l'année écoulée.

À fin 2022, BMCE Capital Gestion affiche un résultat net social de MAD 57,2 millions, en hausse de 1% par rapport à l'année écoulée ainsi qu'un chiffre d'affaires qui s'élève à MAD 165 millions, en progression de 6,8%. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA progresse de 1,6% passant de MAD 56,2 millions en 2021 à MAD 57 millions en 2022.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	BMCE Capital Gestion				
Domaine d'activité	Société de gestion				
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca				
Capital social	MAD 25 000 000				
Montant du capital détenu	MAD 25 000 000				
Nombre d'actions détenues	250 000				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenus	100%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	136,4	155,0	13,6%	165,5	6,8%
Résultat net	42,9	56,6	32%	57,2	1,1%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	42,7	56,2	32%	57,1	1,6%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	48	50	4%	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

4) Maroc Factoring

Créée en 1988 à l'initiative de BANK OF AFRICA qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de produits s'articulant autour de son activité principale :

- Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ;
- La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ;
- La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés.

Dans un contexte de recrudescence des risques notamment pour les sociétés exportatrices confrontées à une concurrence agressive de certains pays tels que la Chine et l'Inde, une politique de sélection rigoureuse des engagements a été adoptée. Celle-ci devrait être renforcée dans les conditions actuelles de la crise internationale.

En 2020 et face à cette crise sanitaire due au COVID-19, Maroc Factoring a rapidement adopté un plan d'action, en mettant en avant la sécurité et l'intérêt de ses clients, tout en préservant la santé de ses équipes, et ce, à travers notamment le travail à distance lorsque cela a été rendu possible.

Côté chiffres, Le PNB 2020 de MAROC FACTORING ressort à MAD 27,9 millions et un résultat net social de MAD 3 millions en baisse de 25% par rapport à l'année 2019.

Grâce à son expertise et son ouverture à l'international, Maroc Factoring a reçu le deuxième prix du « FCI 2021 Export & Import Factor of the Year » pour la Région Afrique & Moyen Orient de la part de FCI, l'organisme mondial représentant les professionnels de l'affacturage et du financement des créances commerciales nationales et internationales.

À fin 2021, Maroc Factoring enregistre un PNB de MAD 30,3 millions en hausse de 9% et un résultat net social de MAD 3,6 millions affichant une hausse de +20% par rapport à 2020.

L'année 2022 a été marquée par de fortes perturbations survenues notamment suite au déclenchement du conflit russo-ukrainien dont l'une des principales conséquences s'est matérialisée par la flambée des pressions inflationnistes (8,8% contre 4,7% en 2021) et par la résurgence du spectre récessif. Dans ce contexte, grâce à plusieurs actions de synergie avec le Groupe et ses filiales, Maroc Factoring a vu son PNB progresser de +8% s'établissant à 32,6 Millions DH contre 30,3 Millions DH une année auparavant et en ligne avec le budget 2022. En 2022, pour la 2ème année consécutive, l'expertise de Maroc Factoring a été reconnue par le FCI, l'organisme mondial représentant les professionnels de l'affacturage et du financement des créances commerciales nationales et internationales. Maroc Factoring a ainsi brillamment remporté le prix Factor Chain international (FCI) « Africa & Middle East Region Export & Import Factor of the Year 2022.

À fin décembre 2022, le PNB de MAROC FACTORING ressort à MAD 32,6 millions. Le résultat net social baisse, quant à lui, de 82,2% à MAD 0,6 millions comparativement à 2021. En ce qui concerne sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA, cette dernière est en baisse de 85% passant de MAD 3,6 millions en 2021 à MAD 0,5 millions en 2022.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Maroc Factoring				
Domaine d'activité	Factoring				
Siège social	63, Résidence Adriana, Boulevard Moulay Youssef				
Capital social	MAD 45 000 000				
Montant du capital détenu	MAD 45 000 000				
Nombre d'actions détenues	450 000				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenus	100%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire	27,9	30,3	9%	32,6	7,6%
Résultat net	3,0	3,6	20%	0,6	-82,2%

Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	3,03	3,6	19%	0,5	-85,2%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	3	3,6	21%	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

5) Salafin

Filiale de BANK OF AFRICA, SALAFIN se positionne aux premiers rangs des sociétés de financement marocaines et s'impose comme acteur de référence au Maroc dans le crédit à la consommation. SALAFIN propose une gamme complète de produits, faisant d'elle un partenaire au quotidien pour accompagner les particuliers et professionnels dans tous leurs projets.

En 2004, SALAFIN a filialisé son activité informatique et créa la société ORUS Services, filiale à 100% de SALAFIN. Elle a également fait son entrée en Bourse le 31 Décembre 2007.

SALAFIN propose une large gamme de produits de crédits allant des prêts personnels aux crédits renouvelables avec ou sans carte de crédit en passant par les prêts hypothécaires et les financements automobiles. Des solutions d'assurance et de service client complètent l'offre de financement afin d'accompagner ses clients.

En septembre 2018, les deux sociétés, Salafin et Taslif (société de crédit à la consommation filiale de Saham Assurance) ont établi un projet de fusion, par voie d'absorption de Taslif par Salafin dans le but de renforcer le positionnement stratégique de Salafin sur le marché du crédit à la consommation en hissant ladite filiale à la 3ème position du marché en termes de Produit Net Bancaire.

SALAFIN a mené, au courant de l'exercice 2020, et malgré le contexte de crise sanitaire, divers projets relatifs à la refonte du système décisionnel, au dispositif de conformité, aux processus, au système d'information et à l'organisation. De même, SALAFIN a favorisé les synergies avec ses actionnaires et partenaires stratégiques.

En synergie avec BANK OF AFRICA, SALAFIN a assuré la gestion d'une offre de report d'échéance et crédit différé pour les dossiers de crédit à la consommation et immobilier de la Banque, ainsi que le déploiement d'un nouvel outil Collect accessible en ligne. Les synergies ont également porté sur l'évolution de l'offre Crédit Immédiat avec prélèvement à la source -Trésorerie Générale du Royaume-, la mise en place d'une offre de pré attribution Crédit Immédiat Conventionné ainsi que de la console IMÉDI@T pour le traitement des dossiers de crédit à la consommation souscrits en ligne -Crédit Daba-. Avec le concours des autres partenaires, SALAFIN a mis en place une offre de financement automobile en partenariat avec BOA Kenya, outre une offre de crédit distribuée par le réseau de Damane Cash.

À fin décembre 2020, le PNB de Salafin s'élève à MAD 366,7 millions pour un résultat net social de MAD -16,4 millions impacté par la crise sanitaire COVID-19.

Au terme de l'exercice 2021, Salafin enregistre un PNB de MAD 389 millions, pour un résultat net de MAD 84,7 millions. Quant à sa contribution au RNPG, elle est passé à MAD 58,5 millions en 2021. SALAFIN a réussi à réaliser en 2021 une production nette totale de 1 130 MDH, en hausse de +15,4% par rapport à 2020, tirée par la croissance de +27% de l'activité Crédit Personnel à 610 MDH, suivi par l'activité Financement Automobile qui enregistre une hausse de +4,3% à 521 MDH.

Les indicateurs opérationnels de Salafin confirment également la reprise de son activité, comme en témoigne la hausse de +6,1% de son Produit Net Bancaire, s'établissant à 389 millions DH à fin 2021. Par ailleurs, et malgré le prolongement des effets de la crise sanitaire durant l'année, Salafin a réduit son coût du risque de -54%, grâce à la revue de ses process et aux efforts de recouvrement. La performance opérationnelle de Salafin au titre de l'année a contribué au redressement du résultat net, qui s'établit à 85 millions DH, contre un déficit de 16 millions DH en 2020.

Initié en 2021, l'exécution du plan stratégique constitue une première étape dans l'évolution de SALAFIN au cours des trois prochaines années. Ce plan permettra à SALAFIN de sortir renforcée de la crise actuelle, de réactiver le moteur de production et de générer une croissance durable et rentable.

Le plan stratégique 2021-2024 a été construit autour de 4 axes stratégiques :

- a. Le client au cœur de nos activités
- b. L'innovation, moteur de notre compétitivité
- c. Le renforcement des synergies avec le groupe
- d. L'accélération de notre transformation digitale

La feuille de route stratégique et la nouvelle organisation mises en place en 2021 ont permis à Salafin de renforcer durant l'exercice 2022 son positionnement sur le marché du crédit à la consommation. Salafin a déployé plusieurs nouvelles offres commerciales et mené des actions de synergies avec BANK OF AFRICA et avec les filiales africaines du Groupe. La production nette s'est établie à 1,3 Milliard DH à fin décembre 2022, en croissance de +15,6% par rapport à fin décembre 2021, s'approchant du niveau d'avant-crise sanitaire. Cette évolution positive de la production de crédits est portée par la production des crédits personnel et revolving « réseau Salafin » (+33%) mais également par les financements automobiles en progression de +17,6% par rapport à un an auparavant, dans un marché d'automobiles qui a vu ses ventes cumulées de véhicules neufs diminuer de -8% par rapport à 2021. Dans un contexte marqué par une concurrence induisant de fortes tensions sur les taux aussi bien de la part des banques que des sociétés de financement spécialisées, Salafin a maintenu un développement raisonné. Ainsi le Produit Net Bancaire s'est établi à 399 Millions DH à fin décembre 2022, en progression de +2,6% par rapport à l'exercice précédent, tandis que le coût du risque est resté stable à un niveau similaire à celui de l'année précédente. Le résultat net s'est élevé à 85,7 Millions DH à fin décembre 2022 contre 84,7 Millions DH en 2021, en hausse de +1,2%.

À fin décembre 2022, le PNB de Salafin s'élève à MMAD 399,3 pour un résultat net social en hausse de 1,2% atteignant MAD 85,8 millions. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA baisse de 8,3% passant de MAD 58,5 millions en 2021 à MAD 53,6 millions en 2022.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	SALAFIN
Domaine d'activité	Crédit à la consommation
Siège social	Zenith Millenium - Immeuble 8 - Sidi Maârouf - Casablanca
Capital social	K MAD 312 412
Montant du capital détenu	MAD 193 569 200
Nombre d'actions détenues	1 935 692
% du capital détenu	61,96%
% des droits de vote détenus	61,96%
Identité des autres actionnaires	Saham Assurance : 14,15% , Sanam Holding : 3,57% RCAR : 3,92%, Divers actionnaires 16,40%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire	366,7	389,1	6%	399,3	2,6%
Résultat net	-16,4	84,7	-616%	85,8	1,2%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-15,9	58,5	-468%	53,6	-8,3%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	100,7	100,7	0%	52,3	-48%

Source : BANK OF AFRICA

6) Maghrebail

Créée en 1972, Maghrebail, Société Maghrebine de Crédit-bail, est spécialisée dans le financement en leasing de biens d'équipements et immobiliers destinés aux professionnels et aux entreprises du Maroc. Elle est historiquement la deuxième société à s'implanter dans le secteur du crédit-bail au Maroc.

Maghrebail propose des produits de financement en leasing dédiés aux Professionnels et aux Entreprises. Ses clients sont les professions libérales, les commerçants mais aussi les entreprises, PME, PMI, grands groupes et multinationales.

En 2014, Maghrebail lance la LEASEBOX, une plateforme regroupant plusieurs services digitaux tels que la simulation des offres, conseil et expertises et suivi des contacts.

En 2015, Maghrebail lance l'ENERGY LEASE en partenariat avec le MORSEFF (MOROCCO SUSTAINABLE ENERGY FINANCING FACILITY), un financement clé en main comprenant bail et subvention d'investissement destiné à l'acquisition d'équipements neufs et/ou la réalisation de projets d'investissements permettant soit de réduire la consommation énergétique ou d'avoir recours à l'énergie renouvelable.

Pour être proche des donneurs d'ordre et répondre aux besoins de financement en devises des sociétés installées en zones franches opérant notamment dans les industries automobile et aéronautique, MAGHREBAIL s'installe en 2016 en zone franche de TANGER. La future succursale vise à assurer une mise en place rapide du financement et permettra par un financement en devises, une meilleure compétitivité aux entreprises de la zone.

Face à la pandémie, l'approche de gestion de crise adoptée par Maghrebail a d'abord consisté à préserver la sécurité sanitaire de ses collaborateurs et de ses partenaires ainsi qu'à continuer d'assurer un accompagnement de ses clients, et ce, tout en veillant au maintien de la solidité financière de cette institution. Maghrebail maintient sa position d'acteur majeur dans le secteur du leasing au Maroc avec une part de marché encours de 24,2%.

À fin décembre 2020, Maghrebail enregistre un PNB de MAD 392,5 millions et un résultat net social de MAD 64,2 millions de baisse de 40% par rapport à 2019. Sa contribution au RNPG s'affiche en recul de 14%.

À fin 2021, le PNB de Maghrebail ressort en baisse de 7% à MAD 363 millions et le résultat net social en hausse de 54% à MAD 99 millions.

Au titre de l'année 2021, Maghrebail réalise une production nette de 3,4 milliards DH, en hausse de +64,6% par rapport à 2019 contre une hausse de +28,8% au niveau sectoriel.

L'encours net comptable à fin 2021 ressort à 11,6 milliards DH, en baisse de -1,1% par rapport à 2020. En termes de résultats, Maghrebail a réalisé en 2021 un Produit Net Bancaire de 363,1 millions DH en retrait de -7,5% par rapport à 2020.

Cependant, les efforts de maîtrise des charges d'exploitation et de recouvrement ont permis de réaliser un résultat net de 99 millions DH, en hausse de +54,2% par rapport à 2020.

À fin 2022, le PNB de Maghrebail ressort en hausse de 21,4% à MAD 441 millions. Le résultat net social affiche, quant à lui, une hausse de 20% à MAD 119 millions. En ce qui concerne sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA, cette dernière est en hausse de 9% passant de MAD 61 millions en 2021 à MAD 66 millions en 2022.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	MAGHREBAIL
Domaine d'activité	Crédit-Bail
Siège social	45, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Capital social	K MAD 138 418
Montant du capital détenu	MAD 72 622 000
Nombre d'actions détenues	726 220

% du capital détenu	52,47%				
% des droits de vote détenus	52,47%				
	RMA : 27,77%				
Identité des autres actionnaires	MAMDA & MCMA : 7,99%				
	Divers actionnaires : 11,77%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire	392,5	363,1	-7,5%	440,7	21,4%
Résultat net	64,2	99,1	54%	119	20%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	58,8	61	4%	66	8,6%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	21,8	36,3	66,5%	36,3	-

Source : BANK OF AFRICA

7) Banque de Développement du Mali -BDM S.A-

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'Etat Malien, BANK OF AFRICA a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-.

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BMCD et BDM S.A. a été menée et ce, afin de notamment (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

En 2019, dans le cadre de ses objectifs en termes d'inclusion financière, la Banque de Développement du Mali et la Poste malienne ont procédé à la signature d'une convention de partenariat mettant à la disposition de la BDM SA son réseau dense afin de rapprocher les produits et services bancaires des populations géographiquement reculées.

BDM figure parmi les trente premières banques africaines à fort impact régional selon la prestigieuse revue financière « Financial Afrik ».

En 2020, la BDM a affiché un résultat net de MAD 233,4 millions, pour un PNB de MAD 693 millions.

En juillet 2021, la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) a inauguré sa succursale du Sénégal, constituant ainsi sa sixième représentation hors territoire malien (France, Guinée Bissau, Côte-D'ivoire, Burkina Faso et le bureau BDM installé en Espagne).

Par ailleurs, et afin d'accompagner son développement, BDM-SA a procédé à une augmentation de son capital social de 25 milliards de FCFA, portant son capital à 50 milliards de FCFA et devenant ainsi la 2^{ème} banque de la zone UEMOA en termes de capitalisation.

2021 a également été marquée par la distinction de la Banque de Développement du Mali comme « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2021 à l'issue de la cérémonie annuelle des «African Banker Awards».

Au terme de l'exercice 2021, la BDM enregistre un PNB de MAD 805,1 millions, pour un résultat net de MAD 240,5 millions. Quant à sa contribution au RNPG, elle est en hausse de 5,1% et est passée de MAD 74,9 millions en 2020 à MAD 78,7 millions en 2021.

Au titre de l'exercice 2022, le PNB de la BDM ressort à MAD 922,9 millions pour un résultat net de MAD 316,1 millions. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA est en hausse de 15% passant de MAD 78,7 millions à fin 2021 à MAD 90,4 millions à fin 2022.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Banque de Développement du Mali				
Domaine d'activité	Etablissement de crédit				
Siège social	Bamako - Mali				
Montant du capital	50 000 268 220 FCFA				
Montant du capital détenu	16 188 949 370 FCFA				
Nombre d'actions détenues	121 726				
% du capital détenu	32,38%				
% des droits de vote détenu	32,38%				
Identité des autres actionnaires	Etat du Mali : 19,58% BOAD – Lomé : 15,96% CCIM : 21,33% Privés maliens : 10,75%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire	693	805,1	16,2%	922,9	14,6%
Résultat net	233,4	240,45	3%	316,1	31,5%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	74,9	78,7	5,1%	90,4	15%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	36,5	22	-40.0%	ND*	

Source : BANK OF AFRICA

* Dans l'attente de la tenue de l'AG annuelle

8) LCB BANK

LCB BANK a été acquise en 2004 et est entrée dans le périmètre de consolidation en 2005¹⁸.

En 2020, LCB Bank affiche un PNB de MAD 151,1 millions et un résultat net bénéficiaire de 6,2 MMAD.

À fin décembre 2022, les actionnaires de LCB BANK ont approuvé une augmentation de capital de 4,34 Milliards de FCFA (6,6 MEUR) afin de renforcer les fonds propres de la société. Ayant souscrit à titre réductible et irréductible à l'issue de la période de souscription et suite à l'allocation finale des actions, le taux de détention de BANK OF AFRICA est passé de 37% à 39,4%.

Le PNB de LCB BANK à fin décembre 2022 a enregistré une hausse de 28% pour atteindre 261,5 MMAD et un résultat net positif de 1,7 MMAD.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	LCB BANK
Domaine d'activité	Etablissement de crédit
Siège social	Brazzaville - Congo
Capital social	FCFA 14,3 Mds
Montant du capital détenu	FCFA 5 653 000 000
Nombre d'actions détenues	565 300
% du capital détenu	39,4%
% des droits de vote détenu	51,8%
Identité des autres actionnaires	Etat : 11%

¹⁸ Son exclusion du périmètre de consolidation en 2004 a été motivée par l'indisponibilité d'informations financières au titre de cet exercice

Privés locaux ¹⁹ : 50%					
Indicateurs d'activité	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire (en M MAD)	151,1	204,9	35,6%	261,5	27,6%
Résultat net (en M MAD)	6,2	-17,2	-377,9%	1,7	110%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	35,2	14,3	-59,4%	-23,4	-264%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	0	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

9) BOA GROUP SA

Né il y a plus de 35 ans au Mali, BOA GROUP SA emploie aujourd'hui près de 6 000 personnes.

Depuis 2010, le BOA Group est majoritairement détenu par BANK OF AFRICA. Celle-ci apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel à BOA Group, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

BOA Group est implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France.

BOA Group propose un large choix de produits et services à destination des Grandes Entreprises, des PME/PMI, des institutions, des associations et des professions libérales, notamment : Assurances, banque en ligne, financement, opérations à l'international, placements, monétiques, cautions & avals et investissement.

BANK OF AFRICA est entrée dans le capital de BOA Group en début 2008 suite à une augmentation de capital réservée de 35%. En octobre 2008, BANK OF AFRICA a augmenté de 7,5% sa participation dans BOA GROUP SA pour la porter à 42,5%. Plusieurs opérations ont suivi et ont porté le taux de détention à 74,97% à fin 2015. Entre 2015 et 2016, le pourcentage d'intérêt dans BOA Group SA est passé à 72,85% (contre 74,97% auparavant) suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

En 2019, BANK OF AFRICA a acquis une participation supplémentaire en direct dans la filiale BOA Uganda. Le pourcentage d'intérêt dans cette filiale est passé de 47,48% en 2018 (via le palier BOA) à 77,65%. Cette opération d'acquisition a été réalisée partiellement par échange de titres BOA Group avec le FMO. Aussi, le pourcentage d'intérêt dans la holding BOA Group a légèrement baissé de 72,85% à 72,41%.

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire difficile pour BOA Group à l'instar des autres entités du Groupe. Toutefois, l'impact de cette crise sanitaire sur le système bancaire africain reste relativement faible en 2020. Elle touche, plus particulièrement, les clients opérant dans certains secteurs d'activité tels que l'hôtellerie, le transport ou la restauration. Dans ce contexte et à l'issue de l'année 2020, le PNB consolidé de BOA Group s'améliore de 9% à MAD 6,3 Md tandis que le RNPG s'établit à M MAD 718,9.

Au terme de l'exercice 2021, BOA Group enregistre un PNB de MAD 6,4 milliards pour un résultat net part du Groupe de MAD 1107 millions en hausse de 54% par rapport à l'exercice 2020. Quant à sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA, elle est en hausse de 46% passant de MAD 495 millions en 2020 à MAD 720 millions en 2021.

En dépit du contexte de prolongement de l'impact de la crise sanitaire, BOA Group affiche une performance commerciale en progression, notamment en termes de distribution de crédits qui s'établissent à 4,5 milliards EUR, en hausse de +7,7% et de collecte des dépôts, qui ressortent à 7 milliards EUR, en progression de +12,2%. Au niveau des indicateurs de résultat, cette performance s'est traduite par un Produit Net Bancaire de 604 millions EUR, en croissance de +5,3%, essentiellement attribuable aux activités de marché qui représentent 33% du PNB à fin 2021. La maîtrise des charges d'exploitation, initiée en 2020, s'est poursuivie durant cette année,

¹⁹ Investisseurs nationaux privés

avec un coefficient d'exploitation de 54,7% contre 57,9% en 2020 et 61,5% en 2019. Après avoir connu une forte hausse en 2020, en raison de l'impact de la pandémie, le coût du risque par rapport à l'encours moyen de crédits, s'établit à 1,9%. Au terme de l'année 2021, BOA Group affiche un résultat net consolidé de 164,5 millions EUR, en hausse de +60%.

Au terme de l'année 2022, BOA Group enregistre un PNB de M EUR 681, en hausse de +12,8% par rapport à l'année écoulée. Cette augmentation est principalement attribuable à l'activité bancaire suite à l'amélioration des marges d'intermédiation et à une performance notable des commissions (notamment les opérations de change qui profitent des conditions de marché favorables). La bonne maîtrise des charges d'exploitation a permis d'afficher un coefficient d'exploitation de 52,4 %, en amélioration continue depuis plusieurs années. Le coût du risque s'améliore également à 1,5 % des encours moyens de crédits, contre 1,9 % en 2021. Profitant de ces évolutions, le Résultat net consolidé s'établit à M EUR 216,6, en progression de 31,7% par rapport à 2021. Au titre de 2022, la contribution au RNPG de BANK OF AFRICA est en hausse de 47% passant de MAD 0,7 milliards en 2021 à MAD 1,1 milliards en 2022.

BOA GROUP SA détient des participations dans les entités suivantes au 31/12/2022 :

Filiales de BOA GROUP SA	% de contrôle
BOA GROUP S.A.	100,00%
AFH OCEAN INDIEN	100,00%
AFH SERVICES	100,00%
AGORA – HOLDING	74,24%
AFH OI REALTY LIMITED	100,00%
BOA - WEST AFRICA	100,00%
PASS	100,00%
BOA – BÉNIN	54,11%
BOA - BURKINA FASO	56,48%
BOA - CÔTE D'IVOIRE	69,18%
BOA – MADAGASCAR	61,11%
BOA – MALI	64,18%
BOA – NIGER	59,06%
BOA - FRANCE	94,72%
BOA - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	82,88%
BOA – TOGO	94,46%
BOA – SÉNÉGAL	61,74%
BOA - MER ROUGE	99,99%
BOA – GHANA	98,01%
BOA – KENYA	89,49%
BOA – UGANDA	44,83%
BOA – TANZANIA	95,92%
BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA (BCB)	24,22%
BOA - SERVICES INTERNATIONAL	99,96%
BOA SERVICES	99,92%
SCI OLYMPE - BURKINA FASO	100,00%
BOA – CAPITAL	49,00%
BOA – RWANDA	95,00%

AÏSSA SARL	100,00%
------------	---------

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BOA Group S.A.
Domaine d'activité	Holding détenant des participations dans des banques commerciales et des sociétés financières, toutes entièrement dédiées au continent africain
Siège social	Luxembourg
Capital social	EUR 93 154 535
Montant du capital détenu	EUR 67 454 760
Nombre d'actions détenues	435 192
% du capital détenu	72,41%
% des droits de vote détenu	72,41%
Identité des autres actionnaires	FMO ²⁰ : 9,41% Proparco : 3,73% BIO : 2,03% Autres actionnaires ²¹ : 12,42%

Indicateurs d'activité consolidé	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire consolidé (en MAD Md)	6,3	6,4	2%	7,6	18,8%
Résultat net part du groupe (en M MAD)	718,9	1107,4	54%	1522,3	37,5%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	494,7	720	46%	1057,1	46,8%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice (en M MAD)	233,9	256,7	10%	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

10) EULER HERMES ACMAR

Détenue à hauteur de 20% par le Groupe BANK OF AFRICA, EULER HERMES ACMAR est spécialisée dans l'assurance- crédit en accompagnant les entreprises dans leur développement (au Maroc ou à l'étranger) via la protection de leur poste clients.

ACMAR, filiale mise en équivalence, a enregistré un résultat net de M MAD -13 à fin décembre 2020 pour un chiffre d'affaires de MAD 156,6 millions, en hausse de 5% par rapport à 2019.

Au titre de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires d'ACMAR s'est élevé à MAD 141,1 millions contre MAD 156,6 millions en 2020, en baisse de 9,8%. Dans la même lignée, le résultat net de la société ressort à MAD 34,56 millions contre MAD -13,1 millions l'exercice précédent. La contribution au RNPG est positive et s'établit à MAD 6,9 millions en 2021 contre MAD -2,6 millions en 2020.

A fin 2022, le chiffre d'affaires d'ACMAR ressort à MAD 141,6 millions, en hausse de 0,2% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net baisse de -59,8% en passant de MAD 34,5 millions en 2021 à MAD 13,9 millions en 2022, avec une contribution au RNPG de MAD 6,3 millions au titre de l'année 2022 contre MAD 6,9 millions en 2021.

²⁰FMO : Agence néerlandaise de développement spécialisée dans le financement du secteur privé créée en 1970 par le gouvernement néerlandais, détenteur de 51% de son capital.

²¹ Investisseurs africains privés

Indicateurs de la filiale

Dénomination	EULER HERMES ACMAR
Domaine d'activité	Assurance-Crédit Commercial
Siège social	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Capital social	MAD 50 000 000
Montant du capital détenu	MAD 10 000 000
Nombre d'actions détenues	100 000
% du capital détenu	20%
% des droits de vote détenu	20%
Identité des autres actionnaires	EULER HERMES SFAC (55%) / Groupe Banque Populaire (10%) / SGMB (10%) / SMAEX (5%)

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	156,6	141,33	-9,8%	141,6	0,2%
Résultat net	-13,1	34,56	NS	13,9	-59,8%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-2,6	6,9	-	6,3	-8,7%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	3	6,4	114,7%	ND*	-

Source: BANK OF AFRICA

* Dans l'attente de la tenue de l'AG annuelle

11) CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

Détenue à près de 39% par le Groupe BANK OF AFRICA, CID a été créée en 1982, il s'agit d'une société d'ingénierie pluridisciplinaire présente dans plus de 20 pays intervenant dans les projets de génie civil, de bâtiment, de transport et d'hydraulique. Ce bureau d'études intervient dans plusieurs pays de l'Afrique du nord, Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale et Moyen Orient.

En 2019, CID obtient la distinction Label RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc – CGEM, le représentant du secteur privé auprès des pouvoirs publics et des institutionnels.

À l'issue de l'année 2020, le cabinet d'études affiche un chiffre d'affaires de MAD 222,1 millions et un résultat net de MAD 2,3 millions.

À fin 2021, CID affiche un chiffre d'affaires de MAD 225,5 millions et un résultat net de MAD 12,06 millions avec une contribution au RNPG de MAD 4,7 millions contre MAD 0,9 millions en 2020.

Au titre de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de CID ressort à MAD 237,3 millions, en progression de 5,2%, par rapport à l'année précédente. Dans la même lignée, le résultat net progresse de 41,6%, en s'établissant à MAD 17,07 millions à fin 2022, avec une contribution au RNPG de MAD 6,5 millions contre MAD 4,7 millions en 2021.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT
Domaine d'activité	Bureau d'étude
Siège social	Parc Technopolis, Rocade Rabat-Salé, 11100 Sala El Jadida
Capital social	MAD 40 000 000
Montant du capital détenu	MAD 15 543 700
Nombre d'actions détenues	155 437
% du capital détenu	38,9%
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	ANP (33,55%) ; LPEE (14,22%) ; SNED (13,10%)
% des droits de vote détenu	38,9%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	222,1	225,53	-1,5%	237,3	5,2%
Résultat net	2,3	12,06	424%	17,07	41,6%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	0,9	4,7	417%	6,5	38,9%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	3,88	-	ND*	-

Source : BANK OF AFRICA

* Dans l'attente de la tenue de l'AG annuelle

12) EURAFRIC INFORMATION

Eurafric Information est une société informatique et plate-forme technologique du Groupe BANK OF AFRICA créée en 2008 en joint-venture avec RMA et le Groupe Crédit Mutuel-CIC, animée par des ambitions nationales et internationales, avec pour objectif majeur de bâtir un nouveau Système d'Information Banque et Assurance à la pointe de l'innovation technologique.

Eurafric Information gère le Système d'Information et des services clés en main de + 15 Grands Partenaires d'O CAPITAL GROUP exerçant des métiers divers : Banque, Assurance, Finance, Technologies, Crédits à la consommation et bien d'autres.

Après avoir obtenu la certification ISO 27001 version 2013 décernée par le Bureau Veritas en 2018, Eurafric Information a obtenu le renouvellement de cette norme en matière de Système de Management de la Sécurité de l'Information.

Eurafric information a également a été certifiée « Top Employer 2020 » par le prestigieux organisme international « Top Employers Institute ».

Au terme de l'exercice 2020, EAI affiche un chiffre d'affaires de MAD 291,1 millions, en augmentation de 17% par rapport à l'exercice 2019.

En 2021, Eurafric Information a été primée « Top Employer » par le prestigieux organisme international *Top Employers Institute* et ce, pour la 3^{ème} année consécutive. La filiale IT de BANK OF AFRICA a également renouvelé la certification ISO 27001 de ses systèmes de management de la sécurité de l'information.

À fin 2021, le chiffre d'affaires d'EAI ressort à MAD 374,8 millions, en hausse de 28,7% rapport à 2020. Dans la même lignée, le résultat net est en baisse de -43,8% affichant un montant de MAD 2,9 millions au titre de 2021 contre MAD 5,1 millions l'exercice précédent. Quant à la contribution au RNPG, elle s'est établie à MAD -1,3 millions en 2021 contre MAD -1,5 millions en 2020.

Au titre de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires d'EAI ressort en hausse de 9,1% à MAD 408,7 millions pour un résultat net de MAD 2,5 millions contre MAD 2,9 millions en 2021. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA s'établit à MAD -1,68 million en 2022 contre MAD -1,3 million en 2021.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	<i>EURAFRIC INFORMATION</i>
Domaine d'activité	Service Informatique
Siège social	CAMPUS BMCE BANK, BATIMENTS B2, BOUSKOURA GREEN CITY
Capital social	MAD 10 000 000
Montant du capital détenu	MAD 4 099 700
Nombre d'actions détenues	40 997
% du capital détenu	41 %
% des droits de vote détenu	41 %

Identité des autres actionnaires		BFCM 40%, RMA 10%, GACM 9%			
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	291,1	374,78	28,7%	408,7	9,1%
Résultat net	5,1	2,9	-43,8%	2,5	-13,8%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-1,5	-1,3	-	-1,68	NS
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

13) LOCASOM

Créée en 1980, Locasom est une société de location courte et longue durée des véhicules de tourisme et utilitaires.

Filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, Locasom est le pionnier du métier de la LLD au Royaume, bénéficiant d'une longue expérience de plus de 28 ans sur le marché marocain.

Les offres LLD proposées par Locasom sont complétées par les activités de location courte durée développées sous la marque Budget Rent a Car à travers un réseau constitué de 18 agences réparties sur tout le Royaume.

En 2020, Locasom enregistre un chiffre d'affaires de MAD 250,1 millions et une contribution au RNPG de MAD 21,7 millions.

À fin décembre 2021, le chiffre d'affaires de Locasom s'élève à MAD 183,8 millions et un résultat net de MAD 20 millions avec une contribution au RNPG de MAD 11 millions.

En 2022, Locasom totalise un chiffre d'affaires de MAD 199 millions et un résultat net de MAD 20 millions avec une contribution au RNPG de MAD 11,8 millions.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	LOCASOM
Objet social	Location Longue durée
Siège social	10 rue Ali Abderrazak, 2 ^{ème} étage 20 000 casablanca
Capital social	K MAD 83 043
Montant du capital détenu	MAD 78 476 800
Nombre d'actions détenues	784 768
% du capital détenu	94,5 % ²²
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	MAGHREBAIL 5,5%
% des droits de vote détenu	94,5 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	250,1	183,8	-26,5%	199,1	8,4%
Résultat net	22,4	20,0	-11%	20,03	0,1%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	21,7	11	-49%	11,8	7,4%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	19,6	18,8	-4%	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

²²Détention directe

14) RM Experts

Créée en 2011, RM EXPERTS (Recovery International Management and Expertise) est la filiale de BANK OF AFRICA spécialisée dans le recouvrement des créances commerciales : prise en charge des créances en souffrance, gestion corrective du portefeuille de crédits.

Au titre de l'année 2020, RM EXPERTS enregistre un chiffre d'affaires de MMAD 22,9 tandis que le résultat net social ressort à M MAD 1,98.

Au terme de l'exercice 2021, RM EXPERTS affiche un chiffre d'affaires de MMAD 27,9 en hausse de 22% par rapport à 2020 et un résultat net social de MAD 2,2 millions contre MMAD 1,98 en 2020.

À fin 2022, RM EXPERTS affiche un chiffre d'affaires de MMAD 33,4 tandis que le résultat net social ressort à MAD 1,3 millions avec une contribution au RNPG de MAD 0,9 millions.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	RM EXPERTS				
Domaine d'activité	Recouvrement de Créances				
Capital social	20 000 000 MAD				
Montant du capital détenu	20 000 000 MAD				
% du capital détenu	100 %				
% des droits de vote détenu	100 %				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	22,9	27,9	22%	33,4	20%
Résultat net	1,98	2,2	11%	1,3	-42%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	0,5	0,7	40%	0,9	28%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	1	-	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

15) BMCE Euroservices

La filiale BMCE Euroservices, créée en 2013, est un établissement de paiement européen qui a pour mission l'accélération du développement du marché des migrants en Europe. Cette filiale dispose de succursales dans chaque pays à fort potentiel.

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, BANK OF AFRICA a créé, à travers sa filiale BMCE EuroServices, une nouvelle entité au service de la clientèle résidente en Europe. En effet, compte tenu de l'importance stratégique du marché MRE pour le développement de la Banque, cette dernière accompagne les Marocains Citoyens du Monde en leur apportant un service de qualité et des solutions de transfert des plus pratiques.

BMCE Euroservices s'implante progressivement en Europe à travers un large réseau d'agences dans des pays européens à forte concentration MRE.

À fin 2020, BMCE Euroservices affiche un chiffre d'affaires de MAD 184 millions et un résultat net social de MAD -0,34 millions

La filiale BMCE Euroservices, dédiée aux MRE - Marocains Résidents à l'Étranger, a déployé son offre digitale en 2021, avec le lancement de BMCE Euroservices DABA, première application mobile dédiée au transfert d'argent vers le Maroc depuis la France, l'Espagne et l'Italie. L'application permet l'ouverture à distance d'un compte de transfert et la réalisation de transfert d'argent par le débit de la carte bancaire.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	BMCE EUROSERVICES
Domaine d'activité	Ets de paiement
Capital social	K EUR 4 831
Montant du capital détenu	K EUR 3 768
Nombre d'actions détenues	3 768
% du capital détenu	78 %
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BANK OF AFRICA INTERNATIONAL MADRID 22%
% des droits de vote détenu	78 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	184,1	168,1	-8.7%	ND	-
Résultat net	-0,34	6,6	NS	ND	-
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-0,74	7,4	NS	ND	-
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

16) BMCE INTERNATIONAL HOLDING

BMCE International Holding est un holding bancaire basé à Londres. C'est la plateforme Européenne du Groupe BANK OF AFRICA qui regroupait BANK OF AFRICA United Kingdom (ex BBI Londres) et BANK OF AFRICA EUROPE (Ex BBI Madrid) avant une réorganisation en 2021.

Dans ce sillage, BMCE International Holding enregistre en 2020 un PNB de M MAD 463,2 et un résultat net social de près de M MAD 128,2.

Après une année marquée par les effets de la pandémie sur ses activités et les répercussions du Brexit, BANK OF AFRICA United Kingdom a amélioré significativement sa performance grâce à la contribution de l'ensemble de ses Business Units.

Les efforts déployés en 2020 dans le cadre du plan de réduction des charges générales d'exploitation ont contribué au rebond du résultat net au titre de l'année, qui s'établit à 5,1 millions GBP contre 1,7 millions GBP en 2020 et 2,9 millions GBP en 2019.

BMCE International Holding affiche une contribution au RNPG en baisse de 6% par rapport à 2019 s'établissant à 129 millions DH à fin décembre 2020.

En 2021, BANK OF AFRICA a procédé à la réorganisation de la plateforme Européenne (BIH) en reprenant en direct la filiale BOA Europe. BIH ne détient désormais plus que BOA UK et a procédé à la réduction de son capital social de 157,7 M€ à 102,2 M€.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BMCE International Holding
Domaine d'activité	Holding Bancaire
Siège	26 Upper Brook Street, Mayfaire, London, W1K7QE
Capital social	K E 102 173
Montant du capital détenu	K E 102 173
Nombre d'actions détenues	102 173 261
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenu	100 %

Indicateurs d'activité consolidés (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire	463,2	171,0	-63,1%	ND	-
Résultat net	128,2	162,7	26,9%	ND	-
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	128,9	59	-54,2%	ND	-
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	135,5	-	NS	-	-

Source : BANK OF AFRICA

17) AFRICA MOROCCO LINKS

Fondée en 2016, AFRICA MOROCCO LINKS (« AML ») est une société de transport maritime de passagers et de fret. Elle opère principalement dans un premier temps sur la ligne Tanger Med-Algerias mais ambitionne d'ouvrir d'autres lignes entre le Maroc et l'Europe. AML est né de la « joint-venture » entre le groupe grec Attica, référence mondiale dans le domaine du transport maritime et BANK OF AFRICA.

À l'issue de l'année 2020, le Chiffre d'affaires d'Africa Morocco Links s'établit à MAD 203 millions et le résultat net à MAD -13 millions.

À fin décembre 2021, Africa Morocco Links affiche un chiffre d'affaires de MAD 276,5 millions en hausse de 36%. Le résultat net social ressort déficitaire de MAD -31,55 millions.

Les pertes enregistrées par AML en 2020 et 2021 sont principalement induites par la fermeture des frontières entre le Maroc et l'Espagne et la suspension du transport maritime de passagers dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

À fin décembre 2022, le Chiffre d'affaires d'Africa Morocco Links s'établit à MAD 530 millions en hausse de 92% pour un résultat net record de MAD 55 millions. Cette performance s'explique par des conditions tarifaires favorables et la bonne tenue de la période Marhaba suite à la réouverture des frontières entre le Maroc et l'Espagne en Avril 2022.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	Africa Morocco Link
Domaine d'activité	Transport maritime
Capital social	M MAD 460
Montant du capital détenu	M MAD 235
Nombre d'actions détenues	2 346 000
% du capital détenu	51 %
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	Nordia Maritime Company (Attica Group) 49%

% des droits de vote détenu 51 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires	203	276,5	36%	530	92%
Résultat net	-13	-31,55	NS	55	NS
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-6,6	-16,1	NS	23	NS
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	0	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

À noter que le stock de provisions constatées par la Banque sur la société s'établit à M MAD 30 à fin 2022.

18) BTI BANK

BTI « Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma » est la banque participative du Groupe, lancée en décembre 2017 en partenariat avec le Groupe Al Baraka Bank. Elle a intégré le périmètre de consolidation du Groupe à partir du premier semestre de 2018.

À fin 2020, la banque enregistre un PNB de MAD 13,6 millions contre MAD 7,3 millions en 2019, soit une progression de 88%. Quant au résultat net, il ressort à MAD -49,3 millions en 2020 contre MAD -59,2 millions l'exercice précédent. BTI BANK enregistre par ailleurs, une contribution négative au RNPG de la Banque de MAD -25,2 millions.

Quant au PNB, il est en hausse de 8% en 2021, et ressort à MAD 14,73 millions contre MAD 13,6 millions l'exercice précédent.

En 2020 les actionnaires ont soutenu BTI à travers un dépôt de 90 MMAD et le lancement de la synergie avec BANK OF AFRICA. À fin décembre 2021, BTI Bank affiche un résultat net de -42 MMAD, en amélioration de 16% par rapport à l'exercice antérieur, grâce à au plan d'optimisation du coefficient d'exploitation mené avec BANK OF AFRICA.

Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma (« BTI »), la banque participative, a poursuivi la dynamique de croissance initiée depuis 2021 dans une optique de développement de son activité commerciale, en synergie avec les entités du Groupe. Cette stratégie a permis d'obtenir une progression positive au niveau des financements et des dépôts, et une amélioration du résultat net. Le produit net bancaire a ainsi progressé en 2022 de +18,6% à 12,1 Millions DH. L'encours sain de BTI Bank a augmenté de +15% sur l'année 2022. Il est constitué totalement de financements Mourabaha, et a atteint 322,7 Millions DH à fin décembre 2022. Le total des dépôts de la banque atteint 369 Millions DH à fin 2022, contre 223,4 Millions DH à fin 2021. Par ailleurs, pour répondre à une demande croissante de produits conformes à la charia islamique, BTI Bank et Wafa Takaful ont signé une convention de partenariat qui permettra de commercialiser les produits Wafa Takaful dans le réseau de BTI Bank.

Au titre de l'exercice 2022, le PNB de BTI Bank s'établit à MAD 12,07 millions. Le résultat net ressort, quant à lui, déficitaire à MAD -39,0 millions, moins important que celui affiché lors de l'exercice précédent, soit MAD -42,1 millions.

Dans le cadre de la recapitalisation de BTI Bank, exigée par la banque centrale pour maintenir sa conformité au ratio de capital minimum, l'Assemblée Générale des actionnaires de BTI Bank réunie le 29 Juin 2022 a décidé d'une augmentation de capital de la banque de MAD 50 millions entièrement souscrite et libérée par BANK OF AFRICA.

Indicateurs de la filiale

Dénomination Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma (BTI BANK)

Domaine d'activité	Banque Participative				
Siège social	157, Avenue HASSAN II, Casablanca				
Capital social	M MAD 450				
Nombre d'actions détenues	2 539 997				
% du capital détenu	56,4%				
% des droits de vote détenu	56,4%				
Identité des autres actionnaires	Al Baraka Banking Group : 43,6%				
Indicateurs d'activité	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire (en M MAD)	13,6	14,73	8,3%	12,07	-18,1%
Résultat net (en M MAD)	-49,3	-42,1	-	-39,0	NS
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	-25,2	-21,4	-	-19,3	NS
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	0	0	-	0	-

Source : BANK OF AFRICA

19) OPERATION GLOBAL SERVICES 'OGS'

Créée en novembre 2018 à l'initiative de BANK OF AFRICA qui détient 100% de son capital, Opération Global Services est spécialisée dans les prestations de services de traitements bancaires, avec pour objectif d'optimiser les coûts d'exploitation et maîtriser les risques opérationnels, ainsi que d'améliorer les processus de traitement bancaires tout en accompagnant l'évolution digitale de la Banque. Elle a intégré le périmètre de consolidation du Groupe en 2019.

À l'issue de l'année 2020, Opération Global Services enregistre un chiffre d'affaires de 40,5 MMAD et un résultat net social de M MAD 0,9.

Au terme de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires d'OGS s'établit à 43,1 MMAD en hausse de 6,4% par rapport à 2020 et le résultat net à 1 MMAD.

À fin 2022, Opération Global Services enregistre un chiffre d'affaires de 46,9 MMAD en hausse de près de 9% et un résultat net social de KMAD 602.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	OPERATION GLOBAL SERVICES SA				
Domaine d'activité	Prestations de services de traitements bancaires				
Siège social	Green City, Campus BMCE BANK, Bâtiment A1 Bouskoura				
Capital social	MAD 5 000 000				
Nombre d'actions détenues	50 000 actions				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenu	100%				
Indicateurs d'activité	2020	2021	Var.	2022	Var.
Chiffre d'affaires (en M MAD)	40,5	43,1	6,4%	46,9	8,8%
Résultat net(en M MAD)	0,9	1,0	11,1%	0,6	-39,8%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	-	-0,002	-	-	-
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

20) BOA UGANDA

Créée en 2006, BOA UGANDA est une banque commerciale fournissant une gamme complète de produits et services bancaires dont le Mobile Payment, financement commercial, banque en ligne et autres services pour ses clients particuliers et Corporate.

À fin 2020, le résultat net de BOA UGANDA s'est établi à MAD 32,7 millions, pour un PNB de MAD 237 millions.

L'exercice 2021 a été marqué par un PNB de MAD 270,9 millions, pour un résultat net de MAD 72,4 millions.

En 2022, le PNB de BOA Uganda ressort à MAD 350,5 millions, en hausse de 29,4% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net progresse de 19,6%, passant de MAD 72,4 millions en 2021 à MAD 86,6 millions en 2022.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	BOA UGANDA
Objet social	Etablissement de crédit
Siège social	Kampala – Uganda
Capital social	M UGX 46 775
Montant du capital détenu	M UGX 22 176
Nombre d'actions détenues	22 176 454
% du capital détenu	47,41%
% des droits de vote détenu	47,41%
Identité des autres actionnaires	African Financial Holding Ocean Indien (AFH-OI): 44,83% Central Holdings Limited : 7,76%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire (en M MAD)	237	270,9	14,3%	350,5	29,4%
Résultat net (en M MAD)	33,98	72,4	113%	86,6	19,6%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	Nd	ND	-	ND	-
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	6,8	0	-	0	-

Au cours de l'exercice 2021, la Banque Centrale de l'Ouganda a relevé l'exigence de capital minimum des institutions financières. Pour s'y conformer, une partie des résultats a été mise en report à nouveau et a servi à une augmentation de capital. D'où la non distribution de dividendes.

21) BANK OF AFRICA EUROPE

Créée en 1994, BANK OF AFRICA EUROPE (anciennement BBI Madrid) est une banque commerciale dont la principale mission est la promotion et le développement du commerce extérieur. Elle fournit une gamme de produits et services bancaires dont la gestion des moyens de paiement nationaux et internationaux, le financement des opérations de commerce extérieur et de change et d'autres services pour ses clients particuliers et Corporate.

Après avoir fusionné ses entités à Madrid et à Paris en 2020, BANK OF AFRICA a procédé, en 2021, au changement de la dénomination sociale de la nouvelle entité, qui devient BANK OF AFRICA EUROPE.

Dans un environnement international marqué par la crise sanitaire avec ses répercussions économiques matérialisées par la volatilité des marchés, la baisse du taux directeur de la Réserve Fédérale Américaine entre 0% et 0,25%, la baisse des marges financières et le ralentissement des opérations du commerce extérieur, BOA EUROPE a toutefois réalisé des performances satisfaisantes en matière de rentabilité et d'activité commerciale.

Cette nouvelle entité a permis de consolider la présence du Groupe en Europe et de mettre en œuvre une série de mesures visant à améliorer la performance des activités de Trade Finance et de financement du commerce international.

Ces efforts se sont accompagnés du renforcement de la sécurité du système d'information de l'entité, élément essentiel à la réussite de ses opérations, notamment à travers la sécurisation de l'environnement SWIFT, la formation à la cybersécurité et la mise à niveau de la sécurité de l'environnement IT.

Sur le plan opérationnel, et malgré la persistance d'un contexte sanitaire peu favorable, BANK OF AFRICA Europe a enregistré une hausse de +23% de ses opérations de Trade Finance soit un volume de COMEX de 9,1 milliards EUR. Au terme de l'année 2021, BANK OF AFRICA Europe affiche un total bilan de 970 millions EUR contre 748 millions EUR en 2020. Cette dynamique s'est traduite par une progression solide des indicateurs de résultats de l'entité, avec une contribution significative aussi bien en termes de marge financière, qu'au niveau des commissions sur le change, accompagnée d'une maîtrise du coût du risque. Le résultat net au titre de l'année s'établit à 11 millions EUR, en hausse de +6% par rapport à 2020.

À fin 2021, le PNB de BOA EUROPE ressort à MAD 212,1 millions (en repli de -5,6% par rapport à 2020). Le résultat net est en hausse de 2% affichant un montant de MAD 115 millions au titre de 2021. Quant à la contribution au RNPG, elle s'est établie à MAD 116,4 millions en 2021.

Au terme de l'exercice 2022, le PNB de BOA EUROPE s'établit à MAD 312,6 millions, en hausse de 47,4% par rapport à 2021. Le résultat net augmente de 49% à MAD 171 millions.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BANK OF AFRICA EUROPE
Domaine d'activité	Ets de crédit/étranger
Siège	Calle Serrano, 59 – 28006 – Madrid - Espagne
Montant du capital détenu	40 635 089 EUR
Nombre d'actions détenues	666 149
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenu	100 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit net bancaire	224,6	212,1	-5,6%	312,6	47,4%
Résultat net	112,8	115,1	2%	171,1	48,7%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-	116,4	-	164,3	41,1%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	50,1	52,9	6%	ND	-

4. Relations entre BANK OF AFRICA et ses filiales

1) Flux financiers entre BANK OF AFRICA et ses filiales

Société concernée	Nature de la convention	2020				2021				2022			
		Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges
DAMAN CASH	Mandat d'intermédiation en opérations	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
	Contrat de sous représentation	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
MAGHREBAIL	Convention de coopération									-	-	-	-
	Convention de financement par opération de lease-back	-	-122 527	-	-122 527		-122 585	-	-122 585		-110598		-110598
	Convention tripartite relative au transfert des crédits de bail	Néant	Néant	Néant	Néant								
	Convention Commissions D'apport	2 511	-	2 511	-	5 356		5 356	-	12 763		12 763	
RM EXPERTS	Cession des locaux	-	-	-	-			-	-				
	Contrat de bail									129		129	
	Convention de location de locaux	162	-	162	-	595		595	-	322		322	
	Convention de prestations de recouvrement	-	-23 825	-	-23 825		-28820	-	-28820		-35035		-35035
	Convention de prestations de recouvrement												
	Convention de prestations de recouvrement	Néant	Néant	Néant	Néant			-	-	-	-	-	-
BMCE CAPITAL BOURSE	Traitement opérationnel et technique d'avoirs	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
	Rétrocession de commission de placement à BMCE Bank of Africa en sa qualité de centralisateur de l'opération relative à l'augmentation du capital social de LABEL'VIE	Néant	Néant	Néant	Néant								
BMCE CAPITAL TITRISATION	Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créance hypothécaires	-	-	-	-		-1048	-	-1048	-	-	-	-

	Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-	
	Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires	-	-	-	-			-	-					
MAROC FACTORING	Convention de gestion	-	-20 706	-	-20 706			-21595	-21515					
	Avenant au mandat de gestion	-	-	-	-			-	-			-22714	-22714	
BMCE CAPITAL	Convention de gestion des activités de marché et de dépositaire	-	-94 129	-	-94 757			-94844	-94844			-94844	-94844	
	Convention de prestations de services	-	-	-	-			-	-			-48757	-48757	
	Convention de gestion des activités de marché et de dépositaire	-	-	-	-			-	-					
	Convention de prestations de services	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-	
	Convention de location de locaux	3 253	-	3 253	-	3 334		3 334	-	3 578		3 578		
	Convention de location de locaux	39	-	39	-	40		40	-	40		40		
BOA GROUP	Contrat d'ouverture de crédit	-	-	-	-	551		551	-					
SALAFIN	Convention d'une gestion d'une plateforme de recouvrement	-	-4 302	-	-13 302									
	Contrat de prestation de services	96	-	96	-	84		84	-	84		84		
	Convention de mise en place d'une plateforme de contrôle de conformité de dossiers de crédit immédiat	-	-1 308	-	-1 308			-1 308	-	-1 094		-704	-704	
	Convention de prestations de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications	-	-13 302	-	-13 302			-22 529	-	22 529		21 250	21 250	
	Convention de mise en place d'une plateforme de contrôle de conformité de dossiers de crédit immédiat	13703	-	13703	-	11 206		-68845	11 206	-68845	15 299	-72445	15 299	-72445
	Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA	Néant	Néant	Néant	Néant			-22 529	-	22 529	-	-	-	-

BMCE IMMOBILIER	Convention d'avance en compte courant d'associés	-	-	-	-								
	Convention de collaboration	-	-5 616	-	-5 616		-7069		-7069		-8508		-8508
BMCE INTERNATION AL S.A.U	Convention de responsabilité déléguée (gestion de BMCE EUROSERVICES)	-	-	-	-			-	-				
BOA-France	Mandat de gestion	-	-	-	-			-	-		-		-
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés	-	-574	-	-574	233		233	-	63	-1553	63	-1553
AFH SERVICES	Convention cadre d'assistance technique	-	-	-	-			-	-		-		-
BMCE BANK INTERNATIONAL	Contrat de prêt subordonné		-	3972	-			3535	-	3527		3527	
	Convention de partenariat/traitement de sous-compensation	-	-	-	-			-	-		-		-
	Convention de financement	33 382,00	-	33 382,00	-	22 842		22 842	-	64 220		64 220	
EURAFRIC INFORMATION	Contrat de prestation de services						-208631	-	-208631		-207647		-207647
	Convention de location de locaux	-	-	-	-			-	-				
	Convention de location de locaux	4 357	-	4 357	-	4 357	-	4 357	-	4357		4357	
	Convention de location de locaux	4582	-	4582	-	4 582	-	4 582	-	4 582		4 582	
	Convention de location de locaux	2080	-	2080	-	2080	-	2080	-	2 080		2 080	
GNS TECHNOLOGIE S SA	Contrat de prestation de services	-	-	-	-	-	-270	-	-270				
	Avenant convention BMCE EDIFIN	-	-3 187	-	-3 187		-4 612	-	-4 612		-3 170		-3 170
	Contrat de bail commercial	322		322	-	-		-	-	354		354	
	Convention Carte MPOST – PASSPORT	-	-	-	-			-	-		-		-
	Convention de cession des actions BMCE Cash en faveur de BANK OF AFRICA par GNS technologies	-	-	-	-								
EURAFRIC GED SERVICES	Contrat de prestation de services	-	-955	-	-955		-1269	-	-1269		-1219		-1219
BMCE CAPITAL GESTION	Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM	548	-	548	-	119		119	-	163	-163	163	-163
	Contrat de partenariat									59	-59	59	-59

LOCASOM	Convention de partenariat	-	-	-	-	-8413	-	-	-	-	-	-	
BMCE EUROSERVICE S	Contrat de services		-176822		-176822	-163671		-	163 671	-	-145722	-	-145722
	Contrat de service pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe									-	-	-	-
FARACHA IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
NEJMA IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés	-	-	-	-								
KRAKER IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
ALLIANCES DARNA	Acte de cession de compte courant	-	-	5621	-			-	-	-	-	-	-
RIYAD ALNOUR	Convention de compte courant d'associé	-	-	4977	-			-	-	-	-	-	-
NEJIMI IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés	-	-	-	-								
O.G.S.	Convention de location de locaux	5 562	-	5 562	-	5 562		5 562	-	5 562		5 562	
BTI BANK	Convention de dépôt en compte à vue	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
	Convention cadre	Néant	Néant	Néant	Néant			-	-	-	-	-	-
BMCE CASH	Cession de bail Agence Mohamed Sedki	Néant	Néant	Néant	-		Néant	-	-	-	-	-	-
	Sous-location Agence Hay Masjid	Néant	Néant	Néant	-		Néant	-	-	-	-	-	-
BANK OF AFRICA	Mandat spécial et temporaire	Néant	Néant	Néant	Néant			-	-		-1429		-1429
BCP, BMCE CAPITAL CONSEIL, UPLINE CORPORATE FINANCE	Mandat de conseil										-786		-786
Total		70 597	-467 253	85 167	-476 881	60 941	-778 038	64 476	-769 331	117 182	-776 603	117 182	-776 603

A fin 2022, les encaissements augmentent de +92% par rapport à 2021 à MAD 117,2 millions. Les décaissements eux, affichent une légère augmentation de +0,2%.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Convention de coopération entre BANK OF AFRICA et Maghrebail

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

- Personnes concernées :
- Le Président Directeur Général de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Khalid NASR et Omar Tazi, sont Directeur Généraux Délégués de BANK OF AFRICA (à la date de la signature).

- Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d'un projet d'investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement conjoint, chacune des Parties conservant son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme qui s'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Mandat de conseil entre BANK OF AFRICA, Banque Centrale Populaire, BMCE Capital Conseil, Upline Corporate Finance

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

- Personne concernée :

Monsieur Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est Administrateur de BMCE Capital Conseil.

- Modalités essentielles

La convention porte sur un mandat de conseil entre BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire, d'une part, et BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Conseil, d'autre part, pour la restructuration du projet touristique du Ritz Carlton à Rabat à travers la mise en place d'une nouvelle société de projet venant en remplacement de la précédente.

Cette nouvelle société de projet sera capitalisée par BANK OF AFRICA et BCP, bailleurs de fonds, qui deviendront ses actionnaires de référence.

La rémunération est de 1,5 MDH par mois facturée par BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Finance à BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire à 50% pour chaque conseiller financier.

La convention prendra fin 24 mois après la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 786 KMAD.

Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

- Personnes concernées :
- M. Omar Tazi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA est Administrateur de BMCE EuroServices

- Modalités essentielles

Dans le cadre de la transformation digitale de BMCE EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA et BMCE EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la mutualisation de la Plateforme avec BMCE EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BMCE EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41 644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Avenant n°3 relatif à la modification des conditions financières du contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

- Personnes concernées :

Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est Administrateur de BMCE Euroservices

- Modalités essentielles

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un avenant a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE EuroServices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.

- Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant aux conventions citées aux paragraphes 2.15 et 2.54.

Contrat de partenariat entre BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

- Personnes concernées :

- Madame Myriem Bouazzaoui est Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

La convention a pour objet la fixation par BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA des modalités de l'organisation au cours du 4ème trimestre de l'année 2022, de l'action commerciale dénommée « Temps Fort OPCVM » et des objectifs commerciaux. La durée de l'opération commerciale est de 2 mois.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 59 KMAD couverte par un produit équivalent reversé par BMCE Capital Gestion.

Avenant à la convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

- Personnes concernées :

Madame Myriem Bouazzaoui est Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

L'avenant de cette convention commerciale a pour objet de fixer les conditions de rétribution des agences du réseau de BANK OF AFRICA, au titre de la promotion et de la commercialisation des OPCVM, courant l'exercice 2022.

La durée de la convention est déterminée à l'exercice 2022.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 163 KMAD couverte par un produit équivalent reversé par BMCE Capital Gestion.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

- Personnes concernées
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'fadel EL HALAISSI, Omar TAZI et Khalid LAABI sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et également Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA.
- Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1^{er} janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

- Montants comptabilisés :

Avenant à la convention n° 2.43, le point 3.

Convention cadre avec BTI BANK

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

- Personnes concernées :
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA, sont également Administrateurs du Conseil d'Administration de BTI Bank.
- Modalités essentielles :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA et BTI Bank pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative BTI Bank.

À travers cette convention, BTI Bank s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie BANK OF AFRICA s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention cadre avec BMCE CASH

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

- Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash ;
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

- (i) Cession de bail Agence Mohamed Sedki BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA cède à BMCE Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

- (ii) Sous-location Agence Hay Masjid BANK OF AFRICA

- Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA cède en sous-location à BMCE Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1er et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Mandat spécial et temporaire

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021.

- Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Générale de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Mohamed KABBAJ est Administrateur Indépendant de BANK OF AFRICA.

- Modalités essentielles :

Conformément à la Loi sur la Société Anonyme dans son article 55, une mission spéciale et temporaire a été confié à M. Mohamed Kabbaj, en sa qualité d'Administrateur Indépendant, dans le cadre du Comité *Strategy Task Force* –STF- chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030 du Groupe BANK OF AFRICA.

Aux termes du mandat qui lui est confié, M. Mohamed Kabbaj s'assurera que le Comité STF puisse remplir, dans les meilleures conditions, les missions qui lui sont assignées de même qu'il supervisera les travaux de l'équipe dédiée mise en place pour apporter son appui à ce Comité. Il sera alloué une rémunération annuelle de 1 million de DH.

Cette convention a été signée le 20 novembre 2021.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 1.429 KMAD

Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention de prestations de recouvrement ENTRE BANK OF AFRICA ET RM EXPERTS

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2022.

- Personnes concernées :
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

- Modalités essentielles :

Dans le cadre du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles : (i) BANK OF AFRICA confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste BANK OF AFRICA en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Cette convention, signée le 30 avril 2021, couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de BANK OF AFRICA.

Ladite convention expire le 31 décembre 2021 et reconduite en 2022.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022, une charge de 35.035 K.MAD.

Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

- Personnes concernées :
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

- Modalités essentielles :

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii)

répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

- Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.17).

Convention de dépôt en compte à vue auprès de BTI BANK

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Bti Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa, sont également Administrateurs de Bti Bank.

- Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bti Bank, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré- auprès de BTI Bank utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, FinanceCom, RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

- Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de FinanceCom et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur Directeur Général de RMA, Administrateur de FinanceCom et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de FinanceCom, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de *Business Integrity* conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre FinanceCom/RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur FinanceCom/RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

- Avenant au contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 3.527 KMAD.

Convention de financement entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE Bank International

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 64.220 KMAD.

Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A.. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

- Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant à la convention citée aux paragraphes 2.54 et complété par l'avenant cité au paragraphe 1.4.

Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

- Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge 22.714 KMAD.

Contrat de bail entre Bank of Africa S.A. et RM experts

- Personnes concernées :
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS.

- Modalités essentielles :

Le contrat prévoit la mise à bail par Bank of Africa S.A. au profit de RM Experts d'un plateau de bureaux situé à la mezzanine d'une superficie globale de 86,40 m² et un plateau de bureaux situé au 1^{er} étage d'une superficie globale de 243,87m² sis Casablanca dans l'immeuble Lina 250 sis Sidi Maarouf, objet du Titre foncier n° 1.477/47.

Le loyer mensuel est fixé à 14 967,68 DH/TTC, incluant la taxe des Services Communaux au taux de 10,5% du loyer HT, et révisable annuellement au taux de 3,5% du montant du montant du loyer HT.

Le présent bail est consenti pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2018.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, au titre de l'année 2022, un produit sur les comptes de 129 KMAD. Contrat résilié le 30/09/2022.

Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

- Personnes concernées :
- Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de Damane Cash, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Omar Tazi, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Damane Cash.

- Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A.

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022

Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

- Personnes concernées :
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

- Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises. RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisé par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

- Personnes concernées :
- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'fadel EL HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa, a enregistré une charge de cf. 2.50.

Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

- Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Daman Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Daman Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention de financement par opération de lease-back financée par MAGHREBAIL en faveur de Bank of Africa S.A.

- Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;

- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Par cette convention, Bank of Africa S.A. a effectué une opération de lease-back avec MAGHREBAIL sur un ensemble de programmes et solutions informatiques.

Le montant de financement du crédit-bail mobilier conclu fin décembre 2017 s'élève à KMAD 561.938 TTC, avec une périodicité mensuelle de 60 mois et un loyer unitaire hors taxe de KMAD 8.794.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 110.598 K.MAD.

Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

- Personne concernée :

- Monsieur Zouheir BENSALD est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil d'Administration de BMCE Capital Bourse.

- Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créances hypothécaires entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de confier à BMCE Capital Titrisation la titrisation de créances hypothécaires du Groupe.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois.

En termes de rémunération, un montant forfaitaire de 1 MDH HT est dû à compter de la date de signature et prend fin à la réalisation de l'opération.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Dans un contexte d'optimisation des ressources rares, Bank of Africa S.A. souhaite optimiser la gestion de son bilan au regard de son important patrimoine foncier.

Ainsi en transférant des actifs fonciers, Bank of Africa S.A. pourra (i) libérer une part des fonds propres mobilisés au passif de son bilan au titre de ces biens et (ii) disposer d'une nouvelle réserve de cash grâce à la cession de ce patrimoine.

Cette convention désigne BMCE Capital Titrisation comme arrangeur sur la première opération de titrisation d'actifs immobiliers du Groupe. Cette première opération portera sur un montant compris entre 500 MDH et 1 Milliard de dirhams HT.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

En termes de commission de structuration, une commission de retenue d'un montant forfaitaire de 1 MDH HT est due à la date de signature du Mandat. Une commission de succès de 0,4% HT du montant de l'opération sera réglée qu'en cas de réalisation effective de l'opération.

S'agissant de la commission de placement, une rémunération de 0,2% HT du montant de l'opération sera versée à la date du Règlement/Livraison.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022, 60.260 KMAD au titre de la gestion déléguée et 34.584 KMAD au titre de la rémunération variable.

Avenant à la convention citée au niveau du paragraphe 2.35.

Convention d'assistance et de prestations de services

- Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur des deux sociétés ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de FinanceCom.

- Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 48.757 KMAD.

Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1er juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement.

Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

- Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.43).

Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

- Personne concernée :

M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

- Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

- Personnes concernées :
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

- Personne concernée :

M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

- Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221 500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

- Personnes concernées :
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital.

- Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

- Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.29).

Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

- Personnes concernées :
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE ;
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 8.508 KMAD.

Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

- Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de BMCE EuroServices ;
- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de Bank of Africa S.A. et de BMCE International S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

- Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2022, une charge de 1.553 KMAD et un produit de 63 KMAD.

Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur d'AFH Services.

- Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
 - Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
 - Monsieur Zouheir BENSALIM est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
 - Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
 - Monsieur M'Fadel EL HALAÏSSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

- Personnes concernées :
 - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
 - Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
 - Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.
- Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 84 KMAD.

- Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2022, une charge de 704 KMAD.

- Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 21.250 KMAD. Cette convention est complétée par l'avenant cité au niveau du paragraphe 2.1.

- Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN

Conclue le 1er juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2022, une charge globale de 72.445 KMAD et un produit global de 15.299 KMAD.

Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976,6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI

- Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

- Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2022 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 81.581 KMAD
- Maintenance (charges) : 22.813 K.MAD
- Prestations non récurrentes : 103.253 K.MAD

Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

- Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Administrateurs de GNS Technologies.

- Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

- Personne concernée :

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2022, une charge de 1.219 KMAD.

Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

- Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

- Personnes concernées :
- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de BMCE Capital Gestion.
- Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

- Montants comptabilisés :

Impact inclus dans la convention citée au niveau du paragraphe 1.6.

Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant (KMAD) 2022
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème}	3.578 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A. Agadir Ville	40 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m ² . TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.357 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	4.582 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.080 KMAD Local occupé partiellement

Société	Date	Nature	Localisation	Montant (KMAD) 2022
RM EXPERTS	01/10/2019	Espaces de bureaux	Casa SIDI MAAROUF LOTISSEMENT ATTAOUFIK	322 KMAD résilié le 15/07/2022.
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.562 KMAD

Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

- Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

- Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge globale de 3.170 KMAD.

Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

- Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS.

- Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A.

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

- Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit global 12.763 KMAD.

Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

- Personnes concernées :
- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Budget Locasom.

- Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

- Personnes concernées :
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

- Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 145.722 KMAD

Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

- Personnes concernées :
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.
- Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

- Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 354 KMAD.

Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

- Personne concernée :
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 299.142 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

- Personne concernée :
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 53.432 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

- Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

IV. Secteur bancaire

1. Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et qui a été promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006).

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politiques monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, La Banque centrale a engagé, au cours de l'année 2012, les travaux pour la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, la Banque a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

Notons que les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par les circulaires du Wali de BANK AL-MAGHRIB.

En janvier 2015, la nouvelle loi bancaire référencée Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au Bulletin Officiel. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires.

Les principaux apports de cette loi concernent notamment :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire aux Associations de Micro-Crédit et Banques offshore ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives à travers une banque dédiée ou dans le cadre de fenêtres ;
- L'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire, du régime de résolution des crises bancaires et de la protection de la clientèle ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomerats financiers et à leur surveillance ;

- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées.

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 12%
Ratio Tier one	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 9%
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : ce sont les fonds propres de base	≥ 8%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	≥ 100%
Ratio de divisions des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20%
Ratio de levier	Rapport entre le montant des fonds propres de catégorie 1, calculés et la somme des expositions du bilan, sur opérations de cessions temporaires de titres, sur produits dérivés, du hors bilan.	≥ 3%
Réserve monétaire	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés. A noter que BAM a libéré intégralement le compte de réserve au profit des Banques en date du 16/06/2020	= 0%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : <ul style="list-style-type: none"> - créances pré-douteuses ; - créances douteuses ; - créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	≥ 20% ≥ 50% ≥ 100%

2. Principaux faits marquants du secteur

Les principaux faits ayant marqué le secteur bancaire entre 2016 et 2022 se profilent comme suit :

- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- La fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en juin 2016 ;
- La démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018 ;
- Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018 ;

- L'entrée en vigueur des normes IFRS 16 et IFRIC 23 le 1er janvier 2019 ;
- Lancement d'INTELAKA, le programme de soutien aux entrepreneurs et aux très petites et moyennes entreprises (TPME) ;
- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,25% à 2% en mars 2020 ;
- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 points de base passant de 2% à 1,5% en mars 2020 ;
- La libération intégrale par BAM du compte de réserve au profit des Banques ;
- Annonce par la Banque Centrale d'un relâchement sur une période de 12 mois du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs, ramenant le seuil réglementaire à 8,5% pour le Tier 1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité globale ;
- Publication par BAM de la directive relative au dispositif des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Publication par BAM de la circulaire relative aux datations de paiement et ventes à réméré ;
- Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 1,5% en mars 2022 ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en septembre 2022 passant de 1,5% à 2% ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en décembre 2022 passant de 2% à 2,5% ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en décembre 2022 passant de 2,5% à 3%.

3. Activité du secteur bancaire entre 2009 et 2021

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits. Il est le moteur du financement du développement de l'économie.

Le secteur bancaire reste dominé par trois grandes banques d'importance systémique à capital privé et majoritairement marocain. Celles-ci contribuent à hauteur de 62,4% dans le total actif, distribuent près de 60,7% des crédits bancaires et détiennent 63,4% des dépôts collectés.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 91 établissements en 2020 à 89 en 2021, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 28 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.²³

Par ailleurs, les banques étrangères sont largement présentes dans le tour de table des banques privées. En tête, BNP Paribas, Société Générale France et Crédit Agricole SA détiennent au 31 décembre 2021 respectivement la majorité du capital de la BMCI, de la SGMB et de CDM avec des parts de 66,7%, de 57,65% et de 78,7%. Par ailleurs, Grupo Santander est actionnaire dans Attijariwafa Bank à hauteur de 5,1% à travers Santusa Holding ; tandis que le Groupe CM-CIC détient, à travers sa holding la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-, 24,56% du capital de BANK OF AFRICA. A noter que le 06/12/2022, le Groupe Holmarcom et Crédit Agricole S.A. ont signé les actes définitifs qui entérinent l'acquisition de la première tranche de la participation détenue par Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc par le groupe Holmarcom à travers sa holding Holmarcom Finance Company (HFC), et sa filiale, AtlantaSanad Assurance. L'acquisition par Holmarcom des actions détenues par Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc porte dans un premier temps sur 63,7 % du capital (50,9 % par HFC et 12,8 % par AtlantaSanad). Selon les engagements pris dans le cadre du contrat de cession, Crédit Agricole S.A. restera au capital de Crédit du Maroc, avec une participation de 15 % qu'il cédera à Holmarcom au terme d'une période de 18 mois.

²³ Source : Rapport de supervision bancaire 2021. A noter que le rapport au titre de l'année 2022 n'est toujours pas disponible.

4. Présentation des principaux agrégats²⁴ des Banques commerciales²⁵ :

1) Evolution des ressources

Tableau 6 : L'évolution des ressources des banques commerciales²⁶

En M MAD	2020	2021	var	2022	var
Dettes envers les sociétés de financement	3,126.94	3,395.12	8.6%	2 813,18	-17,1%
Dépôts de la clientèle	867,098.63	995,170.11	14.8%	1 062 607,20	6,8%
Comptes chèques	428,577.94	473,597.25	10.5%	516 173,06	9,0%
Comptes courants	151,342.8	192,646.4	27.3%	208 321,69	8,1%
Comptes d'épargne	148,144.9	165,272.1	11.6%	169 223,55	2,4%
Dépôts à terme	102,948.5	125,443.7	21.9%	122 786,34	-2,1%
Autres dépôts et comptes créditeurs	36,084.5	38,210.7	5.9%	46 102,57	20,7%
Emprunts Financiers Extérieurs	11,115.9	10,365.4	-6.8%	11 366,93	9,7%
Titres de créances émis	52,615.7	58,722.5	11.6%	53 422,87	-9,0%
Total Ressources	933,957.2	1,067,653.2	14.31%	1 130 210,19	5,9%

Source : GPBM

A l'issue de l'année 2019, la structure des ressources des banques commerciales se fixe à M MAD 899 938,4 en augmentation de 3,41% par rapport au 31/12/2018. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 1,7% des dépôts à la clientèle à M MAD 830 294,88, recouvrant une appréciation de 5,8% des comptes courants à M MAD 133 973,44, et une progression de 4,1% à M MAD 393 249,91 des comptes chèques. Les emprunts financiers extérieurs, eux, sont en hausse de 136,6% à 6,7 Md.

Au terme de l'année 2020, les ressources totales des banques commerciales atteignent M MAD 933 957,2, en progression de 3,78% par rapport à fin 2019. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 4,4% à M MAD 867 098,63, portés en premier lieu par les comptes chèques (+9% à M MAD 428 577,94) qui en représentent 49,4%, suivis d'une hausse de +13% des comptes courants à M MAD 151 342,8 (soit 17,4% du total dépôts de la clientèle).

À fin 2021, les ressources totales des banques commerciales atteignent M MAD 1 067 653,2, en progression de 14,31% par rapport à fin 2020. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 14,80% à M MAD 995 170,11, portés en premier lieu par les comptes courants (+27,230% à M MAD 192 646,40) qui en représentent 19,4%, suivis d'une hausse de 10,50% des comptes chèques à M MAD 473 597,25 (soit 47,6% du total dépôts de la clientèle).

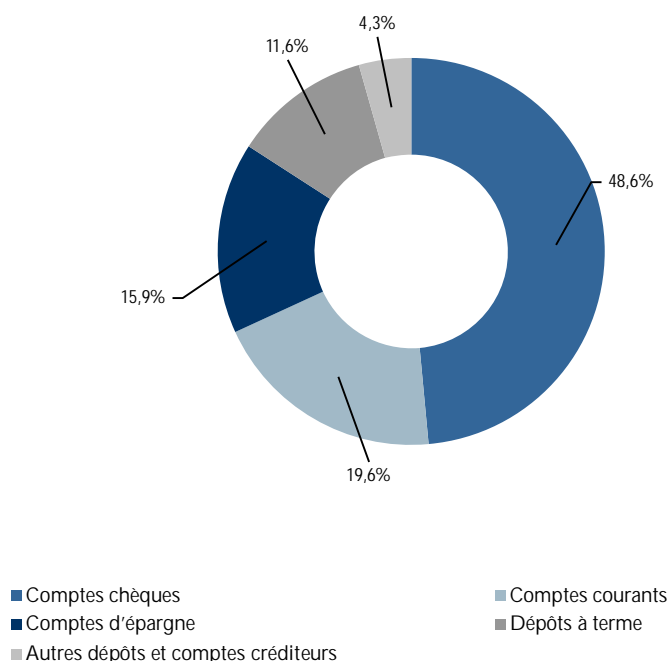
A fin 2022, les ressources totales des banques commerciales atteignent M MAD 1 130 210,2, en hausse de +5,9% par rapport à fin 2021. Cette progression s'explique notamment par une amélioration de +6,8% des dépôts de la clientèle à M MAD 1 062 607,2, tirés principalement par une hausse de +9% des comptes chèques et de +8,1% des comptes courants. Les emprunts financiers progressent, quant à eux, de +9,7% à M MAD 11 366,93. Toutefois, cette augmentation des ressources totales est plombée par une baisse de -17,1% des dettes envers les sociétés de financement.

²⁴ Les indicateurs retenus correspondent aux agrégats sociaux des banques.

²⁵ A noter que les chiffres du GPBM se basent sur des comptes agrégés, ce qui explique la différence avec les comptes sociaux de BANK OF AFRICA

²⁶ Les banques comprises dans la définition « banque commerciale » sont : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Aml, BANK OF AFRICA, BMCI, BCP, CDG Capital, CDM, CFG Group, Citi Bank, FEC, LaCaixa, MediaFinance, Sabadell, SG et UMB

Structure des dépôts de la clientèle en 2022

Dépôts auprès des principales banques commerciales

A fin 2022, six établissements concentrent près de 81,17% des ressources collectées par les banques commerciales auprès de la clientèle. La ventilation des dépôts se présente comme suit :

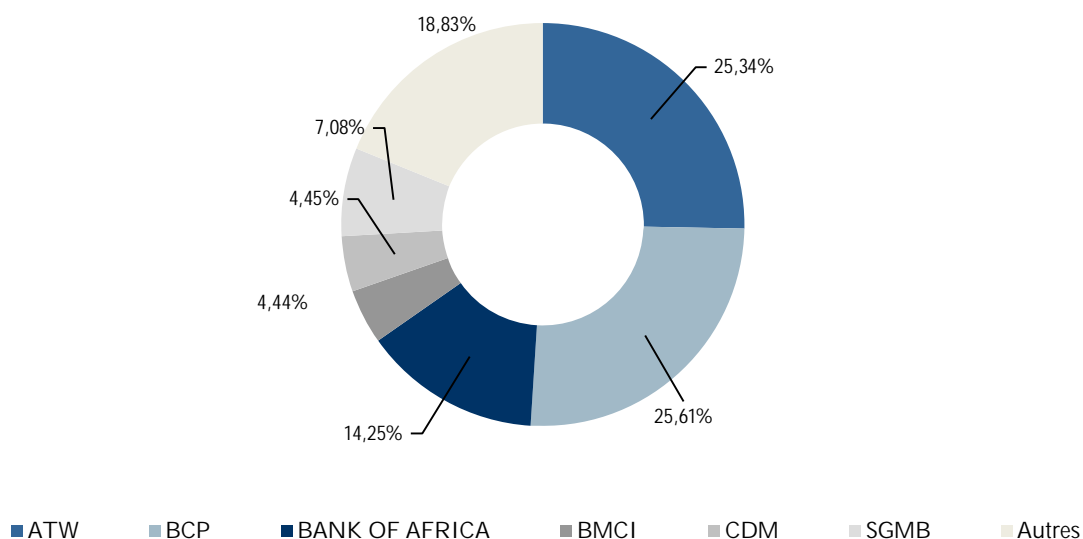
Tableau 7 : Ventilation des dépôts des principales banques

2022 (M MAD)	ATW	BCP	BANK OF AFRICA	BMCI	CDM	SGMB	Autres
Dettes envers les sociétés de financement	866,3	1 294,6	49,9	45,4	112,3	127,5	317,3
Dépôts de la clientèle	273 526,4	286 745,8	153 310,8	43 033,1	48 348,8	71 147,9	186 494,4
Emprunts financiers extérieurs	3 136,1	1 417,4	1 317,6	0,0	257,2	482,7	4 756,0
Titres de créances émis	8 819,7	0,0	6 401,3	7 067,0	1 600,0	8 247,0	21 287,9
Total Ressources	286 348,4	289 457,7	161 079,6	50 145,5	50 318,3	80 005,1	212 855,5

Source : GPBM

AWB et BCP les deux détiennent plus de 50% de marché (25,34% et 25,61% respectivement), suivies par BANK OF AFRICA qui capte 14,25%.

Parts de marché en 2022



Source : GPBM

2) Evolution des emplois

L'évolution des crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales depuis 2020 est retracée à travers le tableau suivant :

Tableau 8 : Evolution des crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales :

En M MAD	2020	2021	Var	2022	Var
Créances sur les sociétés de financement	51,981.05	54,217.66	4.3%	62 833,21	15,89%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	3,189.33	3,495.92	9.6%	3 079,46	-11,91%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	9,651.28	8,339.80	-13.6%	8 813,76	5,68%
Prêts financiers	39,140.45	42,381.94	8.3%	50 939,99	20,19%
Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF	0.01	0.01	0.0%	-	-100,00%
Provisions et agios réserves des SF	-	-	0.0%	-	-
Créances brutes sur la clientèle	779,000.77	886,111.85	13.7%	936 395,41	5,67%
Crédits de trésorerie	97,611.50	145,169.61	48.7%	171 709,03	18,28%
Crédits à l'équipement	179,677.18	186,850.86	4.0%	197 769,76	5,84%
Crédits à la consommation	48,996.07	51,945.09	6.0%	53 495,46	2,98%
Crédits immobiliers	230,138.77	249,718.91	8.5%	250 995,53	0,51%
Autres crédits	92,642.69	103,430.46	11.6%	99 639,48	-3,67%
Créances en souffrance brutes	68,859.04	79,601.96	15.6%	84 791,43	6,52%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	21,558.12	23,878.58	10.8%	26 201,73	9,73%
Provisions et agios réservés	47,300.92	55,723.38	17.8%	58 820,40	5,56%
Total crédits	830,981.82	940,329.51	13.2%	999 228,63	6,26%

Source : GPBM

À fin 2020, les crédits octroyés par les banques commerciales augmentent de 2,8% à M MAD 830.981,82, incluant une hausse de 3,3% à M MAD 779.000,77 des créances sur la clientèle (93,7% du total des crédits) contre une baisse de -3,5% à M MAD 51.981,05 des créances sur les sociétés de financement. Dans le détail, la variation des créances sur la clientèle intègre essentiellement :

- Une baisse de 34,4% des crédits de trésorerie à M MAD 97.611,50 (12,5% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 1,1% des crédits immobiliers à M MAD 230.138,77 (29,5% de l'encours) ;
- Une baisse de 5,4% des crédits à la consommation à M MAD 48.996,07 (6,3% de l'encours) ;
- Une régression de 2,6% des crédits à l'équipement à M MAD 179.677,18 (23,1% de l'encours) ;
- Et, une augmentation de 12,6% des autres crédits à M MAD 92.642,69 (8,8% de l'encours) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes affichent une progression de 15,7% à M MAD 68.859,04 à fin 2020.

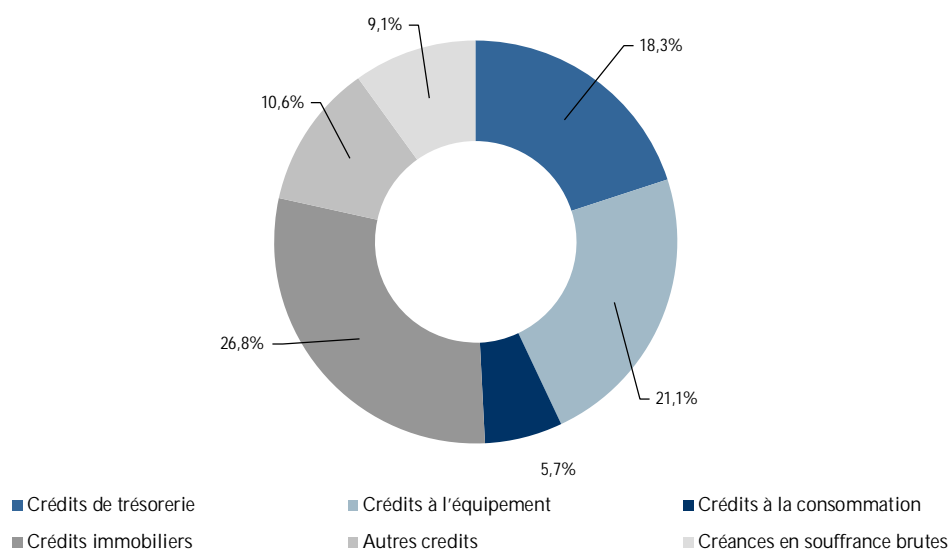
À fin 2021, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de 13,2% à M MAD 940 329,51, intégrant une hausse de 4,3% à M MAD 54 217,66 des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de 13,7% à M MAD 886 111,85 des créances sur la clientèle (92,17% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation de 8,5% des crédits immobiliers à M MAD 249 718,91 (28,18% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de 4% des crédits à l'équipement à M MAD 186 850,86 (21,09% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une progression de 6% des crédits à la consommation à M MAD 51 945,09 (5,86 % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une évolution de 48,7% des crédits de trésorerie à M MAD 145 169,61 (16,38% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 11,6% des autres crédits à M MAD 103 430,46 (11,67% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 15,6% à M MAD 79 601,96 (8,98% de l'encours des crédits à la clientèle).

À fin 2022, le total des crédits octroyés par les banques commerciales augmente de +6,26% à M MAD 999 228,63 intégrant une hausse de +5,6% des créances brutes sur la clientèle à M MAD 936 395,41 (93,71% du total des crédits), au moment où les créances sur les sociétés de financement affichent une hausse de +18,89% à M MAD 62 833,21. Dans le détail, la variation des créances sur la clientèle intègre notamment :

- Une hausse de +18,3% des crédits de trésorerie à M MAD 171 709,03 (18,3% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de +5,8% des crédits à l'équipement à M MAD 197 769,76 521 (21,1% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une évolution de +3% des crédits à la consommation à M MAD 53 495,46 (5,7% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de +0,5% des crédits immobiliers à M MAD 250 995,5 (26,8% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de +6,5% à M MAD 84 791,43 (9,1% de l'encours des crédits à la clientèle).

Composition des crédits à la clientèle en 2022



Source : GPBM

Crédits des principales banques commerciales

Du côté des emplois, les six premiers établissements bancaires s'accaparent 84,4% des crédits octroyés par les banques commerciales au terme de l'année 2022. La ventilation des engagements de ces six principaux acteurs se résume dans les tableaux suivants :

Tableau 9 : Engagement des principales banques

Ventilation des crédits (M MAD)	ATW	BCP	Bank Of Africa	BMCI	CDM	SGMB
Créances sur les sociétés de financement	19 918,48	22 884,80	8 363,75	4 073,59	2 422,86	3 653,35
Créances sur la clientèle	252 289,73	210 561,49	132 356,32	52 628,60	47 772,29	86 017,60
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	4 717,64	6 866,51	4 973,18	1 196,55	1 144,73	4 551,11
Total Crédits	272 208,21	233 446,29	140 720,08	56 702,19	50 195,15	89 670,96

Source : GPBM

Tableau 10 : Ventilation des engagements des principales banques

Structure des engagements (en %)	ATW	BCP	Bank Of Africa	BMCI	CDM	SGMB
Créances sur les sociétés de financement	31,70%	36,42%	13,31%	6,48%	3,86%	5,81%
Créances sur la clientèle	26,94%	22,49%	14,13%	5,62%	5,10%	9,19%

Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions

18,01% 26,21% 18,98% 4,57% 4,37% 17,37%

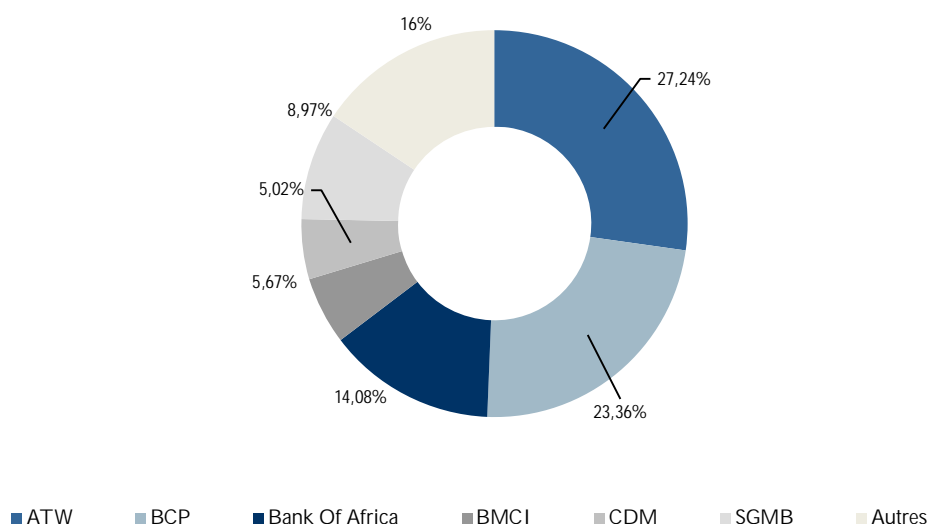
Total Crédits

27,24% 23,36% 14,08% 5,67% 5,02% 8,97%

Source : GPBM

A l'issue de l'année, ATW a maintenu sa position de leader en matière de distribution des crédits à la clientèle des banques commerciales avec une part de marché de 27,24%, suivie de BCP qui en polarise 23,36% et de Bank Of Africa qui en draine 14,08%.

Parts de marché en crédits en 2022



Source : GPBM

Au niveau du portefeuille des créances en souffrance (nettes de provisions), BCP affiche la plus forte proportion avec une part de 26,21%, suivie de Bank Of Africa avec 18,98% et 18,01% pour ATW.

3) Evolution des opérations de hors bilan

Tableau 11 : Engagement hors bilan

En M MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Engagements Hors bilan donnés	292,415.85	335,512.41	6.46%	371 481,73	10,72%
Engagements de financement donnés	148,677.69	169,683.70	12.21%	193 892,99	14,27%
Engagements de garantie donnés	143,738.16	165,828.71	2.68%	177 588,75	7,09%
Engagements Hors bilan reçus	93,786.68	133,633.53	24.10%	149 257,96	11,69%
Engagements de financement reçus	2,998.20	7,569.87	-31.12%	4 290,84	-43,32%

Engagements de garantie reçus	90,788.48	126,063.65	27.48%	144 967,12	15,00%
Engagements Hors bilan en souffrance	3,610.15	3,693.29	20.17%	4 451,96	20,54%
TOTAL ENGAGEMENT	389,812.68	472,839.23	21.30%	525 191,66	11,07%

Source : GPBM

À fin 2020, les engagements hors bilan donnés augmentent de 6,46% à M MAD 292 415,85 par rapport à fin 2019, intégrant une progression de 12,21% à M MAD 148 677,69 des engagements de financement donnés et une amélioration de 2,68% à M MAD 143 738,16 des engagements de garantie donnés.

En parallèle, les engagements hors bilan reçus enregistrent une hausse de 24,10% à M MAD 93 786,68, recouvrant une appréciation des engagements de garantie de 27,48% à M MAD 90 788,48 et une régression de 31,12% des engagements de financement à M MAD 2 998,20.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance s'apprécient de 20,17% à M MAD 3 610,15.

Au terme de l'année 2021, les engagements hors bilan donnés augmentent de 14,7% à M MAD 335 512,41 par rapport à fin décembre 2020, intégrant une hausse des engagements de garantie données de 15,37% à M MAD 165 828,71 et une amélioration des engagements de financement donnés de 14,13% à M MAD 169 683,70.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent également une augmentation de 42,49% à M MAD 133 633,53, cette hausse s'explique principalement par une croissance de 152,48% des engagements de financement reçus à M MAD 7569,87 et une évolution de 38,85% des engagements de garantie reçus à M MAD 126 063,65.

Les engagements hors bilan en souffrance ressortent, eux, en hausse de 2,3% par rapport à 2020 à M MAD 3 693,29.

A fin 2022, les engagements hors bilan données progressent de +10,72% à M MAD 371 481,73 intégrant une appréciation des engagements de financements donnés de +14,27% à M MAD 193 892,33 et de +7,09% des engagements de garantie donnés à M MAD 177 588,75.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent, quant à eux, une hausse de +11,69% à M MAD 149 257,96 intégrant une hausse de +15% des engagements de garantie reçus à M MAD 144 967,12 et une baisse de -43,32% des engagements de financement reçus à M MAD 4 290,84.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance augmentent de +11,07% à M MAD 525 191,66.

Engagements hors bilan données des principales banques commerciales

Au terme de l'année 2022, les six principaux acteurs du marché bancaire marocain canalisent 91,49% des engagements hors bilan des banques commerciales.

Tableau 12 : Engagement hors bilan des principaux acteurs financiers

2022	ATW	BCP	Bank Of Africa	BMCI	CDM	SGMB
Engagements donnés (en M MAD)	184 310,73	79 817,80	24 237,82	18 363,60	12 392,28	20 732,63
Part de marché	49,62%	21,49%	6,52%	4,94%	3,34%	5,58%
Engagements reçus (en M MAD)	44 778,07	39 152,67	18 142,64	5 490,24	3 410,32	14 142,94
Part de marché	30,00%	26,23%	12,16%	3,68%	2,28%	9,48%

Source : GPBM

Par opérateur, ATTIJARIWAFI BANK polarise 49,62% des engagements donnés par les banques commerciales, suivie de BCP qui en accapare 21,49%.

Concernant les engagements reçus, ATTIJARIWAFI BANK en polarise 30% tandis que BCP en accapare 26,23%.

V. Activité de BANK OF AFRICA

1. Evolution des crédits

Au cours de la période sous revue, l'évolution des crédits par type de clientèle se présente comme suit :

Tableau 13 : Crédits par type de clientèle (net) sur la période 2020-2022

En M MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	24 849	27 491	10,63%	30 627	11,41%
<i>Créances sur la clientèle</i>	128 926	129 800	0,68%	132 708	2,24%
<i>Crédits de trésorerie</i>	30 699	33 939	10,55%	34 117	0,53%
<i>Crédits à la consommation</i>	7 687	7 636	-0,66%	7 870	3,06%
<i>Crédits à l'équipement</i>	19 988	20 382	1,97%	20 898	2,53%
<i>Crédits immobiliers</i>	40 966	41 131	0,40%	41 210	0,19%
<i>Autres crédits</i>	23 023	18 533	-19,50%	20 238	9,20%
<i>Créances acquises par affacturage</i>	2 114	2 954	39,74%	2 745	-7,06%
<i>Intérêts courus à recevoir</i>	727	668	-8,12%	659	-1,28%
<i>Créances en souffrance</i>	3 722	4 556	22,41%	4 970	9,08%
Total crédits	153 775	157 291	2,29%	163 335	3,84%

Source : BANK OF Africa – Activité agrégée²⁷

A fin 2020, l'encours des crédits affiche une hausse de 5,2% à MAD 153 775 millions. Cette amélioration est principalement redevable à l'augmentation de 13,4% des crédits de trésorerie à MAD 30 699 millions et de 50,8% des autres crédits à MAD 23 023 millions, atténuée par une baisse de 8,4% des crédits à l'équipement à MAD 19 988 millions.

A fin 2021, l'encours des crédits affiche une hausse de 2,3% à MAD 157 291 millions. Cette amélioration est principalement redevable à l'augmentation de 10,6% des crédits de trésorerie à MAD 33 939 millions, tirée notamment par les crédits Damane Oxygène / Relance avec un encours de +7,8 MMDH à fin décembre 2021, soit +20% entre 2020 et 2021 et de 10,6% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 27 491 millions.

A noter que le recul de 19,5% des autres crédits s'explique par la baisse des encours des créances en souffrance de près de 6% et que la hausse de +39,7% des créances acquises par affacturage est redevable à la progression des encours moyens des produits TVA factor & Is factor de +19% entre 2020 et 2021.

A fin 2022, l'encours des crédits affiche une hausse de +3,8% à MAD 163 335 millions. Cette amélioration est notamment redevable à l'augmentation de +9,2% des autres crédits à MAD 20 238 millions et de +3% des crédits à la consommation à MAD 7 870 millions, atténuée par une baisse de -7% des créances acquises par affacturage à MAD 2 745 millions. Pour leur part, les créances sur les établissements de crédits augmentent de +11,4% à MAD 30 627 millions.

²⁷ Inclut les comptes du Siège central, les comptes des agences établies au Maroc, les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Par segment de clientèle, la structure des crédits accordés à la clientèle de BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 14 : Evolution des crédits accordés à la clientèle par secteur :

En M MAD	2020	Part %	2021	Part %	Var.	2022	Part %	Var.
Secteur public	8 822	6,84%	10 785	8,31%	22,25%	11 785	8,88%	9,28%
Secteur privé	120 105	93,16%	119 015	91,69%	-0,91%	120 923	91,12%	1,60%
Entreprises financières	21 285	16,51%	19 562	15,07%	-8,09%	19 210	14,48%	-1,80%
Entreprises non financières	53 510	41,50%	53 710	41,38%	0,37%	55 575	41,88%	3,47%
Autre clientèle	45 310	35,14%	45 743	35,24%	0,96%	46 138	34,77%	0,86%
Créances sur la clientèle	128 926	100,00%	129 800	100,00%	0,68%	132 708	100,00%	2,24%

Source : BANK OF Africa – Activité agrégée

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 92% sur la période 2020-2022.

Dans le détail, la Banque est essentiellement présente sur le segment des entreprises non financières avec 41,9% des crédits accordés à la clientèle en 2022 (vs. 41,4% à fin 2021).

2. Evolution des dépôts de la clientèle

L'évolution des dépôts de la clientèle par type de produits sur la période 2020-2022 se profile comme suit :

Tableau 15 : Evolution des dépôts de la clientèle par type de produits :

M MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Comptes à vue créditeurs	85 864	91 385	6,43%	101 005	10,53%
Comptes d'épargne	25 028	25 883	3,42%	27 072	4,59%
Dépôts à terme	17 452	19 219	10,12%	23 234	20,89%
Autres comptes créditeurs	6 140	4 761	-22,46%	4 318	-9,30%
Intérêts courus à payer	309	306	-0,97%	259	-15,52%
Total dépôts de la clientèle	134 793	141 554	5,02%	155 888	10,13%

Source : BANK OF Africa – Activité agrégée

A fin 2020, les dépôts de la clientèle ressortent en quasi-stagnation (+0,3%) à MAD 134 793 millions principalement en raison de la baisse de 25,3% des dépôts à terme à MAD 17 452 millions, compensée par la hausse de 7,6% des comptes à vue créditeurs à MAD 85 864 millions.

A l'issue de l'année 2021, les dépôts de la clientèle gagnent de 5% à MAD 141 554 millions suite à l'appréciation de 6,4% des comptes à vue créditeurs à MAD 91 385 millions et de 10,1% des dépôts à terme à MAD 19 219 millions, atténuée par la baisse de 22,5% des autres comptes créditeurs à MAD 4 761 millions.

A noter que les encours moyens des dépôts rémunérés ont évolué de +1,9% soit +0,9 MMDH parallèlement aux encours moyens des dépôts non rémunérés qui ont augmenté de +7% soit près de 5,5 MMDH entre 2020 et 2021. Il en ressort une amélioration du coût des ressources de la Banque, en dépit de la légère hausse des capitaux moyens des dépôts rémunérés.

A l'issue de l'année 2022, les dépôts de la clientèle gagnent +10,1% à MAD 155 888 millions suite à l'appréciation de +10,5% des comptes à vue créditeurs à MAD 101 005 millions et de +20,9% des dépôts à terme à MAD 23 234 millions, atténuée par la baisse de -9,3% des autres comptes créditeurs à MAD 4 318 millions. A noter que les encours moyens des dépôts non rémunérés ont évolué de +8,6% soit +7,3 MMDH. Toutefois, les encours moyens des dépôts rémunérés ont baissé de -1,7% soit près de 0,8 MMDH entre 2021 et 2022. Il en ressort une amélioration du coût des ressources de la Banque.

Tableau 16 : Evolution des dépôts de la clientèle par secteur :

En M MAD	2020	Part %	2021	Part %	Var.	2022	Part %	Var.
Secteur public	4 691	3,48%	2 855	2,02%	-39,14%	9 275	5,95%	224,88%
Secteur privé	130 102	96,52%	138 700	97,98%	6,61%	146 613	94,05%	5,70%
Entreprises financières	5 206	3,86%	9 522	6,73%	82,90%	7 619	4,89%	-19,99%
Entreprises non financières	23 365	17,33%	25 423	17,96%	8,81%	27 594	17,70%	8,54%
Autre clientèle	101 531	75,32%	103 755	73,30%	2,19%	111 400	71,46%	7,37%
Dépôts de la clientèle	134 793	100%	141 555	100,00%	5%	155 888	100%	10,1%

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

La ventilation des dépôts par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 96,2% sur la période 2020-2022.

Les dépôts de la clientèle ressortent en hausse de +10% à MAD 155 888 millions en 2022 en raison principalement de la hausse de +5,7% du secteur privé.

Tableau 17 : Parts de marché BANK OF AFRICA entre 2020 et 2022 :

Part de marché	2020	2021	Var.	2022	Var.
Total Ressources	12,99%	13,24%	0,25 pts	13,31%	0,07 pts
Total Crédits	12,48%	12,73%	0,25 pts	12,35%	-0,38 pts

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

En termes de ressources, BANK OF AFRICA gagne +0,07 pts de parts de marché à 13,31% en 2022. En matière de crédits, la part de marché de la Banque perd -0,38 pts à 12,35%.

Tableau 18 : Taux de transformation BANK OF AFRICA entre 2020 et 2022 :

	2020	2021	Var.	2022	Var.
Taux de transformation ²⁸	84%	82%	-2 pts	81%	-1 pt

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

Tableau 19 : Créances en souffrance BANK OF AFRICA par classe entre 2020 et 2022 :

En M MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Créances pré-douteuses	754	554	-26,53%	633	14,13%
Créances douteuses	2 126	2 590	21,83%	2 452	-5,34%
Créances compromises	6 864	8 133	18,49%	9 344	15,07%
Total créances en souffrance	9 743	11 278	15,75%	12 428	10,3%

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

Au 31/12/20, les créances en souffrance affichent une hausse de +13% s'expliquant principalement par la progression de 16,4% des créances compromises à MAD 6 864 millions.

A fin 2021, les créances en souffrance augmentent de +16%, contre une croissance de +5% de l'encours de crédits l'économie, en raison principalement de la migration de dossiers historiques de la Watch List vers les CES. Pour sa part, la hausse des créances compromises et douteuses est liée au déclassement des relations historiques de la Watch List.

A l'issue de l'année 2022, les créances en souffrance progressent de +10,3% en raison de l'augmentation de +14,2% des créances pré-douteuses à MAD 633 millions et de +15% des créances compromises à MAD 9 344 millions, compensées par un recul de -5,3% des créances douteuses. A noter que la hausse des créances

²⁸Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

compromises s'explique principalement par les nouveaux déclassements et notamment de clients historiquement inscrits au niveau de la Watch liste ainsi que la migration de créances pré-douteuses et douteuses vers le compromis.

Globalement, la croissance des CES et du compromis en 2022 est inférieure à 2021 avec 15% en 2022 vs 18.5% en 2021.

Tableau 20 : Evolution des taux de sinistralité et de couverture de BANK OF AFRICA entre 2020 et 2022

En M MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Taux de couverture ²⁹	62%	60%	-2pts	60,01%	0,42pts
Taux de sinistralité ³⁰	8,3%	9,2%	0,9pt	9,78%	0,59pt

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

Le taux de sinistralité ressort en hausse de 0,59 pts à 9,78% en 2022 en raison de la croissance des créances en souffrance.

Le taux de couverture des provisions s'établit à 60% à fin décembre 2022 (contre 60% en 2021).

3. Evolution des engagements donnés par signature

L'évolution des engagements donnés par signature se présente comme suit :

Tableau 21 : Engagements donnés par signature sur la période 2020- 2022 :

En M MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Engagements par signature en faveur de la clientèle	16 201	17 226	6,33%	20 098	16,67%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	4 446	4 695	5,60%	5 570	18,65%
Autres titres à livrer	174	5 440	31,3x	5 348	-1,69%
Total engagements donnés par signature	20 821	27 362	31,42%	31 017	13,36%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A fin 2020, les engagements donnés par signature enregistrent une hausse de 7% principalement due à une augmentation de 52% des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers à MAD 4 446 millions.

Au 31/12/21, les engagements donnés par signature s'améliorent de 31,4% suite à la progression de 31,3x des autres titres à livrer à MAD 5 440 millions. A noter que dans la rubrique « Autre titres à livrer », figurent en particulier les ventes de titres entre la date de négociation et la date de livraison et de règlement. Ces écritures sont généralement annulées après 2 jours ouvrables.

A l'issue de 2022, les engagements donnés par signature progressent de +13,4% en raison de la hausse de +16,7% des engagements par signature en faveur de la clientèle à MAD 20 098 millions et de +18,7% des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers.

4. Evolution des engagements reçus par signature

L'évolution de l'encours des engagements reçus par signature se profile comme suit :

Tableau 22 : Encours des engagements reçus par signature :

En M MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Engagements par signature reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 410	3 342	38,7%	3 786	13,28%
Engagements par signature reçus d'établissements de crédit	18 598	21 170	13,8%	19 518	-7,80%
Autres titres à recevoir	96	179	86,5%	0	-100%

²⁹ Provisions / Créances en souffrance

³⁰ CES / Crédits distribués

Total engagements reçus par signature	21 105	24 691	17%	23 304	-6%
---------------------------------------	--------	--------	-----	--------	-----

Source : BANK OF Africa – Activité agrégée

A fin 2020, les engagements par signature affichent un bond de 59% principalement en raison de la hausse de 64,4% des engagements reçus des établissements de crédit à MAD 18 598 millions.

A l'issue de l'année 2021, les engagements par signature enregistrent une hausse de 17% à MAD 24 691 millions consécutivement à la progression de +13,8% des engagements reçus des établissements de crédit à MAD 21 170 millions.

Au terme de l'année 2022, les engagements par signature affichent une baisse de -6% à MAD 23 304 millions sous l'effet d'un recul de -7,8% des engagements par signature reçus d'établissements de crédit à MAD 19 518 millions.

5. Ratios réglementaires

Tableau 23 : Evolution des ratios de solvabilité entre 2020 et 2022

En M MAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Fonds propres de base	13 249	14 921	12,6%	16 460	10.3%
Fonds propres	20 393	21 067	3,3%	22 390	6.3%
Actifs pondérés	134 105	140 955	5,1%	147 909	4.9%
Ratio CET 1 (min. 8%)	9.1%	9.2%	0.1pt	9.4%	0.2pt
Ratio Tier 1 (min. 9%)	9.90%	10.6%	0.7pt	11.1%	0.5pt
Ratio de solvabilité (min 12%)	15.20%	14.9%	-0.3pt	15.1%	0.2pt
Coefficient de liquidité (activité Maroc)	172%	167%	-5pt	211%	44pts

Source : BANK OF Africa –

A fin 2020, le Ratio Tier 1 ressort en baisse de -1,9 points suite au recul de -15,6% des fonds propres de Base à MAD 13,2 Md. De son côté, le ratio de solvabilité se replie de -0,9 point en raison de la dépréciation de -4,9% des fonds propres à MAD 20,4 Md.

A l'issue de l'année 2021, le Ratio Tier 1 ressort en hausse de +0,7pt en raison principalement de la progression de +12,6% des fonds propres de Base à MAD 14,9 Md grâce notamment à la contribution de l'émission des obligations AT1 courant 2021 pour un montant de MAD 1 Md au renforcement des fonds propres additionnels. Pour sa part, le ratio de solvabilité recule de -0,3 point suite à l'appréciation de +5,1% des actifs pondérés à MAD 141 Md.

A fin 2022, le Ratio Tier 1 ressort en hausse de +0,5 point suite à la hausse de +10,3% des fonds propres de Base à MAD 16,5 Md. De son côté, le ratio de solvabilité gagne +0,2 point en raison de la progression de +6,3% des fonds propres à MAD 22,4 Md en raison de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et de l'émission obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons réalisées en 2022.

VI. Démarche RSE

UNE STRATÉGIE RSE QUI S'ARTICULE AUTOUR DE 6 ENGAGEMENTS

BANK OF AFRICA se distingue depuis plus de 25 ans par un fort engagement et des initiatives pionnières dans les domaines de l'environnement et de la responsabilité sociale et sociétale, avec pour objectif de contribuer à un monde plus durable et plus inclusif.

La démarche de Responsabilité Sociétale (RSE) du Groupe BANK OF AFRICA s'appuie sur les normes universelles – ISO 26 000, ISO 14 001, ISO 50 001, OHSAS 18 001 et repose sur des référentiels internationaux (Global Compact des Nations Unies, les normes de performance de l'IFC, UNEP FI etc.).



Depuis 2018, la démarche RSE du Groupe a été déployée au niveau de 25 filiales. Ainsi, le périmètre de déploiement couvre 80% des filiales du Groupe BANK OF AFRICA.

LA CONFORMITÉ COMME PILIER DU DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DE BANK OF AFRICA

En tant qu'institution financière responsable, BANK OF AFRICA attache une grande importance à l'éthique des affaires, à l'intégrité et à la protection des intérêts de ses clients. Nous sommes engagés à respecter les principes édictés par la réglementation bancaire et les meilleures pratiques professionnelles aux niveaux national et international. Ainsi, la fonction Conformité travaille en étroite collaboration avec les entités de la Banque et les autorités pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales, la prévention de la corruption, la prévention des conflits d'intérêts et des abus de marché, la protection des données à caractère personnel, la protection des intérêts des clients et le respect des lois en matière de transparence fiscale. Ces dispositifs sont conçus dans le but de répondre aux attentes des régulateurs et de contribuer à la préservation de l'intégrité du système financier et au développement socio-économique des communautés.

RESPECT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE

BANK OF AFRICA dispose d'un Code d'éthique et de déontologie qui énonce les principes et lignes directrices applicables aux entités du Groupe BANK OF AFRICA en matière de déontologie et d'éthique professionnelle. Considérant une démarche d'amélioration continue, le Pôle Conformité Groupe a procédé à la mise à jour du Code d'éthique et les procédures y afférentes en vue, entre autres, de renforcer les exigences en matière de règles de conduite relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la protection des intérêts clients, la gestion des initiés et le canal d'alerte éthique. Sur le plan d'intégrité des marchés des capitaux, le Pôle Conformité Groupe a adressé les rapports sur l'activité déontologie à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

En ce qui concerne la prévention de la corruption, BANK OF AFRICA a renouvelé sa certification ISO 37001 SMAC (Système de Management Anti-Corruption) à la suite d'un audit de supervision approfondi réalisé par un « Cabinet certificateur » auprès de différentes fonctions de la Banque sous la coordination du Pôle Conformité Groupe. S'agissant d'un processus pérenne, BANK OF AFRICA a lancé des actions d'amélioration de son SMAC, à travers le renforcement du contrôle interne y afférent, le déploiement de plusieurs sessions de formation, la revue de la cartographie des risques de corruption, la sensibilisation des collaborateurs aux risques de corruption en particulier ceux rattachés à des fonctions dites exposées, la diffusion du guide de bonnes pratiques et des procédures relatifs à la prévention de la corruption, la mise à jour des contrats de prestations et la mise en place de l'Instruction KYS (Know Your Supplier) qui énonce les principes et lignes directrices en matière de connaissances et d'évaluation des prestataires à appliquer par les entités impliquées dans le processus des achats. A l'échelle du Groupe, le déploiement du Système de Management Anti-Corruption a été entamé par une formation et sensibilisation générale des filiales et la désignation des sites pilotes qui seront certifiés en priorité à la norme ISO 37001.

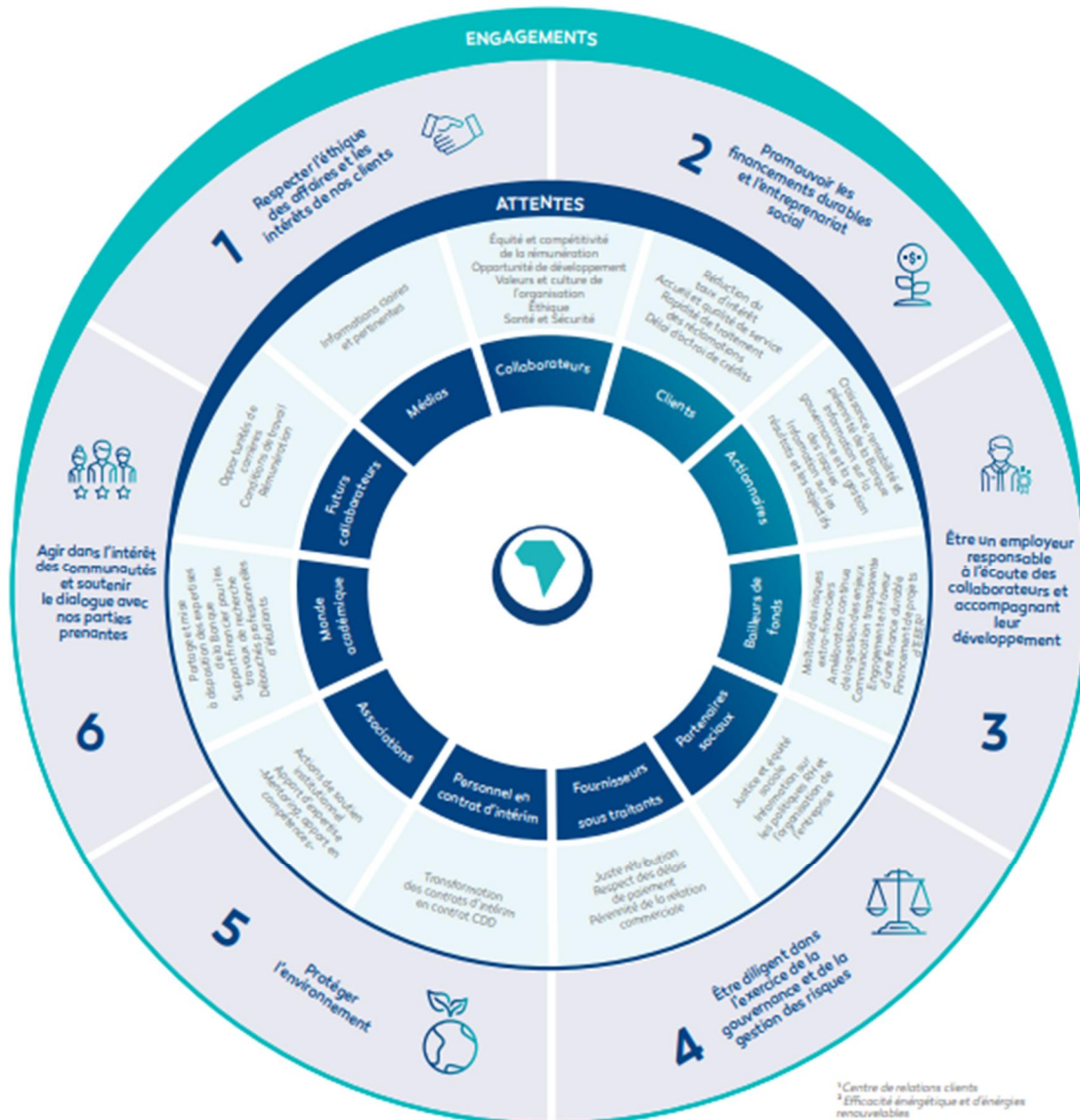
DES ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DÉFINIS EN CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE

BANK OF AFRICA a été à l'avant-garde des institutions bancaires au Maroc et en Afrique en faisant de ses engagements un levier de développement et un vecteur de création de valeur partagée.

UNE STRATÉGIE QUI REPOSE SUR 6 ENGAGEMENTS

Pour s'assurer de donner une place capitale aux actions RSE dans les activités quotidiennes de la Banque, BANK OF AFRICA a choisi de formaliser ses engagements RSE au niveau d'une Charte de Responsabilité Sociétale. Cette charte s'articule autour de 6 engagements stratégiques qui permettent de répondre aux enjeux éthiques, environnementaux et sociaux de l'ensemble des parties prenantes du Groupe.

La Charte de Responsabilité sociale permet également d'inscrire la réflexion sur ces enjeux sur le long terme et à échelle du Groupe, en orientant l'ensemble des filiales vers une contribution effective prenant en compte l'intérêt général :



UN SUIVI RÉGULIER DE LA PERFORMANCE ESG DE BANK OF AFRICA

Le suivi interne du déploiement des engagements de responsabilité sociale et de durabilité du Groupe est une composante clé du renforcement de ses performances opérationnelles, de sa sécurité réputationnelle, et de son audience auprès de ses parties prenantes (bailleurs de fonds, autorités de régulation, agences de notation...).

A ce titre, l'équipe Développement Durable de BANK OF AFRICA a mené en 2022 la 4ème campagne annuelle d'auto-évaluation RSE du Groupe.

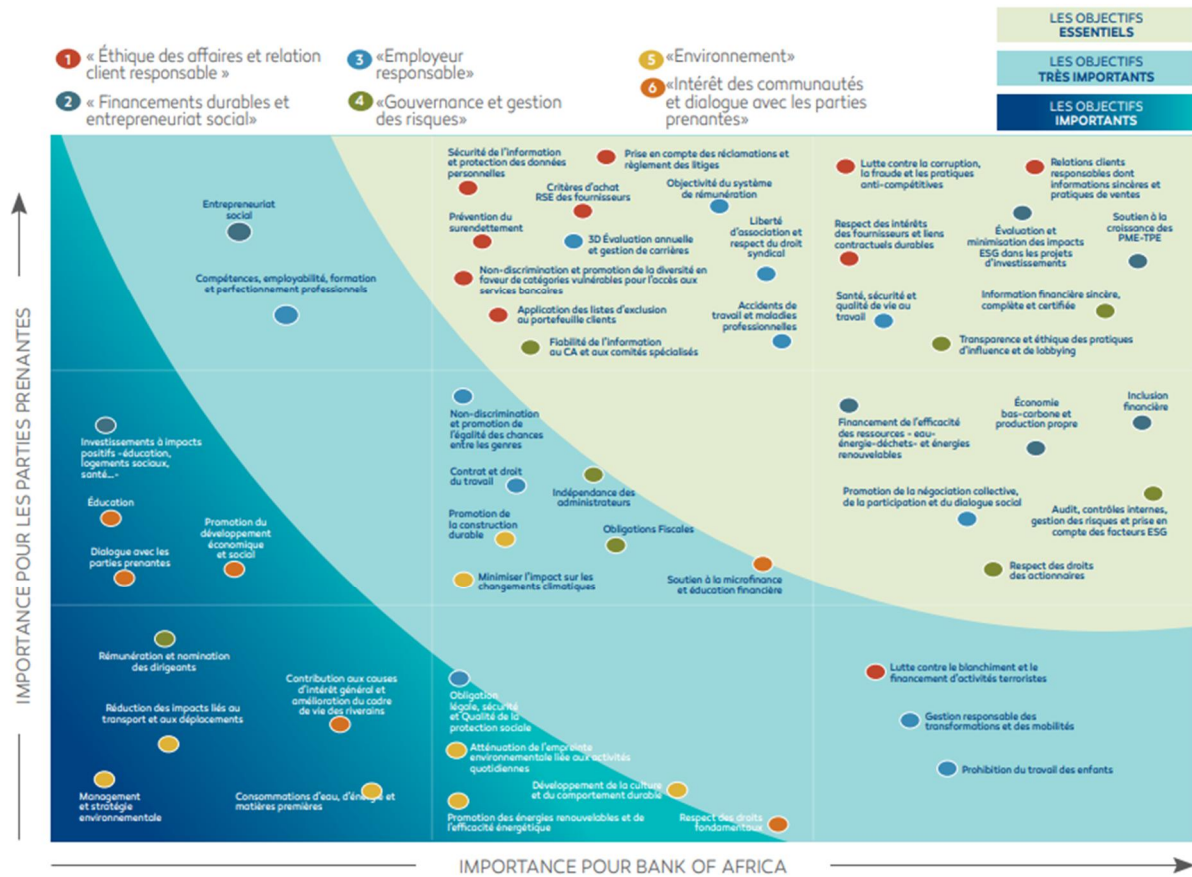
Ce dispositif permet à chaque entité de rendre compte à son Conseil d'Administration de ses performances propres et de se positionner au regard des engagements portés par le Groupe. La consolidation des résultats renseigne sur les axes prioritaires d'amélioration ainsi que sur les acquis et les points forts sur lesquels le Groupe a su dégager un patrimoine de bonnes pratiques et de succès.

UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE POUR LA DÉFINITION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE

Le dialogue efficace et permanent avec les parties prenantes constitue un axe fondamental de la démarche RSE du Groupe, en parallèle à l'intégration des références internationales telles que les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, les Principes pour la Banque Responsable ou encore les Principes pour l'Investissement Responsable, au niveau de sa démarche de groupe bancaire responsable et engagé. L'exercice d'identification des parties prenantes a permis d'en recenser les plus significatives pour le Groupe, au nombre de 11. Ces parties prenantes regroupent les clients, les collaborateurs, les fournisseurs, les bailleurs de fonds et les actionnaires, le monde académique, la communauté financière, la société civile, et les associations partenaires du Groupe. La réalisation de l'analyse de matérialité, étape indispensable dans la construction de sa stratégie RSE, a permis d'identifier les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance les plus pertinents pour le Groupe, en tenant compte des attentes des différentes parties prenantes et des enjeux inhérents à l'activité de l'institution.



Ce travail de consultation, d'écoute et de co-construction, mobilisant des entités internes, des experts de la performance extra-financière et des tiers indépendants a permis de réaliser une cartographie des enjeux majeurs en matière de RSE, faisant ressortir 51 enjeux avec 3 degrés d'importance, déclinés selon 6 axes stratégiques. Ces 6 engagements constituent l'ossature de la Charte RSE de BANK OF AFRICA.



Au cours de l'année 2022, une revue de l'ensemble des enjeux a été effectuée, sans impact majeur sur la matrice de matérialité.

ODD DES NATIONS UNIES : 13 ENJEUX PRIORITAIRES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE RSE DE BANK OF AFRICA

Le Groupe est très impliqué dans les différentes instances de développement durable à l'international et maintient un dialogue régulier avec ses parties prenantes. Ses engagements en matière de responsabilité sociale et sociétale s'appuient sur les référentiels d'organismes internationaux tels que le Pacte Mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, ou encore les Principes pour la Banque Responsable ou les Principes pour l'Investissement Responsable. La stratégie RSE de BANK OF AFRICA répond à 13 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

	01  Éthique des affaires et relation client responsable	02  Financements durables et entrepreneuriat social	03  Employeur responsable	04  Gouvernance et gestion des risques	05  Environnement	06  Intérêt des communautés et dialogue avec les parties prenantes
		●				
						
						●
			●			●
			●			
		●			●	
		●			●	
		●	●			
		●				
						
						
	●	●			●	
		●			●	
						
						
	●			●		
		●			●	

Les Objectifs de Développement durable (ODD) définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à horizon 2030. Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

VII. La gouvernance ESG au niveau du Groupe BANK OF AFRICA

UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RSE

La politique RSE de BANK OF AFRICA est portée par le Président Directeur Général et déclinée dans tous les métiers du Groupe.

Acteur responsable dans son secteur d'activité, BANK OF AFRICA a très tôt élaboré sa Charte de Gouvernance, conformément aux dispositions réglementaires de Bank Al-Maghrib. Cette charte

présente le dispositif de gouvernance mis en place et régit notamment les pouvoirs de chaque instance, leurs frontières, leurs prérogatives ainsi que leurs interactions. Elle permet ainsi à BANK OF AFRICA d'organiser plus efficacement le fonctionnement et le processus de décision des instances les plus importantes : l'Assemblée des Actionnaires, le Conseil d'Administration et les Comités Spécialisés.

Parmi les différents Comités Spécialisés en charge de veiller sur l'exécution des orientations stratégiques et opérationnelles du Groupe, le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité (ESS) veille à renforcer la gouvernance de la RSE au sein du Groupe et ancrer la durabilité au niveau de l'organisation.

Les principales missions du Comité ESS sont :

- Suivre le déploiement du plan d'action Environnemental, Social et Genre à l'échelle du Groupe ;
- Veiller à l'efficacité des pratiques de Gestion des Risques ES au sein du Groupe ;
- Développer et superviser les indicateurs de performance relatifs à la Finance à Impact ;
- Superviser les engagements globaux en matière de développement durable et RSE.

En 2022, le Comité Environnemental Social et de Soutenabilité a poursuivi ses travaux au cours desquels il a traité quatre nouvelles thématiques en lien avec: (1) l'approche Positive Impact de la Banque, (2) l'accréditation au Green Climate Fund, (3) le déploiement de la stratégie nationale d'Inclusion Financière et (4) l'approche Diversité & Inclusion.

Premier Séminaire RSE-ESG dédié aux Administrateurs

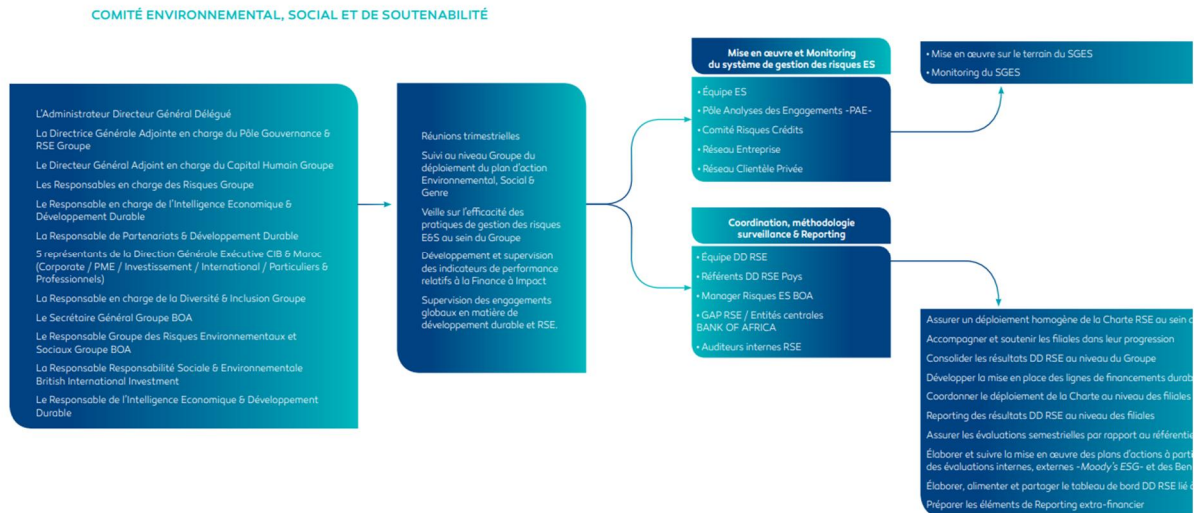
Un séminaire d'information en faveur des Administrateurs a été tenu en 2022. Celui-ci puise son fondement dans les dispositions réglementaires des circulaires de BAM et du programme de la Vision Stratégique 2030, qui s'appuie sur son positionnement fort en matière de finance à impact/RSE pour accéder à des financements innovants et à coûts compétitifs pour les segments PME, et maximiser le potentiel de financement durable pour les Corporates dans les secteurs clés (e.g., intégrer la RSE dans le Core Business : infrastructure, énergie, assainissement, santé, éducation, transports, ingénierie, industrie).

Les thématiques du séminaire ont porté sur :

1-Évolution du cadre normatif et des guides de bonnes pratiques relatifs à la prise en compte des facteurs ESG dans la gouvernance et la gestion des risques du secteur bancaire (International et Maroc)

2-Rôles, responsabilités et missions des Conseils d'Administration

3-Positionnement de BANK OF AFRICA dans le domaine de la RSE et Finance Durable à Impact en ressortant les forces et les axes de progrès.



VIII. Finance Durable et Inclusive

BANK OF AFRICA – un acteur incontournable de la Finance à Impact

BANK OF AFRICA fut la première banque africaine à signer en 2000 la Déclaration des institutions financières pour l'environnement et le développement durable du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), avant d'être un membre fondateur des « Principles for Responsible Banking » des Nations Unies en 2019.

Fort de ses engagements auprès des autorités internationales, le Groupe a multiplié les projets structurants afin d'inscrire durablement les principes de la Finance à Impact dans l'ensemble de ses activités, avec comme première initiative en 2020, la publication du premier rapport sur la Finance Durable dans le monde Arabe de UNEP-FI, « Promoting Sustainable Finance and Climate in the Arab Region ».

L'engagement de BANK OF AFRICA en faveur de la finance durable se traduit également par son accréditation au Green Climate Fund (en cours depuis 2022). Ce mécanisme financier permet d'aider les pays en voie de développement à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux changements climatiques par l'intégration de la notion de risque climat dans le processus de financement des investissements et d'octroi de crédits. Cet engagement de BANK OF AFRICA est en ligne avec la politique du Royaume en matière de neutralité carbone, en lien avec les Contributions Déterminées au Niveau National (NDC) en termes de réduction des émissions des gaz à effet de serre, ainsi que la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD 2030) et le Plan Climat National (PCN 2030).

En 2022, un accord de coopération a été signé entre BANK OF AFRICA et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour l'élaboration d'un cadre de finance durable en faveur d'émissions obligataires vertes, sociales et durables.

BANK OF AFRICA a également obtenu un financement de 13 Millions d'Euros de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et de l'Union Européenne (UE) pour promouvoir la transition verte des entreprises marocaines et soutenir les PME, afin de leur permettre d'investir dans des technologies propres « Clean Tech ».

Dans le même esprit, BANK OF AFRICA a signé deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Energétique (AMEE) et le Cluster EnR pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc et a organisé la 2ème édition des Rencontres de la décarbonation industrielle à Tanger.

BANK OF AFRICA a également financé le Repowering du parc éolien Koudia El Baida dans la région Tanger Tétouan, pour un investissement total de 44 Millions €, avec le doublement de la capacité existante du parc éolien à 100 MW. C'est le plus ancien parc éolien à grande échelle d'Afrique et le premier producteur indépendant d'énergie renouvelable au Maroc.

BANK OF AFRICA est membre Fondateur de l'AFRICAN BUSINESS LEADERS COALITION (ABLC), sous l'égide des Nations Unies. En 2022, lors de la COP 27, le groupe a signé la « Déclaration sur le climat » des chefs d'entreprise africains, ancrée dans les objectifs de l'Accord de Paris, les ODD et les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette coalition des chefs d'entreprises africains, créée par le Pacte Mondial des Nations Unies, vise à faire progresser la croissance, la prospérité et le développement durable de l'Afrique.

Pour s'assurer de la bonne intégration de la finance durable au niveau du Groupe, la Banque a procédé, en partenariat avec IFC, courant 2020 et 2021, à la mesure de l'impact Climat de son portefeuille Project Finance, une 1ère dans le secteur au Maroc.

BANK OF AFRICA participe également à plusieurs initiatives et groupes de travail internationaux :

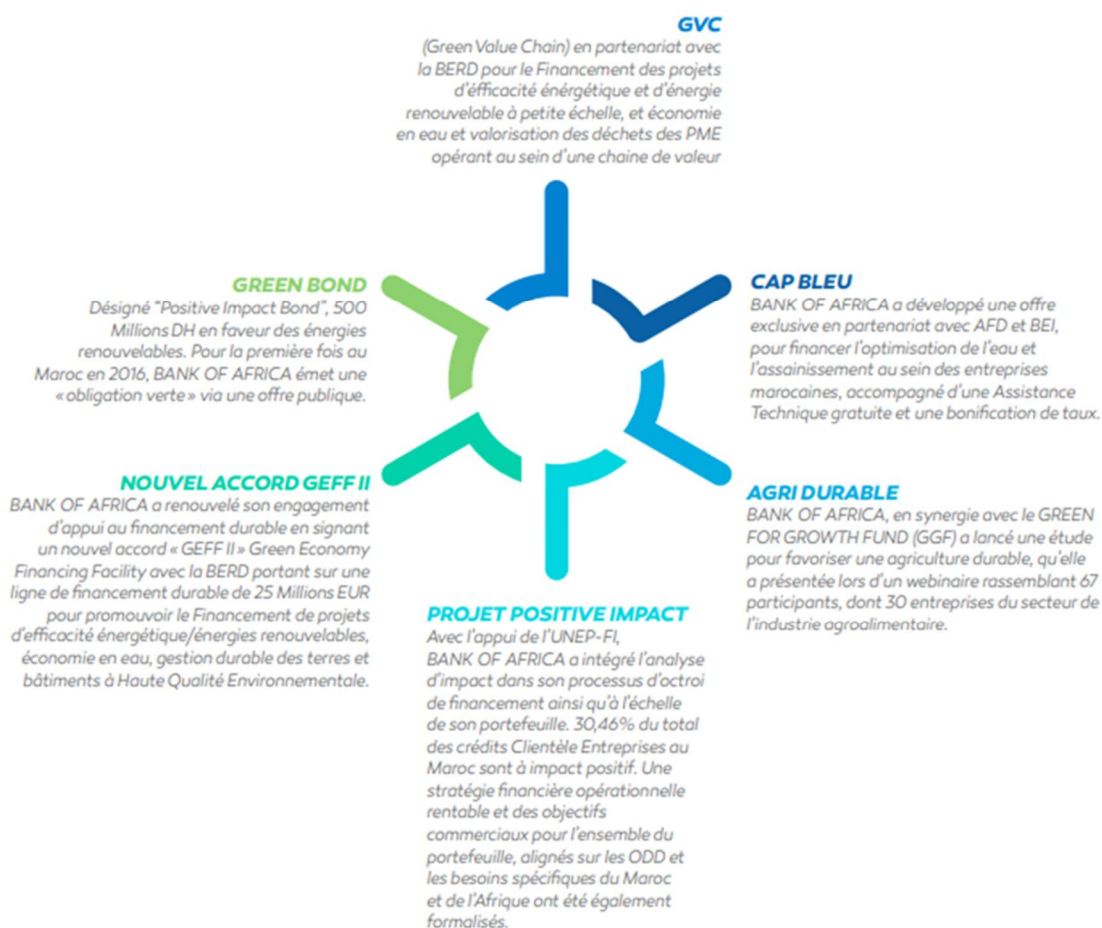
- Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions: (i) Sustainability Profile de BANK OF AFRICA mis à jour sur le site de l'initiative lancée à la COP26 et (ii) la réélection de la Banque dans le Groupe de Coordination aux côtés des DFIs et IDFC ;
- Future of Sustainable Data Alliance -FoSDA-: lancée à Davos en 2021, la FoSDA rassemble les acteurs clés de la finance durable et œuvre pour combler les gaps et lacunes en matière de data ESG ;
- NGFS / Banque de France : Rapport de BANK OF AFRICA soumis au groupe de travail sur les Risques Climatiques ;
- Interventions dans les événements, dont COP26, UNEP-FI MENA Roundtable, Table Ronde Reporting ESG avec IFCAMMC, Climate Action avec l'IFC et le Green Climate Fund, G20 Sustainable Finance Working Group...
- Contribution à l'étude Impact Investing Ecosystem in Morocco publiée en 2021 par le PNUD

En 2022, BANK OF AFRICA s'est distinguée par une présence soutenue à la COP 27 à travers la participation à plusieurs panels et événements, tels que (i) l'initiative « Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions », (ii) l'édition annuelle Uniting Business Africa, et (iii) le Side Event COP 27 du GPBM sur les défis et opportunités de la Finance Climat. En marge de la COP 27, BANK OF AFRICA a été nommé Co-Président du nouveau Bureau Afrique de l'initiative chinoise « Green Investment Principles for the Belt & Road », avec l'ambition de contribuer à une nouvelle ère de la finance durable à travers le continent.

Aujourd'hui, les investissements verts et durables de BANK OF AFRICA représentent près de 4 Milliards DH en faveur de la transition énergétique. Ils supportent notamment de projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de gestion et de valorisation des déchets, d'assainissement et de traitement des eaux usées. Ils permettent également d'accompagner des femmes entrepreneurs et des PME Africaines.

Des produits innovants proposés aux entreprises

Les différents partenariats et initiatives dans la finance durable ont permis à BANK OF AFRICA de développer une véritable expertise dans ce domaine et de concevoir et proposer sur le marché un ensemble de solutions de financement à fort impact environnemental, social et climatique. Le Groupe se prépare pour le lancement en 2023 de son premier Social Bond pour financer des investissements à caractère social dans les domaines de la santé, l'éducation et le logement.



En 2022, pour accompagner les entreprises dans leur processus de décarbonation, BANK OF AFRICA a mis en place deux nouvelles solutions de financement innovantes et compétitives. Il s'agit notamment de « CAP INDUSTRIE VERTE » et « CAP ENERGIE ».

CAP Energie est une solution clé en main développée par BANK OF AFRICA pour accompagner les entreprises dans leur processus de gestion des ressources (économie d'énergie, économie d'eau, gestion des déchets...). Les entreprises peuvent ainsi financer, grâce à cette solution, l'acquisition d'équipements ou la modernisation de leur unité de production en intégrant des technologies vertes nouvelle génération.

L'offre CAP Industrie Verte permet de soutenir la décarbonation des TPME industrielles, et ce, conformément aux Orientations Royales en matière de développement de l'économie verte, de la

promotion de l'efficacité énergétique et du développement durable. La solution offre aux entreprises la possibilité de réussir leur transition bas carbone à travers un dispositif intégré.

Projets verts au Maroc : la BERD accorde une ligne de financement de 13 Millions d'euros à BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA s'est vue octroyer une ligne de financement de 13 Millions d'euros par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), son partenaire majeur depuis plus de 10 ans, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et de l'Union Européenne. Cette nouvelle ligne est une extension du financement de 25 Millions EUR accordé en septembre 2021 par la BERD dans le cadre de la facilité de financement de l'économie verte (GEFF). L'objectif principal de cette ligne est de promouvoir la transition verte des entreprises marocaines. Ce prêt vise notamment le soutien des petites et moyennes entreprises (PME), afin de leur permettre d'investir dans des technologies propres « Clean Tech ». La Banque, ainsi que sa filiale de crédit-bail, Maghrebail, continueront de proposer des crédits avec un accompagnement en termes de préparation, de mise en œuvre et de suivi des projets, outre des sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de technologies d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques.

Première édition des régionales de la décarbonation

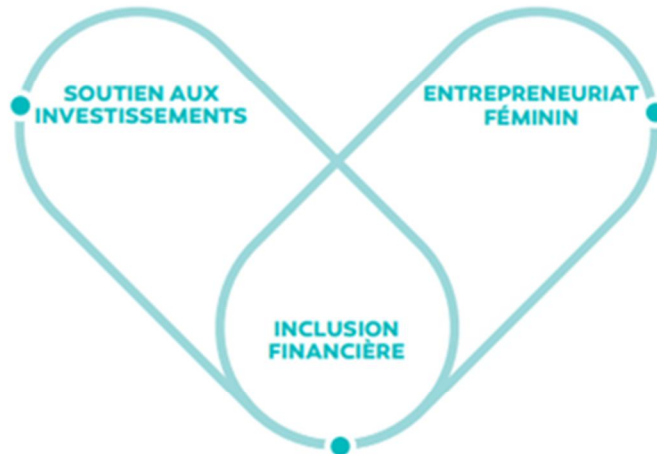
La décarbonation sera bientôt une condition pour l'accès au marché européen. Cette nouvelle donne va avoir un impact important pour le tissu économique marocain d'autant que 65% des exportations marocaines se font vers l'Europe. En réponse au pacte vert et son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et dans le but notamment d'honorer ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris adopté en 2015, le Maroc place au centre de ses priorités la décarbonation industrielle et la croissance verte.

Pour les entreprises marocaines, la décarbonation peut constituer une belle opportunité à court, moyen et long termes. A court terme, elle permet de réduire les gaspillages de ressources et d'énergie et d'augmenter ainsi la rentabilité par une baisse des coûts. A moyen et long terme, cette démarche permet d'innover et renforcer la compétitivité de l'entreprise face aux augmentations des prix des ressources naturelles et de l'énergie, aux évolutions de la demande des clients et au renforcement des exigences réglementaires.

BANK OF AFRICA a la ferme volonté d'accompagner les entreprises dans ce virage écologique nécessaire à leur compétitivité. L'organisation des « Régionales de la Décarbonation », dont les première et deuxième édition se sont tenues respectivement à Casablanca et Tanger, est une des manifestations de cet engagement du Groupe.

IX. Un acteur de premier plan dans l'entrepreneuriat social

BANK OF AFRICA s'investit pleinement auprès de tous les acteurs du secteur économique avec des programmes tels que *Damane Relance* et *CAP TPE*. BANK OF AFRICA affirme ainsi son implication et sa mobilisation en tant qu'acteur économique majeur dans le soutien de l'économie nationale.



Mené en partenariat avec la BERD, BANK OF AFRICA a lancé un programme nommé *Women In Business* qui prévoit une ligne de financement de 20 Millions EUR.

Dans l'optique d'accompagner la stratégie d'inclusion financière portée par sa Majesté le Roi Mohammed VI et inscrite comme engagement de la Banque, BANK OF AFRICA a été très dynamique au travers de son programme *INTELAKA*.

Soutien attentif aux porteurs de projets

La stratégie d'inclusion financière portée par sa Majesté le Roi Mohammed VI a été inscrite comme engagement chez BANK OF AFRICA dès son lancement. En 2022, la Banque a continué de faciliter l'accès au financement des projets d'entrepreneuriat à travers, notamment, son offre *INTELAKA* dédiée aux porteurs de projets éligibles ou encore son offre *START TPE*, un prêt d'honneur accordé aux bénéficiaires de l'offre *TAMWIL INTELAKA* pour financer tout besoin en fonds de roulement de démarrage.

Pour permettre un accès plus facile à ses offres, BANK OF AFRICA a digitalisé les parcours crédit *INTELAKA* à travers le portail *Crédit Business Online*. À fin 2022, 3 000 dossiers ont été accordés, pour un montant total de 700 Millions de dirhams.

Afin de soutenir les petites et moyennes entreprises, des partenariats stratégiques ont été conclus entre BANK OF AFRICA et *SANAD*, portant sur une ligne de financement de 25 Millions EUR, et entre BANK OF AFRICA et la *SFI - Société Financière Internationale*, pour une enveloppe de 154 Millions USD de prêts.

En 2022, BANK OF AFRICA a également lancé la 5ème édition du Programme d'Open Innovation Territoriale SMART Bank, en partenariat avec des acteurs territoriaux clés, dont des établissements de formation, des Directions Régionales de l'OFPP, des CRI, des Conseils Régionaux et le Cluster CISE.

Ce programme vise à encourager les jeunes startupers et les porteurs d'idées à proposer des solutions innovantes en réponses à des problématiques posées par les différentes parties prenantes dans les 12 régions du Royaume.

Plus de 12 000 jeunes ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat et plus de 500 porteurs de projets sur l'ensemble du Royaume ont bénéficié de 200 heures d'accompagnement

Ainsi, depuis le lancement du Club de l'entrepreneuriat ciblant les 12 Régions du Royaume, plus de 4 000 TPEs et Autoentrepreneurs ont été accompagnés dans leurs projets, avec l'implication de 25 partenaires ayant contribué à la création de 500 emplois.

L'implication de BANK OF AFRICA pour l'inclusion financière et le soutien à l'économie se traduit aussi par l'accompagnement du réseau Blue Space depuis sa création, en partenariat avec le Groupe ISCAE, l'UEMF et la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Ain Chock. Plus de 120 projets ont été incubés et déclinés selon les objectifs et niveaux de maturité des porteurs de projet et ont abouti à 7 créations, 3 Brevets et 4 Go To Market. BANK OF AFRICA se mobilise également avec un « Programme intégré de promotion de l'investissement territorial » à travers un cycle de séminaires régionaux d'investissement, un dispositif d'amélioration des compétences entrepreneuriales des investisseurs et un cycle de conférences en ligne « Entrepreneurship Meeting » qui a bénéficié à plus de 2 700 personnes.

Accès aux services bancaires et financiers pour tous

La digitalisation est un des leviers d'inclusion bancaire. Dans un monde transformé par l'évolution technologique et les usages des consommateurs, BANK OF AFRICA réaffirme son ambition d'être une Banque de référence en termes d'innovation digitale et lance une nouvelle version de son site de Banque en Ligne « agencedirecte.ma ». Cette nouvelle version offre aux utilisateurs un parcours simple d'ouverture de compte, 100% digital et totalement sécurisé pour réaliser leur ouverture de compte sans passage en agence.

À travers l'application Agence Directe, BANK OF AFRICA propose également plusieurs formules exclusives à 0 Dh, regroupant l'essentiel des services bancaires nécessaires, destinés à répondre aux besoins de différents profils (Jeunes, Salariés, Fonctionnaires, Seniors, Marocains Résidents à l'étranger...).

En plus de l'Agence Directe, BANK OF AFRICA propose plusieurs plateformes de banque en ligne : l'application et plateforme BMCE Direct pour l'accès aux comptes et la souscription aux produits et services, l'application Daba Pay pour les opérations de paiement mobile, la plateforme crédit immobilier accessible sur credithabitat.ma, la plateforme crédit à la consommation sur creditdaba.ma et l'application Daba Transfer pour le transfert d'argent de l'Europe vers le Maroc. Ces différentes offres permettent de répondre aux nouveaux modes de consommation des clients en quête de mobilité et d'instantanéité dans leurs relations bancaires.

Une nouvelle solution de paiement mobile Dabapay Pro a été déployée en 2022 sur toutes les lignes de bus des villes de Nador et de Safi afin de permettre aux usagers des bus d'utiliser leur smartphone pour réaliser leur paiement via cette application. Cette expérience pilote a été réalisée en partenariat

avec Vectalia, société de transport en charge du transport public par autobus dans plusieurs villes du Maroc.

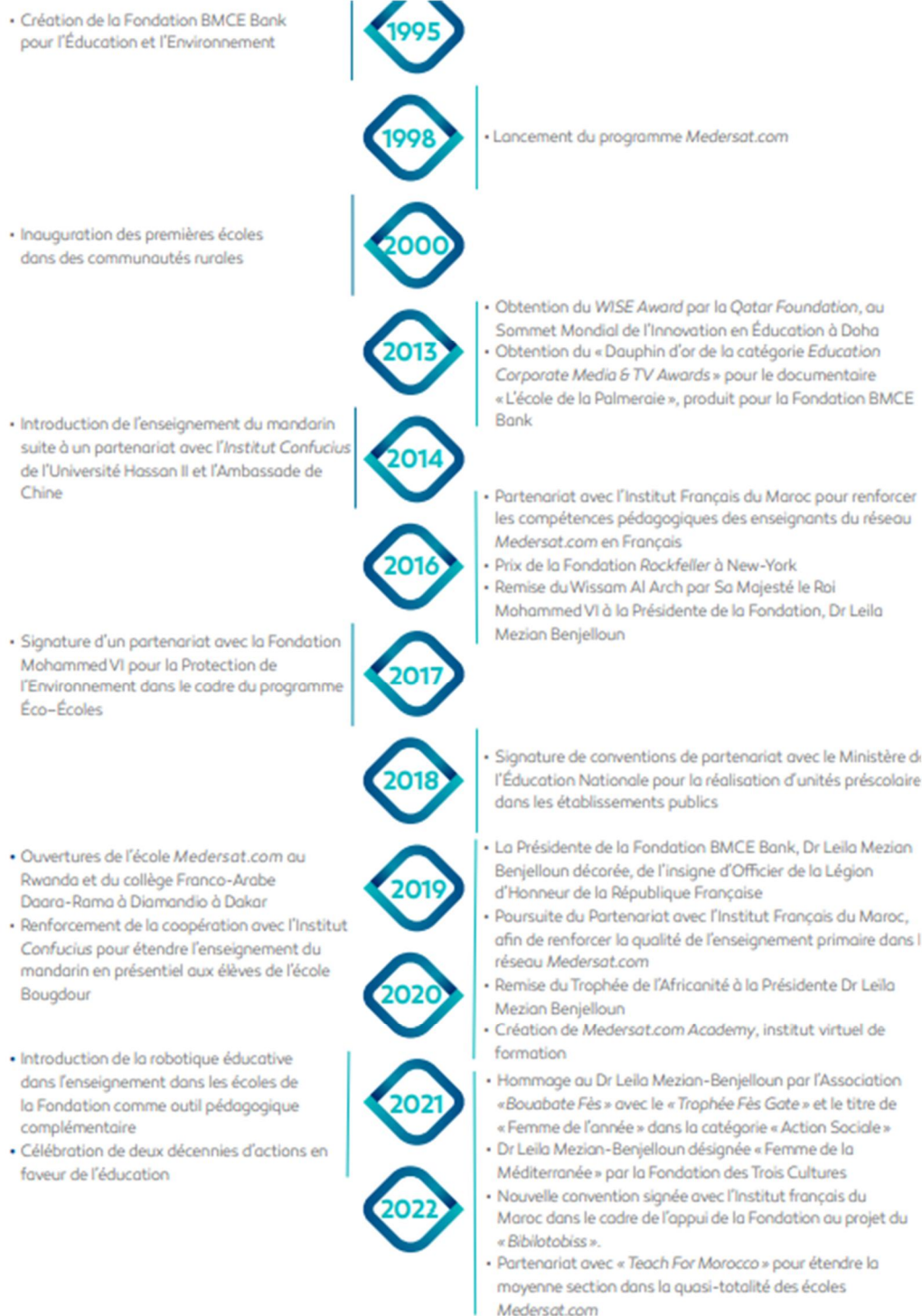
La stratégie de digitalisation des produits et services bancaires de BANK OF AFRICA et les différentes offres digitales proposées confirment encore une fois sa position de Banque connectée à son environnement, capable de s'adapter à l'évolution permanente des technologies en offrant à tout instant des solutions sur-mesure à l'ensemble des catégories de ses clients.

X. Les axes stratégiques de la Fondation BMCE BANK

L'engagement citoyen de la Fondation BMCE Bank et sa volonté de contribuer à l'émergence des citoyens de demain se traduisent par 8 axes stratégiques en faveur de l'éducation, de l'insertion scolaire et du respect de l'environnement.



LA FONDATION BMCE BANK À TRAVERS LE TEMPS :



XI. La Fondation BMCE Bank, vecteur de l'engagement sociétal et environnemental de BANK OF AFRICA

PLUS DE 25 ANS AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Dans le cadre du partenariat stratégique avec le Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports, M. le Ministre M. Chakib Benmoussa a visité en compagnie de la Présidente, Dr. Leila Mezian Benjelloun, deux écoles du réseau Medersat.com, l'une à Bouskoura dans la province de Nouaceur et l'autre à Ouahdana dans la province de Nador.

Ceci reflète l'intérêt particulier que suscite le modèle pédagogique Medersat.com auprès des décideurs à l'échelle nationale et confirme le rôle de la Fondation en tant que « laboratoire avancé » du système de l'enseignement au Maroc depuis plus de 25 ans.

Ce modèle pédagogique est centré sur une école accueillante et bien équipée, un multilinguisme précoce, des enseignants qualifiés, l'utilisation des nouvelles technologies, l'éducation au civisme et à la citoyenneté et un mode de gouvernance souple.

La Fondation BMCE Bank a ainsi été la première institution à introduire l'amazigh dès le préscolaire et pionnière à l'échelle nationale dans la digitalisation de ses classes. La Fondation BMCE Bank poursuit sans relâche son action en faveur de l'éducation pour le plus grand nombre d'enfants en milieu rural. En 2022, dans le cadre du Programme National de généralisation du Préscolaire, après leur construction et leur équipement par la Fondation BMCE Bank, 16 unités du préscolaire dans les écoles publiques ont été livrées aux deux Académies de Fès-Meknès et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Une attention particulière est également accordée aux structures des écoles pour garantir des espaces d'apprentissage adéquats. En 2022, cinq écoles Medersat.com ont été réhabilitées.

Pour une optimisation et une meilleure utilisation des technologies de l'information dans les apprentissages pédagogiques, un inventaire du parc informatique (ressources matérielles et logicielles) qui composent le système informatique des écoles du réseau Medersat.com a été réalisé. Il a permis de dresser un plan de maintenance, réparation et/ou remplacement du matériel le cas échéant, qui complète le programme de réhabilitation et d'entretien des écoles.

PLUSIEURS PARTENARIATS POINTUS POUR RENFORCER LES PROJETS DE LA FONDATION

Le partenariat avec l'Institut français du Maroc a été relancé par la signature d'une convention qui permettra de renforcer la coopération entre les deux parties. Une deuxième convention spécifique a été également signée dans le cadre de l'appui de la Fondation au projet du « Bibliotobiss ». Cette caravane numérique et culturelle a poursuivi sa tournée dans les régions et s'est rendue dans 4 écoles du réseau et a profité à près de 3400 élèves.

Le partenariat avec « Teach For Morocco » a permis d'assurer l'extension de la moyenne section du préscolaire à de nouvelles écoles du réseau Medersat.com, avec la mise à disposition de la Fondation BMCE Bank d'éducatrices et éducateurs qualifiés. 1.454 élèves âgés de 4-5 ans bénéficient désormais

de cet enseignement (contre 500 en 2021). Leur scolarisation permet aux femmes rurales de libérer du temps pour se former et de développer des activités génératrices de revenus.

L'importance accordée aux nouvelles technologies d'information pour l'enseignement a été concrétisée par le partenariat avec la Fondation ProFuturo, qui, dans le cadre d'une convention avec la Fondation BMCE Bank, va doter 16 écoles de kits en matériel IT qui donnent accès aux élèves et aux enseignants à une plateforme de ressources Educatives, fonctionnant hors connexion interne. L'année 2022 a vu également le projet d'enseignement du mandarin s'élargir à de nouvelles écoles tant en présentiel qu'à distance. Les instituts Confucius et les universités qui les abritent contribuent activement à ce projet ambitieux et encadrent désormais plus de 1.400 élèves dans 7 écoles du réseau Medersat.com.

UN ENGAGEMENT FORT POUR L'ENVIRONNEMENT

Signataire de la déclaration du programme des Nations-Unies pour l'environnement, le Groupe BANK OF AFRICA a manifesté clairement, à travers sa Fondation, son engagement en faveur de l'environnement dans le cadre du programme Medersat.com ou des projets initiés en partenariat avec les collectivités locales ou les ONG, pour répondre à des besoins identifiés sur le terrain.

Des conventions ont été signées avec différents acteurs, notamment le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts, le Jardin Zoologique de Rabat, la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc et autres.

Une convention stratégique lie également la Fondation BMCE Bank et la Fondation Mohammed VI, qui pilote le programme environnemental « Eco-Ecoles ». Ce programme a pour objectif d'inculquer aux écoliers les notions de développement durable et des comportements respectueux de l'environnement, à travers six thèmes : énergie, déchets, eau, biodiversité, alimentation et solidarité.

Dans le cadre de ce partenariat, et grâce à la mobilisation des enseignants et des élèves, 6 écoles du réseau Medersat.com ont obtenu le « Pavillon Vert », qui est le Label « Eco-Ecole » décerné par la Fondation Mohammed VI. A l'issue de l'année scolaire 2021-2022, c'est un total de 37 écoles Medersat.com labellisées, soit 50% du réseau. L'ambition de la Fondation BMCE Bank est d'arriver à généraliser cette distinction à tous les établissements du réseau.

POURSUITE DE LA TRANSFORMATION VERS LE MODÈLE DE L'ÉCOLE DU 21ÈME SIÈCLE

La crise sanitaire a bouleversé la manière d'apprendre et accéléré l'évolution technologique au sein des écoles et des entreprises. La Fondation BMCE Bank prend en compte cette évolution des technologies de l'information et leur impact sur les modes d'enseignement. Elle a donc entamé une transformation progressive du modèle pédagogique de Medersat.com au service des apprentissages et de leur évaluation.

L'enseignement de la programmation robotique est l'un des piliers de cette stratégie d'innovation pédagogique. Suite à un programme pilote réussi dans 3 écoles en 2021, la Fondation BMCE Bank a lancé l'équipement de 10 écoles supplémentaires du réseau cette année avec comme objectif d'étendre le programme à l'ensemble des écoles du réseau dans un horizon de 3 ans.

Par ailleurs, Medersat.com Academy, l'Institut de formation vituel de la Fondation BMCE Bank inauguré fin 2020, a poursuivi son programme annuel de formation pour le corps professoral en organisant plusieurs sessions de formation à distance. Des sessions en présentiel ont également été organisées.

La qualité du programme pédagogique, l'accompagnement de proximité, l'engagement global des enseignants et les activités parascolaires organisées tout au long de l'année permettent d'obtenir d'excellents résultats : pour les élèves des écoles Medersat.com, au terme de l'année scolaire 2021-2022, le taux global de passage au niveau supérieur est de 98% (contre 95% pour l'année précédente) et le taux de réussite au baccalauréat a été de 79% (dont 62,5% de filles), avec 59% des bacheliers ayant obtenu une mention.

La Fondation BMCE Bank est régulièrement sollicitée afin de partager son expérience et son engagement tant dans le secteur de l'Education que dans le domaine de l'Environnement. C'est à ce titre qu'elle a pris part aux Assises Régionales de CasablancaSettat organisées par l'Université Hassan II de Casablanca sur le PACTE ESRI -2030 (Plan National d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation). Le modèle Medersat.com et ses résultats ont été mis en exergue. Grâce au développement continu de projets éducatifs et pédagogiques innovants, le réseau Medersat.com permet aux enfants des zones rurales et péri-urbaines les plus défavorisées de bénéficier d'une véritable égalité des chances.

Le PACTE ESRI 2030 vise à doter le Royaume, conformément aux recommandations du nouveau modèle de développement, d'une université susceptible de s'adapter aux changements actuels sur les plans socio-économique, environnemental et technologique, favorisant ainsi l'inclusion socio-économique, la compétence et l'excellence universitaire.

XII. Une performance DD RSE reconnue

Leadership Reconnu De Bank Of Africa En Termes d'Engagements DD RSE

- Prix « Meilleure Banque des PME au Maroc - Best SME Bank in Morocco » et « Meilleure Banque du Continent Africain », décerné en octobre 2022 par le prestigieux « Global Finance Magazine », en récompense de l'engagement de BANK OF AFRICA envers le tissu entrepreneurial, l'expertise développée sur ce marché, l'offre de produits et services proposés et l'innovation continue sur ce segment.
- Prix « Banque Emettrice la plus active au Maroc », décerné en mai 2022 par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD et ce, pour la coopération fructueuse entre les deux institutions dans le domaine du financement du commerce extérieur.
- BANK OF AFRICA primée lors du 15ème cycle des Arabia CSR Awards pour la 9ème année consécutive dans la catégorie « Financial Services Sector » de la Région MENA pour son leadership et ses engagements en matière de Responsabilité Sociale et de Durabilité.
- Prix du meilleur Rapport de Développement Durable dans le secteur financier remis par la Bourse de Casablanca, pour la 2ème année consécutive, avec un score de 97%
- Renouvellement de la certification SMAC ISO 37001 relative au système de management Anti-Corruption de BANK OF AFRICA.
- Obtention avec succès d'une double certification NM 50001 et ISO 50001 dans sa version 2018 pour son système de management de l'énergie, parIMANOR et Bureau Veritas.

- Conformité de BMCE Capital Gestion à la norme « International Standard on Assurance Engagements - ISAE » 3402 Type II suite à la mission d'audit du cabinet Mazars et renouvellement de ses certifications « Engagements de services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par Bureau Veritas Maroc.
- Eurafric Information reçoit le label « Top Employer » pour la 4ème année consécutive et remporte le prix « EIC – European Identity and Cloud - édition 2022 » dans la catégorie « Identity Fabrics & IDaaS », par le cabinet « KuppingerCole Analysts AG ».

XIII. Impact économique et social de l'activité de la société

La Banque intègre les 8 normes de performance de l'IFC dans son système de gestion des risques environnementaux et sociaux et ce pour gérer les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs du projet à financer.

L'identification des impacts positifs repose sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies et la méthodologie du Positive Impact Finance de UNEP FI.

A travers les projets financés, la banque contribue au développement économique local, régional et national. L'impact positif tel que l'emploi, l'accès à l'eau, l'accès à la nourriture, santé, l'accès à l'énergie, l'accès à l'éducation... si applicable est calculé, justifié et valorisé pour chaque projet d'investissement présenté au comité de crédit.

XIV. Actions correctives

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'action par le client, notamment pour la question relative à l'acquisition des terrains faisant référence à la Norme de Performance n°5 « Acquisition des terres et réinstallation involontaire » et éviter tout risque de réputation/crédit/juridique.

La banque a conduit durant l'exercice 2022, une visite de suivi de site durant laquelle une réunion a été tenue avec les parties prenantes ayant été indemnisées lors du passage de la ligne électrique. Ces personnes semblent être satisfaites de la compensation et du traitement qui leur a été accordé. Aucune réclamation, doléances de la population affectée par le projet n'a été enregistrée. Dans ce sens, nous considérons que l'action corrective est clôturée.

XV. Capital humain

Dans le cadre du Programme d'amélioration des performances et d'efficacité opérationnelle, un chantier large d'harmonisation des politiques RH à l'échelle du Groupe est en cours de mise en œuvre.

1. Recrutement

Les recrutements s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de développement de Bank Of Africa, dans le respect des dispositions réglementaires et des meilleures pratiques. Bank of Africa veille à recruter les meilleurs candidats pour répondre aux besoins actuels et futurs et à renforcer sa Marque Employeur.

Le dispositif de recrutement adopté au sein de Bank Of Africa veille à l'égalité des chances dans le traitement et à la non-discrimination sur la base de critères économiques ou sociodémographiques (âge, genre notamment). A ce titre, Bank Of Africa promeut la diversité et s'attache à l'égalité des chances dans le traitement des candidatures de recrutement et ce, à travers l'ensemble des phases du recrutement (recherche, sélection, embauche, intégration ...). Le capital Humain veille à ce que les conditions de déroulement des recrutements soient transparentes et objectives.

Pareillement, le Capital Humain Groupe veille à diversifier ses sources de recrutements, à travers une présence sur les réseaux sociaux, les job-boards, ainsi que les caravanes d'emploi au même titre que les forums de recrutements au Maroc et à l'international.

La politique de recrutement encourage une démarche d'intégration des nouveaux collaborateurs constructive alignée sur la stratégie et la promesse RH. Cette intégration permet d'initier les nouvelles recrues à la culture d'entreprise de Bank of Africa et de mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour une intégration réussie au sein de l'organisation.

2. Gestion de carrière

La politique de gestion de carrière au sein de Bank of Africa, a pour principal objectif, d'anticiper les évolutions des métiers et des besoins et de poursuivre la fidélisation et l'accompagnement des talents pour assurer la relève.

Le dispositif de gestion des carrières adopté au sein de Bank Of Africa veille à l'égalité des chances dans le traitement et à la non-discrimination des collaborateurs pour des critères économiques ou sociodémographiques (âge, genre notamment).

BANK OF AFRICA s'efforce de créer un environnement riche de diversité dans l'ensemble de ses entités, de ses métiers et de ses implantations en permettant à chaque collaborateur de développer et maintenir son employabilité tout au long de sa carrière. A travers une posture d'écoute et de conseil, la Banque veille à l'adéquation entre le profil du candidat, ses aspirations professionnelles et les besoins de nos différentes entités.

Une bourse d'emploi est alimentée régulièrement pour présenter les différentes opportunités de développement pour les collaborateurs de manière à leur donner une meilleure visibilité sur leur évolution de carrière.

Bank Of Africa veille à la mise en place d'échanges fréquents sous forme de moments clés dans le processus de gestion de carrière notamment à travers les entretiens d'évaluation professionnelle ou encore les entretiens de carrière.

En 2022, près de 1210 mouvements ont été enregistrés au sein de Bank of Africa, traduisant un changement de métier et /ou de poste, que ce soit dans le cadre d'une mobilité ou d'une évolution de carrière.

3. Développement des compétences

Bank of Africa veille à l'accompagnement des collaborateurs par le développement des compétences. Un plan de formation est mis en place annuellement comprenant l'ensemble des actions à réaliser, les moyens à adapter et les ressources à mobiliser. Il s'appuie sur des besoins de formation, en réponse à l'évolution des métiers et des collaborateurs.

Les thématiques traitées y sont multiples : compétences métiers, techniques, managériales, culturelles, procédures, etc. Ces offres permettent la transversalité, l'échange de compétences, le bien-être au travail tout en renforçant l'efficacité professionnelle.

Les équipes de la filière RH mènent ainsi une politique active de formation pour créer les conditions d'une croissance durable, notamment, à travers :

- Le développement des compétences des collaborateurs nécessaires à l'exercice de leurs métiers
- Le développement des compétences clés et stratégiques pour les filières régaliennes
- La mise à disposition de moyens et outils pour maintenir l'employabilité des collaborateurs.

Le développement des compétences s'effectue par le truchement de plusieurs moyens notamment (i) la formation à distance, (ii) la formation en présentiel, (iii) l'accès à l'encadrement et l'apprentissage auprès le manager (iv) le partage des expériences avec les collègues et (v) l'auto-formation via les situations de gestion au quotidien et les nouvelles missions confiées.

Au 31 décembre 2022, 69% de l'effectif ont bénéficié d'au moins une action de formation dispensée. Plus d'une centaine d'actions de formation ont été réalisées, soit environ 13557 jours/hommes de formation.

4. Evaluation professionnelle

La reconnaissance est l'un des besoins fondamentaux des collaborateurs, raison pour laquelle Bank of Africa a placé au cœur de ses priorités l'évaluation professionnelle.

L'exercice d'évaluation annuelle a été enrichi avec l'implémentation de KPI par emploi pour une meilleure gestion de la Performance.

L'entretien de progrès et de développement est ainsi un moment privilégié entre le collaborateur et son manager pour dresser le bilan des réalisations, réaliser un bilan de la performance de l'année écoulée et l'évolution des compétences. Elle permet d'identifier les forces et axes d'amélioration, définir les perspectives d'évolution mais aussi de définir les objectifs de l'année à venir.

Afin de garantir les principes d'égalité et de non-discrimination des chances, Bank of Africa a mis en place un certain nombre de dispositifs : guide de l'évaluation annuelle, sensibilisation des managers et intervention des équipes RH pour s'assurer du respect des règles en matière d'évaluation.

5. Rémunération

Conscient de l'importance d'attirer et de fidéliser les meilleurs candidats, Bank of Africa propose à ses collaborateurs un package attractif en cohérence avec leurs formations, leurs compétences et leurs expériences professionnelles.

Principal gage de reconnaissance, la politique de rémunération s'appuie sur des valeurs d'équité ainsi que sur une transparence vis-à-vis des salariés.

Bank Of Africa veille régulièrement à la compétitivité des packages de rémunération avec le marché local pour renforcer la motivation ainsi que la confiance placée dans notre Institution.

Les dispositifs de rémunération sont déterminés de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflits d'intérêts ou le non-respect des règles de bonne conduite.

6. Mesures prises en matière de non-discrimination et d'égalité des chances

Bank of Africa mène une politique volontariste pour promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle femme-homme. Il s'agit d'un levier de performance majeur de la stratégie du Groupe qui considère que la mixité est un facteur d'enrichissement collectif, de cohésion sociale et d'efficacité économique.

À travers sa démarche de Développement Durable et RSE, impulsée il y a près de deux décennies, Bank of Africa a adopté en 2018 une politique en faveur du principe de parité. Cette démarche s'inscrit également dans l'engagement résolu de la Banque en faveur des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, sous l'impulsion de son Président M. Othman Benjelloun.

À travers sa Politique Genre & Inclusion, le Groupe s'engage à relever le défi de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes, intégrant notamment l'approche Genre dans l'ensemble des processus et procédures ; l'égalité entre les femmes et les hommes et vise la parité au sein de l'effectif global du Groupe, des fonctions de Management et des Organes de Gouvernance ; l'inclusion financière des femmes à travers des programmes et produits dédiés et la protection des droits fondamentaux de femmes.

Au sein de Bank of Africa, la diversité s'exprime tout d'abord à travers ses milliers de collaborateurs. Le Groupe souhaite aller encore plus loin en matière d'engagement en faveur de la diversité dans l'ensemble des processus RH en se fixant des objectifs ambitieux :

- ✓ Veiller à assurer une égalité des chances dans le traitement des candidatures de la recherche du profil au recrutement du candidat.
- ✓ Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés
- ✓ Garantir la non-discrimination de candidats ou collaborateurs sur des critères économiques ou sociodémographiques (handicap, âge, genre...etc.) sur l'ensemble des processus RH
- ✓ Donner le droit à tout collaborateur permanent du Groupe de se faire évaluer et ce, quel que soit son niveau hiérarchique, sa formation, sa fonction, son ancienneté, son genre, etc.
- ✓ Veiller à n'introduire aucun critère de discrimination lors des actes liés à la rémunération.

7. Effectif

La politique de recrutement adoptée par BANK OF AFRICA s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement des Ressources Humaines de la Banque. Les priorités portent sur l'anticipation des besoins et l'accompagnement du réseau en termes de Ressources Humaines.

1) Evolution récente des effectifs de la banque

L'effectif de Bank of Africa SA ressort 4 671 collaborateurs au 31 Décembre 2022 contre 4 985 collaborateurs au 31 Décembre 2021.

Tableau 24 : Evolution des effectifs de la banque par type sur la période 2020- 2022

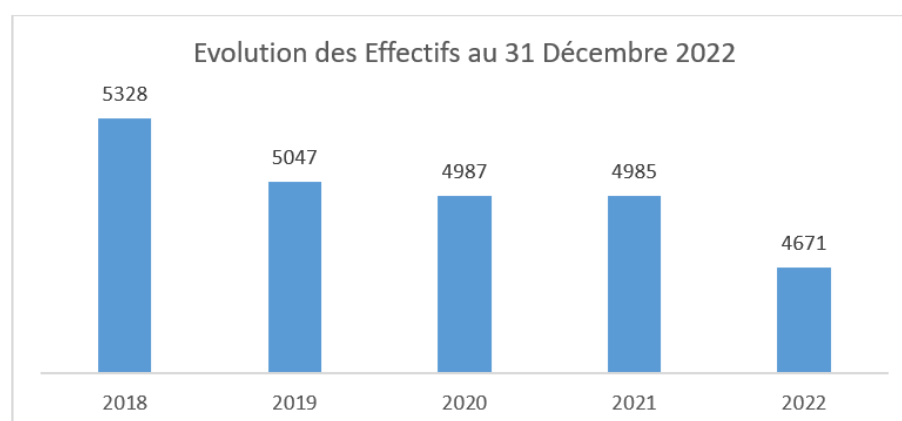
	2020	2021	2022
Hors Cadres	312	389	417
Cadres	3149	3269	3124
Gradés	1428	1183	1073
Employés	98	144	57
Anapec	119	231	95
Total*	4987	4985	4671

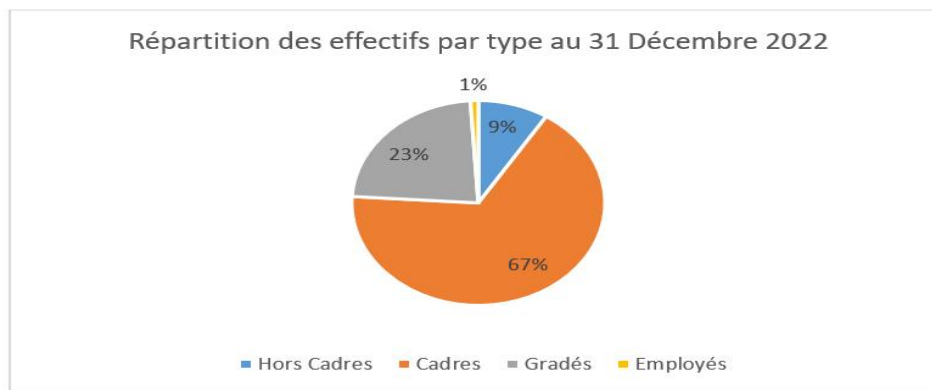
*Hors ANAPEC

Source : BANK Of Africa

Au terme de l'exercice 2022, l'effectif de la Banque a baissé de 314 ETP par rapport à décembre 2021 en raison de la rationalisation de l'évolution des effectifs dans le cadre des programmes entamés. A noter que le programme d'amélioration d'efficacité vise à réduire les effectifs. A ce titre, l'ensemble des départs ne sont pas remplacés automatiquement.

Par ailleurs, la Banque a recours à des prestataires de services externes. Dans ce cadre, le nombre d'intérimaires au 31 Décembre 2022 est de 234 personnes.





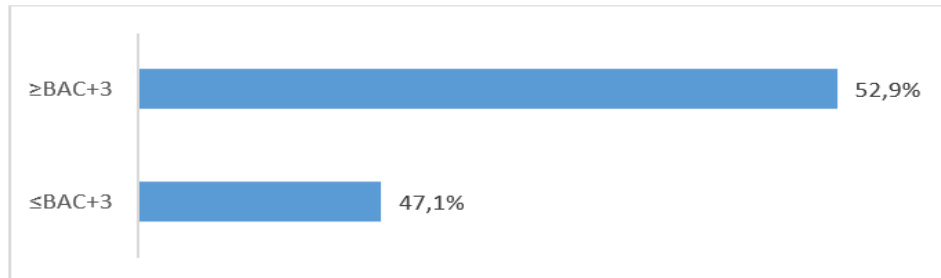
Source : BANK Of Africa

2) Structure de l'effectif –

Au terme de l'exercice 2022, l'effectif féminin (s'établissant à 1 940 ETP au 31 Décembre 2022) représente 41,5% de l'effectif global de la Banque, contre 42% en 2021.

En termes de qualification, le profil des collaborateurs au niveau de la Banque avec près de 52,9% des collaborateurs dotés d'une formation de niveau supérieur à Bac+3 demeure relativement stable par rapport au niveau enregistré au 31 décembre 2021.

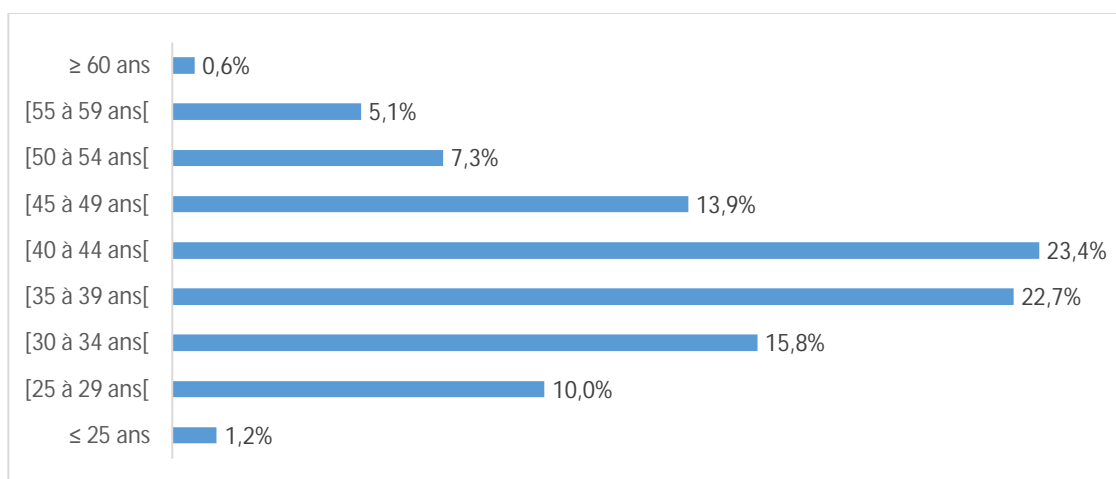
Structure de l'effectif au 31 Décembre 2022



Source : BANK Of Africa

Le Turnover annuel s'établit à 7,2% au 31 Décembre 2022 contre 5,4% au 31 Décembre 2021, les principaux motifs de départ étant les démissions avec un poids de 57,7% (contre 54,6% au 31 Décembre 2021), suivis des autres motifs de départ (20,3% contre 20,1% en 2021), notamment, les révocations, les stages non concluants, les fins de contrat, les abandons de poste et les départs sans motif, les retraites avec un poids de 13,4% (contre 13,2% en 2021). Les retraites anticipées représentent un poids de 8,6% (contre 12% en 2021).

Par ailleurs, 27% des collaborateurs de la Banque est âgé de moins de 35 ans au 31 Décembre 2022.



Source : BANK OF Africa

3) Répartition par branche d'activité

Dans le cadre de la rationalisation des effectifs, tant au niveau du Réseau qu'au niveau du Siège, plusieurs mesures avaient été mises en place, notamment, (i) un programme de départ volontaire, conjugué au (ii) non remplacement quasi-systématique des départs.

	2020	2021	2022
<i>Siège</i>	1405	1410	1318
<i>Réseau</i>	3582	3575	3353
Total	4987	4985	4671

Source : BANK OF Africa

4) Répartition par nature du contrat de travail (CDI, CDD)

	2020	2021	2022
<i>CDI</i>	4858	4741	4574
<i>CDD</i>	129	244	97
Total	4987	4985	4671

Source : BANK OF Africa

5) Répartition par catégorie (direction, cadres, employés, Hors classe)

	2020		2021		2022	
	H	F	H	F	H	F
<i>Cadres</i>	1816	1333	1837	1430	1778	1346
<i>Gradés</i>	880	548	725	458	652	421
<i>Employés</i>	62	36	83	63	31	26
<i>Hors Classe</i>	215	97	264	125	270	147
Total	2 973	2 014	2909	2076	2731	1940

Source : BANK OF Africa

6) Répartition par ancienneté

	2020		2021		2022	
	H	F	H	F	H	F
Moins 5 ans	497	440	452	445	323	310
De 5 à 9 ans	342	351	366	387	397	412
De 10 à 14 ans	1150	615	878	451	571	328
De 15 à 19 ans	386	339	597	504	846	591
De 20 à 24 ans	240	169	276	197	272	186
De 25 à 29 ans	217	64	172	48	151	61
De 30 à 34 ans	117	24	126	32	142	42
De 35 à 39 ans	23	9	41	9	28	10
Supérieur à 40 ans	1	3	1	3	1	-
Total	2973	2014	2909	2076	2731	1940

Source : BANK OF Africa

7) Nombre de recrutements par exercice

	2020		2021		2022	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	60	47	63	115	21	24
Gradés					-	1
Employés	46	28	41	43	7	5
Hors Classe					1	-
Total	106	75	104	158	29	30

Source : BANK OF Africa

8) Licenciements par exercice

	2020		2021		2022	
	H	F	H	f	H	F
Cadres	11	2	14	2	10	7
Gradés	9		4	2	4	4
Employés	3	3	3	1	3	4
Hors Classe					-	-
Total	23	5	21	5	17	15

Source : BANK OF Africa

9) Démissions par catégorie

	2020		2021		2022	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	54	47	64	50	76	75
Gradés	22	10	14	8	23	22
Employés	4	1	7	4	6	4
Hors Classe			1	1	1	1
Total	80	58	86	63	106	102

Source : BANK OF Africa

10) Autres indicateurs

	2020	2021	2022
Représentants du personnel	138	176	171
Jours de grève	0	0	0
Intérimaire	224	234	234
Accidents de travail	62	46	63

Source : BANK Of Africa

8. Politique sociale

Notons qu'au terme de l'exercice 2022, 278 personnes ont bénéficié de prêts au logement soit un total de 3216 bénéficiaires, correspondant à une enveloppe globale de 2 228 746 133 DHS. Les prêts à court terme représentent, quant à eux, durant la même période un montant de 243 470 646 DHS (2241 bénéficiaires).

9. Actionnariat salarié

BANK Of Africa a ouvert son capital à ses salariés depuis février 2003 à travers une première OPV dédiée suivie d'une seconde ayant eu lieu en mai 2005 puis au travers une augmentation de capital en décembre 2010. Ces opérations ont porté respectivement sur 750 000 actions (4,72% du capital), 628 841 titres (3,96% du capital), 2 500 000 actions (1,5% du capital) pour des montants globaux respectifs de MAD 300 millions, de MAD 330,1 millions et de MAD 500 millions. Via ces offres, la Banque a permis à ses collaborateurs de développer une épargne salariale supplémentaire.

Au 31 décembre 2022, le reliquat des actions détenues par le personnel s'établit à 2 228 273 actions, soit 1,07% du capital de Bank Of Africa SA.

Intéressement et participation du personnel

- Plans d'actionnariats passés :

Un plan d'actionnariat a été réalisé 3 fois dans le cadre de deux opérations de cession réservées aux salariés opérées en 2003 et 2005 et à travers une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BANK OF AFRICA opérée en décembre 2010.

L'opération de cession réservée aux salariés lancée en 2003, portait sur 750 000 actions, soit 4,72% du capital. Le prix unitaire d'acquisition de cette opération a été fixé à MAD 400 par action. L'acquisition des titres, réservée exclusivement aux membres titulaires du personnel du Groupe BANK OF AFRICA, a été financée facultativement par un prêt dont le taux d'intérêt est de 3,375% et la durée s'étale du 19 février 2003 au 31 mai 2006 inclus.

Aux termes de la note d'information élaborée à cet égard en 2003, à partir du 19 février 2005 une partie du portefeuille investi en actions a été cédée, permettant aux salariés de réaliser une plus-value de plus de MAD 100 par action.

En 2005, une nouvelle opération de cession a été initiée au profit exclusif des membres du personnel. Cette Offre a porté sur 628 841 actions BANK OF AFRICA, soit 3,96% du capital au prix unitaire de MAD 525. Elle a été assortie d'un prix minimum de revente desdites actions à MAD 525 de la possibilité de financement des titres acquis par crédit bancaire au taux préférentiel TTC de 2,91%.

A partir du 28 mai 2007, les salariés ont eu la possibilité de céder le premier tiers des titres détenus en portefeuille à un prix par action de MAD 2 750. A la même date de l'année 2008, les membres du personnel ayant souscrit à l'opération ont pu de nouveau céder le second tiers à un prix par action oscillant entre MAD 3 163 et MAD 3 250.

La cession du reliquat des actions acquises s'est opérée entre le 1er décembre 2008 et le 26 décembre 2008 inclus, le cours moyen de vente est de MAD 266,2 (post split). Par ailleurs, le taux de cession de l'OPV se fixe à 94% à fin décembre 2008.

En 2009, 159 557 actions ont été cédées par le personnel au cours moyen de MAD 247,55.

En décembre 2010, une augmentation de capital d'un montant de 500 millions de dirhams prime d'émission comprise, correspondant à 2 500 000 actions BMCE a été réalisée au prix de 200 dirhams par action. Les actions acquises dans le cadre de ce programme et qui ont donné lieu à un financement par un prêt doivent être détenues par les membres du personnel éligible sur une durée de 4 ans. Le taux d'intérêt appliqué est de 2,5% par an et la majorité des collaborateurs ayant souhaité conserver leurs actions au-delà de cette date, la Banque leur a consenti un allongement de la durée du prêt.

10. Réseau de distribution

Tableau 25 : Evolution du réseau global de distribution sur la période 2020-2022

	2020	2021	2022
Guichets permanents	704	703	681
DAB et GAB	862	846	835
Succursales et agences à l'étranger	41	36	36
Bureaux de représentation à l'étranger	5	5	5

Source : BANK OF AFRICA

A fin 2022, la Banque dispose de 681 agences au Maroc au service de la clientèle et détient 835 distributeurs automatiques de billets. Le réseau DAMANE CASH, établissement de paiement filiale de BANK OF AFRICA, compte 633 agences principales dont 24 agences en propres.

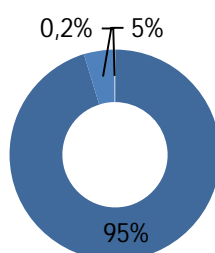
Parmi les autres canaux de distribution l'on trouve également « Caravane Salaf ». Il s'agit d'un réseau de banques mobiles qui visitent périodiquement et régulièrement les zones sous-bancarisées au Maroc et offrent aux clients l'accès à tous les produits et services disponibles en agence.

Les clients de la Banque peuvent également accéder à leurs comptes et effectuer certaines opérations à travers BMCE Direct, l'Agence Directe, DabaPay et BMCE Business Online, les plateformes en ligne des services bancaires.

	2020	2021	2022
Agences Part/Pro	670	699	646
Centre d'affaires	32	34	30
Agences Corporate	2	1	2
Réseau de distribution	734	734	678

Source : BANK OF AFRICA

Composition du réseau de BANK OF AFRICA à fin 2022



■ Agence Part Pro ■ Centre d'affaires ■ Agence Corporate

Source : BANK OF AFRICA

Ouvertures et fermetures d'agences sur la période 2020- 2022 :

Tableau 26 : Ouverture et fermetures d'agences de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
Nombre d'ouvertures	0	0	3
Nombre de fermetures	28	4	25

Source : BANK OF AFRICA –

Le redimensionnement du réseau par la fermeture et la fusion des agences entre 2020 et 2022 a été orientée par une digitalisation accélérée dans le contexte COVID et par la volonté stratégique d'optimiser le Réseau et de rehausser la qualité du service client en allouant les bonnes expertises (Maillage BOA VS Banques confrères, Maillage inter-agences BOA).

Ce redimensionnement du réseau permettrait au-delà de ces aspects, la rationalisation du cost-to-serve- et le pilotage des coûts des agences dans un contexte de poursuite des efforts d'investissement en matière de digitalisation.

XVI. Stratégie d'investissement

Dans le cadre de sa stratégie de développement, les investissements déployés par BANK OF AFRICA se profilent comme suit :

Tableau 27 : Investissements réalisés de 2020 à fin 2022 hors investissements financiers (en KMAD)

	2020	2021	var	2022	var
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Immobilisations incorporelles	249 391	321 041	28,73%	327 535	2.02%
Droit au bail	0	0	0%	-	0%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	249 391	321 041	28,73%	327 535	2.02%
Immobilisations corporelles	420 183	590 589	40,55%	331 302	-43.90%
Immeubles d'exploitation	264 690	435 283	64,45%	186 822	-57.08%
Terrain d'exploitation	3 191	0	-100%	54	54%
Immeubles d'exploitation - Bureaux	261 499	435 283	66,46%	186 768	-57.09%
Mobilier et matériel d'exploitation	82 694	80 481	-2,68%	103 823	29%

Mobilier de bureau d'exploitation	50 943	21 711	-57,38%	52 892	143.61%
Matériel de bureau d'exploitation	4 437	3 996	-9,94%	5 146	28.76%
Matériel informatique	26 325	48 229	83,21%	45 569	-5.51%
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	883	6 438	629,10%	122	-98.10%
Autres matériel d'exploitation	105	107	1,90%	94	-12.19%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	32 743	68 526	109,28%	29 655	-56.72%
Immobilisation corporelles hors exploitation	40 056	6 299	-84,27%	11 001	74.65%
Terrain hors exploitation	7 600	760	-90%	-	0.00%
Dont Dations et vente à réméré	0	0	0%	-	0.00%
Immeubles hors exploitation	30 400	3 040	-90%	-	0.00%
Dont Dations et vente à réméré	0	0	0%	-	0.00%
Mobilier et matériel hors exploitation	686	1 384	101,75%	3 352	142.16%
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 371	1 115	-18,67%	7 649	586.16%
Montant des acquisitions au cours de l'exercice	669 574	911 630	36,15%	658 837	-27,73%

Source : BANK OF Africa - Comptes sociaux- Etats B9-

A fin 2020, les investissements réalisés affichent une baisse de 33% à M MAD 669,5, suite essentiellement à un recul de 38,6% des immobilisations corporelles à M MAD 420,1. L'évolution des immobilisations corporelles s'explique principalement par :

- La dépréciation de 56,5% du Mobilier et matériel d'exploitation ;
- Et, le repli de 73,57% des immobilisations corporelles hors exploitation à M MAD 40,056.

L'évolution des immeubles d'exploitation est due à l'avance sur VEFA Bureaux OTOWER d'un montant de 248 Mdhs.

A noter que l'évolution des autres immobilisations corporelles hors exploitation s'explique par l'acquisition de logiciels informatiques à hauteur de 237 Mdhs et de marque à hauteur de 10 Mdhs.

En 2021, les investissements effectués par la banque progressent de 36% par rapport à 2020, pour s'établir à M MAD 911,6 suite principalement à l'augmentation de +40,6% des immobilisations corporelles et de 28,7% des immobilisations incorporelles. La hausse de 64% des immeubles d'exploitation s'explique, quant à elle, principalement par le versement des avances pour l'acquisition, dans le cadre d'une VEFA, des bureaux situés à la tour Mohamed VI. Le montant des avances versées en 2021 s'élève à 435 283 KDHS Vs 248 733 KDHS en 2020.

A fin 2022, les investissements réalisés reculent de -27,73% à M MAD 658,8 suite à une baisse de -44% des immobilisations corporelles à M MAD 331. L'évolution des immobilisations corporelles s'explique principalement

par le recul de -57% des immeubles d'exploitation à M MAD 186,8. La baisse de 57% des immeubles d'exploitation s'explique, quant à elle, principalement par le versement des avances pour l'acquisition, dans le cadre d'une VEFA, des bureaux situés à la tour Mohamed VI. Le montant des avances versées en 2022 s'élève à M MAD 186,5 vs. M MAD 435,3 en 2021.

XVII. Politique d'investissement

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2020 se présentent comme suit :

- BMCE CASH : Acquisition et augmentation de capital pour un montant total de 44 MMAD.
- SALAFIN : Souscription à l'augmentation de capital par conversion optionnelle de dividendes pour un montant de 78,78 MMAD.
- Société d'Aménagement Tanger Tech : Libération de capital pour un montant de 62,5 MMAD.
- O Tower : Libération de capital pour un montant de 111,84 MMAD.
- Amethis II : Libération de capital pour un montant total de 7,06 MMAD.
- Vigeo : Sortie de la participation suite à une cession pour un montant de 9,10 MMAD.
- La Foncière Emergence : Augmentation de capital pour un montant de 3,21 MMAD.
- Maroc Numeric Fund II : Libération de capital d'un montant de 1,96 MMAD.
- SEAF Morocco Growth Fund : Libération de capital pour un montant de 1,15 MMAD.
- Azur Innovation Fund : Libération de capital pour un montant de 0,97 MMAD.
- Africa Co-Development Group : Sortie de la participation suite à une cession pour un montant de 0,5 MMAD.
- SONORMA : Sortie de la participation du portefeuille suite à la clôture des démarches de liquidation (-8,28 MMAD).
- Sociétés immobilières : Nouvelles créations et libération de capital pour un montant total de 0,11 MMAD.
- BANK OF AFRICA : Cession de 34 actifs immobiliers d'exploitation (agences) à l'OPCI Immo Fund of Africa avec une valeur globale de 444,8 MMAD.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
BMCE CASH	Acquisition et augmentation de capital	44 MMAD
SALAFIN	Souscription à l'augmentation de capital par conversion optionnelle de dividendes	78,78 MMAD
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH	Libération de capital	62,5 MMAD
O TOWER	Libération de capital	111,84 MMAD
AMETHIS II	Libération de capital	7,06 MMAD
VIGEO	Sortie de participation suite à une cession	-9,10 MMAD
LA FONCIERE EMERGENCE	Augmentation de capital	3,21 MMAD
MAROC NUMERIF FUND II	Libération de capital	1,96 MMAD
SEAF MOROCCO GROWTH FUND	Libération de capital	1,15 MMAD
AZUR INNOVATION FUND	Libération de capital	0,97 MMAD
AFRICA CO DEVELOPMENT GROUP	Sortie de la participation suite à une cession	-0,5 MMAD

BANK OF AFRICA	Cession de 34 actifs immobiliers d'exploitation (agences) à l'OPCI Immo Fund of Africa	444,8 MMAD
----------------	--	------------

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2021 se présentent comme suit :

- BANK OF AFRICA EUROPE « BOA EUROPE » : Acquisition de la totalité des titres de BOA EUROPE (Ex BBI Madrid) moyennant un prix global de 80 M€
- BMCE Bank International Holding « BIH » : Réduction/remboursement de son capital social pour un montant de 55,5 M€ (779 MMAD)
- Africa Morocco Link « AML » : Libération de capital pour un montant de 35,7 MMAD.
- BMCE Cash : Libération de capital pour un montant de 9 MMAD.
- O Tower : Libération de capital pour un montant de 173 MMAD.
- Tanger Med Zones : Libération de capital pour un montant de 18,1 MMAD, suite à une opération d'augmentation de capital de la société Tanger Med Zones de 200 MMAD.
- Amethis II : Libération et remboursement de capital pour un montant de 8 MMAD.
- Amethis I : Remboursement de capital de l'ordre de 5,1 MMAD.
- BAB Consortium : Libération de capital pour un montant de 3,3 MMAD dans le cadre de la création de la société.
- Maroc Numeric Fund II : Libération de capital pour un montant de 1,9 MMAD.
- SEAF Morocco Growth Fund : Libération de capital pour un montant de 1,3 MMAD.
- Azur Innovation Fund : Libération de capital pour un montant de 1 MMAD.
- MEDI 1 TV : Sortie de la participation du portefeuille de la banque à 1 dirham symbolique ;
- BANK OF AFRICA : Apport en nature additionnel de 5 nouvelles agences, à l'OPCI IMMO FUND OF AFRICA, évaluées à 54 640 KDHS.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
BANK OF AFRICA EUROPE	Acquisition de la totalité des titres	858 MMAD
BMCE Bank International Holding	Réduction/remboursement de capital	779 MMAD
Africa Morocco Link	Libération de capital	35,7 MMAD
BMCE Cash	Libération de capital	9 MMAD
O TOWER	Libération de capital	173 MMAD
TANGER MED ZONES	Libération de capital	18 MMAD
AMETHIS II	Libération et remboursement de capital	8 MMAD
AMETHIS I	Remboursement de capital	- 5 MMAD
BAB CONSORTIUM	Libération de capital	3,3 MMAD
MAROC NUMERIC FUND II	Libération de capital	1,9 MMAD
SEAF MOROCCO GROWTH FUND	Libération de capital	1,3 MMAD
AZUR INNOVATION FUND	Libération de capital	1 MMAD
MEDI 1 TV	Sortie de la participation du portefeuille	-

BANK OF AFRICA	Apport en nature additionnel de 5 nouvelles agences à l'OPCI IMMO FUND OF AFRICA	54 640 KDHS
----------------	--	-------------

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2022 se présentent comme suit :

- Africa Morocco Links : Libération du reliquat de 50% (35,7 MMAD) relatif à l'augmentation du capital.
- LCB Bank : Libération d'un montant de 31,9 MMAD (2,9 MEUR) dans le cadre d'une augmentation du capital.
- Iskane Primero : Cession des parts sociales et du Compte courant d'associé pour un montant global de 19,5 MMAD.
- Neroprim Immo : Cession des parts sociales et du Compte courant d'associé pour un montant global de 74,8 MMAD.
- BTI Bank : Dans le cadre de la recapitalisation de BTI Bank, BANK OF AFRICA a souscrit et libéré un montant de 50 MMAD.
- Amethis II : Libération additionnelle d'un montant total de 11,7 MMAD (1,1 MEUR).
- Maroc Numeric Fund II : Libération additionnelle d'un montant de 5,9 MMAD.
- SEAF Morocco Growth Fund : Libération additionnelle d'un montant total de 3 MMAD.
- Hanouty : Conversion de la totalité du compte courant en capital pour 1,7 MMAD.
- Azur Innovation Fund : Libération d'un montant total de 1,5 MMAD.
- Foncière Emergence : Cession de la totalité des actions pour 46 MMAD.
- Maroc Numeric Fund : remboursement anticipé de 3 MMAD suite à des opérations de réduction de capital.
- DAR ADDAMANE: Sortie de la société du portefeuille de participations pour un montant de 500 KMAD suite à la clôture des opérations de liquidation.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
Africa Morocco Links	Libération de capital	35,7 MMAD
LCB Bank	Libération de capital	31,9 MMAD
Iskane Primero	Cession	19,5 MMAD
Neroprim Immo	Cession	74,8 MMAD
BTI Bank	Libération de capital	50 MMAD
Amethis II	Libération de capital	11,7 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	5,9 MMAD
SEAF Morocco Growth Fund	Libération de capital	3 MMAD
Hanouty	Conversion de CCA en capital	1,7 MMAD
Azur Innovation Fund	Libération de capital	1,5 MMAD
Foncière Emergence	Cession	46 MMAD
Maroc Numeric Fund	Remboursement anticipé	3 MMAD

DAR AD DAMANE	Sortie du portefeuille de participations	0,5 MMAD
---------------	--	----------

Politique de partenariat ou de joint-venture établie avec d'autres opérateurs du secteur

- Conclusion de deux partenariats stratégiques entre BANK OF AFRICA et SANAD, à travers une ligne de financement de 25 millions d'euros, et BANK OF AFRICA et la SFI - Société Financière Internationale, à travers une enveloppe de 154 millions de Dollars de prêts, pour soutenir les petites et moyennes entreprises
- Engagement pour l'accélération du commerce intra-africain par BANK OF AFRICA lors de la 14ème édition du « US-Africa Business Summit 2022 », et ce à travers une interconnexion des systèmes de paiement en Afrique.
- Conclusion d'un partenariat stratégique par Damane Cash et MDJS autour de l'innovation au service de l'inclusion financière.
- Signature par BANK OF AFRICA de la technologie de prévention de la fraude « NetGuardians » à travers son alliance au singapourien « dltledgers » pour les opérations de Trade Finance.
- Signature par BTI Bank et Wafa Takaful d'une convention de partenariat qui permettra de commercialiser les produits de Wafa Takaful dans le réseau de BTI Bank.
- Lancement par Damane Cash, filiale de BANK OF AFRICA spécialisée dans les solutions de paiement, d'un service de paiement Fintech, suite à son partenariat avec « Paysend », Fintech basée au Royaume-Uni, pour la simplification des transferts d'argent au Maroc.
- Engagement confirmé de BANK OF AFRICA en faveur du continent africain en tant que membre fondateur de l'African Business Leaders Coalition -ABLC. Cette coalition des chefs d'entreprises africains, créée par le Pacte Mondial des Nations Unies, vise à « faire progresser la croissance, la prospérité et le développement durable de l'Afrique ».
- Signature de la « Déclaration sur le climat » à Sharm El Sheikh par BANK OF AFRICA, en tant que l'un des 11 Membres Fondateurs de l'African Business Leaders Coalition -ABLC instituée sous l'égide des Nations Unies.
- Adhésion à la communauté WEP « Women's Empowerment Principles » - de BANK OF AFRICA, 1ère Banque Marocaine à rejoindre cette initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes.
- Engagement de BANK OF AFRICA à rejoindre le réseau Africain pour la diversité, à travers la signature de la Charte Entreprise « Gender Diversity » à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.
- Signature d'un accord de coopération entre BANK OF AFRICA et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD- pour l'élaboration d'un cadre de finance durable en faveur d'émissions obligataires vertes, sociales et durables.
- Obtention d'un financement de 13 millions d'Euros de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat – FVC – et de l'Union Européenne –UE pour « promouvoir la transition verte des entreprises marocaines et soutenir les PME, afin de leur permettre d'investir dans des technologies propres « Clean Tech ».

- Financement et accompagnement à travers la Ligne Bleue exclusive à BANK OF AFRICA, signée en 2017 avec l'AFD et la BEI, des projets à hauteur de 6 millions €, notamment des stations d'épuration d'eau auprès des industriels.
- Poursuite de la commercialisation par BANK OF AFRICA des offres signées avec la BERD, GEFF II - Green Economy Financing Facility - de 13 millions €, et GVC - Green Value Chain - de EUR 10 millions.
- Signature par BANK OF AFRICA de deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Energétique - AMEE- et le Cluster EnR pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc.
- Consolidation du partenariat Finance Durable World Environment Center -WEC- BANK OF AFRICA -scellé en mars 2020- par la visite du Département d'Etat des Etats-Unis au siège de BANK OF AFRICA en juin, un partenariat basé sur une Assistance Technique offerte aux entreprises, dont l'accès à un « Virtual Tech Forum » du WEC prévu en novembre.
- Renforcement de l'engagement de BANK OF AFRICA au soutien de l'entrepreneuriat vert, en rejoignant le Conseil d'Administration du Cluster EnR – accélérateur de transition et association à but non lucratif qui fédère l'ensemble des acteurs de la filière des énergies renouvelables pour le développement d'une filière industrielle compétitive à même de répondre aux objectifs de la stratégie nationale.
- Financement du Repowering du parc éolien Koudia El Baida dans la région Tanger Tétouan–un investissement total de 44 millions € et doublement de la capacité existante du parc éolien à 100 MW - le plus ancien parc éolien à grande échelle d'Afrique et le premier producteur indépendant d'énergie renouvelable au Maroc.
- Signature par la Fondation BMCE Bank d'une convention de partenariat sino-marocaine dans le domaine de la coopération culturelle avec l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut Confucius, cette convention vise à renforcer et à faciliter l'échange humain et culturel entre le Royaume du Maroc et la République Populaire de Chine.
- Construction et équipement de 16 salles préscolaires dans les écoles publiques en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale pour la rentrée scolaire 2022-2023 et réhabilitation et réaménagement de 5 écoles Medersat.com.
- Désignation de BANK OF AFRICA en tant que membre fondateur de l'African Business Leaders Coalition - ABLC -, créée en mai 2022 par le Global Compact des Nations Unies afin de faire progresser la croissance, la prospérité et le développement durable de l'Afrique.
- Finalisation d'un partenariat avec la BERD dans le domaine des obligations sociales et vertes, et organisation d'une Table Ronde sur le thème de la « Finance à Impact Positif » en Afrique.
- Participation aux assises régionales de Casablanca-Settat organisées par l'Université Hassan II de Casablanca sur le PACTE ESRI -2030 -Plan National d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.

XVIII. Moyens informatiques et organisation

L'INNOVATION POUR MIEUX SERVIR LES CLIENTS ET SÉCURISER LES TRANSACTIONS

Dans le cadre d'une dynamique centrée sur le client, l'innovation digitale est un levier majeur du développement de la Banque. Les usages digitaux des clients et leurs attentes évoluent rapidement, à cet effet, l'amélioration constante du dispositif digital est au centre de la transformation numérique menée par la Banque depuis plusieurs années.

En 2022, de nombreuses innovations ont renforcé cette dynamique digitale :

- Le lancement d'une nouvelle version de la plateforme « Agence Directe » de BANK OF AFRICA vient enrichir l'expérience client au niveau des plateformes digitales : (BMCE Direct, Agence Directe, Daba transfer, Crédit Daba, Crédit Habitat, Business Online, Crédit Business). Cette nouvelle version permet aux clients de réaliser l'ouverture de leur compte à distance sans aucun déplacement en agence.
- BANK OF AFRICA a déployé la solution innovante « DabaPay Pro », un module dédié aux commerçants et aux professionnels qui vient enrichir l'offre « Mobile Payment » de BANK OF AFRICA.
- Damane Cash a lancé sa carte monétique connectée « Damane Pay » et le service de paiement « Fintech », suite à son partenariat avec « Paysend » basée au Royaume-Uni, pour la simplification des transferts d'argent vers le Maroc.
- Pour sécuriser et faciliter les transactions des clients à l'international, BANK OF AFRICA a adopté la technologie Blockchain. En 2022, BMCE Capital a ainsi lancé « BK TradeChain », une solution pionnière basée sur la blockchain pour le traitement d'opérations de gré à gré sur le marché financier. BANK OF AFRICA a également adopté la technologie de prévention de la fraude « NetGuardians » à travers son alliance au singapourien « dltledgers » pour les opérations de Trade Finance.
- La proximité avec les Marocains Citoyens du Monde a encore été renforcée à travers une offre de produits et services technologiques, des mécanismes d'appui au financement à forte valeur ajoutée, et de nombreuses actions de proximité entreprises dans le cadre de l'opération nationale « Marhaba »

DES INITIATIVES FORTES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE

Pour accompagner les Petites et Moyennes Entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu économique marocain, le Groupe a noué des partenariats stratégiques avec SANAD, portant sur une ligne de financement de 25 Millions Euros, et avec la SFI - Société Financière Internationale, pour une enveloppe de 154 Millions de Dollars de prêts. Partenaire du développement de l'économie marocaine, BANK OF AFRICA a maintenu une forte dynamique des initiatives qui visent à soutenir et financer les entreprises et notamment les jeunes entrepreneurs :

- Le programme « INTELAKA », destiné aux porteurs de projets, a permis d'accorder près de 3 000 crédits à fin décembre 2022, pour un montant total de plus de 700 Millions DH, soit +11,3%. L'accès à cette offre de financement et d'accompagnement à des conditions très avantageuses a été facilité par un renforcement du parcours digital dédié au programme à travers le déploiement d'un site et d'une application dédiés.
- Plus de 4 000 TPEs et Autoentrepreneurs ont été accompagnés depuis le lancement du Club de l'Entrepreneuriat qui cible les 12 Régions du Royaume avec l'implication de 25 partenaires. Cette initiative a contribué à la création de 500 emplois.
- Plus de 12 000 jeunes ont été sensibilisés à l'entreprenariat dans le cadre du Programme d'Open Innovation Territoriale SMART Bank sur l'ensemble du territoire du Royaume. Dans ce cadre, plus de 500 porteurs de projets sur les 12 Régions ont bénéficié de 200 heures d'accompagnement. La 5ème édition de ce programme a été complétée avec des zooms sur des thématiques spécifiques aux régions. Elle a rassemblé 23 partenaires, dont

des établissements de formation, des Directions Régionales de l'OFPPPT, des CRI, des Conseils Régionaux et le Cluster CISE.

- Le réseau Blue Space, créé en partenariat avec le Groupe ISCAE, l'UEMF et la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Ain Chock, a incubé depuis sa création plus de 120 projets, ayant mené à 7 créations, 3 Brevets et 4 Go To Markets.

BANK OF AFRICA a également lancé un Programme intégré de promotion de l'investissement territorial à travers un cycle de séminaires régionaux d'investissement et un dispositif d'amélioration des compétences entrepreneuriales des investisseurs, complété par un cycle de conférences en ligne « Entrepreneurship Meeting » en faveur de plus de 2 700 bénéficiaires.

PARTIE IV: SITUATION FINANCIERE DE BANK OF AFRICA - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2020-2022

I. Informations financières consolidées entre 2020 et 2022

Tableau 28 : Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2020 et 2022

K MAD	2020	2021	2022	TCAM
PNB	14 002 045	14 607 082	15 624 409	5,63%
RBE	5 201 967	6 650 932	7 343 481	18,81%
Coût du risque	3 451 978	2 924 731	2 646 347	-12,44%
RNPG	737 832	2 007 214	2 304 613	76,73%

Source : BANK OF AFRICA

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de BANK OF AFRICA sur la période 2020-2022 fait ressortir :

- ✓ Une hausse de +5,6% du PNB sur la période en revue à MAD 15,6 milliards tirée principalement par une croissance annuelle moyenne de +6,9% de la marge d'intérêt et de +11,7% de la marge sur commissions ;
- ✓ Une progression de +18,8% du RBE entre 2020 et 2022 à MAD 7,3 milliards profitant notamment d'une baisse de -3,4% des charges générales d'exploitation sur la période 2020-2022 ;
- ✓ Une baisse de -12,4% du coût du risque à MAD 2,6 milliards sur la période 2020-2022 s'expliquant principalement par une amélioration du Bucket 3 et du Bucket 2 sur la période ;
- ✓ Et, un TCAM de +76,7% du RNPG à MAD 2 304,6 millions sur la même période intégrant un Don au Fonds COVID-19 de MAD 1 Md enregistré au niveau des charges générales d'exploitation en 2020.

Tableau 29 : Evolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés entre 2020 et 2022

K MAD	2020	2021	2022	TCAM
Crédits à la clientèle	194 166 699	197 020 207	209 469 232	3,87%
Dépôts de la clientèle	207 086 841	218 973 241	246 179 645	9,03%
Total Bilan	331 911 802	345 057 854	383 154 559	7,44%

Source : BANK OF AFRICA

L'analyse des principaux indicateurs bilanciaux de BANK OF AFRICA sur la période 2020-2022 fait ressortir :

- ✓ Une hausse de +3,9% des crédits à la clientèle sur la période en revue à MAD 209 milliards tirée principalement par une augmentation de +21,8% des comptes à vue sur la période ;
- ✓ Une progression de +9% des dépôts de la clientèle à MAD 246 milliards en raison d'une amélioration de +9,8% des comptes ordinaires créditeurs et de +9,9% des comptes à terme ;
- ✓ Et, un TCAM de +7,4% du total bilan à MAD 383 milliards sur la même période sous l'effet d'une hausse de +20,3% des actifs financiers à la juste valeur résultat sur la période et +12,4% des participations dans des entreprises mises en équivalence.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 31.841.759, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.540.174.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort un montant de 1 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à la valeur de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2022, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 227.298; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 17.828.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2022 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

<p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2022, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,2% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour

permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au

sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO Audit, Tax & Advisory

Faiçal MEKOUAR
Associé

Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 29.499.117, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.849.376. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 4,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2021. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1,5 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents buckets; - Etablir des projections macroéconomiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2021, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 213.914; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 16.893. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2021 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2021, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,5% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p>

<p>l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ;• Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- ✓ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- ✓ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory

Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUPE et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 27.980.530, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.363.819.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 4,7 milliards de dirhams au 31 décembre 2020. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2020, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2020 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

<p>MMAD 210.145; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 15.978.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2020, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,7% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 14 avril 2021

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 33.601.517 dont un bénéfice net de KMAD 1.525.093.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort un montant de 1 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à la valeur de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2022, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 140.177 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 7.469.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO Audit, Tax & Advisory

Faïçal MEKOUAR
Associé

Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

- Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 31.390.520 dont un bénéfice net de KMAD 1.500.873.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

- Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 4,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2021. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1,5 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2021, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 136.521 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 6.721. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

- Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des ETIC, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2021, acquis :

- 100% du capital social de BANK OF AFRICA EUROPE pour K MAD 841.320 ;
- 33% du capital social de BAB CONSORTIUM pour K MAD 3.333.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory
Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

- Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 29.943.306 dont un bénéfice net de KMAD 724.181.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

- Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 4,7 milliards de dirhams au 31 décembre 2020. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

- Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2020, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 134.947 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 6.021.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	
--	--

- Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2020, acquis des titres de la société «BMCE CASH» pour un montant de KMAD 44.000, représentant 99,99% du capital de cette société.

Casablanca, le 14 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

KPMG
Abderrazzak MZOUGUI
Associé

II. Présentation des comptes consolidés IFRS

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 30 Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2020

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	79,87%	78,63%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BTI BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E

Tableau 31 : Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2021

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BANK OF AFRICA UK	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 32 : Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2022

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,41%	39,41%	I.G.
BANK OF AFRICA UK	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	56,40%	56,40%	M E E

Source : BANK Of Africa

Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

1. Variations du périmètre de consolidation sur la période 2020- 2022 :

Le périmètre de consolidation est resté stable entre décembre 2019 et décembre 2020.

En 2021, le périmètre de consolidation est inchangé par rapport à décembre 2020. Deux opérations ont toutefois été finalisées en 2021 sans impact sur le périmètre :

- ✓ Rachat par BANK OF AFRICA SA de BOA EUROPE (Ex BBI MADRID) auprès de BIH.

- ✓ Finalisation par la Banque de l'opération de transfert de certains de ses actifs d'exploitation à l'OPCI, Immo Fund of Africa, géré par BMCE Capital Real Estate. L'actionnariat de l'OPCI a été ouvert à un investisseur institutionnel.

Le périmètre du groupe BMCE est resté quasi-stable en 2022 hormis une légère variation des taux de détention de la LCBank et BTI qui ont atteint respectivement 39,41% et 56,4% au 31/12/2022.

2. Contribution des filiales au PNB et RNPG (en milliers de dirhams) :

K MAD	Capital social (en K MAD)			% Contrôle			Méthode de conso	Contribution au PNB Consolidé IFRS (K MAD)			Contribution au RNPG IFRS (K MAD)		
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
BANK OF AFRICA	2 056 066	2 056 066	2 087 698	100%	100%	100%	IG	5 847	6 201	6 157	-112	809	802
Maroc Factoring	45 000	45 000	45 000	100%	100%	100%	IG	10	11	14	3	4	1
Salafin	312 412	312 412	312 412	61,96%	61,96%	61,96%	IG	279	300	312	-16	58	54
Maghrebail	138 418	138 418	138 418	52,47%	52,47%	52,47%	IG	411	328	374	59	61	66
BMCE Euroservices	K € 4 831	K € 4 831	K € 4 831	100%	100%	100%	IG	21	20	26	-1	7	13
BMCE Capital	100 000	100 000	100 000	100%	100%	100%	IG	177	185	174	39	38	30
BMCE Capital Bourse	10 000	10 000	10 000	100%	100%	100%	IG	19	20	18	1	0	-1
BMCE Capital Gestion	25 000	25 000	25 000	100%	100%	100%	IG	137	157	153	43	56	57
La Congolaise de Banque	FCFA 10 Md	FCFA 10 Md	FCFA 14,34 Md	37%	37%	39%	IG	168	213	252	35	14	-23
BOA Group SA	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	72,41%	72,41%	72,41%	IG	6 284	6 472	7 343	495	720	1 057
*Dont BOA UGANDA	Shs 46 775 M	Shs 46 775 M	Shs 150 000 M	79,87%	92,24%	92,24%	IG	223	246	304	22	55	47
BMCE International Holding	K € 157 659	K € 102 173	K € 102 173	100%	100%	100%	IG	522	321	316	129	59	-33
BANK OF AFRICA EUROPE		K € 40 635	K € 40 635		100%	100%	IG		234	321		116	164
LOCASOM	83 043	83 043	83 043	100%	100%	100%	IG	126	144	163	22	11	12
RM EXPERTS	20 000	20 000	20 000	100%	100%	100%	IG	1	1	1	0	-	1
EURAFRIC	10 000	10 000	10 000	41%	41%	41%	MEE				-2	-1	-2
ACMAR	50 000	50 000	50 000	20%	20%	20%	MEE				-3	7	6
CID	40 000	40 000	40 000	38,90%	38,90%	38,90%	MEE				1	5	7
BDM	FCFA 25 Md	FCFA 50 Md	FCFA 50 Md	32,38%	32,38%	32,38%	MEE				75	79	90
AML	320 000	460 000	460 000	51%	51%	51%	MEE				-7	-16	23
BTI Bank	400 000	400 000	450 000	51%	51%	56%	MEE				-25	-21	-19

Source : BANK Of Africa – Comptes consolidés IFRS-

3. Contribution au RNPG 2020 par filière

Hors don COVID-19						
CONTRIBUTIONS AU RNPG En MDH	Déc. 20	Déc. 20	% Str	Déc. 19	% Str	Var
MAROC	4	634	46%	1 146	60%	-45%
BANK OF AFRICA	-112	518	38%	900	7%	-42%
FILIALES	116	116	8%	246	3%	-53%
SFS	44	44	3%	140	7%	-69%
GABA	83	83	6%	113	6%	-27%
AUTRES	-11	-11	-1%	-6	0%	83%
ÉTRANGER	734	734	54%	775	40%	-5%
EUROPE	129	129	9%	137	7%	-6%
AFRIQUE	605	605	44%	638	33%	-5%
RÉSULTAT NET PDG	738	1 368	100%	1 922	100%	-29%

Au 31/12/2020, le RNPG hors Don ressort en baisse de -29% à M MAD 1 368 en raison principalement du recul de -42% de la contribution de BANK OF AFRICA à M MAD 518.

4. Contribution au RNPG 2021 par filière

CONTRIBUTIONS MDH	Hors don Covid						
	déc-21	% Str	déc-20	%Str	Var	déc-20	% Str
MAROC	1019	51%	634	46%	61%	4	1%
BANK OF AFRICA	816	41%	518	38%	58%	-112	-15%
FILIALES	202	10%	116	8%	74%	116	16%
SFS	131	7%	44	3%	197%	44	6%
GABA	95	5%	83	6%	14%	83	11%
Autres	-23	-1%	-11	-1%	110%	-11	-1%
ÉTRANGER	988	49%	734	54%	35%	734	99%
EUROPE	175	9%	129	9%	36%	129	17%
AFRIQUE	813	41%	605	44%	34%	605	82%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2007	100%	1368	100%	47%	738	100%

Au 31/12/2021, le RNPG Hors Don ressort en hausse de +47% à M MAD 2 007 en raison principalement de la progression +58% de la contribution de BANK OF AFRICA à M MAD 816.

5. Contribution au RNPG 2022 par filière

CONTRIBUTIONS MDH	Déc. 22	% Str	Déc. 21	% Str	Var
MAROC	1049	45%	1019	51%	3%
BANK OF AFRICA	815	35,0%	816	41,0%	-0,1%
FILIALES	234	10,0%	203	10,0%	15,3%
SFS	128	5,0%	131	6,0%	-2,3%
GABA	86	4,0%	95	5,0%	-9,3%
AUTRES	20	1,0%	-23	-1,0%	
ÉTRANGER	1255	55,0%	988	49,0%	27,0%
EUROPE	131	6,0%	175	9,0%	-25,1%
AFRIQUE	1124	49,0%	813	40,0%	38,3%
RÉSULTAT NET PDG	2305	100%	2007	100%	14,8%

Au 31/12/2022, le RNPG augmente de 14,8% à M MAD 2 305 en raison principalement de la progression de +38,3% de la contribution de l'Afrique à M MAD 1 255.

III. Principaux faits marquants l'élaboration des comptes 2022

❖ Point sur la directive de Bank Al Maghrib encadrant la gestion des opérations d'acquisition d'actifs par voie de dation en paiement

La Banque a intégré une provision de 492MDH dont 234 MDH relative à l'exercice 2022, en concertation avec les Commissaires aux Comptes, au titre des expositions aux actifs immobiliers hors exploitations à fin 2022 et a retenu l'option d'étalement sur 5 ans sur le stock d'actifs détenus par les banques au 31 décembre 2020. A noter que l'impact est de 310MDH Nets sur les capitaux propres 2022.

La Banque devrait continuer d'œuvrer dans ce sens en privilégiant la cession d'une bonne partie de ces AIHE entre 2022 et 2024.

❖ Point sur l'interprétation IFRIC 23

Approche :

Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle interprétation IFRIC 23 au 1er janvier 2019, en complément des dispositions de la norme IAS 12 relative à l'impôt sur les sociétés, les sociétés cotées devraient impacter leurs comptes consolidés de la valeur des risques fiscaux encourus et portant sur l'impôt sur le résultat.

Cette norme exige ainsi une identification et une estimation des risques fiscaux par entité afin de mesurer l'incertitude sur les traitements retenus au titre des périodes non prescrites. Le Groupe a ainsi établi une cartographie des risques fiscaux détaillée des filiales du Groupe.

Cas particulier du traitement des provisions sur créances en souffrance :

Dans le cadre de la gestion fiscale des dossiers des créances en souffrance, les créances concernées feront l'objet in fine de démarches contentieuses et respecteront les règles de forme nécessaires au regard de la réglementation fiscale pour rendre la provision et/ou la perte finale sur les créances irrécouvrables fiscalement déductible.

De ce fait, une différence temporaire déductible existe et devrait donner lieu à la constatation à un impôt différé actif équivalent au montant du risque provisionné comptabilisé au niveau du passif fiscal. Ainsi, ce risque n'a pas d'impact sur les capitaux propres et l'impôt différé actif permettrait de neutraliser l'impact de la provision pour risque fiscal constaté en dettes d'impôt exigible.

L'impact de l'application de IFRIC 23 sur les comptes au 31/12/2019 est de -130,7 MDH sur les réserves consolidées et de -3,4 MDH sur le résultat net consolidé. A fin 2020, l'impact est de -137,0 MDH sur les réserves consolidées et de -20 MDH sur le résultat net consolidé.

L'impact de l'application de IFRIC 23 sur les comptes au 31/12/2021 est de -157 MDH sur les réserves consolidées et de +21,7 MDH sur le résultat net consolidé.

L'impact sur la Situation Nette est stable à -114 MMAD, compte tenu de la prescription fiscale de 2017 et la constatation du nouveau risque fiscale au titre de 2022.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

❖ Impôt sur la cohésion sociale :

En consolidé, l'impact de l'impôt sur la cohésion sociale à fin 2020 est de 54,7 MDH. En 2021, l'impact est de 31,7 MDH.

Au terme de l'exercice 2022, le Groupe a constaté dans ses comptes consolidés une charge de 83 MDH relative à l'impôt sur la cohésion sociale.

- ❖ Méthodologie de calcul retenue relative à l'ajustement de la valeur éventuelle des titres et des créances des filiales subsahariennes ayant subi des ajustements dans le contexte de dévaluation de la monnaie et de la forte instabilité financière, Cf. au PV du CA du 08/12/22 :

Le groupe applique la méthode du cours de clôture. Les comptes en devises des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie de consolidation : le Dirham et les effets de change liés à la variation de la devise de la filiale sont comptabilisés dans le compte des réserves de conversion.

IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

1. Comptes de résultats consolidés IFRS

Les comptes de résultat du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Tableau 33 : Evolution des comptes de résultat sur la période 2020-2022

K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Intérêts et produits assimilés	15 709 686	15 633 205	-0,49%	16 863 155	7,87%
Intérêts et charges assimilés	-5 281 297	-4 723 235	-10,57%	-4 940 870	4,61%
MARGE D'INTERÊT	10 428 389	10 909 970	4,62%	11 922 285	9,28%
Commissions perçues	3 098 389	3 270 301	5,55%	4 323 156	32,19%
Commissions servies	-456 931	-482 732	5,65%	-1 026 342	112,61%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 641 458	2 787 569	5,53%	3 296 814	18,27%
<i>Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</i>					
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	377 678	295 267	-21,82%	-172 119	-158,29%
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	310 364	201 082	-35,21%	-281 121	-239,80%
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	67 314	94 185	39,92%	109 002	15,73%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	226 137	206 498	-8,68%	201 412	-2,46%
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	5 449	-	-	-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	220 688	206 498	-6,43%	201 412	-2,46%
<i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>					
<i>Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>					
<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Produit net des activités d'assurance</i>					
Produits des autres activités	792 923	1 007 557	27,07%	1 073 630	6,56%
Charges des autres activités	-464 539	-599 779	29,11%	-697 614	16,31%
PRODUIT NET BANCAIRE	14 002 045	14 607 082	4,32%	15 624 409	6,96%
Charges générales d'exploitation	-7 845 739	-6 908 034	-11,95%	-7 318 762	5,95%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-954 340	-1 048 117	9,83%	-962 165	-8,20%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 201 967	6 650 932	27,85%	7 343 481	10,41%

Coût du risque	-3 451 978	-2 924 731	-15,27%	-2 646 347	-9,52%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 749 989	3 726 201	112,93%	4 697 135	26,06%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	59 700	84 710	41,89%	142 334	68,03%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	67 658	23 920	-64,65%	30 841	28,93%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		0	-		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	1 877 347	3 834 831	104,27%	4 870 310	27,00%
Impôt sur les bénéfices	-513 528	-985 455	91,90%	-1 330 135	34,98%
RESULTAT NET	1 363 819	2 849 376	108,93%	3 540 174	24,24%
Résultat hors groupe	625 987	842 162	34,53%	1 235 561	46,71%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	737 832	2 007 214	172,04%	2 304 613	14,82%

Source : BANK Of Africa

2. Produit Net Bancaire

L'évolution du PNB du Groupe BANK OF AFRICA du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Tableau 34 : Evolution du produit net bancaire sur la période 2020-2022

K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Intérêts et produits assimilés	15 709 686	15 633 205	-0,49%	16 863 155	7,87%
Intérêts et charges assimilés	-5 281 297	-4 723 235	-10,57%	-4 940 870	4,61%
MARGE D'INTERÊT	10 428 389	10 909 970	4,62%	11 922 285	9,28%
Commissions perçues	3 098 389	3 270 301	5,55%	4 323 156	32,19%
Commissions servies	-456 931	-482 732	5,65%	-1 026 342	112,61%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 641 458	2 787 569	5,53%	3 296 814	18,27%
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	377 678	295 267	-21,82%	-172 119	-158,29%
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	310 364	201 082	-35,21%	-281 121	-239,80%
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	67 314	94 185	39,92%	109 002	15,73%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	226 137	206 498	-8,68%	201 412	-2,46%
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	5 449	-	-	-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	220 688	206 498	-6,43%	201 412	-2,46%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat					
Produit net des activités d'assurance					
Produits des autres activités	792 923	1 007 557	27,07%	1 073 630	6,56%

Charges des autres activités	-464 539	-599 779	29,11%	-697 614	16,31%
PRODUIT NET BANCAIRE	14 002 045	14 607 082	4,32%	15 624 409	6,96%

Source : BANK OF AFRICA

Au terme de l'année 2021, le Produit Net Bancaire consolidé s'améliore de +4,3% à MAD 14 607 millions par rapport à 2020 intégrant :

- La hausse de +4,6% de la marge d'intérêt à MAD 10 910 millions, dont la contribution dans le PNB gagne +0,2 point à 74,7% par rapport à fin 2020. Cette performance est particulièrement due à la baisse de -10,6% des charges d'intérêt s'expliquant principalement par la diminution de -29% des charges sur comptes et prêts/emprunts à M MAD 791 et de -31% des charges relatives aux opérations de pension à M MAD 226. Par pôle, la variation s'explique principalement par la hausse de +8,3% de la marge d'intérêt relative à la Banque au Maroc (+7 points de la contribution à 45,8%) et de +4,3% de la marge d'intérêt des activités internationales (-5,9 points de la contribution à 48,7%).

La hausse de la marge d'intérêt chez la Banque au Maroc s'explique par :

- ✓ La progression des dépôts moyens, essentiellement des dépôts non rémunérés qui ont enregistré une amélioration de +7% soit +5,4 MMDH, notamment les comptes chèques de +3.2 MMDH et les comptes courants avec près de +2 MMDH ;
- ✓ L'augmentation de de l'encours moyen des crédits de +4,6% entre 2020 et 2021 soit +5,2 MMDH. Il s'agit principalement des crédits Damane Relance avec un encours moyen en progression de +3.7 MMDH, suivis des crédits Damane oxygène dont l'encours moyen a augmenté de +1.3 MMDH.
- ✓ Et, l'appréciation des intérêts perçus sur les bons de trésor de +16% entre décembre 2020 et décembre 2021.

A noter que l'amélioration du coût de ressources s'est manifestée par la baisse des intérêts servis entre 2020 et 2021 de -18%.

A l'international, la bonne tenue de la marge provient principalement de l'Afrique suite à :

- ✓ La hausse des encours de titres au coût amorti de +9,9% porté par des revenus nets sur l'activité de portefeuille de +9,5% (effets publics, obligations, principalement sur les titres d'investissement dans la zone UEMOA) ;
- ✓ L'amélioration au niveau de la Zone Hors UEMOA du résultat sur titres d'investissement de 3,5 millions d'EUR (M MAD 37), soit +11,4% pour atteindre 35 millions d'EUR en décembre 2021 contre 31,5 millions d'EUR à fin décembre 2020 principalement due à la BOA-Rwanda et BOA-Uganda (1,4 millions d'EUR respectivement).

- L'amélioration de +5,5% à MAD 2 787 millions de la marge sur commissions suite à la progression de la même ampleur des commissions perçues s'expliquant par la hausse de +14,5% des commissions de change et des produits nets sur moyens de paiement. Par activité, l'amélioration est redevable à (i) l'appréciation de 7% de la Banque au Maroc suite la hausse des commissions perçus sur les sur les packages, prestations monétiques ainsi que les frais de tenue de compte et de (ii) 3,7% de la marge sur commissions relatives aux activités à l'international porté par la hausse des commissions dans les pays hors UEMOA.

- La baisse de -16,9% du résultat des activités de marché à MAD 502 millions en raison du repli de -21,8% des gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat suite à la dépréciation de -35% des titres à revenu fixe et variable. A noter que les titres à revenu fixes ont baissé de 226 MMAD en encours, ce qui s'explique par l'effet conjugué de la baisse des obligations d'état de 91 MMAD principalement au Maroc et en Cote d'Ivoire. Pour sa part, la baisse des obligations privées est de l'ordre de 135 MMAD.

La baisse de -9% des gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres s'explique par la baisse des dividendes provenant des participations non consolidées.

A l'issue de l'année 2022, le Produit Net Bancaire consolidé s'améliore de +7% à MAD 15 624 millions intégrant :

- La hausse de +9,3% de la marge d'intérêt à MAD 11 922,3 millions, dont la contribution dans le PNB gagne +1,6 pts à 76,3% par rapport à fin 2021. Cette performance est particulièrement due à la croissance des produits d'intérêt de +7,9% provenant principalement des instruments de dette qui ont augmenté de +9,2%

suivis des opérations avec la clientèle qui ont progressé de +4,8% en 2022 comparativement à fin 2021. Par pôle, la variation s'explique par la hausse de +10,8% de la marge d'intérêt relative aux activités à l'international à 5 885,2 millions (+0,7 point de la contribution à 49,4%) et de +7,6% de la marge d'intérêt relative à la Banque au Maroc (-0,7 point de la contribution à 45,1%) tirée par l'amélioration de la part des ressources non rémunérées et des encours de crédits.

- L'augmentation de +18,3% à MAD 3 296,8 millions de la marge sur commissions recouvrant la hausse de +32,2% des commissions perçues à MAD 4 323,2 s'expliquant notamment par (i) le bond de +95,9% des commissions de change, (ii) l'appréciation de +15,1% des commissions avec la clientèle et (iii) l'accroissement de +16,6% des produits nets sur moyen de paiement. Par activité, cette amélioration est redevable à l'appréciation de +26,5% de la marge sur commissions relatives aux activités à l'international et de +9,1% de la Banque au Maroc portée principalement par la bonne performance des commerces extérieurs. Il convient de noter que l'importante hausse enregistrée en Afrique est particulièrement redevable aux commissions de change.
- La contraction de -94,2% du résultat des activités de marché à MAD 29,3 millions suite à la hausse du taux directeur et par conséquent l'orientation de la courbe des taux vers une tendance haussière sur toutes les maturités (près de +200 Pbs), impactant ainsi la valorisation du portefeuille OPCVM en 2022. Dans ce sillage, la baisse du marché boursier de -20% a également impacté le portefeuille OPCVM actions, faisant ressortir une moins-value à fin 2022. En conséquence, les gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat affichent un repli à MAD -172,1 millions contre MAD 295,3 en 2021 s'expliquant par la dépréciation des titres à revenu fixe et variable à MAD -222,6 millions contre MAD 367 millions une année auparavant.

	2020	2021	Var	2022	Var
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	46 131 188	47 550 569	3%	56 585 407	19%
Marge d'intérêt	4 608 303	4 806 518	4%	5 374 640	12%
Produit net bancaire	6 451 878	6 684 812	4%	7 595 192	14%

Il convient de noter que le PNB provenant de l'Afrique Subsaharienne est de l'ordre de MAD 7,6 milliards à fin décembre 2022, soit une hausse de +14% par rapport 2021. Cette progression est notamment redevable à une amélioration de +12% de la marge d'intérêt à MAD 5,4 milliards, contribuant ainsi à hauteur de 71% au PNB. L'encours des créances sur la clientèle affiche, quant à lui, une hausse de +19% à MAD 56,6 milliards.

Tableau 35 : Evolution des différentes composantes de la marge d'intérêt

	déc-20		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	10 651 924	2 991 366	7 660 558
Comptes et prêts/emprunts	9 845 411	2 959 963	6 885 448
Opérations de pensions	0	31 403	-31 403
Opérations de location-financement	806 513	0	806 513
Opérations interbancaires	1 148 716	1 443 917	-295 201
Comptes et prêts/emprunts	917 652	1 116 498	-198 846
Opérations de pensions	231 064	327 418	-96 355
Emprunts émis par le Groupe		846 014	-846 014
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			
Instruments de dette	3 909 046		3 909 046
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	15 709 687	5 281 297	10 428 389

Source : BANK OF AFRICA

	déc-21		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	10 712 204	2 957 334	7 754 870
Comptes et prêts/emprunts	10 051 571	2 934 828	7 116 743
Opérations de pensions	0	22 506	-22 506
Opérations de location-financement	660 633	0	660 633

Opérations interbancaires	638 021	1 017 289	-379 268
Comptes et prêts/emprunts	633 913	790 789	-156 876
Opérations de pensions	4 108	226 500	-222 392
Emprunts émis par le Groupe		748 611	-748 611
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	4 282 980		4 282 980
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	15 633 205	4 723 235	10 909 970

Source : BANK OF AFRICA

	déc-22		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	11 028 835	2 901 832	8 127 003
Comptes et prêts/emprunts	10 354 978	2 861 887	7 493 091
Opérations de pensions	0	39 945	-39 945
Opérations de location-financement	673 857	0	673 857
Opérations interbancaires	1 156 604	1 335 517	-178 913
Comptes et prêts/emprunts	1 143 133	1 005 231	137 902
Opérations de pensions	13 471	330 286	-316 815
Emprunts émis par le Groupe		703 521	-703 521
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	4 677 716		4 677 716
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	16 863 155	4 940 870	11 922 285

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 36 : Evolution des différentes composantes de la marge sur commissions

	déc-20		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	2 425 174	160 320	2 264 854
avec les établissements de crédit			-
avec la clientèle	1 793 494		1 793 494
sur titres	195 454	80 903	114 551
de change	436 225	79 416	356 809
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-
Prestation de services bancaires et financiers	673 215	296 612	376 604
Produits nets de gestion d'OPCVM			-
Produits nets sur moyen de paiement	369 474	89 591	279 883
Assurance			-
Autres	303 742	207 021	96 721
Produits nets de commissions	3 098 389	456 931	2 641 458

	déc-21		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	2 528 517	176 181	2 352 336
avec les établissements de crédit			0
avec la clientèle	1 808 981		1 808 981
sur titres	220 158	84 677	135 481
de change	499 378	91 504	407 873
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			0

Prestation de services bancaires et financiers	741 783	306 550	435 233
Produits nets de gestion d'OPCVM			0
Produits nets sur moyen de paiement	416 362	99 990	316 372
Assurance			0
Autres	325 421	206 560	118 861
Produits nets de commissions	3 270 301	482 732	2 787 569

Source :BANK Of Africa

	déc-22		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 457 864	418 568	3 039 296
avec les établissements de crédit			0
avec la clientèle	2 081 485		2 081 485
sur titres	223 752	64 947	158 805
de change	1 152 627	353 621	799 006
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			0
Prestation de services bancaires et financiers	865 292	607 774	257 518
Produits nets de gestion d'OPCVM			0
Produits nets sur moyen de paiement	498 031	129 109	368 922
Assurance			0
Autres	367 261	478 665	-111 404
Produits nets de commissions	4 323 156	1 026 342	3 296 814

Source :BANK Of Africa

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

En 2021, les produits nets de commissions augmentent de +6% à M MAD 2 787,6 en raison d'une hausse de +4% des commissions nettes sur opérations et de +16% des prestations de services bancaires et financiers par rapport à 2020.

En 2022, les produits nets de commissions s'améliorent de +18% à M MAD 3 296,8 sous l'effet d'une augmentation de +29% des commissions nettes sur opérations, toutefois atténués par une baisse de -41% des prestations de services bancaires et financiers par rapport à 2021.

Tableau 37 : Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	déc-22			déc-21		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	-331 591	109 002	-222 589	272 829	94 185	367 014
Instruments financiers dérivés	50 470		50 470	-71 747		-71 747
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						

Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	-281 121	109 002	-172 119	201 082	94 185	295 267

Source :BANK Of Africa

	déc-20		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	418 687	67 314	486 001
Instruments financiers dérivés	-108 323	0	-108 323
Opérations de pension			
Prêts			
Emprunts			
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Réévaluation des positions de change			
TOTAL	310 364	67 314	377 678

Source :BANK Of Africa

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », comme il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

En 2021, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ressortent en baisse de -22% par rapport à 2020 en raison d'un repli des titres à revenu fixe et variable et des instruments financiers dérivés de -24% et -34% respectivement.

En 2022, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à M MAD -172 contre M MAD 295,3 en 2021 sous l'effet d'une baisse des titres à revenu fixe et variable à M MAD -222,6 contre M MAD 367 en 2021, toutefois atténué par une amélioration des instruments financiers dérivés à M MAD 50,4 contre M MAD -71,7 en 2021.

Ces évolutions s'expliquent principalement par un contexte des marchés financiers défavorable.

Tableau 38 : Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables

	(en milliers de DH)		
	déc-22	déc-21	déc-20
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	201 412	206 498	220 688
TOTAL	201 412	206 498	220 655

Source :BANK Of Africa

Tableau 39 : La contribution au PNB par pôle d'activités

K MAD	PNB 2022	PNB 2021	PNB 2020
Banque du Maroc	6 182 769	6 220 469	5 868 712
Gestion d'actifs et Banque d'affaires	345 909	362 145	332 998
Services financiers spécialisés	700 557	640 694	700 513
Activités à l'international Afrique	7 595 192	6 684 812	6 451 878

	Europe	636 603	554 364	522 418
	Total	8 231 795	7 239 306	6 974 296
Autres activités		163 378	144 469	125 527
Total PNB		15 624 409	14 607 082	14 002 045

Source : BANK OF Africa

A fin 2021, la Banque au Maroc contribue à hauteur de 42,6% au PNB consolidé du Groupe (MAD 6 220,5 millions), contre 41,9% en 2020, au moment où les activités à l'international y contribuent à raison de 49,6% (MAD 7 239,3 millions), contre 49,8% en 2020.

A fin 2022, la Banque au Maroc participe à raison de 39,6% au PNB consolidé du Groupe (MAD 6 182,8 millions), contre 42,6% en 2021, tandis que les activités à l'international y contribuent à 52,7% (MAD 8 231,8 millions), contre 49,6% en 2021, avec une part de 48,6% pour l'Afrique, contre 4,5% pour les services financiers spécialisés (MAD 700,6 millions). Le reste émane de l'activité de gestion d'actifs et de banque d'affaires (MAD 345,9 millions) et des Autres activités (MAD 163,4 millions).

Le Produit Net Bancaire provenant de l'Afrique Subsaharienne est de l'ordre de MAD 7,6 Milliard à fin décembre 2022 soit une variation de 14% par rapport 2021. La marge d'intérêt, qui contribue à hauteur de 71% du PNB, enregistre une hausse de +12%. Les encours sur la clientèle progressent, quant à eux, de +19%.

Contribution au PNB par pôle à fin 2022

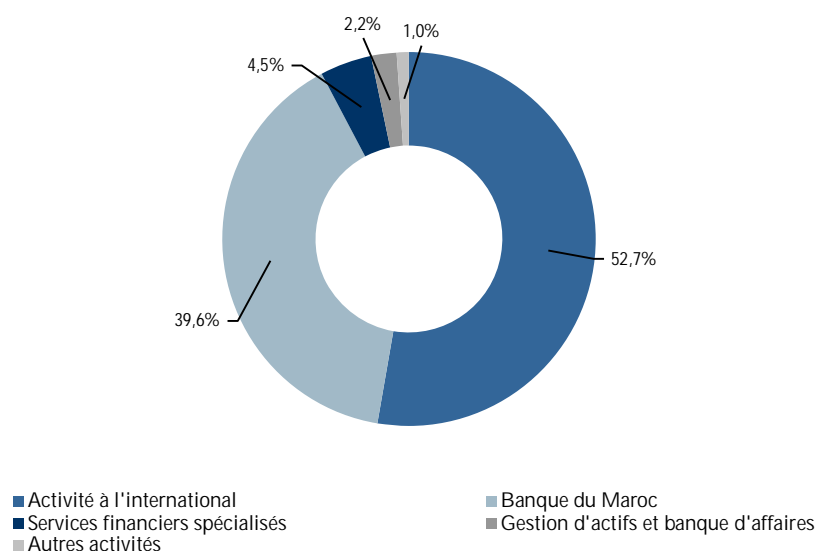


Tableau 40 : Ventilation du PNB par pôle d'activités

	31/12/2022							Total
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 380 072	14 428	647 955	-5 392	510 582	5 374 640	5 885 222	11 922 285
Marge sur commissions	1 196 321	169 444	37 329	0	71 022	1 822 698	1 893 720	3 296 814
Produit net bancaire	6 182 770	345 909	700 557	163 378	636 603	7 595 192	8 231 795	15 624 409

Source : BANK OF Africa

31/12/2021

	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 001 647	-1 913	602 005	-4 691	506 407	4 806 518	5 312 925	10 909 972
Marge sur commissions	1 096 598	171 535	22 799	0	34 754	1 496 637	1 496 637	2 787 569
Produit net bancaire	6 220 469	362 145	640 694	144 469	554 376	6 684 812	7 239 306	14 607 082

Source : BANK OF Africa

	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	31/12/2020 ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	4 620 008	54 667	662 434	-4 151	487 129	4 608 303	5 095 431	10 428 389
Marge sur commissions	1 024 382	153 763	20 392	0	26 927	1 415 994	1 442 921	2 641 458
Produit net bancaire	5 868 712	332 998	700 513	125 527	522 418	6 451 878	6 974 296	14 002 045

Source : BANK OF Africa

En 2021, le PNB affiche une hausse de +4,3% en raison principalement de la hausse de la marge d'intérêt de la Banque au Maroc (+8,3%) et de sa marge sur commissions (+7%).

En 2022, le PNB s'améliore de +7% sous l'effet d'une appréciation de +11% de la marge d'intérêt des activités internationales et de +9,1% de la marge sur commissions de la Banque au Maroc.

3. Résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe BANK OF AFRICA du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Tableau 41 : Evolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2020-2022

K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
PRODUIT NET BANCAIRE	14 002 045	14 607 082	4,3%	15 624 409	7,0%
Charges générales d'exploitation	7 845 739	6 908 034	-12,0%	7 318 762	5,9%
Charges de personnel	3 872 226	3 950 023	2,0%	4 135 071	4,7%
Impôts et taxes	306 192	269 381	-12,0%	288 265	7,0%
Charges externes	3 486 812	2 520 879	-27,7%	2 677 657	6,2%
Autres charges générales d'exploitation	180 508	167 751	-7,1%	217 769	29,8%
Coefficient d'exploitation ³¹	62,8%	54,5%	-8,3 pts	53,0%	-1,5 pts
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-954 340	-1 048 117	9,8%	-962 165	-8,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 201 967	6 650 932	27,9%	7 343 481	10,4%

Source : BANK OF Africa

A fin 2021, les charges générales d'exploitation affichent une baisse de -12% à MAD 6 908 s'expliquant par la baisse de -27,7% des charges externes à MAD 2 521 millions en raison de la non-réurrence du Don au Fonds COVID-19 (MAD 1 Md). La hausse de +2% des charges du personnel est impactée par les provisions comptables

³¹ (Charges générales d'exploitation + Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles)/ PNB

constatées en année N au titre de la rémunération variable distribuable en année N+1 conformément aux recommandations des CACs.

Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation s'améliore de 8,3 points à 54,5% comparativement à l'année précédente.

Par pôle, les activités internationales à l'origine de 49,8% des charges générales d'exploitation au 31/12/21 (+4 points par rapport à fin 2020), suivie de la Banque au Maroc qui s'en accapare 42% (-5,1 points). A noter que l'année 2020 constitue une année exceptionnelle en raison de l'enregistrement du don covid qui a porté la contribution de l'activité Maroc à 54,2% au détriment de l'activité à l'international. Hors don Covid, les contributions sont quasiment stables entre 49% Maroc et 51% international.

Les charges générales d'exploitation du groupe affichent une hausse de +2% hors Don Covid en raison de la hausse de 6,5% de la Banque au Maroc, en ligne avec la stratégie de maîtrise des coûts adoptée par le groupe, en témoigne l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du Groupe à fin décembre 2021.

Au terme de l'année 2022, les charges générales d'exploitation du Groupe hors dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles affichent une hausse de +5,9% à MAD 7 318,8 millions (soit une hausse limitée de +4,1% intégrant les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) s'expliquant par la progression de +4,7% des charges de personnel et de +6,2% des charges externes. Cette augmentation est en ligne avec la stratégie de maîtrise des coûts adoptée par le Groupe et témoigne de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de celui-ci à l'issue de l'exercice 2022. Dans ce sillage, le coefficient d'exploitation consolidé recule de -1,5 pts à 53% comparativement à l'année précédente en raison d'une hausse plus importante du PNB que celle des charges générales d'exploitation.

Par pôle, les activités à l'international sont à l'origine de 52% des charges générales d'exploitation au 31/12/22 (+2,3 pts par rapport à fin 2021), suivie de la Banque au Maroc qui s'en accapare 39,9% (-2,1 pts).

Rappelons que l'introduction de la norme IFRS 16 en 2019, impacte la structure des charges, dans la mesure où les charges locatives sont annulées et remplacées par les dotations aux amortissements des droits d'utilisations liés à l'application de cette nouvelle norme.

Tableau 42 : Ventilation des charges générales d'exploitation par secteur opérationnel

	déc.-20					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	4 141 365	297 625	240 720	87 297	4 033 071	8 800 078

Source : BANK OF Africa

	déc.-21					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 344 240	282 656	259 892	110 973	3 958 390	7 956 151

Source : BANK OF Africa

	déc.-22					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 304 538	287 853	259 881	119 576	4 309 079	8 280 927

Source : BANK OF Africa

En 2021, la baisse de -9,6% des charges générales d'exploitation est redevable à un recul des charges générales d'exploitation enregistrées par la Banque au Maroc (-19%), la Gestion d'actifs et Banque d'affaires (-5%) et les activités internationales (-2%).

En 2022, l'augmentation de +4,1% des charges générales d'exploitation provient principalement de la hausse des charges générales d'exploitation des activités internationales (+8,9%), des autres activités (+7,8%) et de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires (+1,8%). Cette évolution est toutefois compensée par une amélioration des CGE de la Banque au Maroc (-1,2%).

Tableau 43 Evolution des charges de personnel vs. Effectif entre 2020 et 2022

	Charges de personnel			Effectifs		
	D20	D21	D22	D20	D21	D22
Maroc	2 013 386	2 126 347	2 148 941	6 854	7 115	7 116
Afrique Subsaharienne	1 727 775	1 687 375	1 829 130	7 274	6 688	6 488
Europe	131 065	136 302	157 000	298	268	274
Total	3 872 226	3 950 023	4 135 071	14 426	14 071	13 878

Source : BANK OF Africa

Tableau 44 : Ventilation du résultat brut d'exploitation par secteur opérationnel

	déc.-20					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	1 727 346	35 373	459 793	38 230	2 941 225	5 201 967

Source : BANK OF Africa

	déc.-21					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	2 876 229	79 489	380 801	33 496	3 280 916	6 650 932

Source : BANK OF Africa

	déc.-22					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	2 878 231	58 056	440 676	43 802	3 922 716	7 343 481

Source : BANK OF Africa

En 2021, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 6,6 milliards DH, en progression de +28% et de +7% en retraitant la charge du don Covid constatée l'année dernière pour 1 milliard DH. Hors don covid versé en 2020, le poids des contributions par secteur opérationnel reste stable. En effet, l'activité au Maroc représente 43% en 2021 contre 44% en 2020 tandis que les activités internationales représentent 49% en 2021 contre 47% en 2020.

En 2022, la hausse du RBE provient principalement des activités à l'international (+19,6%) suivie de celle des services financiers spécialisées (+15,7%), toutefois atténuée par une baisse du RBE de la gestion d'actifs et Banque d'affaires (-27%). Dans ce sillage, les activités à l'international contribuent à hauteur de 53,4% du RBE, suivie de la Banque au Maroc et des services financiers spécialisés avec des parts respectives de 39,2% et 6%. Les activités de gestion d'actifs et de la Banque d'affaires contribuent, quant à elles, dans une moindre mesure (0,8%) au résultat brut d'exploitation du Groupe.

A noter que le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 7,3 milliards DH, en progression de +10,4%.

4. Coût du risque

Tableau 45 : Evolution du résultat net d'exploitation sur la période 2020-2022

K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Résultat brut d'exploitation	5 201 967	6 650 932	27.9%	7 343 481	10.4%
Dotations aux provisions	-4 654 331	-3 737 211	-19.7%	-3 638 261	-2.6%
Reprises de provisions	2 265 979	1 635 903	-27.8%	1 753 975	7.2%
Variation des provisions ⁽¹⁾	-1 063 625	-823 424	-22.6%	-762 061	-7.5%
Coût du risque ⁽²⁾	-3 451 977	-2 924 732	-15.3%	-2 646 347	-9.5%
Résultat d'exploitation	1 749 989	3 726 201	112.9%	4 697 135	26.1%

Source : BANK OF Africa

⁽¹⁾ La rubrique Variation des provisions correspond à la somme des postes suivants : pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (titres à revenus fixes), pertes pour risque de contrepartie des titres au coût amorti, pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées, pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées, récupérations sur prêts et créances amorties, pertes sur engagement par signature et autres pertes.

⁽²⁾ La rubrique Coût du risque correspond à la somme des dotations aux provisions, reprises de provisions et variation des provisions.

A fin 2021, le coût du risque consolidé en normes IFRS s'élève à MAD 2 925 millions, en diminution de -15% par rapport à l'exercice 2020. Le périmètre Maroc (maison mère et activités filialisées) présente un coût du risque en baisse de -25% par rapport à l'exercice précédent et voit sa contribution reculer de -12% en passant de 59% en 2020 à 52,3% en 2021. L'Afrique Hors Maroc affiche un coût du risque stable par rapport à l'exercice précédent.

Au 31/12/2022, le coût du risque consolidé en normes IFRS s'établit à MAD 2 646 millions, en recul de -9,5% par rapport à fin décembre 2021. Cette variation est essentiellement attribuable au périmètre Afrique Hors Maroc, notamment les filiales BOA dont le coût du risque enregistre une baisse de -36% liée au retour du coût du risque à son niveau d'avant crise sanitaire. La contribution du périmètre Maroc (maison mère et activités filialisées) au coût du risque consolidé augmente de +16% pour atteindre 60,9% en 2022 contre 52,3% en 2021.

Tableau 46 : Evolution du coût du risque par Bucket entre 2020 et 2022

Dotations nettes aux dépréciations	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
	-1 601 496	- 1 744 050	-2 173 842
Bucket 1	-409 793	- 509 350	-382 264
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	4 849	9 589	-26 769
Dont Prêts et créances à la clientèle	-161 375	- 11 099	-175 278
Dont Engagements hors bilan	-2 253	5 823	11 182
Dont Instruments de dettes	-251 014	- 513 663	-191 400

Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			-
Bucket 2	53 411	224 143	-419 957
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-1690	329	1 060
Dont Prêts et créances à la clientèle	55 108	222 520	-423 033
Dont Engagements hors bilan	-7	1 294	919
Dont Instruments de dettes			1 097
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			-
Bucket 3	-1 245 114	- 1 458 843	-1 371 620
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-2 401	- 2 602	137 236
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 162 182	- 1 397 630	-1 494 888
Dont Engagements hors bilan	-80 531	- 58 610	-13 968
Dont Instruments de dettes			-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable			-
Récupérations sur créances amorties	133 919	68 849	54 171
Pertes sur créances irrécouvrables	-895 980	- 892 273	-1 119 566
Autres	-282 790	- 357 257	-212 741
Coût du risque	-2 646 347	- 2 924 731	-3 451 978

Source : BANK OF AFRICA

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 1 s'établissent à M MAD -509,3 en 2021 (contre M MAD -382,3 en 2020) en raison principalement de la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux instruments de dette de M MAD -513,7 (contre M MAD -191,4).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 2 s'établissent à M MAD 224,1 en 2021 (contre M MAD -419,9 en 2020) suite à la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle de M MAD 222,5 (contre M MAD -423).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 3 s'établissent à M MAD - 1 458,8 en 2021 (contre M MAD - 1 371,6 en 2020) en raison de la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances sur les EC et OA à M MAD -2,6 (contre M MAD 137,2 en 2020).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 1 s'établissent à M MAD -409,8 en 2022 (contre M MAD -509,4 en 2021) en raison principalement de la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux instruments de dette de M MAD -251 (contre M MAD -513,7).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 2 s'établissent à M MAD 53,4 en 2022 (contre M MAD 224,1 en 2021) suite à la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle de M MAD 55,1 (contre M MAD 222,5).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 3 s'établissent, quant à elles, à M MAD -1 245,1 en 2022 (contre M MAD - 1 458,8 en 2021) en raison de la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle à M MAD -1 1162,2 (contre M MAD -1 397,6 en 2021).

Tableau 47 : Evolution des créances en souffrances brutes sur la clientèle sur la période 2020-2022

En K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Créances en souffrance brutes	18 343 186	19 805 320	7,97%	20 922 762	5,64%
Créances sur la clientèle brutes	210 144 583	213 913 559	1,8%	227 297 577	6,26%
Provisions sur les créances en souffrance	11 852 961(*)	12 983 612(**)	9,54%	13 815 923(***)	6,41%

Source : BANK OF AFRICA

(*) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2020 s'élèvent à 4 124 922 KMAD.

(**) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2021 s'élèvent à 3 909 742 KMAD.

(***) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2022 s'élèvent à 4 012 421 KMAD.

Au 31 décembre 2021, les créances en souffrances brutes ressortent en hausse de +8% à MAD 19,8 milliards. Cette hausse se situe essentiellement au niveau du périmètre Maroc (BANK OF AFRICA, Maghrebail et Salafin).

Au niveau de l'Afrique Subsaharienne, les créances en souffrances ont baissé de -3,7% suite à la baisse des encours CES principalement au niveau des filiales BOA MER ROUGE, BOA SENEGAL, BOA COTE D'IVOIRE et LCB.

La couverture des CES (bucket 3) par des provisions affiche un taux de couverture satisfaisant à hauteur 65,6% à fin Décembre 2021 contre 64,6% en 2020. La hausse des provisions IFRS incombe principalement à BOA MALI suite aux nouveaux déclassés à fin Décembre 2021.

Les provisions IFRS au niveau Groupe se sont renforcées de 9,5% à hauteur de MAD 13 milliards. Ainsi le Groupe atteint une couverture satisfaisante de 65,5% en 2021 contre 64,6% en 2020.

A fin décembre 2022, les crédits poursuivent leur trend haussier, constaté au cours des deux dernières années, avec un total de crédits bruts de MAD 227,3 milliards contre MAD 213,9 milliards en 2021.

Au 31 décembre 2022, les créances en souffrances affichent une progression de +5,6% à MAD 20,9 milliards.

La couverture des CES (bucket 3) par des provisions affiche un taux de couverture satisfaisant à hauteur 66,0% à fin Décembre 2022 contre 65,6% en 2021.

Les provisions IFRS du Groupe se sont renforcées de +6,4% à MAD 13,8 milliards. Cette évolution s'installe dans le cadre de la politique d'amélioration constante des niveaux de couverture des CES par des provisions, Ainsi le Groupe atteint une couverture satisfaisante de 66% en 2022 contre 65,5% en 2021.

A noter que le provisionnement des titres souverains africains est passé de MAD 897 millions au 31/12/2021 à MAD 1 146 millions au 31/12/2022 d'où un coût du risque de MAD 250 millions. Une amélioration des probabilités de défaut en 2022 par rapport à 2021 a été constatée notamment sur les émetteurs notés CCC.

Au 31/12/2021, le stock de provisions sur les titres souverains du Ghana s'établit au niveau de MAD 20 millions. En raison de la crise économique que connaît le pays, une dégradation du rating du pays passant de B à SD a été constatée et par conséquent une charge supplémentaire sur le coût du risque de EUR 26 millions.

Notons également que la provision sur les AIHE a été portée à MAD 500 millions après constatation d'une provision de MAD 250 millions au titre de décembre 2022.

Tableau 48 : Part de l'Afrique dans les créances en souffrance brutes, les créances sur la clientèle brutes et les provisions pour les créances en souffrance :

En K MAD	2020			2021		
	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique
Créances en souffrance brutes	5 712 077	18 343 186	31%	5 536 448	19 805 320	27,95%
Créances sur la clientèle brutes	52 138 275	210 144 583	25%	53 500 087	213 927 845	25%
Provisions sur les créances en Souffrance	4 468 568(*)	11 852 961	38%	4 627 368(**)	12 983 612	35,64%

En K MAD	2022		
	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique
Créances en souffrance brutes	5 252 721	20 922 762	25,1%
Créances sur la clientèle brutes	62 248 505	227 310 593	27,5%

Provisions sur les créances en souffrance	4 372 166(***)	13 815 923	31,6%
---	----------------	------------	-------

(*) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2020 s'élèvent à 1 531 722 KMAD.

(**) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2021 s'élèvent à 1 316 291 KMAD.

(***) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2022 s'élèvent à 1 464 716 KMAD.

Tableau 49 : Evolution du coût du risque sur la période 2020-2022

	2020	2021	Var.	2022	Var.
Taux de contentieux ⁽⁵⁾	8,73%	9,26%	0,5 pt	9,20%	-0,06 pt
Taux de couverture ⁽⁶⁾	64,62%	65,56%	0,9 pt	66,03%	0,47 pt
Coût du risque ⁽⁷⁾	1,8%	1,5%	-0,3 pt	1,3%	-0,2 pt

Source : BANK OF AFRICA

⁽⁵⁾ Taux de contentieux : CES / Créances sur la clientèle

⁽⁶⁾ Taux de couverture : Provisions / CES

⁽⁷⁾ Coût du risque : Coût du risque / Créances nette sur la clientèle

Taux de contentieux

Au 31 décembre 2022, le taux de contentieux ressort à 9,2% (-0,06 point par rapport à 2021). Cette légère baisse s'explique principalement par l'amélioration de la sinistralité sur le périmètre Afrique Hors Maroc, notamment au niveau de BOA Bénin et BOA Kenya.

En 2021, le taux de contentieux s'élève à 9,26% et présente une hausse de +0,5 point par rapport à 2020. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de l'augmentation de +8% des créances en souffrance brutes provenant principalement du Périmètre Maroc et de la baisse du niveau des créances en souffrance au niveau de l'Afrique Hors Maroc (principalement BOA Sénégal, BOA Mer Rouge et BOA Côte d'Ivoire).

Taux de couverture

A fin décembre 2022, le taux de couverture s'améliore de +0,47 par rapport à l'exercice précédent point pour atteindre 66,03%, en lien avec la progression des provisions sur les créances en souffrance de +6% qui se concentre essentiellement sur le périmètre Maroc.

En 2021, le taux de couverture s'établit à 65,6%, en augmentation de 0,9 point par rapport à fin 2020. La hausse du taux de provisionnement s'explique par la progression des provisions sur les créances en souffrance de +10%, principalement attribuable au périmètre Maroc.

Coût du risque

Le taux du coût du risque passe de 1,8% en 2020 à 1,5% en 2021 et 1,3% en 2022, soit des diminutions respectives de -0,3 point et -0,2 point liées à la baisse du coût du risque d'une part, et à l'augmentation des créances nettes sur la clientèle d'autre part.

Tableau 50 : Evolution du taux de couverture par Bucket

En K MAD	2020			2021			2022		
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	B1	B2	B3
Créances Clientèles	173 148 370	18 653 027	18 343 186	174 421 162	19 687 077	19 805 320	189 094 942	17 279 871	20 922 762
Dépréciation	1 401 649	2 723 273	11 852 961	1 421 802	2 487 939	12 983 612	1 577 719	2 434 702	13 815 923
Taux de couverture ³²	0.81%	14.6%	64.6%	0.82%	12.6%	65.6%	0.83%	14,1%	66,0%

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 51 : Ventilation du coût du risque par zone géographique

En K MAD	2020			2021		
	Maroc	Europe	Afrique	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	2 045 950	28 366	1 377 662	1 537 185	20 094	1 367 453
Taux de contentieux	8.1%	2.7%	11.0%	9.06%	2.93%	10.35%
Taux de couverture	58%	101%	78%	58.3%	94.0%	83.6%

En K MAD	2022		
	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	1 611 478	36 033	998 835
Taux de contentieux	9.78%	2.89%	8.31%
Taux de couverture	60.04%	92.83%	83.24%

Source : BANK OF AFRICA

5. Résultat net part du Groupe

L'évolution du RNPG du Groupe BANK OF AFRICA entre décembre 2020 et décembre 2022 se présente comme suit :

Tableau 52 : Evolution du résultat net part du groupe sur la période 2020-2022

K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Résultat d'exploitation	1 749 989	3 726 201	112,9%	4 697 135	26,1%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	59 699,6	84 710	41,9%	142 334	68,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	67 657,9	23 920	-64,6%	30 841	28,9%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			-		-
Résultat avant impôts	1 877 347	3 834 831	104,3%	4 870 310	27,0%
Impôt sur les bénéfices	-513 528	-985 455	91,9%	-1 330 135	35,0%
Résultat net	1 363 819	2 849 376	108,9%	3 540 174	24,2%
Résultat hors Groupe	625 987	842 162	34,5%	1 235 561	46,7%
Résultat net part du Groupe	737 832	2 007 214	172,0%	2 304 613	14,8%

Source : BANK OF Africa

³² Dépréciation / Créances et engagements

Au 31 décembre 2021, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence enregistre une hausse de +42% à MAD 84,7 millions comparativement à une année auparavant. Cette évolution intègre essentiellement :

- La constatation d'une contribution d'ACMAR de MAD 6,9 millions (contre MAD -2,6 millions en 2020) ;
- La progression de +5% de la contribution de la BDM à MAD 78,8 millions ;
- Le Bond de +417% de la contribution de CID à MAD 4,7 millions ;
- La constatation d'une contribution de BTI BANK de MAD -21,5 millions (contre MAD -25,1 millions en 2020);
- L'alourdissement du déficit d'AML à MAD -16,1 millions (contre MAD -6,6 millions en 2020) ;
- L'allègement du déficit d'EURAFRIC à MAD -1,2 millions (contre MAD -1,5 millions en 2020).

De leur côté, les gains ou pertes nets sur autres actifs ressortent en baisse de -65% à MAD 23,9 millions suite à la baisse de -57% des plus-values de cession à MAD 21,1 millions.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit ainsi à 2 milliards DH en 2021 contre 738 millions DH en 2020, soit une hausse de +172%.

Hors don enregistré en 2020, le RNPG enregistre une hausse de +47%.

La ventilation du RNPG par secteur d'activité au 31/12/2021 laisse apparaître une contribution de 40,7% de la Banque au Maroc (soit MAD 816,4 millions), de 6,5% des services financiers spécialisés et de 4,7% de la gestion d'actifs et Banque d'affaires. Les activités internationales présentent, quant à elles, une contribution de 49,2%. Par rapport à 2019, le RNPG progresse de +4,5% sous l'effet principalement de l'amélioration du PNB et d'une meilleure maîtrise des charges.

A fin 2022, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence enregistre un bon de +68% à MAD 142,3 millions comparativement à une année auparavant. Cette évolution comprend essentiellement :

- L'appréciation de +14,9% de la contribution de la BDM à MAD 90,5 millions ;
- Le recul de -8,9% de la contribution d'ACMAR à MAD 6,3 millions (contre MAD 6,9 millions en 2021) ;
- La hausse de la contribution de CID à MAD 6,5 millions (contre MAD 4,7 millions en 2021) ;
- L'alourdissement du déficit du RN d'EURAFRIC à MAD -1,7 millions ;
- La constatation d'une contribution positive pour AML de MAD 23 millions (contre une contribution négative de MAD -16,1 millions en 2021) ;
- Et, l'allègement du déficit pour BTI BANK à MAD -19,3 millions (contre MAD -21,5 millions en 2021).

Pour leur part, les gains ou pertes nets sur autres actifs s'établissent à MAD 30,8 millions (contre MAD 23,9 millions) en raison de la plus-value enregistrée par BOA Mali suite à la cession de son ancien siège.

L'impôt sur les bénéfices ressort en hausse de +35% à M MAD 1 330,1 en 2022 comparativement à 2021.

Le RNPG enregistre ainsi une appréciation de +14,8% à MAD 2 304,6 millions.

La ventilation du RNPG par secteur d'activité au 31/12/2022 laisse apparaître une contribution de 54,5% des activités internationales (soit MAD 1 255,3 millions), suivie de la Banque au Maroc de 35,4% (soit MAD 815,7 millions) et de 5,5% des services financiers et spécialisés (soit MAD 127,7 millions). La contribution de la gestion d'actifs et la Banque d'affaires s'élève, quant à elle, à 3,7% (MAD 85,7 millions).

Tableau 53 : Contribution des sociétés mises en équivalence au résultat net part de groupe :

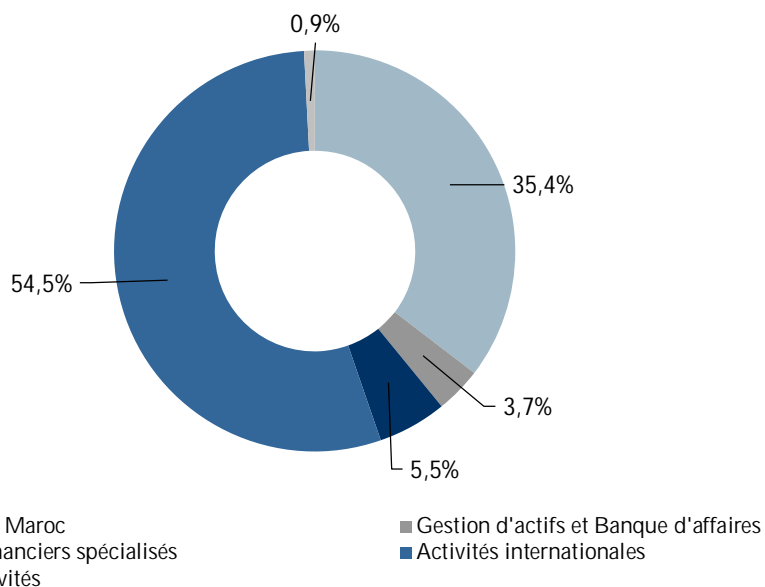
Sociétés MEE	Contribution au RNPG IFRS (K MAD)					
	EURAFRIC	ACMAR	CID	BDM	AML	BTI
RN mis en équivalence au 31 décembre 2022	-1 686	6 299	6 527	90 551	22 950	-19 326
RN mis en équivalence au 31 décembre 2021	-1 255	6 911	4 691	78 781	-16 091	-21 490
RN mis en équivalence au 31 décembre 2020	-1 537	- 2628	907	74 958	- 6 630	-25 152

Tableau 54 : Répartition du RNPG par secteur d'activité :

M MAD	RNPG 2022	RNPG 2021	RNPG 2020	
Banque du Maroc	816	816	-111	
Gestion d'actifs et Banque d'affaires	86	95	83	
Services financiers spécialisés	128	131	44	
Activités internationales	Afrique	1 124	605	638
	Europe	131	129	137
	Total	1 255	734	775
Autres activités	20	-23	-11	
Total	2 305	2 007	738	

Source : Bank Of Africa

Contribution au RNPG par pôle à fin 2022



Source : BANK OF AFRICA – Activité consolidée IFRS

6. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité financière du Groupe BANK OF AFRICA a évolué comme suit :

Tableau 55 : Evolution de la rentabilité financière des actifs sur la période 2020-2022

En K MAD	2020	2021	Var	2022	Var
Total bilan	331 911 802	345 057 854	3,96%	383 154 559	11,04%
Total bilan moyen ³³	323 830 505	338 484 828	4,53%	364 106 206,5	7,57%
Résultat net	1 363 819	2 849 376	108,93%	3 540 174	24,24%
ROA ³⁴	0,42%	0,84%	0,42 pt	0,97%	0,13 pt

Source : BANK OF Africa

Tableau 56 : Evolution de la rentabilité financière des capitaux propres sur la période 2020-2022

En K MAD	2020	2021	Var	2022	Var
Capitaux propres part du Groupe (N-1)	22 487 907	22 559 427	0,32%	23 807 669	5,53%
RNPG (N)	737 832	2 007 213	172,04%	2 304 613	14,82%
Dividendes versés en N au titre de N-1	999 102	1 028 033	2,90%	817 552	-20,47%
ROE ³⁵	3,4%	9,3%	5,9 pts	10,0%	0,7 pt

Source : BANK OF Africa

Au 31 décembre 2021, le RoA de BANK OF AFRICA s'établit à 0,84% (en hausse de +0,42 pt par rapport à fin 2020) en raison d'une augmentation de +109% du RN, au moment où le RoE se fixe à 9,3% (+5,9 points) en raison d'une hausse de +2,8x du RNPG par rapport à 2020 et une augmentation des dividendes distribués de +2,9% au cours de la même période.

Au 31 décembre 2022, le RoA de BANK OF AFRICA ressort à 0,97% (en hausse de +0,13 pt comparativement à fin 2021) en raison d'une hausse de +24,2% du RN, tandis que le RoE se fixe à 10% (+0,7 point) principalement sous l'effet d'une hausse de +14,8% du RNPG, toutefois atténuée par une augmentation de +5,5% des capitaux propres part du Groupe conjuguée à une baisse de -20,5% des dividendes versés en 2022 au titre de 2021.

7. Ratios réglementaires

Tableau 57 : Evolution des principaux ratios réglementaires sur la période 2020-2022 :

En M MAD	2020	2021	2022	Var.
Fonds propres de base	22 274	25 175	24 665	-2%
Fonds propres ³⁶	30 623	32 366	34 159	5.6%
Actifs pondérés	248 276	258 659	283 583	9,6%
Ratio CET1 ^{***} (min.8%)	8.6%	9.0%	8.7%	-0.3pt
Ratio Tier 1 ^{**} (min. 9%)	9,00%	9.7%	9.6%	-0.1pt
Ratio de solvabilité* (min 12%)	12,30%	12.5%	12.0%	-0.5pt
Coefficient de liquidité ^{****}	167%	175%	180%	+5pts

Source : BANK OF AFRICA

2020	2021	2022
------	------	------

³³ (Total bilan N-1 + Total bilan N) / 2

³⁴ Résultat net / Total Bilan moyen

³⁵ Résultat net / (Capitaux propres part du Groupe N-1 – Dividendes versés en N au titre de N-1)

³⁶ Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent un certain nombre d'éléments et retraitements complémentaires (dettes subordonnées, immobilisations, goodwill...)

Ratio de levier***** (min 3%)	6%	6,9%	6,7%
-------------------------------	----	------	------

* Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

** Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

*** Rapport entre les fonds propres de base et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

**** Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

***** Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions (exposition du bilan, expositions sur opération de cession temporaire de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan) de la banque (article 3 directive BAM n°6/W/2021).

Le ratio de solvabilité consolidé de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure conforme à la norme réglementaire fixée à 12%. Il ressort à 12% au 31 décembre 2022 (contre 12,5% en 2021) suite à la hausse de 9,6% des actifs pondérés.

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 9,6% en 2022, contre 9,7% en 2021 (vs. une exigence réglementaire de 9%) en raison d'une baisse de -2% des fonds propres de base.

A noter que (i) le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés et (iii) que le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés.

La banque pilote ses fonds propres de base pour que ceux-ci soient à tout moment au-dessus de 8% (constitués grâce au capital social, prime d'émission, et réserves).

De son côté, le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio) ressort à 180% à fin Décembre 2022 (au-dessus de la limite réglementaire de 100% en 2022).

A noter que les limites réglementaires prévues par la note circulaire relative au LCR se présentent comme suit :

	2020	2021	2022
LCR minimum à respecter ³⁷	100%	100%	100%

V. Analyse du bilan consolidé IFRS

1. Bilan consolidé IFRS

Tableau 58 : Bilan consolidé du groupe sur la période 2020-2022

ACTIF - K MAD	2020	2021	Var	2022	Var
Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux	16 291 624	19 737 051	21,15%	18 425 856	-6,64%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0		0	
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	29 529 201	35 604 594	20,57%	42 305 151	18,82%
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	774 086	807 037	4,26%	1 555 980	92,80%
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					

³⁷ BAM a permis aux Banque d'utiliser en cas de nécessité au cours du T2 2020 les coussins de liquidité constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100%.

- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 222 818	1 708 897	39,75%	553 274	-67,62%
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 642 101	4 969 163	7,05%	5 575 246	12,20%
Actifs détenus jusqu'à échéance					
Titres au coût amorti	37 324 605	38 926 888	4,29%	51 299 202	31,78%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	22 392 263	21 001 481	-6,21%	26 324 021	25,34%
Prêts et créances sur la clientèle	194 166 699	197 020 207	1,47%	209 469 232	6,32%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements des activités d'assurance					
Actifs d'impôt exigible	797 935	981 203	22,97%	1 290 422	31,51%
Actifs d'impôt différé	2 083 871	2 466 604	18,37%	2 443 684	-0,93%
Comptes de régularisation et autres actifs	6 751 532	6 497 978	-3,76%	8 377 263	28,92%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participations dans des entreprises mises en équivalence	962 952	1 003 557	4,22%	1 215 549	21,12%
Immeubles de placement	3 684 810	3 560 318	-3,38%	3 434 112	-3,54%
Immobilisations corporelles	8 945 178	8 517 859	-4,78%	8 560 774	0,50%
Immobilisations incorporelles	1 310 012	1 222 904	-6,65%	1 292 679	5,71%
Ecarts d'acquisition	1 032 114	1 032 114	0,00%	1 032 114	0,00%
Total Actif	331 911 802	345 057 854	3,96%	383 154 559	11,04%

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

PASSIF - K MAD	2020	2021	Var	2022	Var
Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions					
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Titres de créances émis	14 111 265	11 828 034	-16%	9 167 945	-22,49%
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	59 960 481	60 283 987	1%	65 731 476	9,04%
Dettes envers la clientèle	207 086 841	218 973 241	6%	246 179 646	12,42%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôt courant	877 982	1 357 479	55%	1 551 727	14,31%
Passifs d'impôt différé	1 258 073	1 187 570	-6%	1 179 479	-0,68%
Comptes de régularisation et autres passifs	9 634 263	9 717 696	1%	13 942 922	43,48%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Provisions pour risques et charges	1 407 895	1 613 520	15%	1 458 938	-9,58%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie					
Dettes subordonnées	9 594 473	10 597 210	10%	12 100 668	14,19%

TOTAL DETTES	303 931 273	315 558 737	4%	351 312 800	11,33%
Capitaux propres					
Capital et réserves liées	19 624 631	19 292 416	-2%	19 975 690	3,54%
Réserves consolidées	0			0	
-Part du groupe	1 587 064	1 920 836	21%	2 253 001	17,29%
-Part des minoritaires	4 283 718	4 357 111	2%	4 878 592	11,97%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	
-Part du groupe	609 900	587 204	-4%	671 763	14,40%
-Part des minoritaires	511 398	492 175	-4%	522 540	6,17%
Résultat net de l'exercice				0	
-Part du groupe	737 832	2 007 213	172%	2 304 613	14,82%
-Part des minoritaires	625 987	842 162	35%	1 235 561	46,71%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	27 980 530	29 499 117	5%	31 841 759	7,94%
TOTAL Passif	331 911 802	345 057 854	3,96%	383 154 559	11,04%

Source : BANK Of Africa – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'année 2021, le total actif consolidé augmente de 4% comparativement à l'année précédente à MAD 345,1 milliards. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 20,2% des actifs financiers à la juste valeur par résultat à MAD 36,4 milliards ;
- L'amélioration de 21,1% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 19,7 milliards ;
- La hausse de 1,5% des prêts et créances sur la clientèle à MAD 197 milliards ;
- L'augmentation de 4,3% des titres au coût amorti à MAD 38,9 milliards ;
- La progression de 13,9% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres à MAD 6,7 milliards ;
- Et, la hausse de 18,4% de l'actif d'impôt différé à MAD 2,5 milliards.

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2021 recouvre :

- La hausse de 6% des dettes envers la clientèle à MAD 219 milliards ;
- L'augmentation de 1% des dettes interbancaires à MAD 60,3 milliards ;
- L'augmentation de 5% des capitaux propres consolidés à MAD 29,5 Md ;
- Et, le repli de 16% des titres de créances émis à MAD 11,8 milliards.

A l'issue de l'exercice 2022, le total actif consolidé augmente de +11% comparativement à l'année précédente à MAD 383 milliards. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de +6,3% des prêts et créances sur la clientèle à MAD 209,5 milliards ;
- L'augmentation de +31,8% des titres au coût amorti à MAD 51,3 milliards ;
- La progression de +20,5% des actifs financiers à la juste valeur par résultat à MAD 43,9 milliards ;
- Le repli de -6,6% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 18,4 milliards ;
- La baisse de -0,9% de l'actif d'impôt différé à MAD 2,4 milliards ;
- Et, le recul de -8,2% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres à MAD 6,1 milliards.

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2022 recouvre :

- L'augmentation de +9% des dettes interbancaires à MAD 65,7 milliards ;
- La hausse de +12,4% des dettes envers la clientèle à MAD 246,2 milliards ;
- L'augmentation de +3,5% du capital et réserves liées à MAD 20 milliards ;
- Et, le repli de -22,5% des titres de créances émis à MAD 9,2 milliards.

1) Actifs financiers

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Tableau 59 : Composition des actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers de DH)	31/12/2022			31/12/2021		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	34 223 390	-	34 223 390	23 624 711	-	23 624 711
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	32 004 837		32 004 837	21 830 202		21 830 202
Autres titres de créances négociables	2 218 554		2 218 554	1 794 508		1 794 508
Obligations	1 792 635	-	1 792 635	845 949	-	845 949
Obligations d'Etat	807 312		807 312	489 311		489 311
Autres obligations	985 322		985 322	356 638		356 638
Actions et autres titres à revenu variable	6 314 522	1 555 980	7 870 502	11 082 442	807 037	11 889 479
Opérations de pension						
Prêts						
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	-25 396	0	-25 396	51 492	0	51 492
Instruments dérivés de cours de change	-25 396		-25 396	51 492		51 492
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	42 305 151	1 555 980	43 861 131	35 604 594	807 037	36 411 631

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2022, la hausse de +20,5% des actifs financiers à la juste valeur par résultat s'explique principalement par la progression de +46,6% des Bons du trésor au Maroc et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Tableau 60 : Composition des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers de DH)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	553 274	-	- 99 328	1 708 897	12 459	-109 407
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 575 246	1 703 095	- 608 159	4 969 163	1 618 324	-589 865

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2022, la baisse de -8,2% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'explique principalement par la contraction de -67,6% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables, toutefois compensée par la hausse de +12,2% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

- Titres au coût amorti

Tableau 61 : Composition des titres au coût amorti

(en milliers de DH)	31-déc-22	31-déc-21
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	9 547 421	5 289 826
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	8 795 435	4 489 117
Autres Titres de Créances Négociables	751 986	800 709
Obligations	42 943 467	34 572 774
Obligations d'Etat	38 626 994	31 424 962
Autres Obligations	4 316 473	3 147 812
Dépréciations	-1 191 686	-935 711
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	51 299 202	38 926 888

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2022, la hausse de +31,8% des titres au coût amorti s'explique principalement par l'amélioration de +22,9% des obligations d'Etat et du bond de +80,5% des bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

- Actifs financiers par pôle d'activité

Tableau 62 : Actifs financiers par pôle d'activité

	déc.-21					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 401 795	13 468	22 987	5 028	3 234 782	6 678 060
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 604 594	127 606	861	0	678 570	36 411 631
Titres au coût amorti	8 940 604	0	0	0	29 986 285	38 926 888

	déc.-22					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 901 919	8 809	24 725	5 028	2 188 039	6 128 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	42 301 200	103 052	861	0	1 456 019	43 861 132
Titres au coût amorti	12 637 870	0	0	0	38 661 333	51 299 202

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Notons que la hausse des actifs financiers provient principalement de la Banque au Maroc.

2) Evolution des crédits

Le tableau ci-dessous affiche l'évolution des crédits par type de produits sur la période considérée :

Tableau 63 : Evolution des crédits par type de produits sur la période 2020-2022 :

KMAD	2020	2021	Var	2022	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (C1)	22 392 263	21 001 481	-6,2%	26 324 021	25,3%
Comptes à vue	8 037 532	9 832 598	22,3%	11 922 968	21,3%
Prêts	14 339 572	11 116 163	-22,5%	14 349 694	29,1%
Opérations de pension	97766	137 872	41,0%	133 014	-3,5%
Provisions	-82607	-85 152	3,1%	-81 655	-4,1%
Créances sur la clientèle (C2)	194 166 699	197 020 206	1,5%	209 469 232	6,3%
Comptes ordinaires débiteurs	20 097 645	21 271 250	5,8%	21 434 885	0,8%
Prêts consentis à la clientèle	156 274 631	163 038 442	4,3%	176 367 379	8,2%
Opérations de pension	19 230 084	14 644 680	-23,8%	13 636 192	-6,9%
Opérations de location-financement	14 542 223	14 959 186	2,9%	15 859 122	6,0%
Provisions	-15977884	-16 893 353	5,7%	-17 828 345	5,5%
Total crédits	216 558 962	218 021 687	0,7%	235 793 253	8,2%

Source : BANK Of Africa

Au terme de l'année 2021, l'encours de crédit affiche une légère hausse de +0,7% à MAD 218 milliards, cette variation intègre :

- Une baisse de -6,2% à MAD 21 milliards des créances sur les établissements de crédit recouvrant essentiellement une baisse de -22,5% à 11,1 millions des prêts ;
- Une hausse des créances sur la clientèle de +1,5% à MAD 197 milliards recouvrant une progression de +4,3% des prêts consentis à la clientèle à MAD 163 milliards et de +5,8% des comptes ordinaires débiteurs à MAD 21,3 milliards, atténuée par la baisse de -23,8% des opérations de pension à MAD 14,6 milliards.

A noter que les prêts et créances nets envers la clientèle Hors Resales de la banque au Maroc affichent une progression +4,8% par rapport 2020, soit une hausse de l'encours net de l'ordre de MAD 5,94 milliards.

A l'issue de l'année 2022, les crédits octroyés par le groupe Bank of Africa affichent une augmentation de +8,2% pour s'établir à MAD 235,8 milliards, cette évolution recouvre :

- Une hausse de +25,3% à MAD 26,3 milliards des créances sur les établissements de crédit recouvrant essentiellement une augmentation de +29,7% des prêts à MAD 14,3 milliards des prêts et une progression de +21,3% des comptes à vue à MAD 11,9 milliards ;
- Une augmentation de +6,3% des créances sur la clientèle à MAD 209,5 milliards recouvrant une progression de +8,2% des prêts consentis à la clientèle à MAD 176,4 milliards et de +6% des opérations de location-financement à MAD 15,9 milliards, atténuée par la baisse de -6,9% des opérations de pension à MAD 13,6 milliards.

La ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité se présente comme suit :

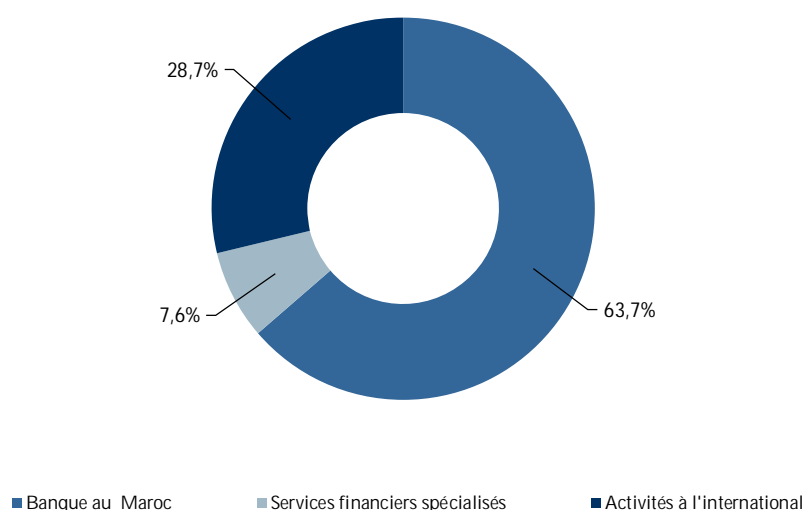
Tableau 64 : Ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité sur la période 2020-2022 :

K MAD	2020	2021	Var	2022	Var
Banque au Maroc	128 452 166	129 816 529	1,1%	133 434 271	2,79%
Services financiers spécialisés	15 585 061	15 575 842	-0,1%	15 836 020	1,67%
Activités à l'international	50 129 472	51 627 835	3,0%	60 198 941	16,60%
Banque d'affaires	1	1	0,00%	1	0,00%
Total	194 166 699	197 020 206	1,5%	209 469 233	6,32%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au 31/12/2022, les prêts et créances sur la clientèle de la Banque au Maroc augmentent de +2,8% tandis que celles afférentes aux activités à l'international s'améliorent de +16,6%.

Répartition des créances par pôle en 2022



Par pôle d'activité, la Banque au Maroc draine 63,7% des crédits à la clientèle distribués à fin 2022 (-2,2 points comparativement à fin 2021), contre une part de 28,7% pour les activités à l'international (+2,5 points) et de 7,6% pour les services financiers spécialisés (-0,3 point).

Tableau 65 : Ventilation des créances à la clientèle par zone géographique :

(en milliers de DH)	déc.-22	déc.-21	Var
Maroc	149 270 291	145 392 371	2,7%
Afrique Subsaharienne	56 585 407	47 550 569	19,0%
Europe	3 613 534	4 077 266	-11,4%
Total	209 469 232	197 020 207	6,3%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au 31/12/2022, La hausse des créances à la clientèle provient principalement d'Afrique subsaharienne.

Tableau 66 : Ventilation des créances à la clientèle par Bucket :

	31/12/2022				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Créances et Engagements								
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	563 824	-	-	563 824	10 550	-	-	10 550
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	563 824			563 824	10 550			10 550
Actifs Financiers au coût amorti	267 881 614	17 383 920	20 928 606	306 194 140	2 842 458	2 437 599	13 821 627	19 101 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 295 784	104 048	5 844	26 405 676	73 053	2 897	5 704	81 655
Prêts et créances sur la clientèle	189 094 943	17 279 872	20 922 762	227 297 577	1 577 719	2 434 702	13 815 923	17 828 345
Titres de dettes	52 490 888			52 490 888	1 191 686			1 191 686
Total Actif	268 445 438	17 383 920	20 928 606	306 757 964	2 853 008	2 437 599	13 821 627	19 112 234
Total Hors Bilan	52 677 148	202 590	218 191	53 097 929	203 766	728	198 529	403 023

	31/12/2021				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Créances et Engagements								
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 728 503	-	-	1 728 503	19 606	-	-	19 606
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 728 503			1 728 503	19 606			19 606
Actifs Financiers au coût amorti	235 322 843	19 728 446	19 811 502	274 862 792	2 437 089	2 488 478	12 988 649	17 914 216
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 039 082	41 369	6 182	21 086 634	79 576	539	5 037	85 152
Prêts et créances sur la clientèle	174 421 162	19 687 077	19 805 320	213 913 559	1 421 802	2 487 939	12 983 612	16 893 353
Titres de dettes	39 862 599			39 862 599	935 711	-		935 711
Total Actif	237 051 346	19 728 446	19 811 502	276 591 295	2 456 695	2 488 478	12 988 649	17 933 822
Total Hors Bilan	47 468 431	178 786	129 624	47 776 841	201 288	947	120 387	322 622

	31/12/2020				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Créances et Engagements								
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 227 511	0	0	1 227 511	4 689	0	0	4 689
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP	1 227 511			1 227 511	4 689			4 689
Actifs Financiers au coût amorti	233 347 022	18 734 128	18 346 917	270 428 067	1 964 282	2 724 683	11 855 532	16 544 497
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 390 038	81 101	3 730	22 474 870	78 624	1 410	2 572	82 606
Prêts et créances sur la clientèle	173 148 370	18 653 027	18 343 186	210 144 583	1 401 649	2 723 273	11 852 961	15 977 883
Titres de dettes	37 808 614			37 808 614	484 009	0		484 009
Total Actif	234 574 533	18 734 128	18 346 917	271 655 578	1 968 971	2 724 683	11 855 532	16 549 187
Total Hors Bilan	39 602 670	181 952	132 174	39 916 795	170 296	2 015	112 059	284 370

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

A fin 2021, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 augmentent de 0,7% à MAD 174,4 milliards tandis que les dépréciations gagnent 1,4% à MAD 1,4 milliards. Pour leur part, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 progressent de 5,5% à MAD 19,7 milliards pour des dépréciations en baisse de 8,6% à MAD 2,5 Md. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 s'apprécient de 8% à MAD 19,8 milliards tandis que les dépréciations progressent de 9,5%.

A l'issue de l'année 2022, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 progressent de +8,4% à MAD 189,1 milliards tandis que les dépréciations gagnent +11% à MAD 1,6 milliards. Pour leur part, prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 baissent de -12,2% à MAD 17,3 milliards pour des dépréciations en recul de -2,1% à MAD 2,4 milliards. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 s'apprécient de +5,6% à MAD 20,9 milliards pour des dépréciations en hausse de +6,4% à MAD 13,8 milliards.

3) Evolution des dépôts

L'encours consolidé des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle par type de produits évolue comme suit sur la période sous revue :

Tableau 67 : Evolution des dépôts de clientèle et établissements de crédits sur la période 2020-2022 :

K MAD	2020	2021	Var	2022	Var
Dettes envers les établissements de crédit (D1)	59 960 481	60 283 987	0,54%	65 731 476	9,04%
Comptes à vue	5 380 050	5 788 333	7,59%	7 209 171	24,55%
Emprunts	34 294 079	28 605 406	-16,59%	30 825 986	-7,76%
Opérations de pension	20 286 352	25 890 248	27,62%	27 696 319	6,98%
Dettes envers la clientèle (D2)	207 086 841	218 973 241	5,74%	246 179 646	12,42%

Comptes ordinaires créditeurs	123 589 148	132 539 204	7,24%	148 874 854	12,33%
Comptes à terme	27 987 454	31 794 130	13,60%	33 787 630	6,27%
Comptes d'épargne à taux administré	40 416 733	42 213 080	4,44%	45 962 805	8,88%
Bons de caisse	4 066 640	4 004 929	-1,52%	3 483 733	-13,01%
Opérations de pension	1 441 848	159 156	-88,96%	4 882 677	2967,86%
Autres comptes créditeurs	9 585 018	8 262 741	-13,80%	9 187 946	11,20%
Total dépôts (D1+D2)	267 047 322	279 257 228	4,57%	311 911 122	11,69%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au terme de l'année 2021, l'encours des dépôts gagne 4,6% à MAD 279,3 milliards. Cette évolution s'explique notamment par :

- La hausse de +5,8% à MAD 219 milliards des dépôts de la clientèle suite principalement à la progression de +7,2% des comptes ordinaires créditeurs à MAD 133 milliards ;
- La légère hausse de +0,5% des dettes interbancaires à MAD 60,3 milliards intégrant notamment la hausse de 27,6% des opérations de pension à MAD 25,9 milliards, atténuée par la baisse de -16,6% des emprunts à MAD 28,6 milliards.

A noter que la hausse de la part de marché des dépôts rémunérés est tirée par la hausse de l'encours en fin de période en raison de la hausse des encours dépôts plus importante que celle de l'encours crédits avec + 7% pour les dépôts et 5% pour les crédits des comptes à terme à fin décembre 2021.

A noter que la hausse de la part des dépôts rémunérés est tirée par l'appréciation de +7,2% des comptes ordinaires créditeurs (+ MAD 8,9 milliards), soit une hausse plus importante que celles des comptes à terme (+ MAD 3,8 milliards) et des comptes d'épargne à taux administré (+MAD 1,8 milliards).

A fin 2022, l'encours des dépôts augmente de +11,7% à MAD 311,9 milliards. Cette évolution s'explique notamment par :

- L'amélioration de +12,4% à MAD 246,2 milliards des dépôts de la clientèle principalement tirée par la progression de +12,3% des comptes ordinaires créditeurs à MAD 148,9 milliards et par le bond de +30,7x des opérations de pension à MAD 4,9 milliards ;
- La progression de +9% des dettes interbancaires à MAD 65,7 milliards en raison de la hausse de +24,5% des comptes à vue à MAD 7,2 milliards, toutefois atténuée par un recul de -7,8% des emprunts à MAD 30,8 milliards.

La ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique se présente comme suit :

Tableau 68 : Ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique sur la période 2020-2022

En K MAD	2020	2021	Var	part	2022	Var	part
Maroc	134 199 518	141 113 194	5,2%	64,4%	155 912 093	10,5%	63,3%
Afrique	71 263 744	76 420 029	7,2%	34,9%	89 366 493	16,9%	36,3%
Europe	1 623 579	1 440 017	-11,3%	0,7%	901 060	-37,4%	0,4%
Total dépôts	207 086 841	218 973 241	5,7%	100,0%	246 179 645	5,7%	100,0%

Source : BANK Of Africa

Par zone géographique, les dépôts des clients au Maroc représentent 63,3% du total des dépôts de la clientèle en 2022 (contre 64,4% à fin 2021) et la contribution du réseau africain augmente de +1,4 points à 36,3%.

La hausse des dépôts de la clientèle provient principalement du Maroc en 2022.

4) Composition des prêts & créances et des dépréciations par Bucket :

Tableau 69 : Ventilation des prêts & créances et des dépréciations par Bucket

	31/12/2022							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	563 824	-	-	563 824	10 550	-	-	10 550
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	563 824			563 824	10 550			10 550
Actifs Financiers au coût amorti	267 881 614	17 383 920	20 928 606	306 194 140	2 842 458	2 437 599	13 821 627	19 101 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 295 784	104 048	5 844	26 405 676	73 053	2 897	5 704	81 655
Prêts et créances sur la clientèle	189 094 943	17 279 872	20 922 762	227 297 577	1 577 719	2 434 702	13 815 923	17 828 345
Titres de dettes	52 490 888			52 490 888	1 191 686			1 191 686
Total Actif	268 445 438	17 383 920	20 928 606	306 757 964	2 853 008	2 437 599	13 821 627	19 112 234
Total Hors Bilan	52 677 148	202 590	218 191	53 097 929	203 766	728	198 529	403 023

	31/12/2021							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 728 503	-	-	1 728 503	19 606	-	-	19 606
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 728 503			1 728 503	19 606			19 606
Actifs Financiers au coût amorti	235 322 843	19 728 446	19 811 502	274 862 792	2 437 089	2 488 478	12 988 649	17 914 216
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 039 082	41 369	6 182	21 086 634	79 576	539	5 037	85 152
Prêts et créances sur la clientèle	174 421 162	19 687 077	19 805 320	213 913 559	1 421 802	2 487 939	12 983 612	16 893 353
Titres de dettes	39 862 599			39 862 599	935 711	-		935 711
Total Actif	237 051 346	19 728 446	19 811 502	276 591 295	2 456 695	2 488 478	12 988 649	17 933 822
Total Hors Bilan	47 468 431	178 786	129 624	47 776 841	201 288	947	120 387	322 622

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Tableau 70 : Taux de couverture par Bucket

Taux de provisionnement	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
2020	0.81%	14.60%	64.62%
2021	0.82%	12.64%	65.56%
2022	0.83%	14,09%	66,03%

Source : BANK Of Africa

A fin 2022, le taux de couverture du Bucket 1 ressort en quasi-stagnation à 0,8%.

Le taux de couverture du Bucket 2, lui, gagne +1,45 points à 14,09%.

Pour sa part, le taux de couverture du Bucket 3 augmente de +0,47 pts à 66,03%.

5) Immobilisations :

Tableau 71 : Immobilisations de placement et d'exploitation

(en milliers de DH)	31-déc-22			31-déc-21		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	17 982 888	9 422 114	8 560 774	17 029 325	8 511 467	8 517 858
Terrains et constructions	5 699 703	1 504 559	4 195 144	5 624 844	1 368 653	4 256 191
Équipement, Mobilier, Installations	5 157 588	3 551 025	1 606 563	4 922 622	3 408 838	1 513 785
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	7 125 597	4 366 530	2 759 067	6 481 859	3 733 977	2 747 882
Immobilisations incorporelles	2 798 281	1 505 602	1 292 679	3 164 734	1 941 830	1 222 904
Logiciels informatiques acquis	2 072 821	1 297 062	775 758	2 422 268	1 746 005	676 264
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	725 460	208 539	516 921	742 466	195 826	546 640
Immeubles de placements	3 918 104	483 991	3 434 112	3 878 551	318 233	3 560 318

Source : BANK OF Africa

En 2022, les immobilisations corporelles s'apprécient de +0,5% à MAD 8 560,7 millions en raison principalement de la hausse de +6,1% des équipements, mobilier, installations et de +0,4% des autres immobilisations à MAD 2 747,9 millions. Les immobilisations incorporelles, elles, augmentent de +5,7% à MAD 1 292,7 millions suite à la progression de +14,7% des logiciels informatiques acquis, toutefois les autres immobilisations incorporelles baissent de -5,4% à MAD 517 millions.

6) Taux de transformation :

Tableau 72 : Taux de transformation sur la période 2020-2022

En K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Dettes envers la clientèle	207 086 841	218 973 241	5,7%	246 179 646	12,4%
Prêts et créances sur la clientèle	194 166 699	197 020 206	1,5%	209 469 232	6,3%
Taux de transformation ³⁸	93,8%	90%	- 1,2 pt	85,1%	-4,9 pts

Source : BANK OF Africa

En 2022, le taux de transformation du Groupe s'est établi à 85,1% en baisse de -4,9 points par rapport au 31/12/21 en raison d'une hausse plus importante des dettes envers la clientèle que celle des prêts et créances sur la clientèle.

³⁸ Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

2. Structure des ressources consolidées de BANK OF AFRICA

Les ressources de BANK OF AFRICA se composent essentiellement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

Tableau 73 : Evolution de la structure des ressources consolidées sur la période 2020-2022

K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Fonds propres et assimilés dont :	37 575 003	38 577 740	2,67%	43 942 427	13,91%
<i>Dettes subordonnée</i>	9 594 473	10 597 210	10,45%	12 100 668	14,19%
<i>Capital</i>	2 056 066	2 056 066	0,00%	2 056 066	0,00%
<i>Réserves liées au capital</i>	17 568 565	17 236 350	-1,89%	17 919 624	3,96%
<i>Actions propres</i>					
<i>Réserves et résultats consolidés Part du groupe</i>	2 324 896	3 928 049	68,96%	4 557 614	16,03%
<i>Gains ou pertes latents différés Part du groupe</i>	609 900	587 204	-3,72%	671 763	14,40%
<i>Capitaux propres consolidés du groupe :</i>	27 980 530	27 980 530	0,00%	31 841 759	13,80%
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	22 559 427	23 807 669	5,53%	25 205 066	5,87%
<i>Intérêts minoritaires</i>	5 421 103	5 691 448	4,99%	6 636 693	16,61%
Ressources	281 158 587	291 085 262	3,53%	321 079 067	10,30%
<i>Etablissements de crédit</i>	59 960 481	60 283 987	0,54%	65 731 476	9,04%
<i>Clientèle</i>	207 086 841	218 973 241	5,74%	246 179 646	12,42%
<i>Titres de créances émis</i>	14 111 265	11 828 034	-16,18%	9 167 945	-22,49%
<i>Ressources</i>	100,00%	100,00%		100,00%	
<i>Etablissements de crédit</i>	21,33%	20,71%		20,47%	
<i>Clientèle</i>	73,65%	75,23%		76,67%	
<i>Titres de créances émis</i>	5,02%	4,06%		2,86%	

Source : BANK Of Africa

Au terme de l'année 2021, les Fonds propres et assimilés du Groupe progressent de +2,7% à MAD 38,6 milliards par rapport à 2020 suite principalement à la hausse de 10,5% de la dette subordonnée et de +69% des réserves et résultats consolidés part du groupe.

A l'issue de l'année 2022, les Fonds propres et assimilés du Groupe ressortent en hausse de +13,9% à MAD 43,9 milliards par rapport à 2021 compte tenu d'une progression de +14,2% des dettes subordonnées et de +16% des réserves et résultats consolidés part du groupe.

De leur côté, les ressources du Groupe sont essentiellement composées de dépôts de la clientèle (75,2% contre 73,7% en 2020) qui ont augmenté de +12,4% à MAD 246,2 milliards à fin 2022 comparativement à fin 2021.

Tableau 74 : Ventilation des Fonds Propres par pôle d'activité

	déc.-21					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
FONDS PROPRES	19 445 454	454 028	1 603 473	-241 601	8 237 763	29 499 117

	déc.-22					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
FONDS PROPRES	20 040 335	492 999	1 537 563	-236 899	10 007 762	31 841 759

Source : BANK Of Africa

La hausse des fonds propres provient principalement des activités internationales.

3. Provisions pour risques et charges

Tableau 75 : Evolution des provisions pour risques et charges

(en milliers de DH)	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 613 520	1 407 895	1 172 573
Dotations aux provisions	372 212	708 868	400 967
Reprises de provisions	-473 333	-334 954	-181 625
Autres mouvements	-53 461	-168 289	15 980
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 458 938	1 613 520	1 407 895

Source : BANK Of Africa

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	79 966	526 965	319 854	0	686 736	1 613 520
Dotations	49 154	23 972	82 791	0	216 296	372 212
Montants utilisés	-26 181	0	-43 690	0	-403 462	-473 333
Autres mouvements	1772,179	-74294	41 525	0	-22 465	-53 461
Solde de clôture	104 711	476 643	400 480	0	477 105	1 458 938

A fin décembre 2022, les provisions pour risques et charges affichent une baisse de -9,6% par rapport à décembre 2021 s'expliquant notamment par une baisse de -47,5% des dotations aux provisions à M MAD 372,2 conjuguée à une hausse de +41,3% des reprises de provisions à M MAD -473,3.

4. Tableau des flux de trésorerie de BANK OF AFRICA

Tableau 76 : Tableau des flux de trésorerie sur la période 2021-2022 :

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de DH)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôts	4 870 310	3 834 831	1 877 347
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	712 693	1 057 794	954 340
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	15 527	154 474	190 303
+/- Dotations nettes aux provisions	1 865 924	1 941 416	2 196 280
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-142 334	-84 710	-59 700
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-811 191	152 304	-592 445
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	-	
+/- Autres mouvements	79 891	-570 699	74 622
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 720 508	2 650 578	2 763 400
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-310 746	-209 918	10 498 337
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	8 897 944	10 969 470	- 8 189 863
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-11 435 915	- 17 712 835	- 3 105 869
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 065 565	9 710 108	- 2 344 868
- Impôts versés	-1 387 781	- 829 786	- 1 111 654
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2 170 933	1 927 039	- 4 253 917
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	4 419 885	8 412 448	386 829
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-2 005 313	- 2 338 997	- 268 892
+/- Flux liés aux immeubles de placement	126 205	31 317	176 889
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-584 446	- 996 818	- 32 510
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 463 553	- 3 304 499	- 124 513
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 239 621	846 700	- 657 011
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 159 965	- 1 102 283	- 2 274 578
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 399 586	- 255 584	- 2 931 589
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	729 444	- 440 672	63 473
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-713 810	4 411 694	- 2 605 799
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	22 679 565	18 267 870	20 873 669
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	19 737 051	16 291 624	14 450 591
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 942 513	1 976 247	6 423 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	21 965 754	22 679 565	18 267 870
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 425 856	19 737 051	16 291 624
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 539 898	2 942 513	1 976 247
Variation de la trésorerie nette	-713 811	4 411 694	- 2 605 799

Source : BANK OF AFRICA

La trésorerie nette de la Banque s'établit à MAD -0,7 milliards (contre MAD 4,4 milliards en 2021). Cette évolution intègre :

- Des flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle de MAD 4 419,9 millions (contre MAD 8 412,4 millions en 2021) en raison principalement de la constatation de flux liés aux opérations avec la clientèle de MAD 8,9 milliards (contre MAD 11 milliards en 2021) ;

- Des flux nets liés aux opérations d'investissement de MAD -2 463,6 millions (vs. MAD -3 304,5 millions en 2021) suite à l'allègement du déficit des flux liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres à MAD -2 005 millions en 2022 (contre MAD -2 339 millions en 2021) ;
- Et, l'alourdissement du déficit des flux nets liés aux opérations de financement à MAD -3 400 millions (contre MAD -256 millions en 2021) en raison de la constatation d'autres flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires de MAD - 2 239,6 millions (contre MAD 846,7 millions en 2021).

5. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 77 : Tableau de variation des capitaux propres :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2022								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2020 corrigés	2 056 066	17 568 565	0	3 341 182		22 559 427	5 421 103	27 980 530
Changement de méthodes comptables					-406 386			
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2021	2 056 066	17 568 565	0	3 341 182	-406 386	22 559 427	5 421 103	27 980 530
Opérations sur capital		-332 215		332 215		0		0
Paielements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-1 028 033		-1 028 033	-516 561	-1 544 594
Résultat de l'exercice				2 007 213		2 007 213	842 162	2 849 376
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					19 582	19 582	-38	19 544
Ecart de conversion					-35 036	-35 036	-73 617	-108 653
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	-15 454	-15 454	-73 655	-89 109
Variation de périmètre							0	0
Autres variations				284 516		284 516	18 399	302 915
Capitaux propres clôture 31.12.2021	2 056 066	17 236 350	0	4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2022	2 056 066	17 236 350	0	4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117
Opérations sur capital	31 632	651 642		-683 274		0		0
Paielements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-817 552		-817 552	-580 526	-1 398 078
Résultat de l'exercice				2 304 613		2 304 613	1 235 561	3 540 174
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					-75 009	-75 009		-75 009
Ecart de conversion					80 796	80 796	280 538	361 334
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	5 787	5 787	280 538	286 325
Variation de périmètre							0	0
Autres variations				-95 451		-95 451	9 672	-85 779
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 087 698	17 887 992	0	5 645 429	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759

Source : BANK OF AFRICA

La croissance de +7,9% des capitaux propres à fin 2022 s'explique principalement par les résultats de 2022 dépassant le cap de MAD 2,3 milliards. Il convient de noter que la structure des fonds propres est restée quasiment stable.

1. Engagements de financement et de garantie

Tableau 78 : Evolution des engagements de financement et de garantie sur la période 2020-2022

K MAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Engagements de financement donnés	11 693 224	18 579 858	58,89%	20 503 847	10,36%
<i>Aux établissements de crédit</i>	1 908 863	2 121 021	11,11%	1 466 539	-30,86%
<i>A la clientèle</i>	9 784 360	16 458 837	68,22%	19 037 308	15,67%
<i>Ouverture de crédit</i>					
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>					
Engagements de financement reçus	1 326 057	1 349 237	1,75%	1 416 417	4,98%
<i>Des établissements de crédit</i>	1 326 057	1 349 237	1,75%	1 416 417	4,98%

Source : Bank Of Africa

A l'issue de l'année 2021, les engagements de financement donnés s'établissent à MAD 18,6 milliards, en progression de 58,9% comparativement à l'année 2020 et ce, suite à la hausse de 68,2% à MAD 16,5 milliards des engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financement reçus, exclusivement des établissements de crédit, gagnent 1,75% à MAD 1 349 millions.

A l'issue de l'année 2022, les engagements de financement donnés s'établissent à MAD 20,5 milliards, en appréciation de +10,4% comparativement à l'année 2021 et ce, suite à la hausse de +15,7% à MAD 19 milliards des engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financement reçus, exclusivement des établissements de crédit, gagnent +5% à MAD 1 416,4 millions.

Tableau 79 Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

K MAD	2019	2020	Var.	2022	Var.
Engagements de garantie donnés	28 223 572	29 196 984	3,40%	32 594 082	11,64%
<i>D'ordre des établissements de crédit</i>	9 258 040	8 226 174	-11,10%	10 438 991	26,90%
<i>D'ordre de la clientèle</i>	18 965 533	20 970 810	10,60%	22 155 091	5,65%
<i>Cautions administratives et fiscales</i>					
<i>et autres cautions</i>					
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>					
Engagements de garantie reçus	91 144 035	105 479 486	15,70%	107 493 452	1,91%
<i>Des établissements de crédit</i>	88 536 518	101 912 528	15,10%	103 586 844	1,64%
<i>De l'état et d'autres organismes de garantie</i>	2 607 517	3 566 958	36,80%	3 906 608	9,52%

Source : BANK OF Africa

En 2021, les engagements de garantie donnés augmentent de 3% MAD 29 197 millions suite à la hausse de 10,6% à MAD 20 971 millions des engagements de garantie donnés à l'ordre de la clientèle. Pour leur part, les engagements de garantie reçus s'améliorent de 15,7% à MAD 105 479 millions tirés principalement par la hausse de 15,1% à MAD 101 913 millions des engagements des établissements de crédit.

A fin 2022, les engagements de garantie donnés augmentent de +11,6% à MAD 32 594 millions suite à l'appréciation de +26,9% à MAD 10 439 millions des engagements de garantie donnés à l'ordre des établissements de crédit. De leur côté, les engagements de garantie reçus s'améliorent de +1,9% à MAD 107 493,5 millions portés essentiellement par l'augmentation de +1,6% à MAD 103 586,8 millions des engagements de garantie reçus des établissements de crédit.

PARTIE V : PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS DE BOA AU 31/03/2023 (NON AUDITES)

Présentation des comptes sociaux

	31/03/2022	31/03/2022	Var
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 775 025	3 228 516	16,93%
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	207 954	94 072	121,06%
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 539 035	1 327 077	15,97%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	331 652	158 238	109,59%
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	362 805	316 579	14,60%
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	9 642	4 239	127,46%
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	
Commissions sur prestations de service	330 459	304 683	8,46%
Autres produits bancaires	993 479	1 023 628	-2,95%
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 106 134	1 344 297	56,67%
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	394 422	151 775	159,87%
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	299 353	209 987	42,56%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	144 471	137 730	4,89%
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 338	4 798	73,78%
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	
Autres charges bancaires	1 259 550	840 007	49,95%
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
PRODUIT NET BANCAIRE	1 668 891	1 884 219	-11,43%
Produits d'exploitation non bancaire	10 887	27 955	-61,06%
Charges d'exploitation non bancaire	56 031	8 349	571,11%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	854 952	874 320	-2,22%
Charges de personnel	395 985	412 624	-4,03%
Impôts et taxes	9 487	13 195	-28,10%
Charges externes	398 271	364 594	9,24%
Autres charges générales d'exploitation	2 063	2 000	3,15%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	49 146	81 907	-40,00%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	339 060	342 108	-0,89%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	328 184	326 611	0,48%
Pertes sur créances irrécouvrables	7 253	11 876	-38,93%
Autres dotations aux provisions	3 623	3 621	0,06%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	174 166	24 966	597,61%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	46 319	23 231	99,38%
Récupérations sur créances amorties	2 324	1 735	33,95%
Autres reprises de provisions	125 524	-	#
RESULTAT COURANT	603 901	712 363	-15,23%
Produits non courants	33 131	32 838	0,89%
Charges non courantes	65 911	70 283	-6,22%
RESULTAT AVANT IMPOTS	571 122	674 918	-15,38%
Impôts sur les résultats	107 891	132 921	-18,83%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	463 231	541 997	-14,53%

ACTIF	31/03/2023	31/12/2022	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9 423 295	5 872 022	60,48%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 828 430	26 718 136	0,41%
A vue	5 611 982	5 579 695	0,58%
A terme	21 216 448	21 138 441	0,37%
Créances sur la clientèle	127 281 722	129 962 437	-2,06%
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	41 264 594	42 284 899	-2,41%
Crédits et financements participatifs à l'équipement	21 275 741	21 174 518	0,48%
Crédits et financements participatifs immobiliers	41 213 561	41 291 221	-0,19%
Autres crédits et financements participatifs	23 527 826	25 211 799	-6,68%
Créances acquises par affacturage	2 598 435	2 745 439	-5,35%
Titres de transaction et de placement	53 665 993	44 009 829	21,94%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	37 834 150	27 732 651	36,42%
Autres titres de créance	591 033	188 547	213,47%
Titres de propriété	15 220 736	16 068 557	-5,28%
Certificats de Sukuks	20 074	20 074	0,00%
Autres actifs	8 339 703	8 073 212	3,30%
Titres d'investissement	14 548 097	12 644 762	15,05%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 560 196	8 630 225	22,36%
Autres titres de créance	3 987 901	4 014 537	-0,66%
Certificats de Sukuks	-	-	
Titres de participation et emplois assimilés	13 164 276	12 942 537	1,71%
Participation dans les entreprises liées	9 945 709	9 585 309	3,76%
Autres titres de participation et emplois assimilés	3 218 567	3 357 228	-4,13%
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Créances subordonnées	200 092	199 866	0,11%
Dépôts d'investissement placés	-	-	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	351 105	369 854	-5,07%
Immobilisations données en Ijara	-	-	
Immobilisations incorporelles	504 768	439 757	14,78%
Immobilisations corporelles	2 723 671	2 749 665	-0,95%
Total de l'Actif	259 629 587	246 727 516	5,23%

PASSIF	31/03/2023	31/12/2022	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	55 609 300	41 534 120	33,9%
A vue	4 913 600	4 094 472	20,0%
A terme	50 695 700	37 439 648	35,4%
Dépôts de la clientèle	157 464 928	155 887 985	1,0%
Comptes à vue créditeurs	106 340 915	101 020 870	5,3%
Comptes d'épargne	27 322 595	27 127 818	0,7%
Dépôts à terme	19 103 062	23 421 263	-18,4%
Autres comptes créditeurs	4 698 356	4 318 034	8,8%
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	
Titres de créance émis	6 715 384	6 473 177	3,7%
Titres de créance négociables émis	6 715 384	6 473 177	3,7%
Emprunts obligataires émis	-	-	
Autres titres de créance émis	-	-	
Autres passifs	5 091 876	7 513 296	-32,2%
Provisions pour risques et charges	1 378 251	1 447 348	-4,8%
Provisions réglementées	236 942	270 073	-12,3%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	
Dettes subordonnées	11 170 393	12 100 668	-7,7%
Dépôts d'investissement reçus	-	-	
Ecart de réévaluation	-	-	
Réserves et primes liées au capital	17 886 426	17 887 993	0,0%
Capital	2 087 698	2 087 698	0,0%
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-	
Report à nouveau (+/-)	65	65	0,0%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	1 525 093	-	
Résultat net de l'exercice (+/-)	463 231	1 525 093	-69,6%
Total du Passif	259 629 587	246 727 516	5,2%

Présentation des comptes consolidés

Compte de Résultat IFRS	31/03/2023	31/03/2022	Var %
Intérêts et produits assimilés	4 731 648	3 820 710	24%
Intérêts et charges assimilées	-1 522 569	- 1 087 645	40%
Marge d'intérêt	3 209 079	2 733 065	17%
Commissions perçues	1 171 643	866 790	35%
Commissions servies	-244 468	- 148 999	64%
MARGE SUR COMMISSIONS	927 175	717 791	29%
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	-405 496	80 525	604%
<i>Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions</i>	-382 228	51 538	842%
<i>Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	-23 268	28 987	180%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	25 949	20 680	25%
<i>Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables</i>			
<i>Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables</i>	25 949	20 680	25%
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produit net des autres activités	201 623	201 325	0%
Charges des autres activités	-124 261	- 123 879	0%
Produit net bancaire	3 834 069	3 629 507	6%
Charges générales d'exploitation	-1 799 349	- 1 684 839	7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-226 793	- 264 253	-14%
Résultat Brut d'exploitation	1 807 927	1 680 415	8%
Coût du risque	-702 848	- 685 544	3%
Résultat d'exploitation	1 105 079	994 871	11%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	23 973	21 009	14%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6 362	- 8 445	175%
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	1 135 414	1 007 435	13%
Impôt sur les résultats	-264 449	- 263 295	0%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net	870 965	744 140	17%
Résultat Hors-groupe	340 221	260 684	31%
Résultat net - Part du groupe	530 744	483 456	10%

ACTIF IFRS	31/03/2023	31/12/2022	Var %
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	19 650 134	18 425 856	6,64%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	52 576 489	42 305 151	24,28%
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 581 548	1 555 980	1,64%
Instruments dérivés de couverture	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	441 826	553 274	-
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 102 181	5 575 246	-8,49%
Titres au coût amorti	53 405 804	51 299 202	4,11%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	27 154 786	26 324 021	3,16%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	206 110 654	209 469 232	-1,60%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Placements des activités d'assurance	-	-	
Actif d'impôt exigible	1 363 396	1 290 422	5,66%
Actif d'impôt différé	2 480 862	2 443 684	1,52%
Comptes de régularisation et autres actifs	7 656 001	8 377 263	-8,61%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 196 234	1 215 549	-1,59%
Immeubles de placement	3 419 027	3 434 112	-0,44%
Immobilisations corporelles	8 568 631	8 560 774	0,09%
Immobilisations incorporelles	1 344 288	1 292 679	3,99%
Ecart d'acquisition	1 032 114	1 032 114	0,00%
TOTAL ACTIF IFRS	393 083 975	383 154 559	2,59%

PASSIF IFRS	31/03/2023	31/12/2022	Var %
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-	
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	9 167 512	9 167 945	0,00%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	78 317 708	65 731 476	19,15%
Dettes envers la clientèle	244 806 499	246 179 646	-0,56%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Passif d'impôt courant	1 524 820	1 551 727	-1,73%
Passif d'impôt différé	1 193 733	1 179 479	1,21%
Comptes de régularisation et autres passifs	13 156 387	13 942 922	-5,64%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	
Provisions pour risques et charges	1 480 157	1 458 938	1,45%
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	
Dettes subordonnées	11 170 393	12 100 668	-7,69%
TOTAL DETTES	360 817 209	351 312 800	2,71%
Capitaux propres			
Capital et réserves liées	19 974 124	19 975 690	-0,01%
Réserves consolidées	-	-	
- Part du groupe	4 392 106	2 253 001	94,94%
- Part des minoritaires	4 392 106	4 878 592	-9,97%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	
- Part du groupe	691 604	671 763	2,95%
- Part des minoritaires	520 640	522 540	-0,36%
Résultat de l'exercice	-	-	

- Part du groupe	530 744	2 304 613	- 76,97%
- Part des minoritaires	340 221	1 235 561	- 72,46%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	32 266 766	31 841 759	1,33%
TOTAL PASSIF IFRS	393 083 975	383 154 559	2,59%

- ✓ Au terme du 1^{er} trimestre 2023, les principaux agrégats financiers de BANK OF AFRICA font apparaître les évolutions suivantes :
- ✓ Croissance du Résultat Net Part du Groupe de +9,8% s'établissant à DH 530,7 millions à fin mars 2023 et baisse du Résultat Net de la Banque SA de -14,5% s'établissant à DH 463 millions à fin mars 2023 ;
- ✓ Progression du Produit Net Bancaire consolidé de +6% à DH 3,8 milliards, principalement tirée par la bonne performance de la marge sur commissions et la marge d'intérêt ayant progressé de +17,4% et de +29,2% respectivement. Au niveau de la Banque SA, le Produit Net Bancaire évolue de -11,4% à DH 1,7 milliard ;
- ✓ Evolution maîtrisée des charges générales d'exploitation en consolidé à +4% et baisse de -2% en social, induisant un coefficient qui se stabilise à 52,8% en consolidé et 51,2% en social ;
- ✓ Légère baisse de -0,6% des dépôts de la clientèle consolidés à fin mars 2023 et recul des crédits à la clientèle de -1,6% à DH 206,1 milliards.

PARTIE VI : PERSPECTIVES

I. Perspectives De Croissance De La Banque

Le Groupe BANK OF AFRICA poursuit la consolidation de ses activités aussi bien :

(i) Au Maroc, à travers la conquête et la fidélisation de la clientèle, la poursuite de la collecte des dépôts et la favorisation de la bancarisation via un modèle hybride 'Phygital', Réseau physique d'agences & Digital

(ii) Qu'à l'international, à travers :

- L'approfondissement et la rationalisation de la présence du Groupe en Afrique Subsaharienne
- L'optimisation des activités du Groupe en Europe.

Pour se doter de moyens financiers pour accompagner son ambition, la Banque a procédé au renforcement de ses fonds propres en émettant deux emprunts obligataires subordonnés perpétuels avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons en 2021 et en 2022 pour un montant global de 1,5 milliard DH.

La Banque poursuivra également ses efforts pour le recouvrement des créances en souffrance et procédera à une cession échelonnée de ses immobilisations hors exploitation, au fur et à mesure, de l'amélioration des conditions de marché.

La Banque a procédé à l'accélération des opérations de digitalisation à travers la poursuite de l'enrichissement de l'offre digitale et multicanal -déploiement de la plateforme crédit immobiliers en ligne, agence directe, Dabapay, Credit Business Online-

BANK OF AFRICA s'est dotée d'une Vision 2030 celle de « Devenir un groupe panafricain, présent dans plus de 25 pays, créateur de valeur, leader en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE), outil d'une finance à impact pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde ».

Plus particulièrement, le Groupe veut se différencier sur 3 sujets majeurs dans le cadre de sa Vision 2030 :

- Être leader sur la centricité client sur ses marchés
- Mettre l'innovation au cœur du dispositif commercial en exploitant pleinement le digital, la data et le mobile finance dans une logique omnicanale
- Capitaliser sur son savoir-faire en matière de finance à impact et de responsabilité sociale et environnementale

Aussi, des programmes stratégiques ont-ils été définis axés notamment sur (i) l'amélioration de la performance de BANK OF AFRICA au Maroc, (ii) la pérennisation du portefeuille africain actuel et l'exploration d'une expansion ciblée dans les pays les plus attractifs du continent et enfin, (iii) la mise en place de lignes de métiers mondiales, notamment la Banque Transactionnelle (Trade, Cash Management), la Trésorerie/Capital Markets, l'Investissement et l'Envoi de fonds.

La trajectoire financière à l'horizon 2025 va refléter la contribution croissante des effets de l'ensemble des actions de restructuration multidimensionnelles menées aux termes du programme stratégique établi pour l'horizon 2030. Il s'agit notamment, de l'amélioration du modèle commercial, la refonte des dispositifs d'Octroi et de Post Octroi de Crédit, la transformation digitale, l'innovation, le programme d'excellence opérationnelle et de dimensionnement des entités et structures et, enfin, l'intégration Groupe.

PARTIE VII : FAITS EXCEPTIONNELS

Après une reprise soutenue en 2021 (+7,9%), l'économie nationale connaîtrait un ralentissement en 2022 (+0,8% en 2022 selon Bank Al-Maghrib), dans un contexte défavorable marqué par la contreperformance du secteur agricole sous l'effet de la sécheresse, et la hausse générale des prix, tirée par la flambée des cours des produits de base importés, consécutive aux tensions géopolitiques en Europe.

La stabilité extérieure demeure dans l'ensemble résiliente malgré la forte progression des importations, surtout celles des produits énergétiques. Les exportations devraient ainsi enregistrer de solides performances cette année, tirant avantage de la forte reprise de l'industrie et de la bonne tenue des cours mondiaux du phosphate. Ces réalisations sont confortées par l'amélioration très sensible des transferts des MRE et des recettes voyages. Pour sa part, l'Afrique subsaharienne devrait voir son rythme de croissance ralentir à 3,6%, pénalisée par une conjoncture internationale difficile, un resserrement des conditions financières et une montée des pressions inflationnistes.

Au niveau bancaire, et au-delà de la résilience de BANK OF AFRICA grâce à des fondamentaux solides, les crédits (+5,5% à fin septembre) et les dépôts bancaires (+4,1%) s'inscrivent également dans une bonne dynamique de croissance.

PARTIE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent document de référence, BANK OF AFRICA ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de BANK OF AFRICA.

PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUES

I. Risques Afférents À la Banque et À son Secteur

1. Gestion du Risque de Contrepartie

Les crédits distribués nets (à la clientèle et aux établissements de crédit) par la Banque (Activité Consolidée) se sont établis à MAD 235,7 milliards à fin Décembre 2022 contre MAD 218 milliards à fin décembre 2021.

L'évolution des créances en souffrance est cohérente par rapport à celle des crédits, notamment avec l'entrée en vigueur du dispositif Convergence et des positions plus strictes de nos différents régulateurs. La sinistralité du Groupe est stable par rapport à décembre 2021, passant de 10% à 9,9%. Le taux de couverture ressort à 66% à fin 2022, en amélioration par rapport à fin 2021 (65,6%).

Les portefeuilles des entités BOA sont majoritairement Corporate, et présentent ainsi des garanties solides, ce qui explique les taux de sinistralité inférieurs à ceux du secteur.

La Banque a entrepris un effort sensible d'assainissement de son portefeuille de créances clients, effort qu'elle maintient dans le cadre de sa politique de gestion du risque et en conformité avec les règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib, ainsi que les pratiques saines de risques.

De ce fait, la Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe :

- Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI) ;
- Le Comité Exécutif (COMEX), en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi ;
- Les comités de crédit, qui approuvent l'ensemble des engagements ;
- Le Comité de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement ;
- Le comité Risques Groupe, assistant le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière ;
- Le Comité de Pilotage & gestion des risques Groupe BANK OF AFRICA. Issus du COMEX, s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie sur les volets risques de Crédit, Marché et Opérationnels.

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties, se basant notamment sur un système de notation interne, un système de délégation de pouvoir et un système de gestion des limites pour pallier le risque de concentration.

Le système de délégation de pouvoir se matérialise par des niveaux d'approbation, selon le segment du client, le montant agrégé des facilités proposées au client, et du type d'exposition (entreprises publiques et semi-publiques, exposition aux banques, etc.).

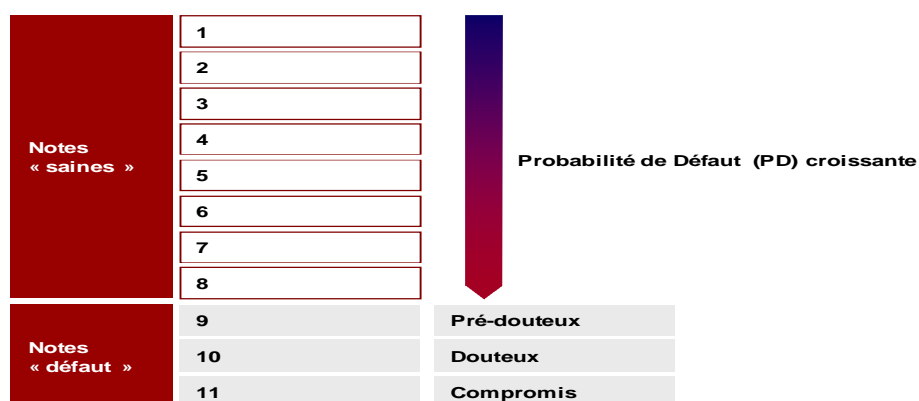
Le système de rating de la Banque est un système bidimensionnel, combinant un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent à la transaction et un rating financier obtenu sur la base de la situation financière du débiteur. En plus des aspects quantitatifs, d'autres qualitatifs sont pris en considération dans l'élaboration du rating. (Potentiel de développement, le secteur d'activité, le rating de la société mère, le risque pays ainsi que les incidents de paiement).

Dans le cadre de la réglementation bâloise, Bank Al-Maghrib a fixé le nombre minimum de classes que doit comporter un système de notation, ainsi sont requises à minima :

- 7 classes pour les contreparties saines ;
- 1 classe pour les contreparties en défaut.

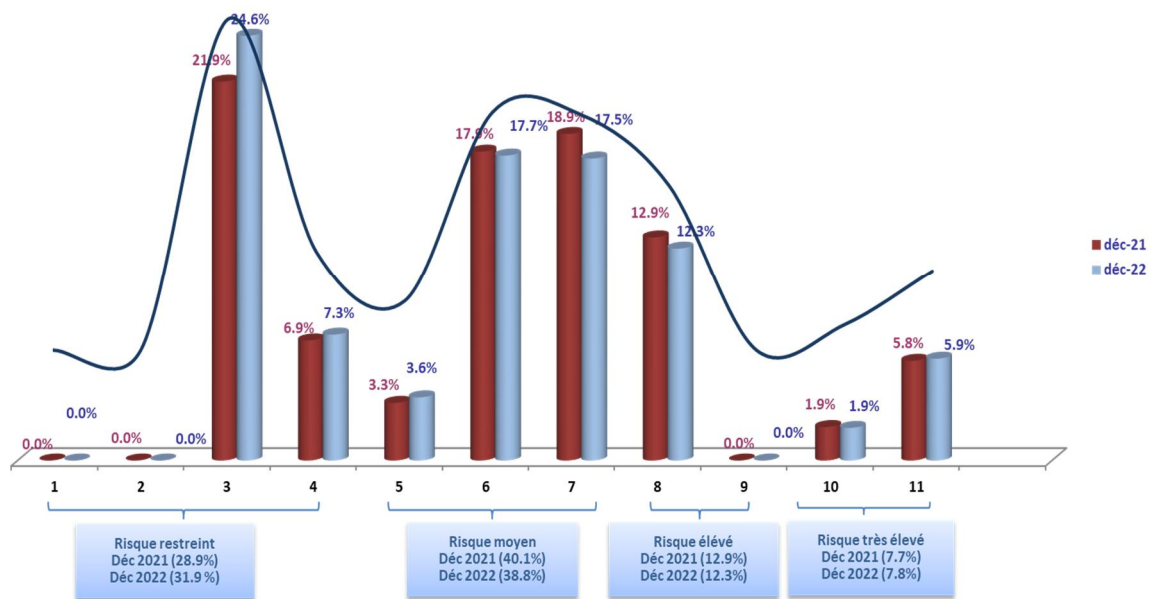
Selon l'échelle de notation adoptée par BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

Catégorie		Classe	Définition
Investment grade	Risque restreint	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
		2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'évènements néfastes persistants
		3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4	Très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
Sub-investment grade	Risque moyen	5	stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
	Risque élevé	8	Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements.
		9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes.
		10	Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital.
		11	Défaut total de paiement des intérêts et du capital



Source : BANK OF AFRICA

La répartition des engagements par classe de risque à fin décembre 2022 se présente ainsi :



Source : BANK OF AFRICA

A noter que les dossiers inscrits en Watch-List font l'objet d'un suivi particulier et les créances y afférentes donnent lieu à une couverture par des Provisions pour Risques Généraux -PRG- conformément à la réglementation.

2. Risque de Taux et de Liquidité

1. Analyse du risque de liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme. Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle. Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :
 - Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 180% sur base consolidée au 31 Décembre 2022 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
 - Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long terme. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Le passif monétaire est de MAD 31 748 millions de durée égale à 35.26, tandis que l'actif liquide est de MAD 29 688.3 millions. Par ailleurs, il est à signaler que 94.13% de la valeur de l'actif obligataire est composé de Bons de Trésor, ce qui assure une liquidité quasi-totale. Cette catégorie de l'actif s'établit à MAD 27.650 millions.

2. Analyse du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle. La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Les actifs sont essentiellement obligataires, composés de Bons du Trésor, TCN et Obligations.

Ces actifs sont essentiellement financés par des passifs courts dont la duration est 38.14 jours

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres. A fin Décembre 2022, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à -0.023 Mrd DH soit -0.52% de la MNI prévisionnelle (et +0.018 Mrd DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit +0.41% de la MNI prévisionnelle). La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1.213 Mrd DH soit 8.92% des Fonds Propres de base.

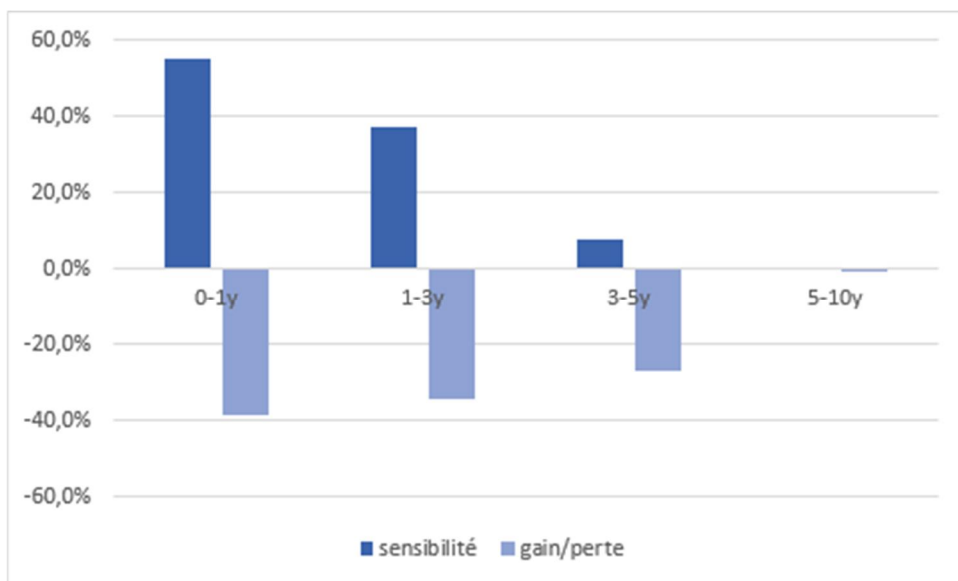
Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire (au 31 Décembre 2022) présente une duration moyenne de 1.32 ans et une sensibilité moyenne de 1.28. Son encours en valeur de marché est de MAD 18 783 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +50 pbs entraîneraient alors une perte moyenne de MAD 119 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +100 pbs se traduirait par une perte moyenne de MAD 238 millions.

Le spectre des sensibilités ci-dessous présente le choix de ventilation de la sensibilité totale sur les différentes catégories de papiers, et donc le choix de projection du risque de taux sur les différentes bandes de maturités.



3. Risque de Change

Tableau 80 Risque de change par type de devises

	Position Nette Longue*	Position Nette Courte*	% Fonds propres
EUR	-	119.85	0.54%
LYD	0.01	-	0.00004%
QAR	1.76	-	0.01%
BHD	0.11	-	0.0005%
SEK	-	1.48	0.01%
CHF	-	15.28	0.07%
TND	139.35	-	0.62%
CAD	1.55	-	0.01%
DZD	0.30	-	0.001%
KWD	4.58	-	0.02%
SAR	3.08	-	0.01%
AED	117.96	-	0.53%
JPY	4.11	-	0.02%
DKK	7.63	-	0.034%
NOK	0.41	-	0.002%
USD	-	213.52	0.95%
GBP	9.98	-	0.04%
KES	0.07	-	0.000%
NGN	0.20	-	0.00%
XOF	-	123.92	0.55%

Source : BankOf Africa

(*)Actifs – passifs dans la même devise +/- engagements nets à terme +/- Delta des options- Données au 31-12-2022

La somme des positions de change nettes est la suivante :

- Pour les positions longues : MAD 291 millions, soit 1.30% des fonds propres nets.
- Pour les positions courtes : MAD 474 millions, soit 2.12% des fonds propres nets.

Le tableau ci-dessus montre que BANK OF AFRICA reste dans les limites prudentielles établies par Bank Al-Maghrib, et qui sont fixées à 10% des fonds propres par devise et à 20% pour l'ensemble des devises.

4. Risques réglementaires

Le développement de la réglementation des pays de présence du Groupe fait l'objet d'une veille permanente par les filiales locales, ainsi que par le Centre d'Intelligence Economique. Les résultats sont périodiquement partagés avec les équipes Risques, dans le cadre de la communauté risques du groupe, afin d'estimer les impacts éventuels sur les portefeuilles des banques localement et *in fine* sur le groupe. Ces éléments sont pris en considération pour la fixation des limites d'exposition sur base sociale et consolidée.

Tableau 81 Ratio de solvabilité au 31 décembre 2022 (Bâle III) sur base consolidée

	Actifs pondérés (K MAD)
Risques de crédit pondérés	247 753 270
Risques de marché pondérés	9 424 268
Risques opérationnels pondérés	26 412 784
Total des actifs pondérés	283 590 322

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 82 Ratio de fonds Tier 1

	Montant (K MAD)
Fonds propres Tier 1	27 164 882
Total des actifs pondérés	283 590 322
Ratio de fonds Tier 1	9.6%

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 83 Coefficient minimum de solvabilité

	Montant (K MAD)
Fonds propres de base	24 664 882
Fonds propres admissibles	34 159 144
Total des actifs pondérés	283 590 322
Coefficient minimum de solvabilité	12.0%

Source : BANK OF AFRICA

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%.

Le coefficient minimum de solvabilité est défini comme étant un rapport minimum de 12% entre d'une part le total des fonds propres "Tier2" et d'autre part le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés.

Ce ratio s'établit à 12,0% sur base consolidée à fin décembre 2022.

A noter que L'Internal Capital Adequacy Assessment Process –ICAAP- entrée en vigueur au Maroc est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Celui-ci a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque. La mise en place de ce processus s'inscrit selon 3 axes principaux :

- *Le risk appetite framework* qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et la déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la Banque.
- *Le risk appetite statement* qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions du *risk appetite* qui reflètent le profil de risque de la Banque. Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.
- L'identification et la quantification des risques (capital buffer) auxquels l'établissement est exposé (hors crédit, marché et opérationnel).

Les risques retenus au titre du pilier 2 et pour lesquels une quantification d'exigence en fonds propres est potentiellement nécessaire sont les : Risque de taux, de liquidité, de concentration client, de concentration géographique et sectorielle, pays, structurel de change, de non-conformité, juridique et de réputation.

Ces risques sont proposés à partir d'une observation des recommandations réglementaires des régulateurs et des pratiques des banques internationales

Sur la base de sa résilience face à des situations de stress, la banque couvre les risques les plus significatifs, impactant la rentabilité, la solvabilité et la liquidité par un capital buffer.

Bank Al Maghrib n'impose aucun modèle de calcul du capital buffer et laisse ainsi aux banques le soin de développer leur propre méthodologie de calcul (modèle interne)

La méthodologie de calcul du buffer relatif aux différents risques étant aujourd’hui définie, les travaux actuels se concentrent sur le calibrage des exigences en fonds propres et la définition et arbitrage du capital buffer à intégrer au ratio de solvabilité de BANK OF AFRICA S.A.

Dans le cadre du pilotage ses ratios, le groupe BANK OF AFRICA utilise différents leviers pour optimiser sa consommation en Fonds Propres. Le groupe peut entre-autre envisager la réduction de sa production de crédit pour une période donnée. Cela permet de piloter la croissance des actifs pondérés de la banque.

Pour des considérations de surveillance macro-prudentielle, BANK AL MAGHRIB peut demander aux établissements de crédit de constituer un coussin de fonds propres dit « coussin de fonds propres contracyclique » sur base individuelle et/ou consolidée. Ledit coussin dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés, est composé de fonds propres de base de catégorie 1.

Tableau 84 Coefficient minimum de solvabilité prévisionnel

Social	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24
Fonds propres de base	13 960	13 766	13 572	14 116
Fonds propres Tier I	16 460	17 266	17 072	18 616
Fonds propres Tier II	22 390	22 645	21 902	22 932
Actifs pondérés	147 909	150 911	153 384	156 415
Ratio CET 1	9.4%	9.1%	8.8%	9.0%
Ratio Tier I	11.1%	11.4%	11.1%	11.9%
Ratio de Solvabilité	15.1%	15.0%	14.3%	14.7%

Consolidé	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24
Fonds propres de base	24 665	26 219	27 269	29 417
Fonds propres Tier I	27 165	29 719	30 769	33 917
Fonds propres Tier II	34 159	36 164	36 663	39 298
Actifs pondérés	283 583	291 085	298 042	305 651
Ratio CET 1	8.7%	9.0%	9.1%	9.6%
Ratio Tier I	9.6%	10.2%	10.3%	11.1%
Ratio de Solvabilité	12.0%	12.4%	12.3%	12.9%

Source: BANK OF AFRICA

Les ratios prévisionnels de BANK Of Africa sur base individuelle et consolidée demeurent supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Afin de se conformer à la réglementation européenne transposée en France, BANK OF AFRICA a entamé une opération de rachat de la quotepart de BOA Holding Luxembourg dans le capital de BOA France par BANK OF AFRICA, validée par le Conseil d'Administration de la Banque et qui a d'ores et déjà obtenu l'accord de Bank Al Maghrib. La finalisation en cours, auprès des autorités européennes, permettra de lever une éventuelle régulation de BOA Holding Luxembourg qui continuera à être seulement régie par le droit des sociétés luxembourgeois.

5. Risque Opérationnel :

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;
- La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue du dit dispositif.

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité. Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel. La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA HOPEX. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil qui a été déployé au niveau de la Banque et des filiales marocaines.

La Cartographie des Risques Opérationnels relative aux activités du Groupe couvre les risques sur les systèmes d'information. L'exposition afférente au manque d'intégration des systèmes d'information du Groupe est bien identifiée. Ce risque est pris en charge dans le cadre du projet Convergence -SI.

Dans cette optique, à l'instar des différents projets visant la structuration et l'intégration de la filière Risque ; notamment le Programme Convergence, à travers l'ensemble de ses composantes, le Groupe a souhaité poursuivre cette dynamique en élargissant les deux dispositifs PRCI et ICAAP au niveau des filiales systémiques d'autant plus que pour certaines c'est devenu une exigence réglementaire.

Dispositif Risque de crédit

Le déploiement du dispositif Risques de Crédit (Lots 1 & 2) a été finalisé pour l'ensemble des filiales hormis la BCB. A noter que le Lot 1 couvre les aspects suivants : Organisation, schéma délégataire, pilotage et *reporting*. Tandis que le Lot 2 se réfère au déroulement des Stress tests et au suivi des ratios de concentration.

Le déploiement du dispositif « Risque de marché » a été finalisé au sein du site pilote de BOA Bénin.

Par ailleurs, les dispositifs ICAAP et PPR (équivalent du PRCI) ont été déployés au sein des filiales d'importance systémique pour le Groupe BOA, il s'agit en particulier des BOA Bénin, Burkina Faso, Togo, Niger et BOA West Africa.

BANK OF AFRICA est engagée à respecter les lois internationales en matière de transparence fiscale notamment la loi américaine FATCA. Le Pôle Compliance Groupe a défini un dispositif de mise en conformité aux prérogatives de cette loi à travers l'identification et l'accompagnement des clients « US Person » dans la concrétisation des démarches afférentes à cette loi ainsi que les reportings exigés par les autorités américaines. En 2022, BANK OF AFRICA a déployé une série d'actions qui ont été couronnées par la certification du dispositif de conformité FATCA avec un statut « Compliance » sans aucun « Event Of Default » (certification sans réserve). Les reportings de l'ensemble des filiales éligibles à la déclaration FATCA ont été soumis avec succès à fin juin 2022 au titre de l'exercice 2021.

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public. Ce principe prévaut sur tous les autres ;
- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;
- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis à vis des correspondants étrangers ;
 - ✓ Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;
 - ✓ Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

Risque IT :

La remontée des incidents qui représentent un Risque Opérationnel est faite via l'outil MEGA HOPEX. Ce dernier est utilisé par les correspondants, coordinateurs et relais désignés au niveau des différentes entités de la banque ainsi que les filiales (dont l'outil a été déployé) pour la déclaration des incidents RO au fil de l'eau.

6. Risque sur les actifs Hors exploitation

La Banque détient des actifs hors exploitations acquises par voie de dation en paiement. En conséquence la Banque peut être soumise au risque de non-réalisation des cessions de ces immobilisations ou une perte sur cession. A ce titre, le patrimoine immobilier hors exploitation de BANK OF AFRICA s'établit en valeur comptable nette à fin décembre 2022 à MAD 5 milliards. Le montant de 5 milliards comprend les actifs comptabilisés au niveau du poste autres actifs de la banque et les actifs logés dans les filiales immobilières.

7. Risque Pays :

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert. Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

La politique risque pays comprend outre la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente. Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage de fonds propres de chaque entité du groupe.

Les engagements de BANK OF AFRICA sont pour la plus grande partie domestiqués au Maroc. Les engagements sur les contreparties étrangères de BANK OF AFRICA concernent les établissements de crédit étrangers. Ces engagements font l'objet :

- d'une autorisation après une notation et analyse des fondamentaux de chaque contrepartie ;
- d'un suivi mensuel, et sont communiquées à la banque centrale à travers un état réglementaire.

Les reportings réalisés offrent une vue d'ensemble de l'engagement global du Groupe BANK OF AFRICA à l'égard des contreparties bancaires étrangères. Ils reflètent l'engagement par pays qui comprend l'ensemble des actifs inscrits au bilan et en Hors bilan représentant des créances sur les résidents des pays étrangers.

En complément de ces états, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA. Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays.

Des stress tests sont établis semestriellement pour évaluer les impacts de ces conjonctures sur la solvabilité et la sinistralité au niveau du Groupe. Ces stress tests couvrent aussi bien les pays dont l'exposition du Groupe est importante ainsi que ceux présentant une instabilité politique.

Dans le cadre de son plan stratégique de développement, BANK OF AFRICA étudie les scénarios de renforcement / maintien sur certains pays et de désengagement d'autres pays.

Un suivi rapproché de l'évolution de la situation économique et financière du Ghana est réalisé à travers notamment le suivi des différentes étapes du programme de restructuration de la dette, la réalisation de stress test spécifiques pour la mise en place des stratégies nécessaires d'atténuation des risques ainsi que la mise en place des provisions adéquates en conformité avec les préconisations des commissaires aux comptes.

Aussi, la limite sur les pays à risque est maintenue à hauteur de l'encours et toute nouvelle opération est remontée au comité de crédit pour approbation.

Le Groupe suit de manière permanente l'effet de contagion sur les pays de même profil de risque, ainsi les risques Groupe ont mis en place une liste de pays sous surveillance négative, qui est amenée à évoluer en fonction de la variation des indicateurs risque pays et qui permettra à la banque de cartographier les pays avec un risque réel de défaut.



8. Caractère imprévisible de la durée et des effets de la pandémie de Covid-19

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence approuvé par le Gouvernement en faveur du secteur du Tourisme, et afin de contribuer à l'effort national d'accompagnement des ménages et des différents secteurs impactés par les conséquences de cette pandémie de Covid 19, Bank of Africa a poursuivi sa mobilisation pour la mise en place des nouvelles mesures de moratoires et de report relatifs aux tombées d'échéances entre le mois de janvier 2022 jusqu'au mois de Décembre 2022 en faveur des :

- Etablissements d'Hébergement Touristiques (EHT), au sens de la réglementation en vigueur,
- Entreprises (agences de voyages et restaurants classés) ayant des activités réglementées sous la tutelle du Ministère en charge du Tourisme,
- Entreprises de Transport Touristiques (ETT), conformes aux clauses du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité du transport touristique.

9. Risques financiers liés à l'environnement

L'évaluation et la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux font partie intégrante dans la gestion globale des risques des projets à financer. Elle est essentielle pour la performance environnementale durable et réussie des projets. Le processus de due diligence effectuée par Bank of Africa a pour objectif de :

- Identifier les impacts / risques environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires pouvant survenir
- Evaluer la conformité du Projet à la réglementation nationale, aux normes de performance de l'IFC, aux directives générales et sectorielles de la Banque Mondiale, des Principes de l'Equateur et aux meilleures pratiques relatives aux aspects environnementaux et sociaux
- Présenter un plan d'action pour mitiger ces risques et régler les non-conformités détectées.

Courant l'exercice 2022, aucun risque financier lié aux questions environnementales n'a été enregistré.

PARTIE X : ANNEXES

I. Rapport financier annuel 2022

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2023-05/RFA%20BOA%202023-05-19%2015H35.pdf>

II. Rapport financier annuel 2021

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2022-05/Rapport%20Financier%20Annuel%202021.pdf>

III. Rapport financier annuel 2020

https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2021-07/RFA%20Bank%20Of%20Africa_2020%20%281%29.pdf

IV. Statuts

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2022-12/Statuts%20mis%20a%20jour%202022.pdf>

V. Rapports de notation de BANK OF AFRICA 2019 - 2022

2023 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2023-05/Fitch%20Ratings%20Communiqu%C3%A9%20F%C3%A9vrier%202023.pdf>

2022 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2022-03/FITCH%20RATINGS%20FEVRIER%202022.pdf>

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2022-09/web%20COMMUNIQUE%20MOODY%27S%20JUL2022.pdf>

2021 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2021-03/web%20COMMUNIQUE%20FITCH%20RATINGS%20FEV2021.pdf>

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2021-03/web%20COMMUNIQUE%20MOODY%27S%20FEV2021.pdf>

2020 :

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2021-01/Moodys%20Communiqu%C3%A9%20Septembre%202020.pdf>

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2021-01/Fitch%20Ratings%20Communiqu%C3%A9%20Novembre%202020.pdf>